

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

QUI ONT SIÉGE A AVIGNON

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

QUI ONT SIÉGÉ A AVIGNON

Par J.-B. JOUDOU

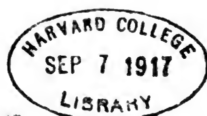
TOME PREMIER.



AVIGNON

TYPOG. DE THÉODORE FISCHER AINÉ, RUE DES ORTOLANS, 4

1855


HARVARD COLLEGE
SEP 7 1917
LIBRARY

INTRODUCTION.



L'établissement de la Papauté sur les bords du Rhône n'est pas seulement un épisode capital de notre histoire, il constitue lui-même une histoire particulière qui absorbe souvent celle des autres États : car la Papauté pesa sur la politique de l'Europe entière, jusqu'au moment où la Réforme descendit dans l'arène pour combattre corps à corps les abus existans depuis Grégoire VII, et consacrer, tout en les exagérant, les droits de la société laïque, précédemment méconnus.

La puissance pontificale était devenue tellement redoutable, que les esprits judicieux ont sans doute remarqué que, depuis la mort de Charlemagne, aucun pontife n'était descendu dans la tombe sans avoir préalablement heurté sa tiare contre la couronne des rois, c'est-à-dire sans avoir soutenu avec eux des querelles

violentes qui ont duré jusqu'au siècle de Louis XIV, querelles qui furent la conséquence nécessaire de la forme d'un gouvernement dont la première loi était de proclamer qu'aucun pouvoir n'était au-dessus de lui. Le fardeau parut d'abord léger ; il s'appesantit ensuite par degrés ; on en sentit le poids, mais on ne fut ni assez instruit, ni assez fort pour s'en débarrasser.

Ce serait une erreur de croire que l'histoire de la Papauté est d'une importance secondaire ; elle a joué un trop grand rôle dans le XIVe siècle, pour que ses annales ne fassent pas partie intégrante de celles des peuples courbés sous la houlette pontificale. D'ailleurs l'histoire ne peut acquérir de l'importance qu'autant qu'elle renferme une leçon morale, et certes personne, mieux que les souverains pontifes, n'était plus capable de nous en donner, puisque leur mission était toute évangélique. Ce ne sont pas des scènes de batailles que nous devons chercher dans l'histoire, mais des enseignemens pour rendre meilleur le sort de l'espèce humaine. La connaissance des temps anciens n'est utile qu'autant qu'elle nous apprend, par les malheurs passés, à en éviter de nouveaux.

Un fait qui n'échappera à personne, c'est qu'au XIVe siècle, l'histoire de la Papauté se mêle à toute la politique de l'Europe. N'est-il pas vrai que le pouvoir pontifical, quelque abaissé qu'il fût, était encore la plus puissante des souverainetés temporelles, précisément parce qu'elle n'avait besoin que de son influence pour remuer toutes les autres royautés? Elle doit entrer dans les voies humaines très-franchement, et sans le moindre scrupule. Il est donc impossible, sous le rapport philosophique, de ne pas lui attribuer la juste part de blâme et d'admiration qui lui revient, c'est pour cette raison que nous entrerons dans tous les détails de la

vie politique de chacun des pontifes qui ont siégé à Avignon (1).

Une question agitée depuis longtemps est celle de l'influence exercée sur les affaires de l'Europe par l'établissement du Saint-Siége à Avignon. Sous le point de vue du catholicisme, elle fut de peu d'importance. La papauté vue de trop près perdit de son prestige; les croyances s'affaiblirent, et plus tard le schisme vint déchirer le voile et montrer à nu la faiblesse et l'ambition de ces hommes dont la mission céleste était de tout pacifier. Sous le point de vue politique, cette papauté, si fière de sa puissance, soumise alors aux volontés despotiques d'un roi de France, ne fut plus que d'un poids bien léger dans la balance où se pèse le sort des nations. Certainement, dans cette période de cent et quelques années, qui commence avec les querelles de Boniface VIII et finit au concile de Constance, figurèrent quelques pontifes recommandables pour leur science et leur piété, dont la faible voix parvint tout au plus à suspendre pour quelques instans les haines qui divisaient les souverains de France et d'Angleterre; mais là se borna leur influence politique. S'ils se jetèrent dans le tumulte des révolutions, s'ils se mêlèrent des intérêts de dynasties, ce fut pour s'allier avec les tyrannies originairement combattues par eux, dans le seul but de conserver le pouvoir temporel, immense héritage légué par Grégoire VII à ses successeurs.

Si l'influence des Souverains Pontifes fut de peu de valeur en politique, avouons cependant que l'établissement du Saint-Siége sur les domaines des derniers comtes de Toulouse, donna une grande impulsion à l'étude

---

(1) J. de Saint-Félix. Palais des papes.

des lettres. L'histoire générale des nations nous fait connaître dans quelle profonde ignorance avaient vécu les peuples de l'Occident. Lire et écrire était une science bien peu commune dans le XIII• siècle, et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un homme condamné à mort obtenait sa grâce quand il savait lire, est la plus grande preuve de l'ignorance de cette époque. Ainsi, plus les hommes étaient grossiers, plus la science, et surtout la science de la religion, avait donné au clergé et aux moines cette autorité naturelle que la supériorité des lumières donne aux maîtres sur les disciples. Avec les papes, vinrent les proscrits italiens, Guelfes ou Gibelins, cherchant un refuge à l'abri du trône pontifical. Convenole, Pétrarque, une fois naturalisés sur notre sol hospitalier, corrigèrent la rudesse de la langue des troubadours en introduisant dans la poésie provençale la souplesse et la mignardise de la poésie italienne.

Après avoir à peine relevé ses ruines amoncelées par la main du cardinal Romain de Saint-Ange, au nom de la papauté victorieuse; après la perte de ses libertés, de ses franchises municipales, par le traité de 1251, Avignon reprit sa splendeur et sa prospérité. Sur son rocher s'éleva le Vatican français, colosse de pierre, immense forteresse où devaient se jouer tant de drames sanglans. Quand le gascon Bertrand de Got s'en vint, de par le roi Philippe-le-Bel, s'établir aux bords du Rhône, la puissance pontificale du moyen-âge fut étouffée sous les ruines de la cité des comtes de Toulouse. La Papauté, italienne depuis son origine, devint l'humble vassale de la royauté française.

Jusqu'à ce jour, les papes de Rome et d'Avignon n'ont trouvé dans leurs biographes que des apologistes complaisans ou des détracteurs passionnés. Le devoir

de l'historien consciencieux est de ne point aller se heurter contre les écueils de la louange imméritée et du blâme exagéré. Avant d'entreprendre l'*Histoire politique, et religieuse des Souverains Pontifes d'Avignon*, je me suis entouré de tous les auteurs qui l'ont écrite avant moi; j'ai rétabli ce que l'un avait négligé de dire par respect pour la cour romaine: j'ai corrigé les erreurs dans lesquelles un autre était tombé en haine de cette même cour; j'ai fait de leurs recherches diverses un tout homogène, une histoire complète de ce XIVe siècle, si fécond en événemens. Quel intérêt plus grand acquerrait-elle, si nous possédions les matériaux emportés par les papes en quittant la ville d'Avignon et ensevelis dans la poussière du Vatican? Que de secrets nous ont été dérobés! que de mystères nous sont restés inconnus!

Avant d'aborder la biographie des pontifes avignonais, jetons un regard rétrospectif sur les événemens qui amenèrent la translation du Saint Siége sur le sol de la France.

Le règne de Philippe-le-Bel fut l'époque la plus remarquable de notre histoire nationale, d'abord par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des parlemens, ensuite par le duel entre le prince et le pape Boniface VIII, et par la destruction de l'Ordre du Temple. Le précepteur de Philippe-le-Bel, le célèbre Gilles Colonne, archevêque de Bourges, répandit dans ses ouvrages, quelques maximes hardies pour l'époque où il vivait, et dont son élève sut profiter. On remarque parmi ces maximes celle que JÉSUS-CHRIST N'A POINT DONNÉ DE DOMAINE TEMPOREL A SON ÉGLISE, ET QUE LE ROI DE FRANCE NE TIENT SON AUTORITÉ QUE DE DIEU (1).

(1) Art de vérifier les dates, t. 1, p. 590.

On put s'apercevoir bientôt que Philippe, ayant profité des leçons de son maître, avait une volonté ferme et constante, d'ajouter sans cesse à sa puissance et à son autorité. Une querelle entre des matelots anglais et normands amène une guerre de nation à nation. Le monarque français feignit de ne voir dans ces hostilités que la félonie d'un vassal qui avait déjà rendu hommage à la couronne de France : loin de déclarer la guerre à Edouard Ier comme prince étranger, il le cita comme feudataire rebelle. Ce procédé paraîtrait peut-être bizarre aujourd'hui, mais il servait alors d'heureux prétextes aux projets de la politique.

Boniface VIII (Benoît Gaëtan) venait de monter sur la chaire de Saint-Pierre. La cour de Rome était bien éloignée d'avoir renoncé à la suprématie que les expéditions guerrières de la Terre-Sainte avaient tant favorisées, en réunissant les rois, les princes et les grands de la chrétienté, sous l'autorité du pontife suprême et sous la bannière de la croix. Boniface VIII, ce nouvel Hildebrand, mais plus savant que lui dans le droit canon, fut aussi ardent à mettre sous le joug les puissances de l'Eglise et toutes les Eglises sous la puissance du Saint-Siége. Simple particulier, Boniface fut longtemps gibelin; devenu pape, il passa dans la faction des guelfes. Il essaya de concilier les deux partis qui, sous le nom de Blancs et de Noirs, commençaient à diviser la Toscane; mais, violent et emporté, il était peu fait pour rétablir la paix entre des hommes exaltés. Il embrassa bientôt avec ardeur la cause de l'aristocratie et des guelfes passionnés. La maison des Colonnes, premiers barons romains, possédant des villes dans le patrimoine de Saint-Pierre, était de la faction gibeline. L'intérêt de cette famille contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur.

Il ne faut pas s'étonner alors si le pape, altier et vindicatif, les persécuta et en fut persécuté ; de là vinrent ces guerres intestines que le respect de la religion ne put jamais faire cesser, et que la fierté de Boniface VIII ne fit qu'accroître.

En 1300, ce pape fit venir en Italie Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, pour lui confier une expédition contre le roi de Sicile. Chargé de pacifier la Toscane, Charles y vint avec son armée. Mais les seigneurs français ne savaient alors ni comprendre ni respecter la liberté des peuples ; ils ne savaient pas même comprendre les droits réciproques qu'ils avaient à ménager. Au mépris des engagements qu'il avait contractés, Charles négocia bientôt une alliance intime avec les Noirs, reconnus pour le parti le plus aristocratique et le plus violent dans ses haines. Lorsqu'on eut stipulé la part du butin qui lui reviendrait, Charles lâcha la bride aux passions de ces hommes irrités, du 5 au 11 novembre 1301, et leur permit de piller et de brûler les maisons de leurs ennemis, de tuer ceux qui leur étaient le plus odieux, d'enlever aux familles riches des héritières qu'ils faisaient épouser par leurs fils, de faire prononcer enfin, par un podestat qu'il avait amené, des sentences d'exil et des amendes contre les plus illustres familles du parti blanc. Les gens d'armes français et les guelfes de la Romagne, que Charles avait introduits dans la ville de Florence, applaudissaient à toutes ces violences. Le célèbre poète Dante, l'un des chefs de Florence, et membre du conseil des dix, qui avait été député à Rome pour négocier la paix, eut son palais démoli, ses terres dévastées, et fut condamné au bannissement perpétuel dans la ville de Ravenne, où il mourut. Ce fut alors aussi que Convenole et Petracco dell' Ancisa, père de Pétrarque, fu-

rent exilés de leur patrie. Charles quitta la Toscane le 4 avril 1302. Il en emporta des richesses immenses, et tous ses gens d'armes se retirèrent chargés d'or et d'étoffes précieuses ; mais la malédiction des Toscans sembla suivre le prince dans son expédition de Sicile, où il n'obtint aucun succès.

Boniface avait fait épouser Charles de Valois à la petite fille de Baudoin, second empereur de Constantinople dépossédé ; distributeur souverain des royaumes, il le nomma solennellement empereur d'Orient et vicaire de l'Empire en Italie. Pour plaire à son bienfaiteur, Charles persécuta violemment le parti gibelin à Florence ; et cependant c'est lorsque Valois le débarrasse de ses ennemis, que ce pontife outrage et pousse à bout le roi de France, frère de son libérateur.

Philippe avait accueilli à sa cour les partisans de la famille Colonne, ennemis personnels de Boniface, pontife dont l'extravagance des prétentions ultramontaines devait inévitablement trouver un écueil dans la fermeté d'un monarque jaloux des droits et de l'indépendance de sa couronne. Philippe aimait le luxe, la dépense; la guerre de Flandre avait vidé ses coffres; pour les remplir, il prétendit que le clergé, l'ordre le plus riche de l'État, devait venir au secours des besoins de la France, sans la permission de Rome. Boniface prétendit, de son côté, s'emparer d'une décime accordée pour secourir la Terre-Sainte, alors au pouvoir d'un descendant de Gengis. Le roi, sans consulter le pape, prit cet argent pour faire la guerre en Guienne, au roi Edouard d'Angleterre : tel fut le premier sujet de la désunion.

Des débats s'élevèrent entre les deux souverains. En 1302, dans une bulle, restée comme un monument de

témérité, Boniface déclara « que aucun clerc ne devait » rien payer au roi son maître, sans l'autorisation du » souverain pontife. » Le pape commit là une grande faute, Philippe en profita habilement pour mêler à ses propres intérêts les intérêts des grands et du peuple, et faire de sa cause la cause de tous les princes; il eut la faiblesse de ne pas faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'or, de l'argent, des marchandises. Le pape se trouva par cette mesure privé d'une partie de ses revenus.

Les deux antagonistes parurent cependant se rapprocher. Le pape avait interposé son autorité pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Philippe connaissait trop bien son siècle pour refuser cette haute médiation. Il ne s'en rapporta point à la décision du pape, mais à celle de l'homme privé, Benoît Gaëtan, qui accepta la fonction d'arbitre. Boniface proposa les mariages de la sœur et de la fille de Philippe avec le roi d'Angleterre et son fils aîné, fixa les dots et ordonna que les deux rois se restitueraient les pays conquis pendant la guerre.

Le roi de France avait seul gagné dans ces batailles; il possédait les terres conquises sur Edouard; ainsi, sous cette feinte modération, Boniface prononçait contre Philippe la sentence la plus sévère. Philippe n'acquiesça point.

L'entreprise audacieuse de l'évêque de Pamiers vint tout-à-fait porter la discorde entre les deux souverains. Bernard Saissetti avait conspiré contre le roi dans son pays ressortissant alors de la couronne de France. Le pape, charmé de l'audace de l'évêque, le nomma aussitôt son légat à la cour de Philippe. Ce prêtre, revêtu d'une dignité qui le rendait l'égal du roi même, vint à Paris braver le monarque et le menacer de mettre son

royaume en interdit. Philippe-le-Bel le chassa de sa présence, et lui défendit de reparaître à sa cour, sous peine d'être traité comme criminel de lèse-majesté. Bernard Saissetti, forcé d'obéir, instruisit aussitôt le Saint-Père de l'affront qui lui avait été fait, et prit la route du Languedoc, afin de soulever sur son passage les populations du Midi contre l'autorité royale, en prêchant contre Philippe, et en promettant des indulgences et une récompense à celui qui en délivrerait le monde par un assassinat. Cet énergumène fut enfin arrêté par le métropolitain de Narbonne, qui le dirigea sur Paris.

Le roi de France plaida sa cause devant l'archevêque de Narbonne, par l'organe de son chancelier Pierre Flotte. Ce magistrat vint lui-même à Rome rendre compte de ce procès, et demander l'autorisation de punir l'évêque de Pamiers ; mais Boniface, loin de faire droit à cette juste réclamation, répondit que si un seul cheveu tombait de la tête de l'évêque, il saurait en tirer une vengeance éclatante. Pierre Flotte parla au pontife comme doit parler le ministre d'un souverain réel à un souverain purement imaginaire ; il lui dit, avec cette assurance que donne la raison, « que le » royaume de France était de ce monde et que celui » du pape ne l'était pas. »

Dès ce moment, le roi de France fut en rupture ouverte avec la cour de Rome. Boniface, offensé de cette hardiesse, envoya au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles très-expressives : « Sachez que vous nous » êtes soumis dans le temporel comme dans le spiri- » tuel. »

Le roi mit dans sa réponse un ton de hauteur et de mépris qui ne parut convenable ni à la justice de sa cause, ni à la dignité de son rang. Sa réponse était

ainsi conçue : PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES FRANÇAIS, A BONIFACE, PRÉTENDU SOUVERAIN PONTIFE, PEU OU POINT DE SALUT. QUE VOTRE SUPRÊME FATUITÉ SACHE QUE NOUS NE SOMMES SOUMIS A PERSONNE POUR LE TEMPOREL. » (1).

Philippe défendit plus noblement encore l'indépendance de la couronne contre les usurpations de la tiare, lorsqu'il réfuta les audacieuses prétentions de Boniface, en lui opposant le fait incontestable « que les rois » exerçaient leur pouvoir en France et y donnaient des » lois avant qu'il y eût un clergé (2).

Boniface leva enfin le masque ; il lança bulles sur bulles ; ces fulminantes œuvres de chancellerie déclarent le pape souverain absolu du royaume de France, elles lui attribuent le pouvoir de disposer des dignités et des bénéfices séculiers ou ecclésiastiques. En même temps, le pape citait tous les chefs du clergé français à Rome pour rendre compte de leur conduite. Boniface comptait sur la crédulité du peuple, il se trompait. Alors Philippe jugea qu'il était inutile de différer plus longtemps de punir le Saint-Siége. Au milieu d'une illustre assemblée, le 10 avril 1302, le roi fit brûler la bulle du Saint-Père, et prononça l'exhérédation du trône contre ses propres fils, s'ils reconnaissaient jamais que la couronne de France relève d'homme vivant et d'autre que de Dieu.

Le consistoire, composé d'un grand nombre de prélats qui avaient été convoqués pour délibérer sur la conduite de la France à l'égard du Saint-Siége, s'as-

---

(1) Philippus, Dei gratià, Francorum rex, Bonifacio se gerenti pro summo pontifice, salutem modicam, seu nullam.

Sciat maxima tua fatuitas, in temporalibus, alicui nos non subesse.

(2) Antequàm essent clerici, rex Franciæ habebat custodiam regni et poterat statuta facere.

sembla à Rome. L'évêque d'Auxerre était le représentant de Philippe, et les prélats de Noyon, de Coutances et de Béziers, comparaissaient au nom du clergé romain, pour travailler à la conservation des libertés de l'Eglise, à la correction des excès du roi, et aviser à la réformation de son administration et au bon gouvernement de son royaume (1).

Dans son discours d'ouverture, Boniface accusa le roi d'ingratitude, comme refusant de se soumettre à son père spirituel; et enfin, s'animant par degrés, il termina sa harangue par ces paroles: « Oui, si le roi » ne devient pas plus sage, je saurai le châtier et lui » ôter la couronne. »

Mais Philippe ne tarda pas à se mettre en mesure. Paris reçut dans ses murs une assemblée de la nation, où, pour la première fois, parurent les députés des communes (2), le 12 mars 1302, dans le palais du Louvre, pour entendre la requête que Guillaume de Nogaret avait à présenter contre le pape. L'ambassadeur s'exprima en ces termes: « Je demande, illus» tres seigneurs, que le cardinal, Benoît Gaëtan, qui » se fait appeler pontife, soit mis en accusation comme

---

(1) Conservationem ecclesiasticæ libertatis, et reformationem regni et regis, correctionem præteritorum excessum, et bonum regimen regni.

(2) Cette résolution remplit une des belles pages de l'histoire de Philippe-le-Bel, de ce prince qui, avant de s'unir au pape pour dépouiller, à l'aide de tortures, la riche corporation des Templiers, avait glorieusement résisté aux prétentions extravagantes de Boniface, et trouvé dans les États-généraux, oubliés depuis des siècles, un appui tel, que le clergé écrivit au pape que la nation se séparerait plutôt de l'Église romaine que d'accepter le joug repoussé par la noblesse et par les communes. On a trop oublié que la noblesse d'alors avait offert au roi ses biens et sa vie pour sauver l'indépendance nationale. (*Moniteur du 22 mars 1844. Discours de M. Isambert, prononcé dans la séance du 20 mars.*)

» athée, simoniaque, ennemi de Dieu et des hommes,
» incestueux, voleur et destructeur de la religion. Je
» supplie le roi de réunir les États, afin de publier une
» ordonnance de convocation d'un concile général pour
» juger Boniface. En attendant, je demande qu'on pro-
» cède sans retard à la nomination d'un vicaire pour gou-
» verner l'Eglise romaine, et qu'on arrête immédiate-
» ment l'antipape, afin qu'il ne puisse s'opposer aux
» réformes qu'on entreprendra pour le bien de la
» chrétienté.

» N'oubliez pas, grand prince, ajouta-t-il en s'a-
» dressant au roi, que vous êtes obligé, par l'exemple
» de vos prédécesseurs, et par le serment que vous
» avez fait de protéger les Eglises de votre royaume,
» de poursuivre le cardinal Gaëtan jusqu'à ce qu'il soit
» réduit à l'impuissance de nuire. »

Malgré la décision des États, malgré les ordres du prince et la rigoureuse surveillance de ses officiers, trente-cinq évêques, quatre archevêques et six abbés se rendirent à l'invitation du pape. Le roi fit saisir sur le champ le temporel de tous les prélats absens; les États-généraux, faibles encore, en appellent au concile futur et au futur pape. Cette démarche hardie est d'autant plus remarquable, que Philippe se trouvait alors dans tous les embarras de la guerre suscitée par Guy, comte de Flandre, allié d'Edouard.

Boniface, toujours plus irrité, lance enfin contre le roi une bulle d'excommunication, dans laquelle se trouvait la défense expresse à tout écclésiastique de célébrer les saints mystères devant lui, et ordonna au cardinal Lemoyne d'emmener à Rome, le P. Nicolas, confesseur du roi, moine dominicain, pour y rendre compte de sa conduite et de celle de Philippe.

Une pareille résolution, autorisée par une juridic-

tion particulière exercée par les papes sur les confesseurs des rois et des reines, outrageait à la fois les lois de la religion et celles de l'État. Malgré sa haine contre Boniface, le roi n'opposa aux ordres du Saint-Père que des mesures de police pour empêcher que la bulle ne pût parvenir au légat résidant à Paris. Par les soins de ses officiers, la bulle fut interceptée. L'archidiacre de Constance et Nicolas de Benefracto qui l'apportaient au légat furent emprisonnés.

Enfin, ce prêtre orgueilleux qui avait osé écrire au roi : « Nos prédécesseurs ont déposé trois rois de » France ; les Français en ont des preuves dans leurs » chroniques, et nous dans les nôtres ; et si vous ne » vous amendez, je vous déposerai comme un petit » garçon, *sicut unum garcionem.* » Boniface enleva à tous les corps ecclésiastiques de France le droit d'élection, aux universités le droit d'enseigner, comme si ce droit eût été donné par lui. C'était peu encore ; il poussa l'arrogance et le délire jusqu'à disposer de la couronne de France en faveur de l'empereur Albert d'Autriche, autrefois excommunié par lui. Il dit dans sa bulle de 1303 ; « Nous vous donnons, par la plénitude de notre puissance, le royaume de France, qui appartient » de droit aux empereurs d'Occident. » Boniface s'appuyait sur l'exemple de ses prédécesseurs qui avaient déjà disposé de l'Empire, du Portugal, de la Hongrie, du Danemarck, de l'Aragon, de la Sicile, de presque tous les royaumes de l'Europe ; celui de France seul n'avait pas encore passé en des mains étrangères.

Philippe dut alors traiter le pape en ennemi qui lui déclarait la guerre. Il se ligua avec la maison des Colonnes, peu effrayée comme lui des excommunications pontificales, et qui réprimait quelquefois dans Rome

même cette puissance si redoutable ailleurs (1). Guillaume de Nogaret vint en Italie par ses ordres, pour signifier au pape la décision des Etats-généraux et la faire publier dans les villes de l'Italie. Secondé par Sciarra Colonna, implacable ennemi de Boniface, il sépara de la cause du pape une partie des villes voisines du domaine de Saint-Pierre, et rassembla secrètement une troupe de gens déterminés avec lesquels il vint tout à coup investir Anagni où le pape avait été forcé de se retirer pour se soustraire à la vengeance de ses ennemis. Le 7 septembre 1303, à la pointe du jour, un cri s'élève : *Vive le roi de France ! Mort à Boniface !* Les portes de la ville sont enfoncées, le palais de Pierre Gaëtan est emporté au premier assaut, et le siége est mis devant la forteresse qu'habitait le Saint-Père avec les cardinaux.

En face du danger, Boniface fit demander un sursis de quelques heures pour connaître les conditions imposées par les vainqueurs. Colonna répondit à l'envoyé du pape captif que si Boniface désirait conserver la vie

(1) Les grandes familles romaines descendaient de ces Lombards qui envahirent l'Italie en 568. Entre les peuples qui sortaient de la Germanie septentrionale, les Lombards étaient réputés parmi les plus braves, les plus cruels, les plus fiers de leur indépendance. La monarchie des Lombards comprenait trente duchés ou marquisats : leur nombre diminua sous Charlemagne et ses successeurs ; mais en même temps on vit surgir au-dessous d'eux une classe nombreuse de comtes et de vavasseurs, entre lesquels chaque duc avait partagé la province qui lui était cédée, sous l'obligation de lui prêter foi et hommage, et de le suivre à la guerre. C'était le système féodal qui faisait de la jouissance de la terre la solde des guerriers. Ce sont ces mêmes familles qui, en 717, formèrent la municipalité de Rome, à la tête de laquelle on voyait un sénat et des consuls, et gouvernèrent la ville à peu près comme un état indépendant ; ce sont ces mêmes familles qui rivalisèrent de puissance avec l'évêque de Rome avant et après que celui-ci eût pris le titre de pape. *(Sismonde de Sismondi : Républ. italiennes, t. 1, p. 17 et suiv.)*

sauve, il devait immédiatement rétablir la famille des Colonna dans tous ses biens et dignités, et renoncer au pontificat: « Non, s'écria l'inflexible Boniface, » plutôt mourir que cesser d'être pape! »

Aussitôt que la trêve fut expirée, les soldats donnèrent un nouvel assaut, escaladèrent les murailles et se ruèrent dans les appartemens qu'ils mirent au pillage.

Le vieillard ne perdit point courage; il se revêtit de ses ornemens pontificaux, posa la couronne de Constantin sur son front, et prenant les clés de Saint-Pierre d'une main et la croix de l'autre, il se plaça sur un trône, attendant fièrement l'arrivée de ses ennemis. Nogaret, sans respect pour la majesté de ce spectacle, s'approcha du pontife et lui signifia l'acte d'appel des États de France, et le somma d'avoir à se présenter au concile de Lyon pour rendre compte de sa conduite. Le pape n'ayant pas répondu à cette interpellation, Sciarra Colonna s'avança à son tour, et lui demanda s'il voulait renoncer à la papauté: « Non: s'écria Boniface; vous aurez ma tête, mais la tiare, jamais. » Alors Colonna ne pouvant retenir son indignation, se précipite sur le pontife et le frappe au visage avec son gantelet de fer jusqu'à effusion de sang.

Certes, ces violences n'étaient pas dignes d'un roi puissant; aussi les habitans d'Anagni, honteux de s'être laissé battre par un si petit nombre de soldats, prirent les armes et délivrèrent leur malheureux compatriote des mains des étrangers. Ce fut à peine si Colonna et Nogaret purent s'échapper avec quelques soldats, laissant au pouvoir des ennemis la bannière de France qu'ils avaient arborée sur la tour de la ville. Boniface revint à Rome, méditant sa vengeance; mais, brisé par les mauvais traitemens qu'il avait reçus dans sa prison, où il était resté trois jours sans nourriture,

il mourut peu de jours après, le 11 octobre 1303.

Après la fin tragique de Boniface, les cardinaux se réunirent en conclave et proclamèrent chef de l'Eglise Nicolas de Trévise, cardinal-archevêque d'Ostie; le nouveau pontife fut sacré le 27 octobre.

Benoît XI (Boccasio Boccasini), successeur de Boniface, essaya mais vainement, pendant son court pontificat, de réconcilier les guelfes et les gibelins dans les villes de Toscane, et d'y faire rentrer ces derniers, parmi lesquels se trouvaient Dante, Dino Compagni, Petracco et tous ceux qui commençaient à s'illustrer à Florence dans les lettres. Le nouveau pontife eut encore assez de politique et de religion pour révoquer les censures et l'excommunication lancées par Boniface VIII.

Des envoyés de Philippe vinrent alors à Rome pour soumettre à Benoît XI la requête suivante que les États-généraux avaient présentée au roi: « A vous, très-noble prince Philippe, notre sire. Les peuples de votre royaume vous supplient de conserver les franchises et la souveraineté de vos États, c'est-à-dire de ne point reconnaître d'autre maître que vous de vos biens temporels. Ils vous prient également de faire déclarer à la face des nations que le pape Boniface VIII a mérité la damnation éternelle, en dénonçant par ses bulles que votre royaume lui appartenait et qu'il pouvait en disposer suivant son bon plaisir. »

Après quelques mois d'un règne conciliateur et signalé déjà par des réformes blâmées par les cardinaux avides d'honneurs et de richesses, Benoît descendit du trône pour entrer dans la tombe. Un jour de grand festin, pendant que le Saint-Père dînait avec plusieurs d'entre eux, son maître d'hôtel, suivant les uns, selon d'autres, un jeune clerc parut en habit de reli-

gieuse du monastere de Sainte-Pétronille, et offrit à Benoît, au nom de l'abbesse, qui était l'une de ses pénitentes, un plat d'argent garni de figues nouvellement cueillies; le pape en prit deux et offrit les autres à ses convives, qui les refusèrent. Dans la même soirée, le pape fut atteint de douleurs aiguës; peu d'instans après, le 6 juillet 1304, le pape mourut empoisonné. Les contemporains ont soupçonné les cardinaux Napoléon des Ursins et Jean Lemoyne d'avoir pris part à cet attentat, dont la France et son roi recueillirent tout le profit.

Le siége de Rome devint encore vacant.

L'exil de la papauté fut alors résolu à la cour de France. De nouveaux projets fermentaient dans la tête de Philippe; pour les accomplir, il fallait avoir sous la main cette puissance pontificale avec laquelle il luttait depuis bien des années; il la lui fallait esclave soumise à ses volontés comme à ses haines; le moment était favorable, il sut en profiter. Le trône du successeur des apôtres dut être transféré des bords du Tibre sur le sol de la France. Cette émigration de la papauté eut des résultats inattendus; elle favorisa l'indépendance de Rome et des cités de l'État de l'Église; elle rendit en même temps la cour pontificale étrangère à ce parti guelfe qu'elle avait souvent secondé d'une manière si indécente et si nuisible même à ses propres intérêts.

LA PAPAUTÉ A AVIGNON.

CLÉMENT V.

—

1304.

Philippe-le-Bel fut le premier roi de France qui sentit l'importance et même la nécessité d'appliquer sa politique aux opérations du conclave. Il regrettait de n'avoir point participé à l'élection de Benoît XI, il prit donc ses mesures pour trouver dans son successeur un pape favorable à ses projets; la papauté fut achetée; vendue, elle devint un instrument dans les mains de l'absolutisme royal, à qui resta la victoire.

La cour pontificale, retirée à Pérouse pour se soustraire aux entreprises séditieuses des Romains, était divisée d'opinion. Mélange singulier de Guelfes et de Gibelins, de Français, de Napolitains opposés aux Italiens réunis aux Anglais; des agens du roi de France et des partisans de Boniface: dans une réunion aussi hétérogène, la discorde devait durer longtemps.

Le conclave se divisa en deux factions : la première de François Gaëtan, neveu de Boniface, ou des Italiens; la seconde, composée de Gibelins, avait pour chefs le cardinal

Napoléon des Ursins, allié aux Colonne, et dévoué aux intérêts de Philippe, et Nicolas Alberti, cardinal de Prato, évêque d'Ostie. Deux systèmes, éloignés de toute transaction se combattirent dans les premières séances. Un cardinal, Mathieu des Ursins, travailla sourdement pour s'emparer du trône ou le faire occuper par un de ses neveux. Cette ambition amena des divisions qui n'eurent pour résultat que la dissolution du conclave.

Jacques et Pierre Colonne, chargés de pleins pouvoirs du roi de France, arrivèrent à Pérouse, et la scène changea. Ces deux cardinaux, destitués par Boniface, intriguèrent avec une ardeur sans exemple, répandirent l'or à profusion, et chaque jour on compta quelque défection nouvelle.

Sans doute, dit un auteur, l'intention de la faction française n'était pas de transférer le Saint-Siége en France ; elle ne voulait qu'élever sur le trône un ennemi des idées de Boniface et plaire à Philippe-le-Bel. Le cardinal de Prato employa la ruse pour arriver à l'accomplissement de ses projets. La lutte durait depuis neuf mois ; il fallait en finir. L'évêque d'Ostie proposa un expédient qui paraissait propre à concilier tous les intérêts. Une convention secrète, passée entre lui et les Italiens dévoués à Boniface, stipula qu'ils présenteraient trois archevêques qui ne seraient point de leur pays, et que les Français choisiraient le pape parmi ces trois candidats. Les Guelfes tombèrent dans le piége qu'on venait de leur tendre. Cette convention étant arrêtée et signée, Nicolas de Prato envoya au roi un courrier portant le nom de trois candidats, pour que Philippe indiquât à la faction française celui qu'elle devait élire (1).

Parmi les trois noms se trouvait celui de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux qui avait eu des démêlés avec Philippe-le-Bel, et que les Guelfes croyaient son ennemi irré-

(1) Joan. Villani, lib. VIII. cap. VIII. — S. Antonin, t. III, p. 21.

conciliable ; c'est pour cette raison qu'il figurait au nombre des élus, persuadés que si le choix tombait sur lui, ils auraient un pape dévoué à leurs volontés. En effet, lorsque Boniface eut déposé Philippe-le-Bel du royaume de France pour le donner à Albert d'Autriche, Philippe assembla tous les prélats du royaume pour déposer à son tour le pape Boniface VIII comme hérétique, simoniaque, homicide et indigne de la Papauté. Un seul prélat, Bertrand de Got, refusa de signer cet acte de l'autorité royale. Ces antécédens étaient une garantie pour les Italiens, et promettait de perpétuer la politique de Boniface à l'égard du roi de France.

Dans les chroniques contemporaines, dans toutes les histoires composées d'après des souvenirs de l'époque immédiatement postérieure, on ne rencontre rien qui confirme les étranges confidences dont l'écrivain de Florence, Jean Villani, s'est fait l'éditeur. Jean, chanoine de Saint-Victor, Ptolémée de Lucques, Bernard de la Guionnie, Amauri Roger, racontent tous l'élection de Clément V comme une affaire qui s'est passée dans les formes accoutumées.

Pour trouver un écrivain qui adopte ou répète le récit de Jean Villani, il faut ainsi s'éloigner de tous les témoignages susceptibles d'offrir une authenticité quelconque ; il faut arriver aux temps où l'oubli des sources premières, l'affaiblissement de l'érudition, l'hostilité contre l'Église commencent à laisser s'établir une sorte de consécration sur toutes les assertions légères, superficielles, calomnieuses.

Le roi, après avoir examiné ce qu'on pouvait craindre et espérer des trois candidats, se détermina en faveur de Bertrand. Il lui écrivit de se rendre promptement et en grand secret, dans une abbaye située au milieu d'une forêt près de Saint-Jean d'Angely, ville située dans la province ecclésiastique de Bordeaux. Philippe avait choisi ce lieu pour dissiper toutes les craintes de l'ombrageux gascon. Bertrand de Got était ambitieux, avide d'honneurs, et prêt à céder à tout pour satisfaire sa cupidité.

Il se rendit à l'abbaye en suivant les intentions du roi. C'est sous les voûtes mystérieuses d'un cloître qu'allait se traiter entre ces deux hommes la destinée de la papauté et la destruction d'une milice riche et puissante. En abordant l'archevêque, Philippe lui dit : « Monseigneur, voulez-vous être pape?
» Je suis venu à vous pour que vous me promettiez six grâces ;
» à cette condition, je puis vous assurer que la tiare vous est
» destinée. » Il lui exhiba en même temps les lettres et la décision des cardinaux. Bertrand, ébloui par ce rayon de grandeur inespérée qui venait de luire, se jette aux pieds du roi et le supplie d'être persuadé que s'il est assez heureux pour arriver à la papauté, sa majesté pouvait compter sur lui, qu'il était prêt à lui donner toutes les garanties de dévouement qu'il pourrait exiger. Le roi le releva, l'embrassa, et lui dit qu'avant de prendre des engagemens plus particuliers, il voulait qu'il lui promît de lui accorder six grâces quand il serait monté sur la chaire de Saint-Pierre. La première, lui dit-il, sera ma réconciliation parfaite avec l'Eglise ; la seconde, la révocation de toutes les censures dirigées contre ma personne, mes ministres, sujets ou alliés ; la troisième, l'allocation pour cinq ans des décimes de mon royaume ; la quatrième, la condamnation authentique de la mémoire de Boniface, la cinquième, le rétablissement de Pierre et Jacques Colonne dans le cardinalat et la nomination à cette dignité de plusieurs de mes amis ; la sixième, je me réserve de vous la faire connaître en temps et lieu.

Devons-nous accorder une entière croyance au récit d'un historien étranger qui a donné le détail des conditions secrètes qu'imposa Philippe à l'archevêque de Bordeaux, avant de placer sur sa tête la couronne pontificale?

S'il était permis de hasarder des conjectures à cet égard, il paraîtrait vraisemblable que Philippe exigea une seule condition, qui renfermait toutes les autres, la résidence du pape en France ; et ce ne fut pas le moindre succès de la haute politique du roi. Cependant un chroniqueur allemand assure

que cette sixième demande était la couronne impériale pour Charles de Valois.

Voici comment les quatre articles convenus furent exécutés : 1° le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes les censures et anathèmes, reconnu bon catholique et roi très-chrétien ; 2° ceux qui avaient écrit, agi, travaillé de quelque manière que ce fût dans cette affaire, reçurent l'absolution sans aucune condition onéreuse et humiliante, excepté Guillaume de Nogaret, qui fut condamné à aller porter les armes en terre-sainte, s'il y avait une croisade, et, en attendant, à faire des voyages aux principaux pélerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fût infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avait agi que par ses ordres ; 3° les décimes furent accordées, et afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnaies qui variaient perpétuellement. Cette instabilité était une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avait offert deux cinquièmes du revenu de tous les bénéfices ; mais le roi gagna davantage à l'altération des monnaies, parce que la matière lui coûtait peu, parce qu'il obligeait tout le monde, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnaie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs, qu'il bannit par un édit sujet à interprétation ; de sorte qu'il tira de grosses sommes, tant des dépôts faits par ceux qui partirent, que de ceux qui voulurent rester en France.

La quatrième condition que Bertrand de Got avait acceptée l'embarrassa plus que les trois premières : c'était celle de commencer le procès à la mémoire de Boniface. Philippe-le-Bel pressait ; le futur pape différait. Enfin celui-ci imagina un expédient : « Vous en avez appelé, lui dit-il, à un concile ; » j'en assemblerai un où cette cause sera portée. »

Malgré toutes ces promesses, Bertrand, arrivé à la papauté, n'accorda qu'imparfaitement et avec beaucoup de peine ce qu'on exigeait de lui, et refusa même quelques-unes des grâ-

ces qu'on lui faisait demander par Philippe, comme le prix de son élection.

Le roi de France et l'archevêque de Bordeaux quittèrent Saint-Jean d'Angely très-satisfaits l'un de l'autre. Le cardinal de Prato, instruit des intentions de Philippe, auquel il était dévoué, en fit part aux cardinaux de la faction de France, et ceux-ci signifièrent à leurs collègues de la faction italienne le dessein qu'ils avaient conçu d'être fidèles à leur parole. En conséquence, une assemblée solennelle fut convoquée dans la chapelle du conclave, où, après avoir ratifié le traité fait pour l'élection, le cardinal de Prato proclama pour vicaire de Jésus-Christ, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Cette élection fut suivie d'acclamations générales; tout le sacré collége y applaudit, et surtout le neveu et les créatures de Boniface, qui se flattaient, les crédules, d'avoir nommé un pape irréconciliable ennemi de Philippe. L'exaltation de Bertrand de Got eut lieu le 5 juin 1305. Ce pape prit le nom de Clément V.

Ce prélat faisait la visite de son diocèse lorsque la nouvelle de son élection fut connue. Il se hâta de se rendre à Bordeaux. Les habitans de cette ville et le clergé le conduisirent processionnellement à la métropole; là, le nouveau pape, étonné lui-même de sa puissance, reçut le décret de son exaltation des mains des trois députés du conclave.

Voici un document qui détruit la fausseté du récit de Jean Villani, relativement à la conférence de Saint-Jean d'Angély.

La relation de la tournée métropolitaine de Bertrand de Got a été trouvée par M. Rabanis, doyen de la faculté des lettres, de l'Académie de Bordeaux, dans les archives de cette ville. Voyons donc où se trouvait Bertrand de Got au moment où le récit de Jean Villani le fait accourir près de Saint-Jean d'Angély, et le jette, éperdu d'ambition, aux pieds de Philippe de France.

Bertrand de Got, nommé pape le 5 juin 1305, fut élu, d'après le chroniqueur florentin, trente-cinq jours après le com-

promis, ce qui rapporte la date de cet acte au 27 avril. Or, toujours selon Villani, le messager, envoyé de Pérouse, mit onze jours dans sa course vers Paris, et depuis la réception des lettres du cardinal de Prato, six jours suffirent au roi de France pour avertir l'archevêque de Bordeaux, l'appeler à Saint-Jean d'Angély et se rendre lui-même, en personne, près de cette ville. C'est ainsi, le 14 mai 1305, qu'eut lieu, d'après Villani, la célèbre conférence. Prenons un espace de six jours, et pendant cet intervalle de temps, tâchons de ne pas perdre de vue l'archevêque de Bordeaux :

« Le 12 du moys de mai, dit le document de M. Rabanis, ledit seigneur avoir visité le prieuré de Fontaines, éloigné de 125 kilomètres de Saint-Jean d'Angély ; le jour suyvant, 13, avoir visité le prieuré de Chazay-le-Viscomte (110 kilomèt.), et avoir le lendemain, 15, séjourné audit lieu à ses propres dépens, et le jour suyvant, 16, et le lundy, 17, avoir faict sa visite et demeuré au mesme lieu à ses dépens, et, le mardi, 18, avoir visité le prieuré Dexartz (120 kilomèt).

Ainsi, du 12 au 18 mai, Bertrand de Got n'était pas en mesure de conclure à Saint-Jean d'Angély un pacte simoniaque avec le roi de France.

Mais si l'entrevue et la convention racontées par Jean Villani ont été matériellement impossibles, ce qui n'est pas moins incontestable, c'est qu'au moment de l'élection de Bertrand de Got au pontificat, une opinion générale en Europe attribuait aux efforts et aux intrigues du roi de France une part très-grande dans l'élection du nouveau pape. Mansi, auteur dont l'érudition et la conscience égalent la réserve, dit à ce sujet : « Je ne nie pas que les instances et même peut-être l'argent de Philippe n'aient contribué, à l'insu de Clément V, à faire élever ce prélat au pontificat suprême : c'est là un point sur lequel les écrivains du temps semblent tous n'avoir qu'un même sentiment. » Raynaldi, continuateur des Annales de Baronius, avait écrit avant Mansi, malgré sa discrétion habituelle : « Les concessions prodiguées par Clément V au roi de France ont

donné lieu au bruit de l'intervention de quelque pacte honteux entre Philippe et Bertrand de Got. »

Que devons-nous penser de ces accusations qui s'élèvent contre la mémoire de notre premier pape avignonais? Nous n'avons pas la prétention de refaire l'histoire de l'Église au XIVe siècle ; ainsi, nous n'avons nul droit d'affirmer que ces accusations sont injustes et erronées. Nous devons donc nous borner à dire que, pour ce qui concerne l'affaire du Temple, il n'est permis qu'à un examen superficiel de ne point voir que le pape s'est montré affranchi de toute sujétion particulière, et que, dans ses résistances, comme dans ses concessions même, Clément V a toujours été dirigé par l'unique considération de l'intérêt général de l'Église : « On aurait tort de croire, dit un auteur contemporain (1), que, dans l'affaire du Temple, Clément V se soit écarté de la justice, par haine, par complaisance, par corruption ; pour en juger autrement, il ne faut pas être sain d'esprit. »

Certes, la papauté n'était pas maîtresse d'elle-même dans la personne de Clément V; mais cet asservissement momentané, il serait puéril de croire qu'il eût pu résulter d'un de ces engagemens privés qui n'obligent pas surtout les consciences capables de les contracter. La contrainte que Clément V subissait n'était pas même la conséquence de cette condition particulière, presque toujours faite à la créature d'un pouvoir ambitieux et très-exigeant ; cette contrainte s'échappait de la violence des évènemens et des circonstances (2), et c'est ce que malheureusement il ne nous sera pas difficile de démontrer, si l'on veut bien nous suivre dans l'explication historique de la catastrophe du Temple.

Bertrand était issu d'une des familles les plus distinguées de l'Aquitaine. Son père, Bérand ou Bertrand, s'était fait un nom dans les armes au service de son souverain, le roi d'An-

---

(1) Ferretus Vincentinus, *Hist.*, lib. III.

(2) Rapetti. Les Frères du Temple. *Moniteur du 14 février* 1854.

gleterre. Il était seigneur de Grayan et marquis de Got. Sa mère, la marquise de Ilhac, porta en dot dans sa famille la terre de Blanquefort. Le village de Villandraut fut le berceau de ce pape dont la vie devait remplir une si triste page dans l'histoire. Bertrand fit ses études à Toulouse; son mérite, ou plutôt sa haute naissance, l'élevèrent à l'évêché de Comminges, et ensuite à l'archevêché de Bordeaux, d'où il monta, sans s'en douter et pour servir d'instrument aux projets de Philippe, sur la chaire de Saint-Pierre, au grand étonnement de l'Europe.

Les cardinaux écrivirent au nouveau pape pour le féliciter et le supplier en même temps de presser son départ pour Rome, afin de s'y faire couronner et de pourvoir promptement aux besoins de l'Eglise. Quelle dut être leur surprise quand ils apprirent que, dans les transports de sa joie, le pontife avait laissé échapper le secret de sa réconciliation avec le roi de France, et que, bien loin de vouloir se rendre à Rome, il convoquait une assemblée de cardinaux à Lyon (1) pour la cérémonie de son couronnement.

Honteux d'avoir été trompés par les Français, les Italiens ne dissimulèrent pas le regret d'avoir fait un pareil choix. Le cardinal Matthieu Rosso des Ursins s'en expliqua ouvertement avec Charles Alberti : « Vous êtes venu à bout de vos » desseins, lui dit-il, et nous voilà transplantés au-delà des » monts ; mais, ou je connais mal le caractère des Gascons, » ou je serai bien trompé si l'on voit de longtemps le Saint- » Siége à Rome (2). »

On partit cependant pour Lyon. Le pape s'achemina vers cette ville; il trouva à Montpellier Jacques, roi d'Aragon, qui venait lui faire hommage pour la Sardaigne et la Corse. Jacques accompagna le pontife jusqu'à Lyon. Le roi de France, Charles de Valois et Louis d'Evreux, ses frères, et Jean,

(1) Epist. card. in add. Oldoin ad Ciacon.
(2) Vertot. Hist. de Malte.

duc de Bretagne, s'y rendirent aussi (1). Jamais cérémonie ne fut plus éclatante; elle se fit dans l'église de Saint-Just, le 14 novembre 1305. Le cardinal des Ursins mit sur la tête de Bertrand la tiare pontificale, que le camerlingue avait apportée de Rome (2). Clément, pour satisfaire la curiosité du peuple, voulut, après son couronnement, se montrer avec toute la splendeur qui l'environnait. Revêtu de ses habits pontificaux, le front ceint de la tiare, il monta à cheval. Le roi de France lui en tint d'abord la bride, qu'il céda ensuite à son frère, pour monter lui-même son destrier et marcher à côté du pape (3).

Au moment où le cortége descendait la pente rapide du Gourguillon, une vieille muraille surchargée de spectateurs s'écroula; le pape fut renversé, la couronne pontificale tomba sur le pavé; un rubis précieux fut perdu dans le tumulte: Clément ne fut point blessé; mais douze de ceux qui l'accompagnaient furent tellement brisés, qu'ils en moururent peu de jours après. De ce nombre furent Jean II, duc de Bretagne, et Gaillard de Got, frère du pape. Le roi et Charles de Valois furent grièvement blessés (4).

Quelques esprits superstitieux ont considéré cet évènement comme un présage sinistre des malheurs qui désolèrent l'Italie et des maux qui affligèrent l'Eglise pendant le séjour du Saint-Siége à Avignon. Mais l'Italie n'était-elle pas déjà divisée en factions depuis près de deux siècles? l'Eglise, à la vérité, reçut par la translation, des blessures qui ne se sont jamais bien guéries: la corruption des mœurs, le schisme, l'affaiblissement de la foi, le protestantisme religieux et politique, tels furent les résultats de la soumission de Clément V aux volontés de Philippe-le-Bel. Nous sommes loin d'affirmer par là que

(1) Ciaconius. Vita Clementis V.
(2) Balusius, *fol.* 624. Hist. Cœsenæ, *fol.* 445.
(3) Amalric Aug. Vita Clem. V.
(4) Wading, ann. 1305.

le siége de la papauté doive être fixé définitivement à Rome ; le divin fondateur du christianisme n'a assigné aucune résidence à l'Eglise-mère ; Pierre quitta Antioche pour venir à Rome ; un de ses successeurs pouvait bien quitter Rome pour Avignon. L'action et le mouvement de l'Eglise doivent toujours se porter sur les centres principaux ; or, après les croisades, Avignon, c'est-à-dire la France, était le grand centre de la politique européenne.

Le pontife retourna de Lyon à Bordeaux par Mâcon, Brives, Bourges et Limoges. Le continuateur de Nangis rapporte que ce voyage occasionna des dépenses considérables à ces églises (1). Clément était suivi d'une troupe de familiers et de serviteurs rapaces qui dévoraient tout. Il s'établit chez l'archevêque de Bourges, qui avait été son ennemi, et le ruina totalement, au point que ce primat d'Aquitaine fut obligé pour vivre, d'assister à tous les offices du chœur, pour recevoir les distributions journalières (2). On ajoute que la belle Brunissende de Talleyrand-Périgord le suivait dans tous ses voyages et avait part à ces spoliations. La liaison de Clément V avec la comtesse de Périgord est malheureusement trop vraie ; qu'on ne vienne pas nous dire ensuite, que les auteurs italiens qui ont écrit de ce pape, n'ont mis la main à la plume que sous l'inspiration du dépit, causé par la crainte de n'être plus admis au fastueux banquet des charges ecclésiastiques (3) ?

En effet, la première promotion de cardinaux que fit Clément, fut composée de dix élus, tous français, à l'exception du confesseur du roi d'Angleterre. A cette nouvelle, les Italiens

---

(1) J. Villani, lib. IX, cap. LVIII. — S. Ant. archiep. de Concil. Vien. tit. XXI, parag. III. — Spicileg. d'Acherii, *p.* 620.

(2) Clemens V papa moram faciens Lugduni ab episcopis et abbatibus Franciæ, qui habebant negociari in curiæ innumerabilem pecuniam extorsit ; sed rex Franciæ, et fratres ejus, Baronesque Francorum, ipsum invenerunt propitium ac benignum, *clericis gallicis gratias largas fecit.* (Joan. Sti. Vict. vit. Clement V.)

(3) Oldoin ad vit. Clem. V apud Ciacon.

furent consternés ; ils crurent que c'en était fait de la papauté pour eux, ils virent clairement que tous les cardinaux étant des compatriotes du Saint-Père, il n'y aurait plus de papes élus que parmi les Pères de cette nation. Les auteurs ont transmis leurs regrets à la postérité, et, Baluse remarque fort à propos que leurs plaintes portent sur l'usage établi aujourd'hui de choisir les papes parmi les cardinaux italiens (1).

Après avoir affranchi l'église de Bordeaux de la primatie de Bourges, après avoir réconcilié Philippe avec l'Église, en l'absolvant entièrement des censures qu'il avait pu encourir, Clément rétablit dans leur dignité Pierre et Jacques Colonne et les revêtit de nouvelles charges (2).

Le Saint-Père ne laissa pas longtemps ignorer aux cardinaux italiens le lieu de sa résidence future (3). Il leur déclara que tant que l'Italie serait déchirée par les factions des Guelfes et des Gibelins, il resterait en France ; et pour leur prouver que son intention était bien arrêtée, il nomma trois cardinaux revêtus du titre de sénateurs pour gouverner l'Église et l'Italie. Dans les promotions qui furent faites pour remplir les vacances des évêchés, les créatures de Philippe ne fureut point oubliées. A la recommandation de ce prince, Pierre de Belleperche fut nommé à l'évêché d'Auxerre. Belleperche était le plus grand jurisconsulte de son siècle ; il avait professé avec un grand succès à Avignon, avant même que Boniface VIII eût donné à l'Académie de cette ville, le titre d'Université ; Pierre était doyen

(1) Creœsse Clementem cardinales ex Galliis tam multos, ut facilè tunc conjecturâ omnes assequi potuerint pontificem romanum deinceps, non nisi ex Gallicis creari posse. (*Blond. Favius*, *decad. II*, *lib. IX.*)

Non advertit autem vir optimus, se eodem telo acriter confodere gentem suam italam, cum videamus hodie multos creari cardinales italos, paucos è regnis ac provinciis extrà Italiam sitis, studio, ut apparet, retinente in suâ gente dominationis. (*Balus. ad notas*, *fol.* 625.)

(2) Joan. canon. sti. Vict. *Extravag. meruit*, lib. V. De privilegiis, cap. XIII.

(3) Platina, vit. Clem. V.

de celle de Paris et garde-des-sceaux du roi, ou chancelier (Sigillifer).

Toujours dévoué aux intérêts de la France, Clément donna ensuite deux bulles; par la première, il déclare que la constitution de Boniface VIII, *Unam sanctam*, ne porterait aucun préjudice au roi et à son royaume. Benoît XI et Boniface lui-même, malgré sa haine contre Philippe, l'avaient déjà déclaré. Par la seconde, il révoque celle de *Clericis laïcos* et les déclarations faites à ce sujet (1).

Philippe exerçait toujours une grande influence sur les actions du pontife. Cependant celui-ci se montra moins facile et plus circonspect vis-à-vis de ce monarque exigeant. Clément n'était plus l'archevêque de Bordeaux, il voyait les choses sous un autre aspect qu'à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. Le roi, surpris d'une telle réserve, changea aussi de conduite; il demanda hautement que le pape condamnât la mémoire de Boniface, et qu'il fît brûler ses os, comme on en usait à l'égard des athées et des hérétiques; il demanda de plus l'extinction et l'abolition de l'ordre entier des chevaliers du Temple, dont il convoitait les richesses.

A la gloire du commencement de ce pontificat, nous devons dire que Philippe éprouva de la part du pape une opposition inattendue. Pour se soustraire à la vivacité des instances de Philippe, Clément se décida à retourner à Bordeaux (2). Il partit de Lyon avec neuf cardinaux, et se rendit à l'abbaye de Cluny, où il séjourna cinq jours, et de là il prit le chemin de sa métropole (3).

Le premier acte de Clément, qui signala son arrivée dans cette ville, fut la punition de Dulcin et de Marguerite, sa femme, dont les erreurs se propageaient activement dans les Alpes. Clément envoya Raynier, évêque de Verceil, pour les sou-

(1) Bulle *Unam sanctam* expliquée. — Amalric Aug. vita Clemen. V.

(2) Bernard Guido, vita Clemen. V.

(3) Bull. Cassin, tom. I, page 40.

mettre, eux et leurs sectateurs. Au lieu de ramener ces hommes égarés, on les fit périr presque tous, ou par le fer ou dans les neiges. Dulcin et sa femme furent pris, mis à mort et leurs cendres jetées au vent (1).

La manie des croisades occupait encore certains esprits aventureux, et Clément voulut commencer son pontificat par quelque entreprise d'éclat, qui fût du goût de son siècle ; il manifesta le désir de voir encore les armées françaises traverser les mers pour aller reconquérir la Terre-Sainte, depuis longtemps envahie par les Musulmans. Dans cette vue, il écrivit aux grands-maîtres des Hospitaliers et des Templiers, et leur enjoignit de se rendre incessamment auprès de lui, avec les principaux chevaliers des deux ordres, pour leur donner des renseignemens précis sur les forces des infidèles. Clément voulait peut-être aussi s'éclairer sur la nature des accusations que le roi dirigeait contre les Templiers.

Guillaume de Nogaret était en mer lorsqu'il reçut la lettre du pape, et se disposait à faire le siége de Rhodes. Jacques de Molay ne parut à la cour du pape qu'une année après, lorsque cette cour était à Poitiers (2).

Le pape ne se montra pas moins favorable au roi d'Angleterre, Édouard, qui se plaignait de Robert de Winchelsea, archevêque de Cantorbéry. Clément fit venir ce prélat à Bordeaux, et le suspendit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût purgé des accusations intentées contre lui. Tout en rendant service à Édouard, le cupide pontife ne négligea point ses intérêts. Instruit que les évêques d'Angleterre sollicitaient la jouissance pendant un an des églises qui vaqueraient dans leur diocèse, il s'appliqua à lui-même cette prérogative, et s'empara du revenu de la première année de tous les bénéfices indistinctement, depuis l'évêché jusqu'à la moindre prébende

(1) Platina, vita Clement. V.

(2) Joan. canon. sti. Vict. vita Clem. V.

(1). On rapporte que ce fut là le commencement des annates. Cependant les annates (2) étaient connues depuis longtemps, et dès le XIII[e] siècle, il y avait eu des évêques et des abbés qui, par coutume ou par quelque privilége particulier, recevaient les annates des bénéfices dépendant de leur diocèse ou de leur abbaye. Clément V, il est vrai, fut le premier pape qui les exigea, mais cette exigence ne fut pas perpétuelle, et ne s'étendit pas sur toute l'Église. Ce furent ensuite Boniface IX et Jean XXIII qui les établirent dans la suite (3).

Ce procédé du pontife satisfaisait pleinement les prélats d'Angleterre, mais ceux de France se plaignirent avec aigreur des charges que le pape imposait aux églises du royaume et des exactions que commettaient les cardinaux Gentilis, pénitencier du pape, Nicolas, confesseur du roi de France, et Thomas de Sorz, ses légats. Il fallait que ces exactions fussent bien révoltantes, car le roi fut obligé d'envoyer au pape une ambassade solennelle, composée de Milton de Noyers, maréchal de France, Guillaume de Martiniac et Guillaume de Cortehuse, pour obtenir la cessation de ces spoliations. Clément répondit qu'il mettrait ordre aux dérèglemens de ses légats. Sa bulle signala les abus, mais n'y rémédia point (4).

Une expédition dans la Terre-Sainte occupait sans cesse l'esprit remuant de Clément V : cette croisade était le but de toutes ses actions, et souvent le prétexte des charges qu'il imposait. Pour attirer à lui un plus grand nombre de Croisés, il tâcha d'engager Philippe à prendre la croix, et lui envoya les cardinaux Bérenger de Frédol et Étienne de Susi, pour désigner le lieu où il pourrait conférer avec lui. Philippe, qui souhaitait

---

(1) Joan. canon. sti. Vict. vita Clem. V. *Extravag. com. de præb.* cap. II.

(2) Fleury, Hist. eccl., liv. XLI. 94.

(3) Droit que le pape prenait sur tous les grands bénéfices consistoriaux pour le prix de la bulle qui en confirmait la possession: c'était le revenu d'une année.

(4) Platina, vita Bonifacii IX.

tenir le pape sous sa main pour entamer quelques affaires de la plus grande importance, fut charmé des avances qui lui furent faites par les cardinaux. De trois villes que ceux-ci proposèrent, on choisit celle de Poitiers. Clément, voulant jouer le rôle d'Urbain II, et ne se doutant nullement des secrètes intentions du roi, se rendit à Poitiers dans le mois de mai 1307. Philippe y vint aussi avec ses quatre fils, ses deux frères et plusieurs seigneurs de sa cour. Le pontife ratifia d'abord la paix qui avait été conclue entre le roi et Robert, comte de Flandre; il fit ensuite terminer celle qu'on traitait entre la France et l'Angleterre.

Le grand-maître des Templiers parut aussi devant le pape, qui l'accueillit avec amitié. Clément lui demanda quel secours les Latins pouvaient espérer du roi de la Petite-Arménie, quels étaient les ports, les rades et les places de la Palestine qui pourraient faciliter son projet de croisade (1). Il lui demanda en même temps quelle était son opinion sur les instances pressantes qu'on lui faisait d'unir son ordre à celui des Hospitaliers, pour vivre désormais sous un même habit, sous une même règle, sous un seul grand-maître.

Jacques de Molay répondit avec tant de précision, avec tant de solidité, et surtout avec tant de sentimens de religion et de piété, que le souverain pontife en fut vivement touché, et ne put ajouter foi aux calomnies dont on accablait le grand-maître. Philippe ne tarda pas à s'apercevoir des sentimens de bienveillance que le pape témoignait aux Templiers. Sa haine se réveilla plus ardente, il exigea aussitôt la suppression de l'ordre et la condamnation de Boniface VIII. Dans la crainte de n'être pas obéi, il crut prudent de s'assurer de la personne du pape (2).

Clément, environné de gardes et d'espions, reconnut, mais trop tard, qu'il n'était pas libre; il convint lui-même avoir

---

(1) Ptolem. Lucens. Vita Clem. V.

(2) Balus., n. 32, *fol.* 176.

contribué à la perte de sa liberté, en se rendant sans précaution dans une ville où il n'avait aucune autorité. Il voulut s'affranchir de la contrainte qu'on lui imposait et réparer ainsi sa faute. Pour réussir, Clément résolut de sortir de Poitiers à la faveur d'un déguisement pour se rendre à Bordeaux, mais il ne lui fut pas facile de tromper la vigilance de ses gardes : on le saisit hors la ville et sur le grand chemin ; on l'obligea, par violence, à retourner avec sa suite et les mulets chargés de ses trésors (1).

Trompé dans ses espérances, le pape succomba à l'excès de son ressentiment ; il fit une maladie longue et sérieuse ; mais, malgré son état de souffrance, Clément ne se montra point docile aux sollicitations de Philippe, il crut même s'en débarrasser en les communiquant aux cardinaux qui étaient avec lui. Les princes de l'Église, surpris des demandes du roi, les rejetèrent d'abord avec indignation ; mais, pour ne rien précipiter, ils en confièrent l'examen à six d'entre eux, qui, après de mûres réflexions, déclarèrent que le roi n'avait aucun droit de faire de semblables demandes, et qu'elles devaient lui être refusées (2).

Ainsi, avant de seconder les mesures violentes de Philippe-le-Bel, le pape exprima l'extrême surprise que lui causait le genre d'accusations portées contre les Templiers, accusations, disait-il, INVRAISEMBLABLES, INCROYABLES ET INOUIES (3).

Ici commence cette lamentable tragédie qui se termina par le supplice de Jacques de Molay. Pour en représenter toutes les péripéties, il faut rétrograder et faire connaître le caractère de ce roi de France, dont la haine égala la cupidité.

---

(1) Joan. canon. sti. Vict. vita Clem. V.

(2) Ptolem. Lucens. vita Clem. V.

(3) Ad credendam quæ tunc dicebantur, cum quasi *incredibilia et impossibilia* viderentur, nostrum animum vix potuimus applicare, quia tamen pluræ incredibilia et *inaudita*. (*Lettre de Clément V à Philippe-le-Bel, du 9 des kal. de septembre, an II de son pontificat.*

Le 6 octobre 1285, Philippe IV, dit le Bel, succéda à Philippe III, dit le Hardi, son père. La nature avait doué ce prince d'un caractère éminemment énergique ; ses résolutions, qui ne furent pas toujours inspirées par la raison et l'équité, furent toujours immuables. Les droits ou les prétentions des souverains, les priviléges des corporations, les institutions utiles ou vicieuses, les devoirs, les préjugés, les bienséances ne présentaient que de faibles obstacles à sa volonté, son audace n'était contenue que par l'impuissance de ses moyens ou le défaut de sa conception.

Il n'eut ni la droiture, ni la sincère piété de son aïeul saint Louis; il eut plus de génie, plus d'instruction, et autant d'ambition et d'activité que Philippe-Auguste. Son règne se compose de bien et de mal, d'actions criminelles et d'actions utiles. Dans le bien comme dans le mal qu'il opéra, il n'eut pour unique objet que son intérêt personnel.

Ce prince était le plus bel homme de son temps (*quod erat pulchrior homo mundi*), dit Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, brave, généreux, magnifique jusqu'à la prodigalité, mais avide d'argent, et nullement scrupuleux sur les moyens de s'en procurer, dur envers son peuple qu'il accabla de taxes et d'impôts, jaloux de son autorité qu'il chercha toujours à étendre, et implacable dans sa haine. Heureux encore si la sagesse de son administration, secondée par des ministres habiles et zélés, l'avait préservé de la nécessité, également fatale aux princes et aux peuples, d'employer souvent des moyens désastreux pour se procurer des ressources pécuniaires !

Il altéra les monnaies, iniquité qui lui valut le surnom de *faux monnayeur*. Pour que les princes ses voisins ne fussent point à l'abri de ses falsifications, Philippe fonda l'atelier monétaire de Tournon. Quand on connaît les goûts et les habitudes de ce monarque, on peut apprécier aisément les motifs qui l'amenèrent à cette fondation. Les Dauphins du Viennois frappaient monnaie dans l'étendue de leur province, et, entre

autres lieux, à Serve et à Romans. Ces monnaies étaient à un assez bon titre, tandis que les monnaies royales allaient en s'affaiblissant chaque jour davantage. Philippe amenait à Tournon les meilleures monnaies delphinoises et les refondait à son nom, en y mêlant un alliage extraordinaire, les bénéfices étaient énormes ; c'était aussi l'un de ses plus grands revenus.

L'épuisement du trésor public devint si grand, que le roi fut réduit à faire aux monnaies de nouvelles altérations, aussi injustes que les précédentes.

Le peuple de Paris se souleva, l'émeute assiégea le roi dans le palais du Temple, où il s'était réfugié. Délivré avec peine de ce danger, Philippe sévit contre les principaux coupables ; mais les exécutions terribles, mais le sang répandu, ne rendirent point aux monnaies la valeur réelle qu'elles n'avaient pas.

Les circonstances difficiles dans lesquelles ce roi se trouva si souvent le forcèrent d'avoir recours à une mesure aussi extraordinaire que violente. Le 21 juin 1306, Philippe-le-Bel donna commission secrète à Jean de Saint-Just, chantre de l'église d'Alby et à Guillaume de Nogaret, touchant quelques affaires que, selon l'expression de leurs lettres missives, il leur avait expliquées verbalement, avec ordre à tous les prélats, barons, sénéchaux et baillis, de leur obéir. En vertu de cette commission, le 22 juillet suivant, tous les juifs furent arrêtés dans le royaume, ils en furent chassés et leurs biens confisqués au profit du roi. Il faut remarquer que les juifs établis en France avaient, dans chaque ville, un quartier distinct qui explique la possibilité de cette arrestation en masse ; ils avaient, en outre, leur cimetière particulier et une boucherie qui leur était propre.

Avant d'aborder le procès intenté aux Templiers, nous devons observer que Philippe, qui connaissait tous les moyens de flatter l'opinion, introduisit, lors de l'arrestation de ces chevaliers, une nouveauté dangereuse. Le peuple de Paris fut convoqué dans un lieu public, pour entendre, au nom du roi,

la communication d'une mesure que lui suggérait sa politique. Ce n'était plus alors les députés des communes appelés à une délibération légale ; il fallait séduire l'opinion populaire, en rendant la multitude confidente, et pour ainsi dire juge des actions du roi : il nous semble qu'agir de la sorte, c'était flatter le peuple, c'était le craindre, c'était surtout manquer à la dignité du trône.

Cet acte extraordinaire fut le précurseur des moyens extrêmes qui amenèrent la destruction de l'Ordre et l'illustre malheur des chevaliers (1).

Remarquons d'abord que les Templiers ne furent jamais dénoncés par les troubadours, et l'on n'ignore certes pas que les sirventes de ces poètes ne faisaient aucune grâce à la dépravation de leur siècle, et que leurs poésies attaquaient impitoyablement le pape, le clergé, les princes et les grands.

Ces soldats de la milice chrétienne avaient les vices des moines et des militaires de leur temps. Guiot de Provins, qui n'était pas flatteur, en fait cependant l'éloge, et, dans sa *Bible*, ne leur reproche que leur ambition et leur orgueil.

Convoitous sont, ce Dieu tuit,
Et d'orgueil z'ont-ils molt grand bruit :
C'est tous li maux que j'en puis dire.

Il parle d'eux ensuite en termes honorables, tandis qu'il médit des autres ordres religieux (2).

Molt sont prodomme li Templier.
Là se rendent li chevalier
Qui ont le siècle asavoré
Et ont tot veu et tot tasté.

Saint-Bernard, dans ses exhortations *Ad militum Christi*, fait l'éloge de ces guerriers dévoués aux rudes travaux de la vie des camps pour la défense de la foi. « O l'heureux genre

---

(1) Raynouard. De Philippe-le-Bel, *pag.* 35 et 36.

(2) Glossaire de la langue romane. V. *Templier*.

» de vie, s'écrie-t-il, dans lequel on peut attendre la mort » sans crainte, la désirer avec joie et la recevoir avec assu- » rance! » (1).

Henriquez nous a conservé la formule de leur serment, trouvée dans les archives de l'abbaye d'Alcobaza :

« Je jure de consacrer mes discours, mes forces et ma vie » à défendre la croyance de l'unité de Dieu et des mystères de » la foi, etc. Je promets d'être soumis et obéissant au grand- » maître de l'Ordre.... Toutes les fois qu'il en sera besoin, » je passerai les mers pour aller combattre ; je donnerai se- » cours contre les rois et princes infidèles, et, en présence » de trois ennemis, je ne fuirai jamais, mais seul je les com- » battrai, si ce sont des infidèles » (2).

Leur étendard était appelé le *Beaucéant*. On y lisait ces mots ; NON NOBIS, DOMINE, NON NOBIS, SED NOMINI TUO DA GLORIAM.

Les écrivains modernes qui ont accusé l'Ordre des Templiers d'avoir dégénéré, ne se sont appuyés sur aucun témoignage contemporain, et tout atteste que généralement les chevaliers étaient, par leur bravoure, leurs mœurs et leur piété, dignes de l'illustre chef auquel ils obéissaient. Leurs vices, alors fort ordinaires aux personnes puissantes, ne furent jamais considérés comme dignes de châtimens.

Les chevaliers du Temple furent les premiers banquiers du moyen-âge. Ils prêtaient, même à découvert, lorsque la moralité du contractant leur semblait un gage solide ; quelquefois ils trouvaient suffisant le dépôt d'une bannière ou d'un objet doué d'une simple valeur d'affection. Souvent la maison centrale épuisa ses coffres pour secourir des rois sans ressources (3) et des captifs chrétiens. A la vérité, la reconnaissance

(1) Mss. Biblioth. Collonianæ et Bodjelanæ.

(2) Privilegia Ord. cistercensis, *p.* 479.

(3) Elle acquitta la rançon de Louis VII et répara les pertes de son trésor en 1146, sous le magistère d'Evérard, comme ce roi l'apprend dans une

faisait plus tard les dons, les dépôts et le crédit dans le chef de l'Ordre, dans les vingt-quatre maisons provinciales et dans les neuf mille commanderies (1).

Le Temple grandissait chaque jour, le pouvoir monarchique s'en alarma. Encore un pas, le colosse allait aboutir à la souveraineté, puisqu'il possédait, avec la richesse, cet ascendant et ce prestige qu'elle sait irrésistibles, alors qu'achetée par les sueurs, elle est noblement employée. Philippe-le-Bel, qui appelait le Temple *très-saint et très-illustre*, mais dont cet ordre avait souvent rempli les coffres, et qui ne pouvait ni le rembourser, ni en obtenir de nouvelles sommes ; Philippe-le-Bel, après avoir épuisé tous les expédiens, même celui de l'altération des monnaies, si préjudiciable à ses créanciers, médita leur perte avec ses trois plus viles créatures. Après sept années de calomnie, de prison et de tortures, ils avisèrent le moyen d'éteindre tous les titres et obligations. Pour cela, la quittance devait être signée sur le bûcher dressé le 14 mars 1314 (2).

Les Templiers avaient acquis de grandes richesses ; elles furent sans doute le motif secret des persécutions que Philippe-le-Bel leur fit éprouver. Ce roi, cachant la bassesse de ce motif, sous le prétexte de son respect pour les mœurs, fit accuser les chevaliers de tous les crimes qui pouvaient alors soulever contre eux l'opinion publique.

Mais Philippe-le-Bel n'était pas homme à se rétracter, à renoncer à une entreprise commencée. Il déploya, pour la mener à bonne fin, toute la raideur de son caractère, toutes

---

lettre écrite de Damas à Suger, lui ordonnant de tenir pour commis contre lui-même les crimes et délits dont le Temple serait victime dans ses Etats. (*Lettres de Suger*, *dans Duchesne*, *son Histoire de France*, *t. IV*, *page* 510.

(1) Les Templiers étaient voués en même temps à la guerre, à l'escorte des voyageurs, à l'hospitalité, à la fondation des églises, à la création des ponts et des chemins, à l'agriculture, au commerce et aux négociations.

(2) Louis de Noiron. *Des banques en France*. Paris, E. Marc Aurel, 1847.

les ruses de son génie intrigant et corrupteur. Les évêques, les magistrats, le pape sa créature, intimidés, séduits, laissèrent un champ libre à ses projets persécuteurs, les secondèrent, devinrent ses lâches instrumens ou ses complices.

Les crimes imputés aux Templiers étaient-ils ceux de l'Ordre ? c'est ce qu'on ne peut raisonnablement supposer. Etaient-ils ceux de quelques particuliers ? c'est ce qu'on n'oserait décider. Quoi qu'il en soit, quel homme instruit des actions de Philippe-le-Bel se persuadera qu'en détruisant un des Ordres les plus puissans de la chrétienté, en poursuivant ses membres avec l'acharnement de la fureur, en employant contre eux des procédures iniques, révoltantes, en entreprenant de détruire un ordre religieux, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé entreprendre, ce roi ait agi avec désintéressement, et n'ait cédé qu'à l'impulsion de sa piété ?

Philippe-le-Bel, pour faire condamner les Templiers, employa des formes qui outragent également la justice et l'humanité. Les crimes de sa persécution sont mieux prouvés que ceux des persécutés. Sa fureur et ses iniquités ont déshonoré sa mémoire et illustré ses victimes (1).

Jacques de Molay était né en Bourgogne, de la famille des sires de Longvic et de Craon. Admis dans l'ordre du Temple vers l'an 1265, il avait passé outre-mer et s'était distingué dans la guerre contre les infidèles, sous le magistère de Guillaume de Beaujeu. Absent de la Terre-Sainte, lors de son élection unanime à la dignité de grand-maître, vers l'an 1298, il ne tarda pas à réaliser les espérances des chevaliers et à se montrer digne d'un choix aussi honorable.

Il se trouva, en 1299, à la reprise de Jérusalem par les chevaliers; forcé ensuite de se retirer dans l'île d'Arade, il pa-

(1) On peut consulter sur cette procédure l'ouvrage intitulé: Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple, par Raynouard ; ouvrage recommandable par la profonde érudition de son auteur et par son talent à la faire valoir.

rut encore assez redoutable aux Musulmans pour qu'ils fissent contre les Templiers un armement considérable ; après avoir résisté longtemps, réfugié enfin dans l'île de Chypre, il rassemblait de nouvelles forces pour aller venger les dernières défaites des armes chrétiennes, lorsqu'en 1305 le pape le rappela en France.

Il arriva suivi de soixante chevaliers, vieillis dans les combats, éprouvés par l'adversité, toujours prêts à donner leur vie pour la défense de la religion et la gloire de l'Ordre. Outre l'immense trésor que les chevaliers conservaient dans la tour du Temple à Paris, le chef apporta de l'Orient cent cinquante-mille florins d'or et une grande quantité de gros tournois d'argent, qui formaient la charge de douze chevaux (1), sommes considérables pour le temps, mais faible portion du numéraire que les croisades avaient exporté de France !

Traité avec distinction à la cour de Philippe-le-Bel, qui lui fit l'honneur de le choisir pour parrain de l'un des enfans de France, Jacques de Molay obtint la considération que méritaient son courage, son rang et ses vertus, et qu'augmentaient encore les marques d'estime et d'amitié que lui accordait le monarque.

Comme je l'ai dit, le projet de réunir les Ordres du Temple et de l'Hôpital avait été le prétexte apparent du pontife pour appeler le grand-maître. Bientôt le véritable motif fut connu. Des diffamations vagues et sourdes, des délations insidieuses accusèrent l'Ordre et les chevaliers du Temple.

Vers le mois d'avril 1307, le grand-maître se rendit à Poitiers, auprès du souverain pontife, pour se justifier et justifier l'Ordre. Molay avait avec lui Raimbaud de Caron, précepteur d'outre-mer; Geoffroy de Goneville, précepteur de Poitou et d'Aquitaine ; Hugues de Peraudo, précepteur de France.

---

(1) Cette circonstance est attestée par la déposition de Jean de Folhac, que le pape interrogea lui-même sur cet objet, le 29 juin 1308. (*Deposit. fact. coram D. Landulpho et Columna.*)

Le pape leur parla des impiétés dont on les accusait, et notamment des têtes et des idoles. Il ne fut pas difficile aux chefs de l'Ordre de se disculper pleinement.

Le grand-maître revint à Paris, croyant que les explications données au pape avaient détruit jusqu'au moindre soupçon.

Habile à cacher ses projets, Philippe concertait dans l'ombre et le silence les moyens terribles qui devaient opprimer tout-à-coup l'Ordre et les chevaliers. Dès le 12 septembre 1307, des mandemens furent expédiés pour arrêter les Templiers, le 13 octobre, à la même heure, dans toute la France; et le roi dissimula si bien, que ni le grand-maître ni les chevaliers ne conçurent pas la moindre alarme : cette confiance était permise à leur vertu.

Au jour prescrit, Jacques de Molay et tous les Templiers qui se trouvaient à Paris et dans les provinces du royaume furent arrêtés. On se saisit en même temps de leurs biens, qui furent mis à la disposition du roi.

Parmi les faits qui pouvaient exciter les craintes du monarque, il en est que l'historien impartial ne doit pas dissimuler.

1° Durant les guerres toujours renaissantes entre les princes de la maison d'Anjou et ceux de la maison d'Aragon, qui se disputaient les royaumes de Naples et de Sicile, les Templiers avaient eu le tort de prendre parti pour la maison d'Aragon, et d'aider à ses succès.

2° A l'occasion des changemens faits aux monnaies, une émeute avait forcé le roi à chercher un asile dans le palais du Temple ; les chevaliers, en prenant le roi sous leur protection, avaient prouvé par ce succès même, qu'il n'eût tenu qu'à eux de l'abandonner aux fureurs populaires. L'effet heureux et prompt de leurs soins à calmer la sédition avait peut-être donné à penser qu'ils n'y étaient pas entièrement étrangers.

Que ces soupçons soient ou non avérés, le caractère connu de Philippe-le-Bel permet de croire qu'il n'avait point pardonné à une corporation assez puissante pour le protéger contre ses propres sujets.

D'un autre côté, les longs et indécens débats de la France avec la cour de Rome avaient probablement laissé dans l'esprit du roi de fortes préventions contre un Ordre aussi redoutable que celui des Templiers, qui, soumis par sa constitution même à l'autorité des papes, pouvait trouver, dans les querelles de la couronne et de la tiare, des motifs ou des prétextes pour résister à l'autorité royale.

A la raison d'état se joignait une raison particulière, le désir de s'emparer de leurs trésors et l'espoir de s'approprier leurs riches possessions.

Si l'Ordre était aboli, la prétention que les biens devaient appartenir aux princes, dans la juridiction desquels ils étaient situés, n'avait rien de contraire aux principes adoptés alors par les tribunaux civils et ecclésiastiques (1). Les Templiers étaient accusés d'hérésie, et la loi prononçait la confiscation contre les hérétiques.

A la nouvelle de cette arrestation imprévue, la surprise fut générale dans toute la chrétienté; celle du pape fut extrême ; elle augmenta quand il apprit que déjà les évêques de France, ennemis reconnus des Templiers, de concert avec Guillaume de Paris, inquisiteur et confesseur du roi, leur avaient fait déjà subir des interrogatoires, et que le fameux Guillaume de Nogaret, célèbre par la hardiesse de ses entreprises contre Boniface VIII, conduisait cette importante affaire (2). Clément V avait vu la cour de France, antagoniste de Boniface, n'attaquer en lui que le pape, et il voyait aujourd'hui cette cour amie attaquer en lui-même la papauté.

Le 5 juillet 1308, il écrivait à l'inquisiteur Guillaume de Paris :

---

(1) Le sénéchal d'Aquitaine, à l'occasion même de la saisie des biens des Templiers, réclamait la confiscation en faveur du roi d'Angleterre.

Rex Angliæ, dux Aquitaniæ, utitur in dicto ducatu sicut fiscus, et ad ipsum pertinet confiscatio omnium bonorum incursorum ratione omnium publicorum et majestatis et hæresis. (*Balus. vitæ pap. Aven.*)

(2) Vit. Clem. V, in tom. XI, Spicilegii d'Acheriani, *p.* 356.

« Quoique vous ayiez, à juste titre, mérité mon indigna-
» tion, de ce que, étant si voisin de moi, vous avez eu l'au-
» dace de procéder sans ma réquisition contre les chevaliers
» du Temple, je veux bien toutefois, user envers vous de
» clémence plutôt que de sévérité, et d'après les instances
» souvent réitérées du roi des Français, je vous permets de
» procéder avec les prélats du royaume et les délégués que je
» leur associerais, mais non autrement, contre les personnes
» de l'Ordre du Temple. »

Dans les premiers transports de son indignation, il suspendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, défendit aux évêques de prendre part à cette procédure dont il se réservait la connaissance, et il écrivit au roi pour se plaindre de l'emprisonnement de religieux qui ne relevaient que du Saint-Siége ; il lui apprenait en même temps qu'il envoyait à sa cour les cardinaux Bérenger de Frédol et Etienne de Susi, pour qu'il leur remît incessamment, ou à son nonce, Pierre de la Chapelle, les personnes et les biens des Templiers.

Les plaintes et les obstacles mirent Philippe dans la nécessité de déployer toute sa fermeté et toute sa haine ; Clément fut bientôt réduit à céder ; et le roi profita de cette faiblesse pour obtenir ce qu'il désirait.

Le 13 octobre 1307, le roi avait publié un acte d'accusation qui qualifie les Templiers *de loups ravissans, de société perfide, idolâtre, dont les œuvres, dont les paroles seules sont capables de souiller la terre et d'infecter l'air, etc.*

On promit la vie, la fortune, la liberté aux chevaliers qui avoueraient les crimes imputés à l'Ordre. Pour les y engager, on leur présenta de prétendues lettres du grand-maître, par lesquelles ils étaient invités à faire des aveux (1). Lorsqu'ils eurent le courage de résister à tous les genres de séduction,

---

(1) Copiam litterarum magni magistri quibus omnibus fratribus suis intimabat quod hoc et hæc fuerat confessus et quod idem confiterentur omnes. (*Joan. canon. sti. Victoris. — Contin. de Nangis.*)

on les livra aux tortures; ces tortures varient selon les lieux et selon les personnes ; trente-six chevaliers périrent à Paris durant l'épreuve des plus horribles tourmens (1). D'autres ne purent y résister ; pour se soustraire à la douleur, ils firent les aveux exigés.

Que la crainte ou les tourmens de la torture, le désir d'épargner aux chevaliers de nouvelles épreuves, l'espoir de s'entendre avec le pape et d'apaiser le roi, eussent fait céder un moment le grand-maître, il est certain qu'il donna bientôt à tous les chevaliers le signal et l'exemple de rétracter les aveux arrachés par la violence. Ils offrirent ainsi, en faveur de l'Ordre, un témoignage plus remarquable et plus authentique encore que ne l'eût été l'affirmation continue de leur innocence, puisqu'il fallut soutenir et qu'ils soutinrent jusqu'à la mort cette courageuse rétractation.

Philippe-le-Bel répandit dans toute la France des inquisiteurs, qui n'avaient aucune mission de la cour de Rome ; il poursuivait des chevaliers d'un Ordre religieux qui, par les lois générales de l'Eglise et par leurs priviléges particuliers, n'étaient soumis qu'à la juridiction immédiate du souverain pontife, surtout quand il s'agissait d'une accusation d'impiété ou d'hérésie. C'était de la part de Philippe, un acte d'autorité royale beaucoup plus hardi que tout ce qu'il s'était permis lors de ses démêlés avec Boniface VIII.

Clément V redoutait cependant la précipitation et la moindre démarche irrégulière dans un coup d'éclat dont il prévoyait avec raison que le moindre bruit retentirait jusque dans les générations les plus reculées ; c'est pourquoi il s'appliqua prudemment à tempérer la chaleureuse ardeur de Philippe. De son côté, ce prince n'épargna rien lui-même pour se mettre à l'abri des reproches. Il avait déjà consulté plusieurs fois les docteurs du royaume ; l'heure de porter le coup décisif s'approchant, Philippe voulut encore s'entretenir avec le sou-

(1) Processus contra Templariorum.

verain pontife. Il alla le joindre à Poitiers, où il assembla un parlement nombreux, c'est-à-dire les Etats généraux, qui se réunirent dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Philippe voulut montrer par là la droiture de ses intentions et la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des représentans de la nation. Il ne se contenta pas d'admettre aux délibérations les nobles et les lettrés, il demanda encore les suffrages de la bourgeoisie. Après avoir pris connaissance des procédures et des aveux dês divers accusés, les représentans des trois ordres jugèrent les Templiers coupables et dignes de mort.

Le 2 juillet, le pape tint un consistoire public, où, devant son clergé, les grands et le peuple, on lut les dépositions de soixante-dix Templiers. Quel effet dut produire sur cette nombreuse assemblée l'interrogatoire relatif au trésor de l'Ordre ! Ses richesses étaient-elles donc son crime ? (1)

Clément V avait cependant le dessein de faire par lui-même l'information contre le grand-maître et les principaux officiers de l'Ordre; des mandats furent envoyés à cet effet pour les faire conduire à Poitiers; mais plusieurs de ces nobles religieux, affaiblis par les souffrances de la prison et plus encore par le chagrin, tombèrent malades en route et ne purent se soutenir à cheval; on fut obligé de les laisser à Chinon. Le pape députa les cardinaux Bérenger de Frédol et Etienne de Susi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avaient un rapport direct au corps entier, avec injonction de lui en faire un rapport par écrit en forme authentique.

Ces deux cardinaux se transportèrent à Chinon; là, ils interrogèrent le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guyenne et de Normandie. Mais on se garda bien de présenter au pape le grand-maître et les autres chefs de l'Ordre. On les traduisait devant lui, mais on les re-

(1) Joan. canon. sti. Victori. — Balus. vita prima Clem. V.

tint à Chinon, sous prétexte qu'ils étaient hors d'état de continuer leur route jusqu'à Poitiers. Il est certain que l'entrevue du pape et du grand maître eût amené des éclaircissemens importans. On les craignait, on les évita.

Enfin, avant que l'ordre fût jugé dans un concile, avant qu'aucun tribunal eût prononcé sur les accusations dont on noircissait les chevaliers, Clément lança une bulle d'excommunication contre toutes les personnes qui accorderaient aide, secours, retraite, ou conseil à ces infortunés (1).

Dans l'entrevue de Poitiers, il avait été convenu qu'un concile œcuménique serait convoqué à Vienne pour prononcer l'abolition de l'Ordre. Le pape nomma une commission qu'il chargea de se rendre à Paris et d'y prendre contre l'Ordre en général une information juridique dont les preuves pussent motiver la décision du concile. Les membres de cette commission furent : l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Mende, de Limoges, les archidiacres de Rouen, de Trente, de Maguelonne, le prévôt d'Aix.

La bulle qui ordonnait d'informer contre l'Ordre, prononçait que chacun des chevaliers qui voudraient le défendre, seraient cités par devant les commissaires, et que l'information achevée, L'ORDRE, PAR LE MINISTÈRE DE SES SYNDICS OU DÉFENSEURS, COMPARAITRAIT DEVANT LE PONTIFE DANS UN CONCILE GÉNÉRAL.

Ainsi, toute la chrétienté fut divisée en arrondissemens dans lequel chaque archevêque, chaque évêque, tous les délégués du pape et tous les inquisiteurs reçurent l'ordre exprès de poursuivre les Templiers. Il ne resta donc plus aucun asile à ces illustres accusés, ils furent partout sous l'œil et sous la main de l'inquisition (2).

---

(1) Nos enim omnes et singulos, etc. Datum Tolosæ, 3 kalend. januarii, pontificatûs nostro anno quarto.

(2) La bulle *ad omnium fere notitiam* fut adressée, d'après l'indication du registre de la correspondance de Clément V, à soixante dix-huit archevêques

Le mercredi 26 novembre, Jacques de Molay parut devant les commissaires; ils demandèrent s'il voulait défendre l'Ordre ou parler pour lui-même.

Le grand-maître leur dit : « Il serait étonnant que l'Église » mît tant de précipitation à exiger la défense de l'Ordre, lors- » que la sentence relative à l'empereur Frédéric a été suspen- » due pendant trente-deux ans. Je n'ai ni assez de lumières » ni assez de talent pour défendre l'Ordre; cependant je suis » prêt à le faire, selon mes faibles moyens ; ne serais-je pas » vil et méprisable à mes yeux et aux yeux des autres, si j'a- » bandonnais la défense d'un Ordre qui m'a procuré tant de » précieux avantages? Je ne me dissimule pas la difficulté d'une » telle entreprise, lorsque je suis captif du pape et du roi, » n'ayant pas le moindre argent pour fournir aux frais de cette » défense ; je demande donc secours et conseil. Mon intention » est que la vérité soit éclaircie, non seulement par les cheva- » liers, mais dans toutes les parties du monde, par les rois, » princes, prélats, ducs, comtes et barons, et autres hom- » mes probes (1). »

Les commissaires répondirent :

« Réfléchissez bien sur votre offre de défendre l'Ordre ; » pensez aux aveux que vous avez faits contre lui et contre » vous-même. Néanmoins nous vous admettons à le défendre, » si vous persistez dans ce dessein ; nous vous accordons mê- » me un délai, mais en vous avertissant qu'en matière d'héré- » sie, on procède sommairement et sans formalité, sans plai- » doyer d'avocat, ni forme de jugement (2). »

Il est à remarquer qu'un officier du roi devait être présent à l'interrogatoire. Ce courtisan, lié d'amitié avec le grand-maître avant sa disgrâce, feint de s'intéresser à cet infortuné et n'as-

---

dans la chrétienté, etc , aux patriarches de Constantinople, d'Aquilée, de Jérusalem, etc.

(1) Processus contra Templar.

(2) *Idem.*

sister à l'assemblée que pour décourager le grand-maître dans sa défense. On avait choisi pour cet office, un favori de Philippe, Guillaume de Plazian, dénonciateur de Boniface VIII dans l'assemblée des États-généraux, persécuteur des Templiers qu'il accusait d'hérésie. On sent de quelle influence pouvait être la présence d'un tel homme, et il est aisé de deviner à quels desseins il avait offert ses conseils (1).

Ainsi, ces chevaliers, ces religieux guerriers, que Louis VII, pressé par le besoin d'argent, avait été heureux de trouver en Syrie lors de sa croisade en 1148 ; qui, fixés en Chypre, avaient été, par des suggestions perfides, attirés à Paris, où le grand-maître était venu s'établir en 1306, avec tous les chefs de l'Ordre, son trésor et ses archives, ces guerriers étaient indignement trahis par un roi de France, car, dès l'année 1305, Philippe-le-Bel avait proposé l'abolition de l'Ordre du Temple à son obligé Clément V, pour s'approprier et partager les richesses des proscrits.

La cour pontificale était toujours à Poitiers où se continuaient les extraordinaires procédures contre les chevaliers du Temple, lorsque l'élection de Henri VII à la couronne d'Allemagne, dont nous parlerons après l'abolition du Temple, vint changer la face des affaires politiques de l'Italie. La papauté n'était pas encore descendue à ce degré d'abaissement où la réduisit plus tard Philippe-le-Bel. Quand s'élevèrent les ambitieuses prétentions de quelques princes, Clément V jeta son nom dans la balance, et les rois se turent devant les exigences pontificales.

Comme nous le verrons sous peu, Clément V triompha de son rival, auquel il venait d'enlever une couronne. Voulant prévenir le courroux de Philippe, et pour se soustraire aux obséquieuses instances de ce monarque aux volontés immuables, il consulta ses cardinaux sur les périls de la circonstance.

---

(1) Suas petitiones per militum Guillermum de Plaziano porrexit super facto Templariorum, exponens ipsos inventos fuisse hæreticos, potens dictus miles ut dicti Templarii sicut hæretici puniantur. (*Balus. Vit. pap. Aven.*)

Les Pères de l'Église lui conseillèrent de quitter subitement Poitiers et de transférer le siége pontifical à Avignon. Clément goûta ce sage conseil ; le voyage fut décidé. Par le conseil du cardinal Alberti, le pape renvoya au concile de Vienne la décision des demandes de Philippe (1).

Assuré d'après cette résolution d'échapper au ressentiment du roi, le pontife annonça lui-même qu'il transférait son siége à Avignon ; qu'il y arriverait pendant l'octave de l'Épiphanie de l'année 1309, et qu'il dispensait les officiers de la cour de se mettre à sa suite, pourvu qu'ils arrivassent à cette époque dans cette ville (2). Il avait choisi Avignon, de préférence à tout autre lieu, parce que cette cité n'appartenait pas à la France ; qu'elle était voisine du Comtat-Vénaissin qui dépendait du Saint-Siége, province sur laquelle les papes prétendaient avoir des droits de suzeraineté, que Charles II, roi de Naples, qui en était le souverain, était feudataire du Saint-Siége, et que cette ville était voisine de l'Italie (3).

Quand les Avignonais apprirent la détermination de Clément, ils éclatèrent en transports de joie ; leur ville, abandonnée et déserte, allait devenir la capitale du monde chrétien, et du haut de son rocher allaient partir les décrets qui gouverneraient le monde. Ils firent préparer, avec tout le soin possible, le couvent des Frères Prêcheurs, où il devait descendre et où il logea pendant tout le temps qu'il séjourna dans Avignon.

Clément, accompagné des cardinaux Pierre de la Chapelle, François Gaëtan, Guillaume de Ruffat, Pierre Colonne, Nicolas de Prato, Bérenger de Frédol, Landolphe Brancaccio, Raymond de Got et Arnaud de Pellegrue, partit de Poitiers, vint à Bordeaux, et de-là à Toulouse, où il fut reçu avec une

(1) Joan. canon. Sti-Victoris.

(2) Judicatum fuit per Papam, cum collegio, quod curia transferetur Avenionem, et hoc pronunciatum fuit ex ore summi pontifici. (*Ptol. Lucens. in Balus*, *fol.* 31.)

(3) Oldoin ad Ciacon. — Valadier, De Aven. Triumph.

magnificence extraordinaire ; il se rendit ensuite à Comminges dont il avait gouverné l'église, et continua sa route sur Carcassonne, Montpellier et Nîmes ; il arriva à Avignon, précédé par dix cardinaux qui s'y étaient déjà rendus (1).

Ce fut le 28 mars 1309 que Clément V, suivi d'un cortége magnifique, traversa le Rhône sur le pont de Saint-Benézet, et fit son entrée dans Avignon par la porte du Rhône, qui formait alors la tête du pont.

Ce dut être un spectacle bien extraordinaire et bien imposant pour la population avignonaise que l'arrivée du souverain pontife ; il vint par la route du Languedoc, et reçut les hommages des magistrats aux pieds de ces remparts démolis par ordre d'un pontife dont les successeurs les reconstruiraient plus tard. François de Maynier, primicier de l'Université, harangua Clément V à son entrée dans Avignon. Les archives de l'hôtel-de-ville disent que Maynier marqua lui-même sa maison pour loger le cardinal Alberti de Prato et ses équipages. Clément V n'eut d'autre palais dans la cité avignonaise que le modeste couvent des Frères Prêcheurs (2).

La puissante papauté du moyen-âge s'éclipsa le jour où Clément, pour échapper à la colère du roi de France, vint s'établir sur les bords du Rhône. Le pontife humilié avait demandé asile à cette même ville d'Avignon que le cardinal Romain de Saint-Ange avait démantelée au nom de la papauté triomphante. Certes, quand Innocent III poussait Simon de Montfort contre

---

(1) Hist. de Toulouse, t. I. — Bullar. Cassin, *p.* 41. — Bernard Auger, vita Clem. V.

(2) Venit papa de Burdegala, ubi hiemaverat, Avenionem ibique in domo Fratrum Predicatorum, pro se diligenter parata, habitans, longo tempore in eadem urbe mansit. *(Joan. canon. Sti-Victoris.)*

Lapise dit que, lors de l'arrivée de Clément V à Avignon, plusieurs cardinaux s'établirent à Orange, *comme il se voit encore ès maisons qu'ils y firent bastir où paraissent leurs armes.* (Tableau des princes et princip. d'Orange, *p.* 80.

les républiques languedociennes, il ne se doutait guère qu'un de ses successeurs viendrait mettre sa tiare à l'abri des remparts à moitié démolis de la cité fidèle à Raymond VI.

Le centre de la chrétienté quittait le ciel riant de l'Italie, la papauté devenait française, mais la ville d'Avignon échappait une seconde fois des mains des rois de France. Quand le pontife fut établi sur notre sol, l'Italie persécutée se réfugia dans le Comtat-Vénaissin : mais ce ne fut pas l'Italie des guerriers guelfes et gibelins, mais l'Italie des poètes, des peintres et des courtisanes. La licence et toute cette poésie des habitudes galantes de ce beau pays se mêlèrent à la rudesse des mœurs un peu sauvages de la contrée. L'idiome résista seul à l'invasion, car on dit qu'un poète florentin proscrit eut un instant la pensée d'élever cet idiome harmonieux à la hauteur d'une langue littéraire. Ce mystérieux voyageur se nommait Dante Alighieri. La langue italienne prévalut. Alors s'implanta dans le pays cette influence ultramontaine qui s'est conservée vivace pendant près de cinq siècles.

Les avantages que retira le pays de la translation du Saint-Siége à Avignon furent immenses ; le commerce, l'industrie, la science, la civilisation prirent de grands développemens, et l'or du monde entier affluait dans cette ville. Les rois, les empereurs, les princes qui venaient avec leur cour dans la cité papale, y entretenaient un luxe inoui. Si le pays y gagna, l'Église y reçut des blessures qui ne se sont jamais bien guéries : la corruption des mœurs, le schisme, l'affaiblissement de la foi, le protestantisme religieux et politique, tels furent les résultats de cette translation. Nous ne voulons pas dire par là que le siége de la papauté doive être fixé indéfiniment à Rome ; le fondateur du christianisme n'a assigné aucun lieu à l'Église-mère : Pierre quitta Antioche pour venir à Rome, un de ses successeurs pouvait bien quitter Rome pour venir à Avignon. L'action de l'Église doit se porter sur les centres principaux. or, après les croisades, Avignon, c'est-à-dire la France était le plus grand centre.

Revenons au procès des Templiers que nous suivrons jusqu'à l'abolition de l'Ordre, pour raconter ensuite les événemens politiques qui signalèrent le pontificat de Clément V.

Le 28 mars 1309, on assembla dans le jardin de l'évêché de Paris tous ceux des Templiers qui jusqu'alors avaient déclaré vouloir défendre l'Ordre : on en compta cinq cent quarante-six; mais on eut soin de ne pas amener le grand-maître. Les prisonniers sollicitaient toujours la présence de leur chef pour délibérer avec lui ; on leur répondait que Jacques de Molay devait être jugé par le pape, et qu'il avait demandé de paraître en sa présence. Il est certain que c'était un parti arrêté de refuser au grand-maître d'être traduit devant le saint-père, et aux Templiers toute confrontation avec leur chef : on redoutait et on craignait tout ce qui pouvait amener des explications.

Enfin, après une multitude de procédures, d'interrogatoires et de réponses, soixante-quinze Templiers furent choisis pour rédiger, au nom de tous, la défense de l'Ordre.

Voici les principaux traits de l'acte d'accusation dressé par le pape, et quelques fragmens de la défense des accusés :

« Lors de la réception des chevaliers, on leur faisait renier Dieu, le Christ, la Vierge, etc. On leur disait surtout que le Christ n'était pas le vrai Dieu, mais un faux prophète qui avait été crucifié, non pour la rédemption du genre humain, mais pour ses propres crimes. On faisait cracher les récipiendaires sur la croix ; ils la foulaient aux pieds (1); c'était surtout le vendredi-saint qu'ils faisaient ces outrages à la croix.

Ils adoraient un chat, qui apparaissait quelquefois dans leurs chapitres ; ils ne croyaient point au sacrement de l'autel ; leurs prêtres, en célébrant la messe, ne prononçaient point les mots sacramentels de la consécration. On disait aux chevaliers, et ils croyaient que le grand-maître pouvait les absoudre de leurs péchés. »

---

(1) Ils p.....t dessus.

Lors des réceptions, on leur annonçait qu'ils pouvaient se permettre des mœurs licencieuses et coupables.

Dans chaque province ils avaient des idoles, c'est-à-dire des têtes, dont quelques-unes avaient trois faces ; d'autres une, et quelquefois un crâne humain ; et dans leur grand chapitre, ils adoraient ces idoles.

Ils révéraient ces idoles comme Dieu ; ils disaient que l'idole pouvait les sauver, qu'elle donnait les richesses de l'Ordre, qu'elle faisait fleurir les arbres et germer les plantes de la terre. Ils entouraient la tête de l'idole, ou la touchaient avec des cordons dont ils se ceignaient ensuite sur la chair.

Ceux qui, à leur réception, ne voulaient pas se soumettre à ces usages étaient tués ou emprisonnés.

Tout cela s'observait d'APRÈS LES STATUTS DE L'ORDRE ; c'était un usage général et antique, et il n'y avait pas d'autre mode de réception.

Ils ne regardaient point comme un péché d'enrichir l'Ordre par tous les moyens licites et illicites, *per fas et nefas.* »

Nécessairement doivent suivre le précis des moyens de défense présentés par les accusés :

« Ces imputations sont fausses, et, si quelques chevaliers ont fait des aveux devant l'évêque de Paris, ces aveux n'ont été que l'effet de la violence et de la torture. Il en fut ainsi de ceux torturés par Flexian de Béziers, prieur de Montfaucon, et par le moine Guillaume Robert ; déjà trente-six étaient morts à Paris dans les tortures, et plusieurs autres en divers lieux.

» Les formes légales ont été violées ; on nous a arrêtés sans procédure préalable.

» Nous avons été saisis comme des brebis qu'on traîne à la boucherie.

» Dépossédés tout-à-coup de nos biens, nous avons été jetés dans des prisons affreuses.

» On nous a fait essuyer des épreuves cruelles de divers genres de tourmens.

» Un très-grand nombre de chevaliers sont morts dans ces tortures ou des suites de ces tortures.

» Plusieurs ont été forcés de porter contre eux-mêmes et contre l'Ordre un témoignage qui, arraché par la douleur, n'a pu nuire ni à eux ni à l'Ordre.

» Pour obtenir des dépositions mensongères, on leur présentait des lettres du roi qui annonçaient que l'Ordre entier était condamné sans retour, et qui promettaient la vie, la liberté, la fortune et des rentes viagères aux chevaliers assez lâches pour déposer faussement.

» Tous ces faits sont si notoires et si publics, qu'il n'y a ni moyen ni prétexte de les désavouer.

» Quant aux chefs d'accusation que la bulle du pape proclame contre nous, ce ne sont que faussetés, déraisons et turpitude, la bulle ne contient que des mensonges détestables, horribles et iniques.

» Notre Ordre est pur ; il n'a jamais été coupable des crimes qu'on lui impute. Ceux qui ont dit et ceux qui disent le contraire, sont eux-mêmes faux chrétiens et hérétiques. Que les livres de nos statuts soient consultés, on trouvera qu'ils sont les mêmes pour tous les Templiers et pour tous les pays.

» Notre croyance est celle de toute l'Église. Nous faisons vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté ; nous nous dévouons, comme guerriers, à la défense de la religion contre les infidèles.

» Des pères appelaient leurs fils dans notre Ordre, des frères leurs frères, des oncles leurs neveux, parce qu'il était pur et saint.

» Quand les Templiers, prisonniers des infidèles, ont été réduits au déplorable choix ou de renier notre sainte Religion, ou de subir une mort cruelle, ont-ils hésité ? Et auraient-ils eu le courage héroïque de préférer la mort, s'ils n'avaient été de vrais chrétiens ?

» Nous sommes prêts à soutenir et à prouver notre innocence, de cœur et de bouche et de fait, et par tous les moyens possibles. Quels que soient nos accusateurs, nous sommes prêts à les combattre, hors le pape et le roi.

» Nous demandons à comparaître en personne dans le concile général.

» Que ceux des chevaliers qui ont quitté l'habit religieux et ont abjuré l'Ordre, après avoir déposé contre lui, soient gardés fidèlement sous la main de l'Église, jusqu'à ce qu'il soit décidé s'ils ont porté un témoignage vrai ou faux.

» Quand on interrogera les accusés, qu'il n'y ait aucun laïque, ni personne qui puisse les intimider.

» Les chevaliers sont frappés d'une telle terreur, qu'il faut autant s'étonner si quelques-uns font de faux aveux, qu'admirer le courage de ceux qui soutiennent la vérité, malgré les périls et tant de justes craintes.

» Une foule de chevaliers sont morts dans les prisons. Qu'on interroge les personnes qui les ont assistés à leurs derniers momens ; qu'il soit permis de révéler les confessions des mourans, et les juges connaîtront la vérité ou la fausseté des accusations.

» Et n'est-il pas étonnant qu'on ajoute plus de foi aux mensonges de ceux qui, pour sauver leur vie corporelle, cèdent à l'épreuve des tourmens ou aux séductions des promesses, qu'à ceux qui, pour la défense de la vérité, sont morts avec la palme du martyre, et qu'à cette saine et majeure partie des chevaliers qui survivent, et qui, par le seul besoin de satisfaire à leur conscience, ont souffert et souffrent encore chaque jour. »

Cette défense courageuse, présentée par soixante-quinze mandataires des nombreux détenus, produisit un grand effet sur l'opinion publique et sur la cour ; mais le monarque et tous les courtisans dont l'intérêt était de servir la politique, les passions et les caprices de l'autorité royale, frémirent d'indignation et de crainte. Le nom du roi allait rester, aux yeux de la France et de l'Europe, flétri d'un crime non achevé.

L'information commença le 11 avril 1310.

En présence de quatre chevaliers désignés, les commissaires donnèrent le serment à vingt-un témoins, dont deux étran-

gers à l'Ordre, quelques-uns apostats de l'Ordre, et les autres choisis parmi ceux qui, ayant paru dans le consistoire de Poitiers, ne s'étaient point engagés à défendre l'Ordre.

Les commissaires n'en étaient qu'à l'auditoire du treizième témoin, lorsque éclata tout-à-coup l'un des coups d'état les plus étonnans qu'aient jamais concertés les ministres du trône et de l'autel.

L'archevêque de Sens, dont l'évêque de Paris était suffragant, étant mort vers la Pâques de 1309, Clément V écrivit d'Avignon, le 9 des kalendes de mai, qu'il se réservait la nomination du successeur, d'après de grandes et justes raisons, et défendit au chapitre de nommer.

Le roi de France demanda l'archevêché pour Philippe de Marigny, évêque de Cambrai, frère d'Enguerrand, son premier ministre. La correspondance du pape prouve que Clément se prêta difficilement aux désirs du roi (1).

Le roi lui écrivait : « Quand je désire que vous nommiez » à l'archevêché de Sens, c'est que, faute de cette nomi-» nation, le concile provincial est retardé. Dans ce concile » pourront se passer plusieurs choses qui intéressent la gloire » de Dieu, la stabilité de la foi et de la sainte Eglise. Que » la jeunesse du prélat ne vous fasse pas croire qu'il man-» que de capacité; il est dans l'âge convenable; et, avec » l'aide de Dieu, ses actes vous prouveront combien il est » au-dessus de son âge. »

On verra bientôt comment le concile devait travailler pour la gloire de Dieu, et quels étaient les actes qui devaient prouver la haute capacité de Philippe de Marigny.

Clément V résista mollement. Marigny fut nommé archevêque de Sens. A peine en possession, il signala son avènement par une soumission entière à servir les projets de la cour.

Le dimanche 10 mai, les quatre défenseurs de l'Ordre

(1) Balus., collect. act. vet., *p.* 144.

apprirent que le concile provincial de Sens était convoqué à Paris contre les chevaliers personnellement. Les défenseurs s'alarment avec juste raison ; ils demandent audience à la commission papale ; quoique cette assemblée ne tînt point ses audiences les jours de dimanche, elle s'assembla, et Pierre de Boulogne, l'un des défenseurs, dit : « Que, d'a-
» près de sûrs renseignemens, il avait lieu de craindre que
» l'archevêque de Sens et ses suffragans, dans un concile qui
» était convoqué pour le lèndemain, ne fissent le procès à la
» plupart des chevaliers qui s'étaient engagés à défendre
» l'Ordre. Cette mesure est prise, dit-on, contre eux, pour les
» faire désister de leur courageuse résolution. Nous avons donc
» rédigé un acte d'appel dont je vais donner lecture. » (1)

L'appel fut rejeté, et les défenseurs sortirent après avoir déposé une seconde cédule, sur laquelle la commission eut à délibérer.

Le lendemain lundi 11 mai, les prélats s'assemblèrent pour continuer l'audition des témoins. Tout-à-coup la commission apprend que cinquante-quatre des chevaliers qui s'étaient présentés pour la défense de l'Ordre, sont menacés d'être livrés aux flammes.

Plusieurs de ces honorables défenseurs, qui, sur l'invitation contenue dans la bulle du pape, avaient consenti à être traduits à Paris, furent soudainement arrachés de leurs prisons et traînés au milieu du concile.

Ceux qui, ayant fait des aveux, les avaient ensuite révoqués, eurent le plus à craindre de ce tribunal.

L'archevêque les interrogea de nouveau.

Ceux que n'intimidèrent ni les menaces des farouches inquisiteurs, ni l'aspect de la mort, et qui affirmèrent constamment l'innocence de l'Ordre, furent déclarés *hérétiques relaps*

(1) Processus contra Templar.

(1), livrés à la justice séculière et condamnés au feu. Ils furent au nombre de cinquante-quatre.

Il entrait dans la politique du roi de présenter à l'opinion publique les Templiers comme des hérétiques, afin d'avoir un prétexte pour supprimer leur Ordre.

La question des hérétiques relaps avait été discutée à la cour du pape. M. Raynouard a trouvé, dans les archives du Vatican, une consultation (2) décidant que les Templiers qui ont rétracté leurs premiers aveux, ne peuvent pas être déclarés relaps. Le concile de Ravenne et d'autres conciles assemblés pour l'affaire des Templiers, le décidèrent formellement ainsi ; mais l'archevêque de Sens ne cherchait qu'un prétexte ; pourvu qu'il immolât les courageux défenseurs de l'Ordre, il lui importait peu de commettre une injustice à la fois cruelle et bizarre.

Ces cinquante-quatre martyrs de l'honneur marchèrent courageusement au supplice en invoquant Dieu, la Vierge et les Saints (3).

Alors dans toute la France s'élevèrent des bûchers. A Rouen, à Senlis, à Pont-de-l'Arche, à Carcassonne, dans les états du duc de Lorraine, partout où s'assemblèrent des conciles provinciaux, on compta de nouvelles victimes.

Le concile de Salamanque, investi du jugement des Tem-

---

(1) Illi qui præfatos casus enormes de se et alii publicè confessi sunt et posteà negârunt, velut relapsi combusti sunt. *(Joan. canon. Sancti Victori. Contin. de Nangis.)*

(2) Videtur quasi contrarium rationi tales judicare relapsos in talibus dubiis restringendæ sunt pœnæ. Responsiones conciliarii provinciæ Narbonensis super dubiis.... in facto singularium personarum Templariorum. *(Arch. du Vatican.)*

(3) Invocabant proinde Deum ac beatam Virginem et alios sanctos ; et sic vitam inter tormenta finiebant. *(Gesta pontif. Leodiensium, t. II, page 347.)*

pliers, les déclara innocens (1). Celui de Trèves se prononça aussi en faveur des accusés (2). Poursuivis jusque dans l'île de Chypre, les Templiers entendirent soixante-quinze témoins attester unanimement de leur innocence (3).

En vain Philippe-le-Bel, beau-père du jeune Edouard d'Angleterre, essaya de faire participer ce prince à tous ses projets de haine contre les Templiers en général ; en vain ses agents travaillèrent-ils sur tous les points ; en vain le monarque français envoya-t-il la copie des aveux obtenus par les inquisiteurs ; en Angleterre et en Irlande, les chevaliers protestèrent de l'innocence de l'Ordre ; malgré les tortures auxquelles ils furent condamnés, ils restèrent constants dans leurs dénégations.

Le concile de Londres, assemblé en 1310, ordonna que les Templiers fussent séparés les uns des autres, interrogés de nouveau, et que ceux qui persisteraient dans leurs dénégations, fussent livrés aux tortures, sans cependant qu'il n'en résultât ni dislocation de membres, ni blessures incurables, ni effusion de sang.

On ne doit pas être étonné de cette décision ; Clément écrivait au roi d'Angleterre en ces termes :

« Vous avez défendu qu'on employât les tortures dans le » procès contre l'Ordre et les chevaliers ; aussi les Templiers » refusent, dit-on, d'avouer la vérité. O mon cher fils ! con- » sidérez attentivement et prudemment si cela convient à votre » honneur, à votre salut et à l'état de votre royaume. » (4)

(1) Questiones habita, pro eorum innocentià pronuntiatum communi patrum suffragio. (*Mariana, ch. XV, p.* 10. *Aguire, collect. concil.*)

(2) Inquisitio facta in diocœsi Treverensi per Dominum Treverensem archiepiscopum et D. Robertum, decanum ecclesiæ Stliservarii contra ordinem militiæ Templi et magnum preceptorem regni Allamaniæ. (*Arch. du Vatic. sig., n.* 92, *in inferiore arch. pal. Aven. Romam perlatum.*)

(3) Rubricæ facta super inquesta contra magistrum et ordinem Templi in Cypro. (*Bibl. imp.*) L'enquête entière se trouve dans les Manuscrits du Vatican.

(4) Novit, sic credimus, tua serenitas, etc.

Inhibuisti ne contra ipsas personas et Ordinem per *quæstiones* ad inqui-

Les menaces du pape, les tortures des inquisiteurs n'ébranlèrent point la constance des chevaliers.

Si l'on jette un coup-d'œil sur la procédure intentée à Paris par les commissaires du pape ; si l'on parcourt la correspondance établie entre Philippe-le-Bel et Clément V, et les lettres particulières de ce pape envoyées dans toute la chrétienté, on retrouve partout l'influence de cette autorité royale qui opprimait les chevaliers du Temple ; partout se reconnaît l'action de cette politique persécutrice qui, depuis longtemps, avait dicté ses arrêts irrévocables contre l'Ordre du Temple (1).

Cependant les procédures tournaient généralement à la justification de l'Ordre. Clément V crut devoir prescrire à tous les rois, princes, prélats et inquisiteurs de la chrétienté, d'employer les tortures pour obtenir ce qu'il appelait la vérité. Il adressa ses plaintes et ses ordres aux rois de Castille, de Léon, d'Aragon et de Portugal, le 15 des kalendes d'avril 1311.

« La justice exigeait, leur disait-il, qu'afin d'obtenir des
» Templiers plus certainement et plus évidemment la vérité,
» ils fussent appliqués à la question et livrés aux tortures : ce-
» pendant les évêques et délégués ont imprudemment négligé
» ce moyen ; nous leur ordonnons expressément d'employer
» contre les chevaliers le genre de torture convenable qui
» amènera le plus promptement et le plus pleinement la vé-

---

rendum super eisdem criminibus procedatur, sicque iidem Templarii diffiteri dicuntur super iisdem articulis veritatem.....

Attentè, quæsumus, fili carissime, et prudenti deliberatione considera si hoc tuo honori et saluti conveniat et statui congruat regni tui. (II, id. julii, anno V (1310). Archives secrètes du Vatican. — Regestrum litterarum curiæ anno V Domini Clementis papæ V.

(1) On lit dans un mémoire sur papier, et d'une écriture presque indéchiffrable, qui se trouve au Trésor des chartes, sans n°, ces paroles que le roi écrit au pape :

In captione eorumdem aliqui ex eis metu criminum suorum..... desperati de Christi misericordiâ, laqueo se suspenderunt, alii se occiderunt, alii se precipitaverunt.

» rité : les sacrés canons exigent qu'en pareille circonstance » les personnes qu'accusent des indices si évidens et des pré- » somptions si fortes soient livrées aux bourreaux des tribu- » naux ecclésiastiques (1). »

En effet, l'ordre de persécuter les Templiers passa les mers ; il fut intimé au roi de Chypre, aux évêques de Famagouste et de Nicosie, au légat du pape dans l'île de Rhodes ; cet ordre cruel arriva jusqu'au patriarche de Constantinople, à l'évêque de Négrepont et au duc d'Achaïe.

Tandis que le sort des Templiers occupait tous les esprits de la chrétienté, l'époque du concile de Vienne, fixée en l'année 1311, arriva. Il s'ouvrit le 13 octobre, anniversaire sinistre de ce jour où, quatre ans auparavant, les Templiers avaient été arrêtés dans toute la France !

Le pontife partit pour Vienne le 15 septembre, pour procéder à l'ouverture du concile qu'il avait convoqué pour l'année 1310 et ensuite prorogé au 1er octobre 1311, par son bref *Alma mater*. Plus de trois cents évêques s'y rendirent. La première session commença le 16 octobre. Clément, qui la présidait, prononça le discours d'ouverture, dont le texte tiré du psaume 110, était ainsi conçu : *Magna opera Domini in concilio justorum et congregatione*. Il exposa ensuite les motifs de la convocation de cette assemblée. L'affaire des Templiers étant sa principale, on s'en occupa d'abord. Les évêques de Soissons, de Mende, de Léon, d'Aquilée, furent chargés d'examiner, d'extraire et de comparer les diverses informations faites contre l'ordre. Tous les Templiers avaient été solennellement cités à venir défendre leurs frères devant ce concile (2).

---

(1) Regestrum litter. Clem. pap. V. *Archives du Vatican.*

(2) Ac deindè ipse modo seu defensores coràm ipso in concilio generali quod congregare mandavit comparere curaret. *(Processus contra Templariorum.)*

Un grand nombre de chevaliers proscrits erraient en fugitifs dans les montagnes voisines de Lyon. Ces braves prirent la courageuse résolution d'envoyer des députés au concile de Vienne pour y plaider la cause du malheur. Au moment où les prélats écoutaient la lecture des informations recueillies contre l'ordre, paraissent tout-à-coup les neuf Templiers chargés de la défense. Ils exposent franchement et légalement la mission à eux confiée par deux mille chevaliers. Un grand débat allait s'ouvrir. Le concile seul n'en eût peut-être pas été juge. L'Europe, la chrétienté, le siècle, la postérité étaient là pour ratifier ou pour improuver le jugement du concile.

Quelle résolution prit le pontife esclave des volontés de Philippe-le-Bel ?

Je laisse à mes lecteurs l'appréciation de la violente mesure prise à l'égard de ces courageux défenseurs. Quel que soit leur jugement, on doit à l'impartialité de l'histoire de révéler un secret caché jusqu'à ce jour.

Clément V fit arrêter ces généreux chevaliers ; il les fit jeter dans les fers, et craignant sans doute le désespoir des proscrits, il augmenta le nombre de ses gardes et écrivit à Philippe-le-Bel de prendre lui-même des précautions. Il lui transmettait ensuite ces détails que l'histoire aurait peut-être ignorés, si un écrivain impartial ne les eût révélés tels que le pape les raconte sans nul déguisement.

« Pour faire connaître à votre grandeur royale la vérité de » tous les événemens qui surviennent dans l'affaire des Tem- » pliers, je ne dois pas lui taire le fait suivant : les informa- » tions faites contre l'ordre des Templiers étaient lues devant » les prélats et autres ecclésiastiques qui, d'après la convo- » cation qu'ils avaient reçue de nous, sont venus à ce sacré » concile ; sept chevaliers de cet ordre, dans une séance, » et deux autres dans une séance suivante, se sont, en notre » absence, présentés devant ces mêmes prélats et ecclésias- » tiques, offrant de prendre la défense de l'ordre ; ils ont » assuré que quinze cents à deux mille chevaliers, qui de-

» meuraient à Lyon, ou dans ses environs, se joignaient à
» eux pour cette défense. Quoique CES NEUF TEMPLIERS SE
» FUSSENT PRÉSENTÉS VOLONTAIREMENT, NOUS AVONS CEPEN-
» DANT ORDONNÉ QU'ON LES ARRÊTAT, ET NOUS LES FAISONS
» RETENIR EN PRISON.

» Depuis nous avons cru devoir employer des précautions
» particulières pour notre sûreté, et nous annonçons ces évé-
» nemens à votre grandeur, afin que prudemment vigilante,
» elle avise à ce qu'il convient et importe de faire pour la
» garde de votre personne. Donné à Vienne, le 11 novembre,
» l'an VI de notre pontificat. »

La conscience des juges était ébranlée ; les neuf chevaliers allaient sortir de prison et être admis à faire triompher l'innocence. Clément V, au lieu d'obéir au vœu unanime et sacré du concile, oubliant même son propre devoir, termine brusquement la session.

Des négociations secrètes, des pourparlers eurent lieu pendant l'hiver ; Philippe-le-Bel jugea enfin que sa présence était nécessaire pour applanir les obstacles. Il arriva à Vienne dans les premiers jours de février, accompagné de ses trois fils, de son frère, et d'une multitude de gens de guerre. Le pape assembla les cardinaux et plusieurs prélats en consistoire secret (1), et de sa seule et propre autorité, sans prendre l'avis des Pères du concile, prononça l'abolition de l'Ordre du Temple.

Le 3 avril (2) s'ouvrit la deuxième session du concile ; le roi de France y assiste avec ses trois fils et Charles, son frère, environné de lances et d'épées nues ; il se place à la

---

(1) Multis vocatis prelatis cum cardinalibus, in PRIVATO CONSISTORIO ordinem Templariorum cassavit. *(Balus. quinta vita Clem. V.)*

(2) Prefatus Clemens papa in CONSISTORIO publico, presente Philippo rege Franciæ, cum tribus filiis suis.... et etiam fratre.... cum magnâ militiâ.... et presente multitudine copiosâ, cassationem Ordinis dictorum Templariorum solemniter publicavit. *(Sexta vita Clem.)*

droite du pape, sur un siége un peu moins élevé que celui du pontife. Clément publie alors solennellement son décret d'abolition de l'ordre des Templiers, par une simple bulle, PER VIAM PROVISIONIS.

Les Pères du Concile, venus pour entendre la lecture de la bulle, et non pour délibérer, n'opposent à la décision du pape et à la présence du roi qu'un silence improbateur, convaincus qu'ils étaient qu'une pareille décision violait à la fois les règles de la justice, de l'équité et de la discipline ecclésiastique.

Ces formes violentes et arbitraires décèlent encore l'influence active et directe de Philippe-le-Bel, arrivé dans le concile environné de troupes, et terrifiant les Pères par l'absolutisme de sa volonté.

Ainsi finit l'ordre illustre des Templiers.

Le pape appliqua en faveur des Hospitaliers la plus grande partie des biens de l'ordre supprimé. Si nous en croyons plusieurs historiens, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem aurait payé cher au pape cette préférence honteuse (1).

Les trésors, le riche mobilier saisi dans toute la France, au moment de l'incarcération des chevaliers restèrent à Philippe-le-Bel, et jusqu'à sa mort, il perçut les revenus des domaines.

Clément V avoue, dans une lettre écrite à Philippe, avoir reçu une partie du mobilier, et il est certain que la cour de Rome s'appropria de riches et nombreux domaines ; nous en donnons une preuve :

« Les chevaliers du Temple, dit un historien, avaient plu-
» sieurs domaines dans la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
» dans son territoire et dans différens villages de son diocèse.
» Il y a encore, dans le quartier qu'on appelle Saint-Jean....
» les maisons de Saint-Vincent, le pré de Selles, le château

(1) S. Antoninus. — Walsingham. — Dicitur autem papam et regem ex bonis ipsis florenos duo centum millia percepisse. (Chronicon FF. Pini. — Muratori, Rerum ital. script. *t.* IX, *p.* 750).

» de Chamiers et plusieurs autres fonds dépendant de la commanderie de Richerenche. Tout cela fut saisi par les officiers de Sa Sainteté et uni au domaine de la chambre apostolique du Comtat-Vénaissin (1). »

Le roi Philippe, les autres princes s'emparèrent ou disposèrent de plusieurs domaines de l'ordre.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le traitement que ces proscrits éprouvèrent en Provence. Quarante-huit furent arrêtés, le même jour, par ordre de Charles II, comte de Provence, et traduits dans différentes prisons. Il paraît cependant qu'ils furent non seulement épargnés, mais traités d'une manière qui prouverait qu'ils étaient innocens. Parmi ceux qu'on conduisit au fort de Pertuis, il y en eut deux d'Avignon, Guillaume Michel et Pierre Monini, et un autre nommé Raymond Cantabri, qui était de Villedieu. Rambaud de Caromb avait été arrêté en France en 1307 (2).

Laissons le concile de Vienne accomplir sa désastreuse mission et revenons aux événements antérieurs qui signalèrent le pontificat de Clément V.

L'empereur Albert fut assassiné le 1er mai 1308, en sortant d'un bateau, sur la Reuss, près Wendesch, en Argovie. Il avait donné à dîner dans une maison de campagne voisine du lieu du meurtre, précisément à ceux qui tous furent ses meurtriers ; son neveu, Jean de Souabe, Walter de Diechembach, Rodolphe de Balm et Rodolphe de Wartz. La fête avait été gaie ; les convives, par ordre de l'empereur, avaient tous des couronnes de fleurs sur la tête, pour célébrer le 1er mai ; mais sous ces couronnes de fêtes on pouvait voir des fronts soucieux, qui indiquaient qu'elles avaient été tressées pour orner la victime. En effet, lorsqu'on eût passé la petite

---

(1) **Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par Boyer. Avignon, 1710, in-quarto, *p.* 116.**

(2) **Barjavel. Dict. histor. biographique.**

rivière de Reuss, le cheval de l'empereur parut marcher avec peine dans les terres labourées. Rodolphe de Balm descendit du sien, et, prenant la bride des mains de l'empereur, il lui porta un premier coup au défaut de l'épaule. Albert tomba et vint s'appuyer contre un gros chêne qui était près delui ; alors Jean de Souabe lui porta un coup de lance qui le cloua contre l'arbre. Ce fut en ce moment que Rodolphe de Wartz arriva plein d'un désir de vengeance qu'il assouvit cruellement dans les flots de sang qu'il tira avec son poignard du flanc de sa victime. Cet arbre, tout baigné du sang d'Albert, fut précieusement conservé par sa fille, Agnès de Hongrie ; elle en fit faire un bahut pour y mettre ses habits chaque soir en se couchant.

Ces quatre conjurés vengèrent ainsi la mort d'Adolphe de Nassau, tué à la bataille de Worms. Les annales de la Suisse racontent que les deux empereurs combattirent corps à corps, et qu'Adolphe fut tué d'un coup d'épée dans l'œil. Elles prétendent que le combat ne fut pas loyal.

Le bruit de cette mort retentit jusqu'à la cour de France. L'ambitieux Philippe jeta un regard de convoitise sur cette couronne impériale qu'il voulait réunir à celle de France. Donner un successeur à Albert n'était pas chose facile, si l'on considère le nombre et le crédit des concurrens ; parmi eux se trouvaient Frédéric, duc d'Autriche ; Charles, comte de Valois, et Philippe-le-Bel lui-même. Celui-ci était le plus redoutable à cause de sa puissance, et cependant le plus éloigné de cette haute distinction, car la nation germanique le repoussait. Philippe comprit bientôt sa position, et se désista de sa prétention pour faire valoir la candidature du comte de Valois, son frère. Il comptait sur le secours du pape avec d'autant plus de raison, que, selon plusieurs auteurs, la transmission de la couronne impériale sur la tête d'un prince français était la cause de la sixième condition que le roi crut ne pas devoir dévoiler à l'archevêque de Bordeaux dans leur entrevue à Saint-Jean d'Angely. Pour ne pas indisposer le Saint-Père contre lui, l'adroit Philippe cessa pour quelque

temps de poursuivre la condamnation de Boniface VIII (1).

Mais Clément, aussi astucieux que Philippe, ne tarda pas à être informé de ses projets : il en fut alarmé. Le Saint-Père se rappelait les événemens survenus sous le pontificat de Boniface, et ce qui se méditait sous le sien contre la mémoire de ce pape ; il redoutait l'exagération des entreprises d'un roi de France devenu empereur, et il ne voyait pas sa personne en sûreté dans des villes qui, tout indépendantes qu'elles étaient, ne pouvaient résister à la puissance de ce monarque.

Dans une circonstance si délicate, le prudent pontife consulta le cardinal de Prato, le même qui, entièrement dévoué à Philippe, mit la tiare sur le front de Clément, et qui depuis devenu le confident intime du pape, le tira de l'embarras où Philippe le jetait. Ce cardinal conseilla au pontife de prévenir les desseins du roi et de contrarier ses mesures avant qu'il pût lui faire aucune proposition ; que, pour arriver à ce résultat, il fallait informer promptement les électeurs des entreprises du roi de France, et les presser de s'assembler incessamment pour nommer Henri, comte de Luxembourg, roi des Romains. Clément adhéra d'autant plus volontiers aux conseils du cardinal, qu'il connaissait le mérite de Henri. Ce prince accompagnait l'archevêque de Trèves, son frère, quand celui-ci vint à Poitiers pour obtenir la confirmation de son élection. Les ecclésiastiques entrèrent dans les vues du pape et promirent de s'y conformer.

Le 27 novembre 1308, les électeurs se réunirent à Francfort, et le comte palatin proclama, au nom de l'assemblée, le nouveau souverain de l'Allemagne. « J'élis, s'écria-t-il, » Henri, comte de Luxembourg, pour roi des Romains, fu» tur empereur, protecteur de l'Eglise romaine et universelle, » défenseur des veuves et des orphelins (2). » L'élection de

(1) Ciaconicus, vita Clem. V.
(2) Barre. Histoire d'Allemagne.

ce prince ramena tout-à-coup l'Italie à la lutte pour son indépendance qu'elle avait soutenue contre les deux Frédéric. Henri était un prince brave, intelligent, équitable ; mais il lui manquait la richesse et la puissance. Ayant excité la jalousie des Allemands par le mariage de son fils à qui il donna la couronne de Bohême, il crut prudent, pour éviter toute querelle dans l'empire, de s'éloigner de l'Allemagne et de flatter l'amour-propre national par une expédition en Italie (1).

Clément triomphait de son rival auquel il venait d'enlever une couronne. Voulant prévenir la colère de ce monarque aux volontés immuables, il consulta ses cardinaux sur les périls de la circonstance. Les Pères de l'Eglise lui conseillèrent de quitter subitement Poitiers et de transférer le siége pontifical à Avignon. Le pontife goûta ce sage conseil et promit de le suivre (2). Alors s'effectua le voyage de la cour romaine dans notre ville déserte et demantelée.

Philippe-le-Bel avait résolu de se rendre à Avignon pour instruire le pape du projet qu'il avait formé de s'emparer de la couronne impériale, lorsqu'il apprit l'élection de Henri de Luxembourg et la part qu'avait prise le pape dans cette affaire. Philippe en fut vivement affecté et ne fit néanmoins éclater aucun signe de mécontentement ; mais, pour se venger de Clément, il le pressa, avec plus d'instances que jamais, de poursuivre le procès de Boniface, sans attendre la convocation du concile. Dans quelle anxiété dut vivre Clément V, quand une autre excommunication, bien plus affreuse que celle arrachée contre les Templiers, lui fut demandée à outrance par ce roi aux haines terribles, ce même Philippe-le-Bel, si acharné à vouloir frapper d'infâmie la mémoire de Boniface VIII ! Comme il dut souffrir, le Saint-Père, lui qu'on voulait forcer d'épouser les passions d'un furieux, et d'assembler un con-

---

(1) Simonde de Sismondi. Hist. de la liberté en Italie, *t.* II, *p.* 195.
(2) Joan. canon. sancti Victori.

cile pour flétrir la mémoire et frapper d'anathème son propre prédécesseur, le souverain pontife comme lui ! (1)

Fatigué des continuelles obsessions de Philippe, le pontife, quoique convaincu de l'innocence de Boniface sur tous les chefs d'accusation qu'on faisait peser sur lui ; quoiqu'il fût persuadé de la catholicité de ses sentimens et qu'il ne doutât pas que les importantes légations qu'il avait heureusement remplies sous les pontificats de Martin IV et d'Adrien V, ne dussent le mettre à l'abri de tout soupçon, le pontife, dis-je, crut qu'il convenait à l'honneur du Saint-Siége et à la pureté de l'Eglise, de permettre qu'on fit des procédures juridiques contre la mémoire de Boniface (2). Soit par peur, soit par faiblesse, il rendit en plein consistoire un décret solennel qu'il fit afficher à la porte de l'église d'Avignon ; il prescrivit un délai aux accusateurs et aux défenseurs de ce pape pour paraître devant lui et soutenir la procédure ; il nomma pour les recevoir les cardinaux Béranger de Frédol, Nicolas de Fréauville et Thomas de Jorz. Clément envoya d'autres cardinaux à Rome pour recevoir les dépositions des témoins qu'on voudrait produire contre Boniface VIII (3).

On raconte, et cela sur la seule assertion d'un ennemi de Boniface, qu'aussitôt qu'on eut reçu en Italie le décret de Clément contre la mémoire de son prédécesseur, Renaud de Suppino, complice de Nogaret dans les violences faites à la personne du pape, partit de Ferentino dont il était gouverneur, pour venir déposer contre le pontife. Arrivé près d'Avignon, il fut attaqué par des gens armés qui lui tuèrent plusieurs des siens et mirent les autres en fuite. Renaud se dirigea sur Nismes, où il protesta contre cet attentat par un acte du 25 avril 1309. Au reste, ces actes d'atrocité n'étaient pas

---

(1) Jules de Saint-Félix. Le Palais des Papes.

(2) Ptolom. Lucens. Vita Clem. V.

(3) Amalric Auger. Vita Clem. V.

rares dans ces temps de barbarie où les routes se trouvaient infestées d'assassins gagés et de voleurs.

Tandis que Philippe donnait ainsi des témoignages de son ressentiment contre Clément, ce pontife jouissait du fruit de sa politique adroite et voyait avec satisfaction Henri, son protégé, sur le trône des Césars : ainsi le pape d'Avignon, en faisant prêcher dans l'Allemagne sa suprématie sur tous les trônes du monde, se rendait l'arbitre de l'hérédité des princes et des intérêts des nations.

A peine Henri fut-il couronné à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne, qu'il poursuivit les assassins d'Albert, son prédécesseur : il en coûta la vie à plus de douze cents gentilshommes, que Mathilde, la veuve d'Albert, et Agnès de Hongrie, sa fille, firent périr dans les tourmens. Jean, duc de Souabe, le seul instigateur de cet attentat, après avoir erré pendant l'espace de cinq ans, déguisé tantôt en marchand forain, tantôt en mendiant, vint à Avignon se jeter aux pieds du pape et lui demander l'absolution de son crime. Le pontife la lui accorda et lui donna, en outre, une lettre de recommandation pour l'empereur. Ce prince, en considération de sa haute naissance, ce qui était alors un titre à l'impunité, lui fit grâce de la vie ; mais il le fit enfermer pour le reste de ses jours dans le cloître des Augustins de Pise (1).

Après avoir réglé les affaires de l'Allemagne, Henri tourna ses regards vers l'Italie où il était appelé ; sa première pensée fut de se faire couronner à Rome par le pape. Henri envoie, à cet effet, une solennelle ambassade à Clément : elle était composée des évêques de Bâle et de Coire ; d'Amédée, comte de Savoie ; de Jean, Dauphin, comte d'Albon et de Vienne ; de Guy, comte de Flandre ; de Jean, comte de Saarbruck, et du docteur Simon de Marville, trésorier de l'église de Metz et secrétaire de l'empereur. Les ambassadeurs arrivèrent à

---

(1) Albert. Argentinensis, ab anno 1311.

Avignon le 1er juillet 1309, ils présentèrent au pontife leurs lettres de créance et lui remirent en même temps le décret de l'élection. Le pape leur déclara qu'il reconnaissait Henri pour roi des Romains et promit de le couronner empereur à Saint-Pierre de Rome, le 2 février 1312 (1).

L'évêque de Bâle, étonné de la longueur de ce délai, représenta au pape que l'Italie, ce beau pays qui devait être si cher aux souverains pontifes, était divisé en factions qui l'ensanglantaient par la guerre la plus affreuse ; que les Italiens, accoutumés à l'impunité, ne manqueraient pas de prendre le prétexte du défaut de couronnement de l'empereur pour continuer leurs désordres. Clément, qui ne voulait point s'aventurer au milieu des Guelfes et des Gibelins en armes, s'excusa sur la nécessité de se trouver au concile général qu'il avait convoqué et qu'il était sur le point d'ouvrir à Vienne en Dauphiné.

Les députés se soumirent à cette haute volonté et prêtèrent serment au pape au nom de l'empereur, le samedi 26 juillet 1309. Ils jurèrent et promirent, de la part de leur maître, sur les saints Evangiles, sur la croix et les reliques des saints, « qu'il ne souffrirait jamais qu'on attentât à la vie et à l'honneur du pape ; qu'il ne porterait aucune ordonnance dans Rome sans son consentement ; qu'il ferait rendre à l'Eglise toutes les terres qu'il saurait lui appartenir ; qu'il exalterait le Saint-Siége, défendrait ses droits autant qu'il pourrait par lui même et par ses officiers ; et qu'au jour de son couronnement, il renouvellerait les mêmes promesses et prononcerait l'autre serment accoutumé en pareille circonstance » (2)

Clément avait fait promettre aux Hongrois qu'après la mort

(1) Bernard Guido. — Ptolom. Lucensis. Vita Clem. V.

(2) Arnald. Camerar. — Oderic Rainald, anno 1309. § 9. — Clementin. *lib.* XI, de Jurejurando, *tit.* IX, *cap. unico.*

du roi régnant, ils reconnaîtraient pour prince Charles-Robert, petit-fils de Charles II. Frédéric avait consolidé son pouvoir en Sicile et déjoué par des victoires les intrigues de la cour pontificale. En signe d'alliance et de réconciliation, il avait épousé la fille de Charles II. Ce dernier n'était plus, et Robert, son deuxième fils, et Charles, son petit-fils, se disputèrent le royaume de Naples : tous deux avaient des droits, tous deux les faisaient valoir. Dans cette conjoncture, Clément jette de nouveau sa couronne dans la balance. Juste par intérêt, il repousse le prince royal de Hongrie et investit Robert, en suzerain, du royaume de Naples, moyennant mouvance de 8,000 onces d'or.

Le départ des ambassadeurs de Henri fut suivi de l'arrivée de Robert, roi des Deux-Siciles (1). Il vint à Avignon pour prêter serment de fidélité au pape et lui faire hommage, comme feudataire du Saint-Siége, pour ses royaumes de Naples et de Sicile.

Robert séjourna quelque temps à Avignon ; il étala aux yeux de ses sujets toute la pompe de la royauté. Il n'oublia rien, par ses dépenses extraordinaires et par son assiduité à faire la cour au pontife, pour mériter ses bonnes grâces. Ce fut à l'occasion de ces prodigalités, qu'il reçut l'acquit des sommes qu'il devait au Saint-Siége.

A ces fêtes brillantes, à ces solennités royales que le souverain de Naples donnait aux Avignonais, succédèrent la terreur et l'effroi. Pressé vivement par les ambassadeurs du roi de France, Clément s'engagea à obéir, et commença même le jugement contre Boniface. Ces préliminaires de condamnation furent bientôt arrêtés par les cardinaux, qui firent entrer dans la ville des soldats allemands et anglais, et menacèrent Clément de l'enlever de force et de le conduire à Rome, s'il persistait à poursuivre la mémoire de son prédécesseur. Cette

---

(1) Bernard Guido. — Amalric Auger. vita Clem. V.

manifestation hostile du clergé, qui n'était, au reste, qu'une nouvelle ruse du Saint-Père, fut présentée aux ambassadeurs français comme un événement très-grave qui pouvait déterminer la translation du Saint-Siége en Italie, si le roi persistait dans sa résolution de faire condamner la mémoire de Boniface. Cette intrigue d'opposition fut si habilement conduite, que Philippe se désista de ses poursuites et remit à Clément le soin de terminer le jugement du pape défunt comme il le jugerait convenable.

Pour se débarrasser de ces soldats incommodes qui l'avaient si bien servi, Clément voulut d'abord les affilier aux Hospitaliers de Saint-Jean ; mais ceux-ci refusèrent et représentèrent à Clément qu'ils ne reconnaissaient point pour chef le grand-maître des Hospitaliers. Ces guerriers armés de fer, qui sacrifiaient à la folie de leur siècle, se dispersèrent et retournèrent dans leur pays, très-mécontents du pontife, laissant sur leur passage les traces de leurs brigandages (1).

A peine sorti de cette position difficile, Clément V tomba dans une autre plus grande inquiétude. Philippe-le-Bel le pressait de nouveau avec hauteur et l'avertissait que le délai fixé pour la poursuite du procès de Boniface arrivait. Les accusateurs de ce pontife arrivèrent le 15 mai 1310 ; ils étaient quatre : Guillaume de Nogaret, Guillaume Duplessis, Pierre de Gaillard et Pierre de Blanasque ; ils étaient accompagnés d'un clerc nommé maître Alain de Cambale. Tous les cinq se qualifiaient du titre d'envoyés du roi de France. Les défenseurs de Boniface étaient au nombre de douze, ayant à leur tête maître Jacques de Modène qui parlait au nom de tous.

Cette cause, la plus mémorable des siècles passés, puisqu'il s'agissait de flétrir la mémoire d'un souverain pontife, se discutait dans le consistoire, en présence du pape et des

---

(1) Et quia papa non providit eis, recesserunt ad propria cum scandalo magno. *(Ptolom. Lucensis in Balus, fol. 34.)*

cardinaux, mais elle avançait lentement. Des prétentions s'élevèrent au sein de l'assemblée ; les uns ne voulaient pas reconnaître Nogaret et Duplessis pour légitimes accusateurs ; d'autres déclinaient la juridiction de Clément même, et prétendaient que le concile seul devait prendre connaissance de la cause et la décider. Tant d'altercations ne firent qu'aigrir les esprits. Nogaret ne paraissait dans la ville et dans le consistoire qu'au milieu d'une troupe de gens armés. D'un autre côté, le cardinal François Gaëtan, neveu de Boniface, assistait à toutes les conférences et défendait chaleureusement les intérêts de son oncle ; Gaëtan aussi ne marchait qu'avec une suite capable de résister aux insultes de Nogaret. On était prêt chaque jour à en venir aux mains, ce qui serait arrivé si la présence du pape n'eût retenu ces implacables adversaires (1).

La conduite de Philippe, celle de Clément surtout étaient désapprouvées par toutes les nations qui ne voyaient alors dans le pape que la sainteté du père de l'Eglise, et non les prétentions ambitieuses du souverain. On s'indignait de cé que la mémoire d'un pape fût déférée au jugement d'hommes qui devaient la vénérer. Les rois de Castille et d'Aragon envoyèrent des ambassadeurs auprès du pontife pour le supplier de mettre un terme à ce scandale qui offensait la chrétienté. Les cardinaux Riccardi et Petroni écrivirent en faveur de Boniface. Jean de Mutto, Gentile de Montefiore, et beaucoup d'autres jurisconsultes et théologiens consacrèrent leurs veilles à la défense du pontife outragé. Deux chevaliers catalans, Carroci et Guillaume Deboli, vinrent à Avignon offrir de se battre en champ clos pour soutenir l'innocence de Boniface (2). A cette époque de barbarie, une démarche semblable suffisait pour convain-

---

(1) Amalric Auger. Vita Clem. V.

(2) Albert Mussat, *lib. I, cap. IV.* — Fantoni. Istoria d'Avignone, *lib. II*, *fol.* 158. — Bailliet. Histoire des démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. — Oderic Rainald, ad anno 1310.

tre le peuple de l'innocence des accusés ; personne ne se présenta pour relever le gant des champions, et tout fut terminé.

Toutes ces ardentes animosités ne firent aucune impression sur l'esprit du pontife. Regrettant qu'on eût osé accuser d'hérésie un pape qui avait été le fléau des mécréans, Clément ne voulut point qu'on abandonnât les poursuites instruites contre lui ; il sollicita même leur expédition pour les emporter à Vienne, comptant les soumettre au jugement du concile qu'il avait convoqué. Philippe, vaincu par la résistance du pape, comprit enfin que son opiniâtreté à poursuivre les procédures contre un pape dont il avait combattu la puissance, le rendait odieux à toute la chrétienté. Il céda devant l'opinion et devant la volonté du Saint-Père. L'affaire tourna en négociations, et le roi de France consentit à ce que Clément la terminât avec le conseil des cardinaux, sans attendre la tenue du concile (1).

Maître alors de la cause, Clément déclara d'abord Boniface innocent sur tous les chefs d'accusation qu'on avait formés contre lui ; il le reconnut très-catholique, et par conséquent vrai et indubitable pontife. Il déclara ensuite que le roi de France n'avait point participé aux violences exercées contre Boniface, que Colonne et Nogaret avaient manqué à ce pontife, de leur propre mouvement, sans aucun ordre, ni aucune impulsion du roi ; il révoqua et annula toutes les sentences et les constitutions préjudiciables à l'honneur, aux droits et aux libertés du roi et du royaume, données depuis la Toussaint de l'an 1300, et ordonna qu'elles seraient biffées des registres de l'Eglise romaine. Sponde ajoute que le pape fit brûler en plein consistoire toutes les procédures qui avaient été faites de part et d'autre. Cet auteur se trompe : ces mêmes pro-

---

(1) Ambassiatores regis Franciæ concordiam tractant cum Bonifacianis, undè illi cedunt accusationi, et isti defensioni. *(Ptolom. Lucens. in Balus. fol. 40.)*

cédures existent encore dans les archives du Vatican, où elles furent apportées avec les livres qui formaient la bibliothèque des papes à Avignon. Il y a plus encore, et ce qui donnera une idée de la puissance pontificale, c'est qu'on fit payer les frais de cette procédure à l'avare Philippe, et que la chambre apostolique toucha cent mille florins pour s'indemniser des peines qu'elle avait prises (1).

Clément parvint ainsi à lasser le roi Philippe-le-Bel, à lui arracher un désistement, et à l'obliger, en quelque sorte à demander l'absolution pour lui-même et pour tous ceux qu'il avait chargés d'être les accusateurs de Boniface. La bulle d'absolution est datée du palais pontifical, l'an 1310, et elle prouve que l'évêque Jacques d'Ossa, depuis Jean XXII, contribua par ses conseils et ses lumières, à mener cette affaire à bonne fin (2).

Débarrassé d'une procédure qui lui avait causé de si vives inquiétudes, Clément profita du repos dont il jouissait pour faire une promotion de cardinaux, il en créa cinq le samedi des Quatre-Temps de décembre 1310 : ils étaient tous Français : Arnaud de Faugier, archevêque d'Arles ; Bertrand de Borde, évêque d'Alby, Arnaud Novelli, abbé de Fontfroide, de l'ordre de Citeaux ; Raymond de Farge, neveu du pape, et Bertrand de Gavo de Sainte-Livrade, son cousin. Ensuite, par les bons offices d'Etienne de Suisi et de Landolphe Brancaccio, nonces apostoliques auprès de Philippe-le-Bel, il réconcilia la ville de Lyon avec le roi de France, dont la haine toujours prête à lui inspirer de mauvais conseils, le portait à punir cette cité pour certains égards que ses habitants

---

(1) Tunc ambassiatores regis offerunt camera domini papæ centum millia florenorum, quasi pro quædam recompensatione laborum circà dictam causam. *(Ptolom. Lucens. — Bernard Guido. Vita Clem. — Fantoni. Istoria d'Avignone).*

(2) Fleury. Hist. ecclésiastique.

n'avaient pas gardé vis-à-vis de sa seigneurie royale (1).

Clément voulut alors visiter le Comtat-Vénaissin, province qui, depuis son occupation par les pontifes, n'avait pas encore vu son souverain ; il fut enchanté de la beauté des paysages, et choisit pour ses délassemens une retraite à Malaucène, près le prieuré de N.-D. de Groseau ; il y fit bâtir un château dont il reste à peine aujourd'hui quelques ruines. Consulté par tous les souverains de l'Europe, Clément occupa les loisirs de sa solitude à correspondre avec les princes de la chrétienté, il y régla une partie des affaires administratives, et y reçut l'hommage des Comtadins, à qui il accorda des témoignages de sa prédilection. Il donna à cette province le titre de *Comté*, qu'elle n'avait jamais eu selon Fantoni et Teissier, et déjà pourtant établi par l'usage selon Ch. Cottier (2). Il fit battre des monnaies d'argent à son effigie pour perpétuer la mémoire de la nouvelle puissance que s'attribuait le Saint-Siége sur la contrée cédée par Raymond VII, comte de Toulouse (3).

Clément donna toujours depuis le titre de comté à cette province dans les brefs qui la concernaient, ainsi qu'on le voit dans ceux qu'il accorda à la noblesse du pays, et qu'il donna à Raymond Guilhem de Budos, son neveu, quand il le nomma gouverneur du Comtat, sous le nom de recteur. Grégoire X ne l'avait pas donné dans le premier bref qu'il adressa au prieur de Saint-Gilles, en lui confiant le gouvernement de cette pro-

---

(1) Ptolom. Lucens. Vita Clem. — Ciaconius. Vita Clem. *fol.* 376.

(2) Not. sur les recteurs du Comtat, *pag.* 28 - 29.

(3) Les monnaies que fit frapper ce pape offrent, d'un côté, son buste vu de face, bénissant de la droite, et portant de la gauche une croix à long manche, avec cette légende en caractères gothiques, entre deux grainetis : CLEMENS : PAPA : QUINTUS. Au revers est une croix, dans le champ, autour de laquelle on lit : COMIT : VENASINI ; autour de ces mots règne concentriquement cette autre légende, entre deux grainetis : AGIM : TIBI : GRA : OMNIPOTENS : DE. *(Barjavel, Dict. biog. et hist.)*

vince, que le Saint-Siége possédait depuis peu : ces paroles sont cependant remarquables (1).

Revenons aux affaires d'Italie qui attirèrent l'attention de l'Europe sur la fin de 1310 et au commencement de 1311. L'empereur Henri VII, informé par ses ambassadeurs des intentions du pape à son égard, se mit en état de passer en Italie, et pour ne pas alarmer les habitants de ce pays, il leur annonça qu'il viendrait chez eux, non comme un ennemi qui cherche à asservir les peuples et à s'enrichir de leurs dépouilles, mais comme un ami qui veut rendre la justice, réprimer les désordres, donner la liberté aux villes opprimées, et faire jouir les provinces de leurs droits et priviléges : c'était précisément ce que l'Italie repoussait. Ce pays était gouverné par une multitude de grands et de petits souverains qui voulaient perpétuer leur tyrannie. Si les Gibelins souhaitaient la présence de l'empereur, les Guelfes la redoutaient. Chaque ville avait sa faction et son maître : les Escala dans Vérone, les Carrare à Padoue, les Passerini à Mantoue ; à Rome, les Ursins et les Colonne : à Milan, les Visconti avaient les armes à la main pour opprimer leur patrie ou l'asservir sous leur joug : aussi, les messages de l'empereur produisirent des effets tout opposés à ceux que ce prince avait conçus sur la disposition des esprits en Italie (2).

Henri le Belge se met en marche avec une armée de deux mille cavaliers seulement, la plupart Belges, Francs-Comtois et Savoyards, descend à Lausanne, où Baudouin, archevêque de Trèves, et Jean de Molans, écolâtre de Toul, se trou-

(1) Universum ecclesiæ romanæ dominium humiliter regi, et disponi suaviter affectantes de terra Venaissini, est ejusdem ecclesiæ specialis, ec circumpectiorem curam geremus, quò ipsa noviter ad illius immediatum reducta dominium ejus debet foveri mansuetudine, et moderamine communi, ut in prerogativâ regiminis apostolici sui status conservationem ognoscat, et novæ lætitiæ privilegio delectetur. *(Breve Clem. V.—Balus., fol.* 817.*)*

(2) Quinta vita Clem. in Balus.

vèrent pour recevoir, au nom du pape et de l'empereur, le serment que ses ambassadeurs avaient déjà fait à Avignon entre les mains du pontife. Henri jura donc, le 11 octobre 1310, de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérétiques, de ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'Eglise, de protéger le pape et de conserver les droits de l'Eglise romaine. Il renouvela et confirma les donations faites par Constantin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Othon-le-Grand, Henri II et les autres empereurs (1).

L'empereur reçut à Lausanne plusieurs députés de l'Italie appartenant à la faction des Gibelins; ceux de Pise lui offrirent quarante mille écus d'or, que Henri accepta, en leur promettant de conserver leurs priviléges. Il continua ensuite sa route, passa les Alpes et parcourut toutes les villes de la Lombardie jusqu'à Vérone. A Milan, il conféra tous les emplois de l'administration aux Gibelins. Les Guelfes, ses ennemis, en murmurèrent hautement. Henri méprisa leurs menaces et leurs plaintes, et ne pensa qu'à se faire couronner roi de Lombardie; mais la couronne de fer destinée à cet usage et conservée dans la ville de Monza, ne se trouva plus. L'empereur en fit fabriquer une d'acier enrichie de pierreries, et le jour de l'Epiphanie de l'an 1311, il fut couronné avec son épouse, par Gaston de la Tour, archevêque de Milan. Avant la fin de la cérémonie du sacre, il créa deux cents chevaliers (2).

Au milieu de cette gloire éphémère qui rayonne sur le front des rois; au milieu de cette pompe impériale qui l'environnait, Henri voyait ses jours menacés. Son chancelier et Guy de la Tour conspirèrent successivement contre lui.

L'empereur fut assez heureux pour déjouer les projets homicides des conjurés. Ces hommes furent punis avec une ex-

---

(1) Clementinarum, *lib.* XI, de Jurejurando, *tit.* IX, *cap.* I.
(2) Struv. *period.* IX, *sect.* XIV. — Ptol. Lucens. Vita Clem.

trême rigueur. Toutes les villes voisines de Milan, effrayées de cette sévérité, se soumirent à la puissance de Henri. Ce prince réduisit celles qui ne voulurent pas le reconnaître : Crémone, Crème, Lodi et Brescia furent conquises, mais ces victoires lui coûtèrent un tiers de son armée, et il faillit lui-même y perdre la vie. En poursuivant sa marche triomphale, il reçut les députés de Parme, de Vérone, de Padoue, de Vicence, de Plaisance et de Mantoue. Les Vénitiens lui envoyèrent une grande somme d'argent, avec une couronne enrichie de diamans ; les Gênois lui rendirent des honneurs extraordinaires. Le voyage de Henri à travers l'Italie était un triomphe continuel ; mais ces honneurs, mais cet enthousiasme des populations étaient l'ouvrage de la politique du pape. L'empereur avait eu la précaution de se faire précéder par un manifeste dans lequel il avait fait transcrire les lettres de Clément V. D'un autre côté, le cardinal de Pellegrue n'oubliait rien pour engager les villes rebelles à se soumettre à l'empereur. En agissant ainsi, le cardinal croyait remplir les vues de son maître et lui faire sa cour, mais il se trompait (1).

Tant de succès firent enfin craindre à Clément que l'empereur ne fixât son séjour à Rome, et qui ne profitât de son absence pour faire valoir les anciens droits de l'empire sur cette ville ; il envisagea alors les choses différemment et blâma la conduite du cardinal de Pellegrue. La marche de l'empereur alarmait le pontife : Henri avait promis de travailler à la réunion des Guelfes et des Gibelins, objet constant de la sollicitude de Clément, et Henri venait de tromper ces espérances, en se déclarant ouvertement pour ces derniers et en faisant une guerre sanglante aux autres (2).

Pour s'opposer aux desseins secrets du vainqueur, Clément résolut de lui susciter un nouvel ennemi ; il choisit Ro-

---

(1) Guspin. Vita Henrici VII. — Barre, Hist. d'Allemagne, vie d'Henri VII.
(2) Ptol. Lucens. Vita Clem.

bert, roi de Naples et des Deux-Siciles, avec qui il négocia un traité secret, dans le but d'empêcher Henri de s'emparer de Rome. Le roi de Naples, bien résolu de favoriser les projets du pape, se porta en Toscane avec son armée. Il entreprit de faire cesser la désunion entre les Guelfes et les Gibelins : sa prudence, sa sagesse échouèrent contre l'opiniâtreté de ces factions. Pour contenir les Gibelins, Robert, le champion du parti guelfe, fit marcher des troupes vers la Romagne : il établit une confédération entre Florence, Bologne, Lucques et quelques autres villes, refusait audience aux ambassadeurs de Henri, soulevait tous les Guelfes d'Italie, et se faisait mettre par lui au ban de l'Empire. De retour à Naples, Robert dirigea sur Rome son frère Jean, prince de Morée, à la tête de six cents gens d'armes et d'un corps d'infanterie, pour fermer l'entrée de cette ville à l'empereur, s'il venait pour s'y faire couronner.

Pendant que Robert prenait ces précautions hostiles, ce prince amusait Henri par des propositions de mariage pour Charles de Calabre, son fils aîné, avec Catherine de Luxembourg. Gambatezza, l'un des ambassadeurs de Robert, se trouvait avec Henri à Gênes, quand celui-ci apprit que le roi de Naples avait fait entrer des troupes dans Rome et en Toscane. Henri, surpris d'une telle audace, dit aux ambassadeurs qu'il trouvait fort étrange que, tandis que le roi de Naples sollicitait une alliance avec lui, il donnât du secours à ses ennemis (1).

L'empereur ne se rebutait pas devant les obstacles qu'on lui suscitait. Il pria Clément de devancer l'époque de son couronnement. Le pontife s'excusa sur la longueur et les dangers du voyage : mais, voulant donner à Henri une satisfaction apparente, il fit choix, pour présider cette cérémonie, des cardinaux Arnaud de Falgier, évêque de Sabine ; Nico-

(1) Quinta vita Clem. V.

las de Prato, évêque d'Ostie : Léonard Patras de Guérin ; François des Ursins et Luc Fiesqui. La bulle qui confère à ces cardinaux le pouvoir de couronner Henri, est adressée à Arnaud de Falgier : elle rapporte de quelle manière il a confirmé l'élection et la promesse de le couronner. « Mais, » ajoute-t-il, ce prince étant en Italie, nous a envoyé des » ambassadeurs qui nous ont prié d'avancer l'époque du cou- » ronnement et de le fixer à la Pentecôte prochaine, pour » être fait par quelques cardinaux, puisque nous ne pou- » vons le faire en personne, à cause du concile général con- » voqué à Vienne, et de plusieurs autres affaires pressantes » qui nous retiennent au-delà des monts. Le roi étant con- » venu de proroger le terme de son couronnement jusqu'au » 15 d'août, pour recevoir l'onction et la couronne impériale » dans l'église de Saint-Pierre, en la manière accoutumée, » nous vous ordonnons de vous trouver à Rome pour ce jour- » là : et après que vous aurez célébré la messe et donné l'onc- » tion sacrée, les quatre autres mettront la couronne impé- » riale sur la tête du prince, et lui donneront la pomme, le » sceptre, l'épée et le reste. »

En effet, ces cardinaux se rendirent auprès de l'empereur à Gênes : cette démarche fit croire à ce prince que Clément agissait avec lui de bonne foi, car il ignorait le traité passé entre le pape et le roi de Naples : mais il se méfiait de Robert, et pour pénétrer ses desseins, il lui envoya des ambassadeurs munis de pouvoirs nécessaires pour conclure le mariage de Catherine avec le duc de Calabre : il en envoya en même temps à Rome, auprès du prince de Morée, pour l'engager à lever les obstacles qui pourraient s'opposer à son couronnement. Quand ces députés furent de retour, Henri fut pleinement convaincu qu'il n'entrerait à Rome que les armes à la main, et que son couronnement n'aurait lieu qu'après avoir vaincu ses ennemis (1).

(1) Mussat. in Ciacon. ad vitam Clem. V. -- Rainald, ad anno 1311.

Après avoir pleinement réussi dans ses projets contre l'empereur, Clément put tourner ses regards vers d'autres affaires dont la solution était demandée avec ardeur par Philippe-le-Bel. Le pontife partit alors pour Vienne, le 15 septembre 1311, pour ouvrir le concile. Le procès des Templiers fut la première affaire dont s'occupèrent les prélats. Nous l'avons rapportée dans ses plus grands détails.

Les Pères confirmèrent la doctrine de l'Église sur la Sainte-Trinité, et réfutèrent quelques erreurs du temps. Les béguards et les béguines, admirateurs et sectateurs de Pierre-Jean d'Olive, ainsi que les dulcinistes et les fratricelles, qui refusaient de reconnaître l'autorité du Saint-Siége, furent condamnés par le concile.

Il n'est pas inutile de faire connaître la nature des erreurs de ces sectateurs, pour donner une idée des diverses opinions religieuses de ce siècle essentiellement théologique.

Pierre-Jean d'Olive, franciscain, avait soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre et est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile de Latran, dans les écrits de l'abbé Joachim, autre visionnaire dont Jean d'Olive était grand admirateur. On accusait encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'âme raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain ; ce qui paraît signifier que le corps et l'âme dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule et même personne ; d'où il s'en suivrait que ce n'est pas tout l'homme, mais l'âme seule qui mérite et démérite. Contre la première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en rapporta à la décision du concile de Latran.

Il y avait encore d'autres sectateurs plus dangereux de ce même Jean d'Olive, que ceux-ci appelaient saint Pierre non canonisé, ne mettant d'autre différence entre l'apôtre et le franciscain que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étaient des laïques de l'un et l'autre sexe, qui se disaient frères de la pénitence du tiers-ordre, et que le peuple

nommait béguards, béguins ou fratricelles ; c'était la même secte que celle des bizoques ou premiers fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé lancé contre eux au concile de Vienne, ils soutenaient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, et lui confère un tel degré de grâce, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage ; qu'il peut aussi obtenir la béatitude de la même manière que dans l'éternité, que toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'âme n'a pas besoin des splendeurs de la gloire céleste pour voir Dieu et jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les effets d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiraient n'eussent été affreuses pour les mœurs. Le pape, avec l'approbation du concile, condamna sévèrement cette secte dangereuse qui s'étendait principalement sur les confins de l'Allemagne.

Il y avait aussi depuis longtemps des associations de femmes dévotes, nommées béguines, instituées par Lambert-le-Bègue dans les Pays-Bas. Celles-ci ne furent pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les excepte formellement. Il ne retranche que les abus qui s'étaient introduits à leur occasion, et dont le moindre était une curiosité présomptueuse, qui faisait discuter les vérités de la religion, avec les dangers et tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

Les funestes effets de cette étrange doctrine se répandirent jusque dans la capitale de la France. Une de ces corruptrices, qui déjà dogmatisait par écrit, avançait dans un de ces ouvrages qu'une âme anéantie dans l'amour de son créateur peut et doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Cette visionnaire tenait si opiniâtrement à cette doctrine, que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction passant aisément de ce sexe à l'autre, un nommé Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie, et subit de même le supplice du feu. En Italie, dans la

ville de Spolette, des ecclésiastiques et des religieux soutinrent ces affreuses maximes, et sous le prétexte de l'esprit de liberté, s'abandonnèrent sans scrupule à toutes les dissolutions imaginables. Ces sectaires étaient les disciples de Dulcin, dont les maximes ne s'étaient pas éteintes avec ce turbulent novateur pris et puni de mort depuis quelques années. Sous le prétexte spécieux de la simplicité et de la liberté évangélique, qui avait séduit de nombreuses populations, Dulcin s'était élevé contre toute autorité ecclésiastique, contre le culte public, contre toute obéissance due à des hommes revêtus de l'autorité. Dulcin instruisit ses disciples à voler quand on ne leur faisait pas l'aumône, prêchait que tous les biens étaient communs, enlevait les épouses à leurs maris, et prétendait que les hommes et les femmes pouvaient vivre maritalement ensemble, parce que la charité voulait que toutes choses fussent communes. Dulcin fut massacré, ainsi que Marguerite de Trente, sa concubine, après qu'on eut longtemps poursuivi sa troupe rebelle avec une armée de croisés levée par ordre du pape, et commandée par Reynier, évêque de Verceil, son légat (1). Le pape confisqua les biens des béguards et des fratricelles à son profit, et livra ces infortunés à la terrible justice de l'inquisition.

La troisième session du concile fut consacrée à terminer la question élevée depuis longtemps contre Boniface VIII. Philippe, qui venait d'obtenir tout ce qu'il désirait à l'égard des Templiers dont il convoitait les richesses, fatigué cependant par les lenteurs de la cour pontificale dans ses poursuites contre la mémoire de Boniface, parut enfin plus traitable sur ce dernier différend qui n'avait que trop scandalisé déjà le monde chrétien. Clément proposa au concile d'examiner la conduite du pape défunt; mais quand il crut s'apercevoir que les Pères, à l'exception des cardinaux, se montraient dispo-

(1) Bérault-Bercastel. Histoire de l'Église.

sés à condamner la mémoire de ce pontife, il suspendit subitement les délibérations et présenta un décret qui déclarait Boniface bon catholique et légitime pasteur. Cette étrange décision surprit les prélats ; cependant personne n'osa exprimer une opinion contraire à celle du pontife. Relativement à Guillaume de Nogaret, Clément lui accorda l'absolution et le délia de l'excommunication qu'il avait encourue, en lui imposant, pour le punir de ses excès, le voyage de la Terre-Sainte, pour y séjourner pendant cinq ans (1). La décision du concile, quoique couvrant la ruse de Clément, ne le rassurait pas tout-à-fait contre les effets de la colère du roi de France, et il s'empressa de lui envoyer trois savants cardinaux pour justifier sa conduite et pour lui représenter que l'Église romaine ne pouvait pas condamner un de ses chefs sans se déshonorer elle-même.

Ces docteurs démontrèrent au prince avec tant d'habileté combien il était impolitique de forcer un pape à proclamer l'infamie d'un autre pape, et de publier devant les nations que les prêtres qui les gouvernaient étaient des hommes impurs, avides, despotes et cruels, qui se jouaient de la crédulité ou de la faiblesse des peuples pour vivre à leurs dépens, dans le luxe et dans la mollesse, que Philippe se laissa persuader et approuva la conduite du pontife ; seulement, il demanda, afin d'arrêter les réclamations des Etats-généraux, qu'on trouvât quelque expédient pour justifier l'innocence de Boniface, ce qui fut chose très-facile.

Une autre sollicitude du concile, ou, pour mieux dire, l'objet constant de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'était l'article tant remanié de la réformation. En vain les évêques firent tous les efforts possibles pour soumettre à leur juridiction les religieux qui en étaient exempts; ils furent inutiles. Dans ces temps de dissolution, le clergé était sans mora-

(1) Bzovius; Oderic Rainald, ad anno 1312.

lité et offrait en tous lieux l'exemple du scandale. La source de la dépravation cléricale venait du peu de discernement qu'on faisait des sujets pour les admettre à la cléricature, et surtout pour leur conférer des bénéfices. Par les expectatives et les nominations en cour de Rome, la charge passait journellement à des clercs vagabonds et dissipés, qui ignoraient tout, excepté l'art de l'intrigue, qui ne savaient pas même la langue du peuple confié à leurs soins, tandis que les évêques n'avaient rien à donner aux gens lettrés et vertueux, qui se dégoûtaient, portaient leurs talens à la cour ou dans les tribunaux séculiers, et devenaient souvent les plus grands ennemis du clergé qui avait dédaigné leurs services (1).

L'épiscopat lui-même, avili par les réserves, n'avait guère moins à souffrir des élections, soit par les vices des électeurs qui voulaient des évêques aussi vicieux qu'eux, soit par l'importunité et la violence des grands en faveur de leurs proches, soit par les évocations fréquentes des causes d'élections au tribunal apostolique. L'abus des expectatives réservées par le pape était si grand qu'on allait jusqu'à entasser sur la tête d'un incapable, et quelquefois d'un enfant, quatre, cinq, six, et jusqu'à douze bénéfices ; en un mot, plus de revenus, disent les Mémoires des évêques, qu'il n'en fallait pour l'entretien de soixante bons sujets. La cour romaine était aussi accusée de commettre une espèce de simonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour les sommes qu'on exigeait pour l'expédition des titres et le salaire des greffiers, et qui se partageait entre le pape et les cardinaux (2).

La vie d'une quantité de clercs, et surtout de bénéficiers, n'était ni réglée, ni réservée, pas même décente dans le lieu saint. Leurs mœurs étaient si équivoques, qu'on proposa dans le concile de mettre en délibération s'il n'était point à propos

---

(1) Bérault-Bercastel. Histoire de l'Église, *t.* X.

(2) *Idem.*

de leur permettre le mariage, comme on le permettait aux clercs de l'Eglise grecque (1).

Cette réforme que la chrétienté attendait avec tant d'impatience pour arrêter la dissolution des mœurs cléricales, se borna à ce décret insignifiant; « Défense aux clercs d'exercer
» les métiers de boucher et de cabaretier; défense de paraî-
» tre en public avec des habits rayés ou mi-parti de deux
» couleurs, de porter des manteaux courts et des chaussures
» découpées en rouge et en vert. »

Clément V renouvela dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII, que Benoît XI avait révoquée, relative aux démêlés des religieux mendiants avec le clergé. Les Frères mineurs se trouvaient compris parmi les opposants. Des fanatiques, qu'on nommait spirituels, ne pouvaient souffrir les manières aisées des autres, et critiquaient amèrement la beauté de leurs bâtimens, la richesse de leurs habits et la profusion de leur table. Pour dissiper les scrupules des premiers, Clément donna sa bulle *Exivi de Paradiso*, par laquelle il explique clairement la règle de saint François; mais les dévots prévenus ne s'en rapportèrent pas à ces explications. Nous verrons plus tard les troubles que ces spirituels causèrent dans l'Église par la hardiesse de leurs attentats.

Telle était la nature des discussions qui s'élevèrent dans le concile. On tâcha, mais sans succès, de porter remède à ces abus scandaleux par des constitutions aussitôt méconnues que proclamées.

Pour la gloire des sciences comme pour celle de la religion, le concile établit l'étude des langues hébraïque, chaldéenne, arabe et grecque, langues propres à faciliter la conversion des infidèles. Le principal promoteur de ces institutions fut le célèbre Raymond Lulle, personnage indéfinissable, menant une vie dissipée et même libertine, ensuite frère très-fervent du

---

(1) Bérault-Bercastel. Histoire de l'Eglise.

tiers-ordre de Saint-François, auteur de plus de volumes que n'en pourrait transcrire un homme pendant la durée ordinaire de la vie (1).

Les Pères de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le pape annonça solennellement que Henri VII, roi des Romains, Philippe-le-Bel et Louis, son fils aîné, roi de Navarre, ainsi qu'Édouard, roi d'Angleterre, s'étaient engagés à faire le voyage de la Terre-Sainte ; en conséquence, il demanda et obtint que les Pères décrétassent la croisade. Des émissaires parcoururent les différens royaumes d'Europe, et levèrent des sommes énormes pour favoriser l'entreprise ; mais tout aboutit à imposer un décime pour le clergé. Les sommes se dépensèrent, et la Terre-Sainte resta pour toujours au pouvoir des infidèles.

Le concile confirma la fête du Saint-Sacrement qu'Urbain IV avait instituée en 1264. Pour donner plus de solennité à cette fête, Clément, à son retour à Avignon, institua la procession du Saint-Sacrement. Les Avignonais secondèrent son zèle, et assistèrent les premiers à cette procession avec l'éclat le plus pompeux et l'appareil le plus magnifique. Leur dévotion ne se refroidit point les années suivantes ; elle s'est transmise de siècle en siècle à leurs descendans, et, malgré les orages de la révolution, ils continuent à se distinguer de toutes les autres villes par la magnificence qu'ils étalent dans cette pieuse cérémonie.

Les trois sessions du concile se terminèrent, le 6 mai 1312, par cet acte, qui ajouta une nouvelle fête à toutes celles de la chrétienté.

Le dénouement du grand drame des Templiers va couvrir de deuil quelques pages de cette histoire, que nous voudrions ne pas écrire pour la gloire du pontife qui prêta ses mains sacrées à la destruction d'un ordre qu'un roi de France poursuivait avec acharnement.

---

(1) Act. concil. Vienn. — Wading, ad anno 1312.

La persécution avait enfin cessé. Mais l'oubli indulgent qui sauvait les chevaliers, pouvait-il s'appliquer au grand-maître qui languissait dans les prisons ? Cet infortuné avait toujours réclamé son jugement, et peut-être le réclamait-il encore. Clément V s'était expressément et solennellement réservé le droit de prononcer sur cet illustre accusé. Mais ce juge suprême, s'il en appelait à sa conscience, pouvait-il soutenir les regards et entendre les discours de cette grande victime? Sous un frivole prétexte, par sa bulle du 11 des kalendes de janvier 1313, il commet l'évêque d'Albe, les cardinaux de Saint-Eusèbe et de Sainte-Pâque, pour juger à Paris le grand-maître et trois autres chefs de l'Ordre (1).

Le roi voulait un spectacle d'apparat qui en imposât au peuple et à la France, spectacle qui devait terminer le dernier acte de cette grande catastrophe. Le 18 mars 1313, parurent en public, sur un échafaud dressé dans le parvis Notre-Dame, les trois commissaires du pape, auxquels avaient été adjoints Philippe de Marigny, archevêque de Sens, et d'autres prélats dignes de siéger à ses côtés. Le grand-maître et trois chefs de l'Ordre furent amenés et entendirent la sentence qui les condamnait à la reclusion perpétuelle.

Le roi et les juges avaient sans doute compté sur le silence de leurs victimes ; mais Jacques de Molay, quoique affaibli par six années de souffrances, saisit, avec un courageux empressement, cette dernière occasion de s'expliquer devant la France et devant la postérité. Prenant à témoins tous les spectateurs, il s'écria :

« Il est bien juste que, dans un si terrible jour et dans les
» derniers momens de ma vie, je découvre toute l'iniquité du
» mensonge et que je fasse triompher la vérité. Je déclare donc,
» à la face du ciel et de la terre, et j'avoue, quoiqu'à ma honte

---

(1) Regestrum litterarum curiæ anni noni Domini Clementis papæ V, *litt.* I.

» éternelle, que j'ai commis le plus grand des crimes, mais
» ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant
» de noirceur à notre Ordre. J'atteste, et la vérité m'oblige
» d'attester qu'il est innocent. Je n'ai même fait la déclaration
» contraire que pour suspendre les douleurs excessives de la
» torture, et pour fléchir ceux qui me les faisaient souffrir. Je
» sais les supplices qu'on a infligés à tous les chevaliers qui
» ont eu le courage de révoquer une pareille confession; mais
» l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de
» me faire confirmer un premier mensonge par un second : à
» une condition si infâme, je renonce de bon cœur à la
» vie. » (1)

Ces paroles produisirent une impression profonde sur la foule des spectateurs. Mais aussi, grande fut la colère du roi et de ses agens, lorsqu'ils apprirent que Jacques de Molay et l'un des autres chefs avaient montré un si magnanime courage.

Le conseil du roi fut assemblé à l'instant même, et, sans réformer la sentence des commissaires du pape, sans faire prononcer aucun autre tribunal ecclésiastique, ce conseil condamna aux flammes le grand-maître et le courageux chevalier qui avait fait une semblable déclaration. On dressa le bûcher à la pointe de la petite île de la Seine, non loin du couvent des Augustins, et à l'endroit même où fut ensuite érigée la statue du roi Henri IV.

Le grand-maître et son généreux compagnon montèrent sur le bûcher, qui fut allumé lentement, afin que, brûlés à petit feu, ils eussent le temps de demander grâce en désavouant leurs rétractations.

Des historiens ont écrit que Jacques de Molay, avant de rendre le dernier soupir, s'écria : « Clément, juge inique et cruel
» bourreau, je t'ajourne à comparaître, dans quarante jours,
» devant le tribunal du souverain juge. » D'autres ajoutent qu'il ajourna pareillement le roi à comparaître dans l'année.

---

(1) Traduction de l'abbé de Vertot. Histoire de Malte.

Tel fut le dénouement de la fatale et sanglante tragédie dont Philippe-le-Bel avait disposé successivement toutes les péripéties.

C'est par un hasard heureux que les pièces de ce procès, après avoir été ensevelies pendant cinq siècles, ont échappé aux ravages du temps et nous ont permis de connaître les détails de cette procédure extraordinaire (1).

Henri VII s'était trouvé fort heureux de quitter Gênes le 16 février 1312, sur une flotte pisane qui le transporta en Toscane, avec environ quinze cents gens d'armes, pour échapper à la fermentation intérieure et toujours plus menaçante qui grondait sans cesse dans la ville. Clément V était encore à Vienne, et se disposait à retourner à Avignon, lorsqu'il apprit que l'empereur Henri VII s'était porté de Viterbe à Ponte-Molle avec son armée et avait fait son entrée dans Rome. Ses partisans l'escortèrent en chantant des hymnes d'allégresse; mais le prince de Morée et la faction des Ursins s'étant emparés du Capitole, du Vatican, du Mont-Janicule, du château Saint-Ange, et de toute la partie qui est au-delà du Tibre, Henri ne put approcher de l'église de Saint-Pierre, où il comptait se faire couronner, malgré la valeur des six cents arbalétiers envoyés par les Pisans (2).

Henri, qui ne voulait pas répandre du sang, fit prier ses adversaires de lui céder au moins le Vatican, et de consentir à son couronnement dans l'église de Saint-Pierre. Ses demandes furent repoussées, et ce prince se vit obligé d'employer la force. Il attaqua ses ennemis du côté de la Minerve; ses soldats obtinrent d'abord quelque avantage, mais ils le perdirent bientôt: les Guelfes accoururent de toutes parts, recommencè-

(1) Par l'inventaire fait à Avignon, lors du retour des Papes à Rome, il paraît que les pièces relatives aux Templiers étaient en telle quantité, qu'on se contenta d'en faire une mention génerale, sans les spécifier. (*Bibl. impér.*)

(2) Ptol. Lucens. in Balus., *f.* 48.

rent la bataille. et le sang qu'on voulait épargner coula depuis midi jusqu'à neuf heures du soir dans les rues de Rome.

L'empereur trouvant partout des ennemis sur son passage, s'adressa aux cardinaux qui l'avaient accompagné et les pria de le couronner à Saint-Jean de Latran. Leur réponse évasive, appuyée sur l'usage et sur les termes de leur commission, manifesta leur mauvais vouloir et révolta les Romains. Le désordre fut alors à son comble. Les Colonnes et les Ursins, armés les uns contre les autres, se massacrèrent impitoyablement. La licence, le pillage, les assassinats et le brigandage mirent la capitale du monde chrétien dans l'état le plus déplorable, pour satisfaire l'ambition d'un seul homme.

L'invasion de l'Italie par les troupes allemandes, faite au nom du Saint-Père, bien loin d'apaiser les troubles, exaspéra les esprits, et Clément V, redoutant les effets de la haine qu'il avait soulevée, n'osa point entrer en Italie; il chargea cinq cardinaux de procéder à sa place au couronnement de Henri VII, et leur remit une bulle où se montrait à jour toute l'audace pontificale. « Sachez, prince, écrivait Clément,
» que Jésus-Christ, le roi des rois, ayant donné à son Église,
» les royaumes de la terre, les empereurs et les rois doivent
» nous servir à genoux, nous qui sommes les représentans et
» les vicaires de Dieu ! »

Dans une position aussi triste, privé d'hommes et d'argent, Henri ne savait à quel parti se déterminer, lorsque la mort des cardinaux Léonard, évêque d'Albano, et François des Ursins, qui lui étaient le plus opposés, fit changer tout-à-coup l'état des affaires. Ciaconius prétend que ces deux cardinaux moururent sur la route d'Avignon à Rome; le P. Rappe les fait mourir dans cette dernière ville. Quoi qu'il en soit, les trois autres qui restaient lui firent espérer qu'il serait bientôt couronné. En effet, ils députèrent à Vienne pour consulter le pape; ils assurèrent même l'empereur que la réponse du pontife arriverait à Rome avant le mois de juillet.

L'ambitieux Henri n'attendit pas la réponse de Clément; il

voulut se faire couronner le 29 juin 1312. Les cardinaux, craignant une nouvelle sédition, consentirent à couronner le prince dans l'église de Saint-Jean de Latran. Néanmoins, dans la crainte de déplaire au pape, dont ils ne connaissaient pas encore les sentimens, ils protestèrent qu'ils n'agissaient que malgré eux, par déférence aux sollicitations tumultueuses du peuple et aux instances réitérées de l'empereur. Après cette déclaration, l'évêque de Sabine mit la couronne d'or sur le front de Henri, le 29 juin 1312, et le proclama empereur, au bruit des acclamations. Pendant cette cérémonie, les Romains qui avaient pris les armes contre lui, et qui avaient reçu dans leurs murs une garnison napolitaine, tinrent leurs portes fermées, et ne laissèrent pénétrer aucun des soldats de Henri dans leur ville (1).

Il y eut ensuite un somptueux festin dans le palais de Sainte-Suzanne. A la fin du repas, Henri harangua ses convives. La division se mit ensuite parmi eux au sujet du serment de fidélité qu'ils embarrassèrent de plusieurs conditions. Henri n'acceptait pas volontiers ces demi-mesures ; mais il fallut s'en contenter et songer à se défendre. Les convives n'étaient pas tranquilles au milieu des joies du festin ; les Guelfes vinrent le troubler inopinément. Les uns, grimpés sur le Mont-Aventin, jetaient des dards dans le palais ; les autres, cachés sous les toits des maisons voisines, lançaient des flèches sur les Gibelins ; d'autres se répandaient en injures contre l'empereur et lui jetaient à la face des imprécations infernales (2).

Les officiers de Henri voulaient se venger de ces injures ; mais le prince, satisfait d'avoir reçu la couronne impériale, régla le mieux qu'il put les affaires de Rome, en laissa le gouvernement aux Colonnes, et quitta cette ville, bien résolu de

---

(1) Ptol. Lucens. in Balus., *fol.* 48. — Clementin. *lib.* II, *tit.* IX, de Jurejurando, *cap.* I. — Mussat, in Ciacon.

(2) Rebdorf, ad anno 1309. — Quinta vita Clem. in Balus, *fol.* 92.

tirer vengeance de ses ennemis. Le plus redoutable d'entre eux était le roi de Naples, dont on connaissait la vaillance. Il avait adroitement joué Henri, aussi ce prince chercha-t-il à se venger de lui ; il négocia avec Frédéric, roi de Sicile, un traité par lequel il s'engageait, lui empereur, à mettre sur pied une armée assez forte pour se rendre maître de la Toscane, tandis que la flotte de Sicile attaquerait les villes maritimes. Des jurisconsultes examinèrent ensuite si Robert, comme roi de Naples et comte de Provence, était vassal de l'empire. Henri se croyant fondé sur les prétentions de souveraineté que les empereurs d'Allemagne s'attribuaient sur toute l'Italie et sur le royaume d'Arles.

Le pape avait prévu la rupture survenue entre les deux rois ; il fit tous ses efforts pour les ramener à conclure la paix ou du moins à consentir à une trêve. Henri, étonné que le pontife voulût le contraindre à obéir, protesta hautement que ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient jamais prêté serment de fidélité à personne ; que ceux qu'on pouvait lui opposer n'avaient d'autre but que la défense de l'Église et du pape (1). Clément prétendait, au contraire, que les sermens qu'on exigeait n'étaient que ceux qu'un vassal prête à son seigneur. Cette question divisa les jurisconsultes et les canonistes. Ceux que l'empereur consulta lui donnèrent une réponse favorable, et Clément fut approuvé par ceux qui écrivirent pour lui.

Le couronnement de Henri était le terme du service des Allemands. Ils prenaient, par ce fait même, bien peu d'intérêt à ce qui pouvait se faire dans cette contrée ; aussi la plupart de ces soldats étaient-ils empressés de quitter l'Italie, et Henri VII se trouva presque abandonné à Tivoli, où il passa l'été, par le plus grand nombre des ultramontains. Il y serait demeuré dans un grand danger si les Napolitains du roi Robert avaient eu plus de courage et d'audace. En automne, les Gi-

(1) Clementin. *lib.* II, de Jurejurando. *cap.* I.

belins et les Blancs de l'Italie centrale se réunirent autour de lui, et formèrent une armée assez redoutable, avec laquelle il vint mettre le siége devant Florence, le 19 septembre 1312. Les Florentins, accoutumés à laisser le soin de leur défense aux mercenaires qu'ils trouvaient toujours prêts à trafiquer de leur valeur, faisaient peu d'estime du courage militaire qu'ils voyaient si commun parmi des hommes qu'ils méprisaient. D'un autre côté, personne ne poussait plus loin qu'eux le courage civil et la constance dans les revers. Leur armée fut bientôt supérieure en nombre à celle de l'empereur. On les vit alors continuer avec calme leur commerce et leurs négociations, comme si Henri était déjà reparti pour l'Allemagne ; mais ces marchands ne voulurent jamais livrer bataille pour le faire évacuer leur territoire. Ils préférèrent souffrir patiemment ses ravages, lasser son impétuosité, épuiser ses finances et attendre qu'il prît lui-même le parti de la retraite. Le comte des Ursins défendit si bien la place que l'armée impériale fut obligée de se retirer. Henri VII, voyant qu'il ne pouvait obtenir aucun avantage sur les Florentins, sortit de leur territoire, le 6 janvier 1313. L'empereur ne put pas même empêcher que Florence ne donnât la souveraineté de la ville à Robert de Naples. A l'exemple de cette cité, Lucques, Pistoie, Prato se soumirent au roi de Naples, et le pape donna à ce prince le gouvernement de Ferrare (1).

L'Italie échappait ainsi peu à peu des mains de l'empereur d'Allemagne. Prenant alors un parti désespéré, Henri résolut de faire citer Robert, avec menace de prononcer un jugement contre lui s'il refusait de comparaître. Robert, homme de cœur et roi digne de la couronne, méprisa les ordres de Henri et considéra la citation comme nulle. L'empereur le dénonça à son conseil ; il proclama comme des crimes les moyens que pre-

(1) Quinta vita Clem. in Balus., *fol.* 94. — Simonde de Sismondi, *t.* I, *p.* 204--205.

nait Robert pour s'opposer à l'établissement des Allemands en Italie, et le mépris qu'il avait manifesté pour l'autorité impériale, en refusant de comparaître en suite de la citation à lui signifiée. En conséquence, il prononça contre lui une sentence par laquelle « Il déclare Robert, se disant roi de Naples, déchu de l'autorité, des honneurs, des immunités dont il » jouissait ; il le prive des provinces, villes, comtés, châteaux, bourgs dont il est en possession ; il le déclare rebelle, traître, ennemi de l'Empire, dont il le bannit à perpétuité, sous peine de perdre la tête, s'il osait y rester, ou » y revenir après en être sorti. » Cette sentence fut rendue à Pise le 25 avril 1313 (1).

La vengeance de Henri n'était pas encore satisfaite ; il demanda à Clément V l'excommunication de Robert. Mais le pape, bien éloigné de souscrire à un pareil acte de haine si opposé à la charité évangélique, ne voulut pas faire connaître ses sentimens à l'empereur pour ne pas l'aigrir davantage ; il se contenta d'envoyer une réponse vague et promit d'examiner cette proposition.

La colère de l'empereur se déchaîna avec la même violence contre les villes qui ne voulaient pas se soumettre à son autorité. Par une autre sentence non moins odieuse que la première, il priva les cités de Padoue, de Florence, de Petra-Santa, de leurs priviléges, droits et prérogatives ; il mit leurs habitans au ban de l'Empire, permit à tout individu de courir sus et de les assassiner impunément. Cette démarche inconsidérée n'augmenta pas le nombre de ses partisans. Henri perdait chaque jour quelque allié ; la puissance de Robert augmentait à mesure que la sienne diminuait. Ne frappant plus que des coups impuissans, il voyait avec dépit les projets de sa vengeance s'évanouir, lorsque tout-à-coup sa fortune changea de face et parut lui rendre ses faveurs. Les Génois entrèrent dans l'al-

---

(1) Ptol. Lucens. in Balus., *fol.* 51.

liance que ce prince avait faite avec Frédéric, roi de Sicile : l'archevêque de Trêves, son frère, leva pour lui une armée dans l'Alsace, dans les pays de Luxembourg et de Trêves, et des émissaires s'assurèrent en même temps que les Napolitains, mécontens du gouvernement de Robert, étaient prêts à se déclarer pour lui dès qu'il se présenterait en force sur les frontières, et que la noblesse et le peuple se soustrairaient volontiers à l'obéissance de leur roi pour se ranger sous la sienne (1).

Les hommes croient facilement ce qui flatte leur ambition ou leur intérêt. Henri ne douta donc plus de la réussite de ses projets. Il mit en mer une flotte considérable dont il donna le commandement au roi de Sicile. Cette flotte était composée de soixante-onze galères, dont trente-huit avaient été fournies par la Sicile, vingt-une par les Génois, et douze par les Pisans. Le bruit de cet armement formidable étonna l'Europe : Robert s'en alarma. Aussitôt le prince de Morée demanda du secours au roi de France. Pour l'intéresser dans la cause de Robert, son frère, il fit entrevoir à Philippe que l'empereur, après la conquête de Naples, réclamerait infailliblement la Provence et les autres domaines qui avaient été fiefs de l'Empire (2).

Philippe-le-Bel consulta les seigneurs de son royaume ; leur avis fut que la France devait s'opposer à l'empereur et secourir le roi de Naples, allié de Philippe. Cependant le roi, avant de se déterminer à une guerre dispendieuse, voulut engager le pape à interposer son autorité entre les parties belligérantes pour prévenir les suites d'une rupture. Il écrivit au pontife le 12 mai 1313. Il se plaignait, dans sa lettre, du procédé violent de l'empereur, de ses projets qui tendaient à déposséder Robert du patrimoine de ses pères, à troubler la paix de l'Eglise, et à mettre obstacle au passage des princes de l'Europe

(1) Ciaconius. Vita Clem. V.

(2) Quinta vita Clem. in Balus., *fol.* 94.

dans la Terre-Sainte, contre la résolution prise dans le concile de Vienne.

L'empereur, qui avait prévu le coup qu'on lui portait, tâcha d'intéresser le pontife en sa faveur, en promettant de lui remettre le royaume de Naples, lorsqu'il en aurait fait la conquête, pour en disposer en faveur d'un de ses parens, comme d'un bien qui appartenait à l'Église. L'appât était séduisant pour une âme vénale comme celle du pontife. Clément donna dans le piége, et ne put dissimuler son embarras quand les ambassadeurs de Philippe arrivèrent à Avignon. Le pape leur répondit qu'il aurait égard aux prières du roi, et promit d'envoyer trois légats auprès de l'empereur pour s'assurer du véritable motif de ses armemens. Les ministres français, peu contens d'une réponse si vague, demandèrent à Clément que, par une bulle revêtue du sceau apostolique, il lui plût de satisfaire le roi de France. Cette proposition un peu menaçante ne permit plus au pape de reculer. Un refus pouvait offenser Philippe, dont le ressentiment était à craindre. Clément était, pour ainsi dire, sous sa dépendance. Avignon, résidence du Saint-Père, n'appartenait pas, à la vérité, au roi de France; mais cette ville était alors démantelée, et Philippe était, par conséquent, maître de la personne du pape et de sa cour (1).

Clément fut ainsi forcé de satisfaire le roi de France. Le 2 juin 1313, il donna une bulle par laquelle il défendit à toute personne de quelque qualité et condition qu'elle fût, sous peine d'excommunication, de s'emparer de la couronne de Naples, soit par mer, soit par terre, en totalité ou en partie, sous quel prétexte que ce fût. La publication de cette bulle contraria singulièrement les projets de l'empereur; il voulut satisfaire Philippe qui l'avait provoquée, et lui envoya, à cet effet, une ambassade pour lui faire connaître les vrais motifs de sa conduite. Et cependant il se mit en marche pour

(1) Mussat, *lib.* XV, *rub.* 2 et 3.

s'emparer des États de Robert, le 5 août 1313, avec une nouvelle armée que lui avait envoyée l'archevêque de Trêves. Henri VII partit de Pise à la tête de deux mille cinq cents cavaliers ultramontains, de quinze cents italiens et d'un nombre proportionné de gens de pied. Ce prince était dans l'intime persuasion que la bulle du pape ne pouvait s'opposer à cette levée de boucliers. Les prélats de la cour de l'empereur avaient interprêté cet acte d'une manière favorable à ses desseins, et l'assuraient qu'il n'encourrait point l'excommunication, en déclarant qu'il n'attaquait que la personne de Robert, et non son royaume ou ses sujets (1).

La perte du roi de Naples paraissait inévitable. L'empereur qui rêvait depuis longtemps le rétablissement de l'antique empire d'Occident, avait bien pris ses mesures. Ses forces, celles de ses alliés étaient plus que suffisantes pour renverser le trône de Robert. Henri prit la route de Rome, averti que le roi de Naples, appelé par la république florentine, s'avançait avec toutes les forces du parti guelfe pour le combattre. Les Napolitains, dont la réputation militaire avait toujours été en déclinant, n'inspiraient que peu de crainte aux Allemands, et Robert n'avait qu'un petit nombre de gens d'armes français, pour donner du courage à son armée. Mais les prêtres et les moines s'échauffant pour la défense de l'ancien parti guelfe et de l'indépendance de l'Église, le secondaient de leurs vœux, et le bruit courut bientôt qu'ils l'avaient servi à leur manière. L'empereur s'était dirigé de San Miniato à Castel Fiorentino ; arrivé à Bonconvento, à douze milles au-delà de Rome, pour la fête de Saint-Barthélemy, le 24 août 1313, il y reçut la communion des mains d'un moine dominicain, et y mourut peu d'heures après. On prétendit que le moine avait mêlé du suc de napel à la coupe consacrée. L'Italie fut sauvée par ce forfait

(1) Quinta vita Clem. in Balus., *folio* 94. — Ptol. Lucens. in Balus., *folio* 53.

sacrilége (1). Le pape condamna la mémoire du vainqueur par deux bulles publiées successivement (2). Personne n'osa plus élever la voix, et il resta bien prouvé que Henri VII était mort par l'ordre de Dieu, qui le punissait d'avoir refusé de prêter serment de fidelité au Saint-Siége.

Clément mit alors en pratique la maxime qu'il avait établie dans sa dernière bulle. En vertu du droit qu'il prétendait avoir de gouverner l'Empire quand le trône était vacant, il nomma le roi Robert son vicaire en Italie, jusqu'à ce que le roi des Romains à élire eût été reconnu par le Saint-Siége.

La mort de Henri VII étonna toute l'Europe. Clément crut que cet événement ramènerait la paix dans l'Italie; il se trompait. Les Guelfes et les Gibelins restèrent quelque temps dans l'inaction, étourdis qu'ils étaient par cette catastrophe; mais ils revinrent bientôt à leur fureur primitive, et continuèrent à couvrir de sang ce beau pays.

Pendant que les Guelfes et les Gibelins s'entregorgeaient en Italie, Clément résolut de quitter la voluptueuse ville d'Avignon pour fixer ailleurs sa résidence définitive. Des raisons péremptoires durent le déterminer en faveur de la capitale de ses états cisalpins. Le pape voyageur se rendit donc à Carpentras, le 6 ou 7 mai 1313 avec toute la cour romaine. Il y fit bientôt une promotion de cardinaux. Furent alors revêtus de la pourpre romaine, Guillaume de Mandagot, archevêque d'Aix, auparavant transféré de l'évêché d'Avignon à l'archevêché d'Embrun; Jacques d'Euse ou d'Ossa, évêque d'Avignon; Bérenger de Frédol, neveu du cardinal de ce nom; Arnaud d'Aux;

---

(1) Alb. Kauntzius, *lib.* IX. Hist. Saxon, *cap.* VII. — Multi tamen dixerunt quod confessor suus de ordine prædicatorum ei potum in calice ministravit venenatum. Ex quo Pisani et Theutonici amici dicti imperatoris, fratribus multas injurias irrogarunt, licet medici dixerint coram papa, ipsum veneno extinctum non fuisse. *(Joan. canon. sancti Victoris.)*

(2) Clementin. de Jurejurando. *lib.* II, *tit.* IX, *cap.* I. — Clement. *lib.* II, de sententià et re judicatâ, *tom.* XI, *cap.* II.

Guillaume-Pierre Godin, frère prêcheur ; Vital Dufour, mineur conventuel ; Michel Dubec, doyen de Saint-Quentin ; Raymond, abbé de Saint-Sever, et Guillaume Teste : celui-ci fut fait cardinal étant encore laïque, selon quelques auteurs rapportés par Baluse.

Le pontife s'occupa bientôt de transmettre à la postérité les décrets du concile de Vienne, qu'il avait fait mettre en ordre. Le 21 mars 1314, il fit promulguer, dans un concile tenu à Monteux, les actes du concile, dont il avait l'intention de composer un 7e livre de *Décrétales* (1), ouvrage qui fut réservé à son successeur (2).

L'influence italienne était restée concentrée dans les murs d'Avignon. Depuis lors, le génie de l'antagonisme de cette ville et du Comtat, fécondé par la résidence du pape à Carpentras, commença à porter ses fruits. La petite province tendait toujours à s'isoler dans ses institutions et dans ses vieilles mœurs. Pendant que la ville d'Avignon n'était plus qu'un simple fief de Provence, servant d'asile à toutes les grandeurs déchues, le Comtat s'énorgueillissait déjà de son existence politique particulière ; ses intérêts se trouvaient séparés des intérêts généraux qui agitaient la France et l'Italie. L'histoire du Vénaissin se trouva un instant mêlée à la grande histoire générale, ce fut lorsque Clément V, fatigué de la ruineuse et misérable hospitalité avignonaise, résolut de fixer ailleurs sa résidence (3).

Un mot encore sur la ville de Carpentras. Avant que les Gascons de Clément V fussent venus dans le Comtat, des fa-

---

(1) Lettre écrite par les anciens papes pour faire quelque réglement. On a donné à ces lettres le nom de *Décrétales*, parce qu'elles décidaient de certains points de discipline.

(2) Jean XXII fit publier en 1317 ces mêmes décrets sous le nom de *Clémentines*, lesquelles furent imprimées en 1460, par Faust et Scœffer : un exemplaire de ce recueil rare est conservé à la bibliothèque de Paris. (*Dict. hist. et biog.*, *p.* 379.) — Bernard Guido, vita Clem. V.

(3) Hist. des recteurs du Comtat.

milles italiennes s'étaient réfugiées dans la capitale du Vénaissin. Les proscrits récompensèrent largement l'hospitalité que leur donnait cette ville, assignée pour résidence à ces malheureux exilés. Sous la direction du modeste Convenole, on vit s'ouvrir des écoles publiques de rhétorique, de littérature, de grammaire, etc. Ces professeurs italiens étaient tous des hommes d'intelligence, dont la carrière avait été brisée par les événemens ; car, dans ces sanglantes guerres d'Italie toutes les populations couraient aux armes ; le poète, le savant, l'artiste, n'avaient pas le droit de s'abandonner à leurs études, à leurs rêves, et de rester indifférens au milieu de la turbulence des factions.

Ce mouvement littéraire qui fit époque dans nos contrées, passerait inaperçu dans l'histoire, si l'enfant qui devait s'appeler Pétrarque, ne s'y fut trouvé mêlé pendant quatre ans. Il était arrivé en Provence en 1313, avec son père Petracco, sa mère Eletta Canigiano, et son jeune frère Gérard. Ce fut dans ces paisibles discussions de science que germèrent les premières pensées du poète, qui avait peut-être déjà deviné son futur génie (1).

Après un séjour de onze mois à Carpentras, Clément, accablé de maux et de chagrins, commença à traîner une vie languissante. L'Italie, toujours désolée par la guerre civile, entretenait dans l'âme du Saint-Père une inquiétude perpétuelle. Il avait appris que les Gibelins s'étaient emparés de Lucques, malheureuse ville livrée au pillage pendant huit jours par ces factieux. Raymond, marquis d'Ancône, neveu du pape, fut assez heureux pour sauver les trésors de l'Église romaine que le cardinal Gentil de Montefiore y avait mis en sûreté par ordre du Saint-Père. Mais les habitans de Modène, ardens gibelins et grands pillards, surprirent Raymond dans sa retraite, le massacrèrent et enlevèrent les trésors. Cette nouvelle ac-

---

(1) Histoire des Recteurs du Comtat.

cabla le pontife moribond. Il excommunia les Modenais et ceux qui avaient tué son neveu ; mais ses souffrances n'en furent pas moins douloureuses et son agonie lente , comme si le ciel eût voulu le punir (1).

Les esprits superstitieux de cette époque , et ils étaient en grand nombre, attribuaient les infirmités du pontife à la persécution qu'il avait exercée contre les religieux mendians ; depuis cet acte d'injustice , disaient-ils , Dieu a frappé le pape de sa main vengeresse ; il l'a accablé de toutes sortes de maux. Un auteur de sa vie dit tenir cette révélation du confesseur de Clément. Il est vrai que Bertrand de Got n'aimait pas ces moines, de là cette prédiction propagée par les persécutés et accueillie par les esprits crédules (2).

De funestes pressentimens assaillirent enfin le malade , qui cherchait sans doute dans les délicieuses habitations comtadines au pied du Ventoux, ces brises d'espérance , ces illusions d'avenir meilleur dont les hommes prêts à quitter la vie sont si avides. Cependant le chagrin le dévorait et le mal fit de rapides progrès. La main de Dieu s'appesantissait sur lui, et c'est en vain qu'il épuisait dans les plaisirs sa maladive activité. Rien ne pouvait l'arracher à son agonie anticipée , ni les courses amoureuses au vallon de Grozeau, ni même le sourire de la belle comtesse de Périgord.

Clément voulut aller mourir dans sa chère patrie , il se mit en route pour Bordeaux. On le porta en litière ; on le déposa dans une barque au-dessous de Châteauneuf-Calcernier, et il passa le Rhône dans un état de défaillance complète. Arrivé à Roquemaure, on ne put le transporter plus loin , et le 25 avril 1314 , par une belle matinée de printemps , il rendit son âme à Dieu, dans le château construit par Raymond VI ,

(1) Fantoni. Istoria d'Avignone.

(2) Ptol. Lucens. ordin. prædicat. vita Clem. V. — Aventin. p. 747 , prim. editionis.

comte de Toulouse, après un règne de huit ans, dix mois et seize jours (1).

Ainsi Clément et Philippe suivirent de près au tombeau les malheureuses victimes de leur sévérité. Le 29 novembre de la même année, le roi de France expira, à l'âge de quarante-six ans. Les peuples, indignés de tant d'exécutions révoltantes, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement que le pape et le roi avaient été ajournés par le grand-maître des Templiers au tribunal du juge suprême : méprise affectée d'une maligne ignorance, qui attribua au monarque français ce qu'on avait raconté deux ans plutôt du roi Ferdinand IV de Castille, mort subitement (2), après avoir été cité au tribunal de Dieu par deux frères nommés Carvajal, qu'il avait condamnés précipitamment à la mort pour un assassinat dont ils se prétendaient innocens.

Le corps du pape défunt fut transporté à Carpentras, pour y être, sur la demande de l'évêque et du chapitre, et avec le consentement des cardinaux, enseveli dans la cathédrale ; mais les chanoines d'Uzeste, diocèse de Bazas, fondés par Clément qui avait choisi sa sépulture dans leur église collégiale, étant venus dans le Comtat pour réclamer ses dépouilles, il y eut entre les deux chapitres un procès qui dura deux ans et qui donna gain de cause aux compatriotes du pape ; l'inhumation n'eut lieu chez ces derniers qu'en août 1316. Les parens de Clément lui firent élever un superbe mausolée, ouvert en 1577 par les calvinistes, qui jetèrent au vent les cendres du pape.

Placé autrefois au milieu du chœur de l'église d'Uzeste, le tombeau de Clément V a été relégué dans un redent, contre le mur méridional ; ses décors sculptés qui ornaient ses faces ont disparu, et on ne remarque plus que les trous des

---

(1) Joan. canon. sancti Victoris. Vita Clem. V.

(2) Mariana. Hist. d'Espagne, *liv.* XV, *chap.* II.

attaches de ces placages ; la tête de la statue a été séparée du tronc. Ces mutilations furent l'œuvre des guerres de religion. Un procès-verbal d'enquête dressé, le 2 juillet 1845, par M. le Maire d'Uzeste, constate qu'en 1805, ce tombeau fut ouvert, et qu'il fut reconnu renfermer intacts les restes de Clément V.

Autour de ce mausolée, on lit l'inscription suivante, relevée par l'abbé Jaucourt : les mots sont intervertis ; nous les replaçons, autant que possible, dans leur ordre naturel de succession :

HIC : JACET : FELICIS : RECORDATIONIS : DNS : CLEMES : PP : V^{s} : FUDATOR : ECCLIARU : DE : USESTA : ET : DE : VIHEDRAUDO : Q : OBIIT : APD : RUPPE : MAURA : NEMAUSEN : DYOC' DIE : XX : APLIS : POTIFICAT^{s} : SUI : ANNO : IX : PORT' VERO : AD : IST' : ECCLESIA : BTE : M^{e} : DIE : XXVII : AUGUSTI : ANNO : DM : M : CCC : XIIII : ET SEPULTS : D.... : M : CCC : LIX : †.

Trois mots restent à placer : TUO : PXIA : SEQNTI, qui signifient évidemment : *tunc proxima sequenti*, et qui doivent probablement être rapportés à l'époque de l'érection du tombeau, dont l'année seule est donnée.

On voit dans l'église de Saint-André à Bordeaux, la statue de Clément V en habits pontificaux, appuyée contre le pillier central qui décore la porte nord de l'église. *(Compte-rendu des travaux de la commission des monumens historiques du département de la Gironde, pendant l'année* 1847-48.*)*

Clément a été jugé sévèrement par quelques historiens, par les Romains surtout, qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir établi le siége pontifical hors de la ville sainte. Ce qu'on raconte des mœurs de Clément V est loin de ressembler à un éloge. Le plus grand de ses contemporains, Dante, l'a flétri. Selon Villani, Saint Antonin et bien d'autres auteurs, on disait publiquement qu'il avait pour maîtresse la comtesse de Périgord, l'une des beautés célèbres de son temps. On ajoute qu'il aimait l'argent avec tant de passion, que tout était vénal à sa cour. Il laissa des trésors immenses à ses neveux et à ses

autres parens, race insatiable et d'une insolence effrenée, qui se firent accuser d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or, destinés au secours de la Terre-Sainte.

Quand on eut rendu les honneurs funèbres au pontife, vingt-trois cardinaux se réunirent au palais épiscopal pour procéder à une nouvelle élection. A ce conclave, se rencontrèrent toutes les antipathies nationales si habilement exploitées par les agens de Philippe-le-Bel. Les dernières promotions de Clément V assuraient une incontestable majorité au parti français; mais les Italiens formaient une minorité compacte, inaccessible à toutes les séductions. « Il s'agissait pour eux » d'une question nationale ; ils soupiraient après leur patrie ; » ils désiraient retourner à Rome, et rendre à la ville des » Césars et des pontifes son antique splendeur ; ils comprenaient que les destinées de l'église étaient étroitement liées » à cette résidence consacrée par le sang de Saint Pierre et » de Saint Paul. A leurs vœux, à leurs efforts s'associaient » tous les proscrits italiens que ce grand événement avait ap- » pelés à Carpentras (1). » Plus de deux mois s'étaient écoulés dans des contestations inutiles, et toutes ces ambitions rivales, tous ces intérêts de personnes et de nationalité se croisaient sans amener aucun résultat : l'élection du pontife paraissait indéfiniment ajournée (2).

Or, un matin de juillet (le 24), il se fit un grand tumulte dans les rues de Carpentras ; des bandes armées se répandirent dans la ville en criant : *Meurent les Italiens ! nous voulons un pape français !* Des hommes d'armes de Guienne arrivèrent bientôt de Monteux en poussant le même cri. A leur tête était le sire Bertrand de Got, vicomte de Lomagne, neveu du pape défunt, un véritable soudard du XIV[e] siècle, brave, brutal et pillard. Peu lui importait l'élection ; mais

---

(1) Alph. Rastoul. *Pétrarque.*

(2) Joan. canon. sancti Victoris. Vita Joannis XXII.

l'affluence des riches marchands romains qui tenaient une foire aux alentours du conclave, lui promettait une belle et fructueuse curée. A Roquemaure, il avait déjà pillé le trésor de son oncle ; puis, laissant là le cadavre de son parent exposé à tous les outrages, il s'était porté en toute hâte sur Monteux, dont il était co-seigneur (1), et n'eut pas de peine à pénétrer dans le château et à s'emparer des immenses richesses que Clément y avait entassées pour la croisade. Une fois sa prise mise sous bonne garde, il marcha sur Carpentras, sous le pieux prétexte d'aller réclamer le corps de son oncle qui avait été transporté dans cette ville.

Une dispute de valets engage le combat ; les marchands romains et les familiers des cardinaux italiens s'arment à la hâte et blessent quelques agresseurs. Aussitôt le recteur, Guillaume de Budos, dévoué d'ailleurs au parti français (2), et voulant peut-être aussi ne pas laisser tous les profits de la journée à son cousin Bertrand, fit prendre les armes aux bourgeois et au peuple. On attaque, au son des buccins, les maisons des marchands et les hôtels des cardinaux ; tous les étrangers qu'on rencontre sont massacrés ; les rues sont bientôt remplies d'aventuriers qui mettent la ville au pillage. Dans ce désordre, le feu prend à quelques maisons ; l'incendie se propage et gagne le palais épiscopal dont la foule avait déjà enfoncé les premières portes. Les cardinaux effrayés pratiquent à la hâte une ouverture sur les derrières du palais, et,

(1) En 1313, il acheta de Barral des Baux ce que celui-ci possédait de la seigneurie de Monteux. L'évêque de Carpentras et Raymond de Venasque, qui se prétendaient suzerains de cette terre, firent à cet égard des oppositions et des protestations par devant le recteur, mais ce fut sans succès. (Ch. Cottier. *Not. sur les recteurs du Comtat.*)

(2) En juillet 1311, Philippe-le-Bel avait gracieusement confirmé l'investiture du fief de Budos, au diocèse de Bordeaux, dont Edouard Ier d'Angleterre avait fait don à Raymond-Guillaume, lors de son passage à Avignon en 1313.

protégés par l'incendie, parviennent à gagner la campagne. La nuit était venue ; le pillage continua, et l'incendie détruisit une partie de la ville. Au milieu du tumulte, des meurtres, de l'incendie, de la terreur générale, le corps du pape défunt resta seul, sans gardes ; les flammes envahirent le cercueil papal et consumèrent en partie le cadavre : alors les cardinaux se séparèrent, et le conclave fut ajourné à un autre temps, le 22 juillet 1314 (1)

Les cardinaux italiens se réfugièrent à Valence, d'où ils adressèrent au chapitre général de l'ordre de Cîteaux une encyclique, dans laquelle ils protestaient contre les violences qu'ils avaient éprouvées (8 septembre 1314) (2).

---

(1) Amalric Auger. Vita Clementis. — Fantoni. Istoria d'Avignone, *t.* I, *fol.* 162. — Bernard Guido. Vita Clem. — Spond. ad anno 1308.

(2) Cette encyclique, d'une belle latinité, est signée par les cardinaux Nicolaus, Ostiensis et Veletriensis episcopus; Nearolo sancti Adriani; Guillermus sancti Nicolai in carcere Tulliano; Franciscus sanctæ Mariæ in Cosmedin; Jacobus et Petrus de Columna. *(Collectio actum veterum*, 287, Balus. — *Hist. des Recteurs du Comtat.)*

JEAN XXII.

1316.

Jetons un coup d'œil sur l'état de l'Europe à la mort de Clément V. Philippe-le-Bel avait écrasé la nation d'impôts, et l'avait fatiguée par ses vexations ; mais le tiers-état s'était constitué ; déjà il y avait dans le citoyen plus de connaissance de soi-même, moins d'aptitude à la servilité et plus de résolution à la résistance. L'oppression féodale perdait de sa force ; un nouvel ordre de choses enfantait de nouvelles idées. On voulait s'affranchir ; les vœux étaient encore incertains, à la vérité ; mais la violence des plaintes avait pu conduire le roi au tombeau. Louis X, fils de Philippe, entreprit l'affranchissement des serfs de ses campagnes, et quelques-uns de ses courtisans l'imitèrent. La liberté fut achetée, il est vrai ; elle fut vendue aux paysans, comme on l'avait vendue aux bourgeois, par besoin d'argent et non par équité ; mais on en fit la conquête, c'était beaucoup. Ainsi on accordait la vie aux juifs moyennant des rançons énormes ; on les chassait après les avoir pillés, pour les rappeler et les piller encore. Nos rois d'alors tourmentaient ces infortunés pour s'approprier leurs dépouilles, et les pontifes se taisaient souvent quand ils auraient trouvé une belle occasion d'être justes. On disait alors que le calcul du commerce était un vol, et le vol un crime, puis on livrait ces juifs aux flammes comme escrocs,

parce qu'ils étaient industrieux, et comme sorciers, parce qu'ils savaient s'enrichir. Si l'opulence des Templiers, au lieu d'être toute consommée et immuable, eût été comme celle des juifs, le fruit d'une industrie constamment productive, sans doute on les eût dépouillés, mais on ne les aurait pas mis à mort. Rome cependant ne repoussa point les juifs. Un concile de Latran de 1215 leur avait enjoint de porter une marque distinctive : ce fut la seule persécution qu'ils éprouvèrent.

Alors plusieurs villes d'Italie vivaient libres en république, sans empereur et sans pape. Trois hommes courageux, Melchtal, Staufacher et Walter Furst, avaient délivré la Suisse du joug de la tyrannie. La fin tragique de Henri VII avait rempli l'Allemagne de troubles. La dignité impériale était élective, et deux princes, Frédéric d'Autriche et Louis V de Bavière, en avaient été solennellement investis. Ainsi l'espèce humaine semblait marcher, et marchait bien sensiblement vers l'époque de son développement.

Les cardinaux dispersés jouissaient d'un repos honteux pour eux et préjudiciable à la religion. Ils implorèrent enfin le secours de Philippe-le-Bel, qui les assura de sa protection, et leur conseilla de se rassembler à Lyon, ville réunie depuis peu à la couronne de France. Cette cité puissante de l'ancienne domination des monarques français avait passé sous celle des rois d'Arles et de Provence qui la réunirent à l'empire, puis la soumirent insensiblement aux lois absolues, tant spirituelles que temporelles de son archevêque et de son chapitre, souvent peu d'accord sur leurs droits respectifs. Les citoyens de Lyon, fatigués de ces altercations dont ils avaient souvent à souffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, et Philippe obligea alors le clergé à lui céder sa souveraineté. On conserva cependant à l'archevêque le droit d'avoir des troupes et de battre monnaie, et aux chanoines le titre de comtes qu'ils ont gardé jusqu'à la révolution de 1789.

Le conclave se réunit en effet à Lyon ; mais ce ne fut pas

sans peine et sans de longs tâtonnemens qu'on y rassembla les cardinaux alarmés ; ces difficultés firent vaquer le Saint-Siége pendant deux ans après la mort de Clément V. Ainsi toute la sollicitude de Philippe-le-Bel, pendant les derniers jours de sa vie, ne put procurer un chef à l'église. Louis X, son fils, envoya son propre frère, Philippe, comte de Poitiers, pour mettre un terme au veuvage de la catholicité. Ce prince travailla six mois à rassurer les cardinaux ; il fit serment de ne leur faire aucune violence et de ne les point contraindre à s'enfermer pour l'élection, s'engageant envers chacun d'eux à lui faire obtenir la tiare ; il les réunit enfin, au nombre de vingt-trois, dans le couvent des Frères prêcheurs de Lyon. A peine avait-il réussi à former le conclave, qu'il apprit la mort de Louis-le-Hutin, son frère, arrivée après un règne de dix-huit mois. Pressé de se rendre à Paris où le rappelaient les affaires du royaume, il déclara résolument aux cardinaux qu'il les retiendrait prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent nommé un pontife (1), leur déclarant qu'il ferait exécuter la constitution de Grégoire avec la plus grande rigueur. Le couvent des Dominicains fut entouré d'hommes d'armes, et le comte de Poitiers partit pour Paris. Louis X, en mourant, avait laissé sa femme Clémence enceinte ; le comte de Poitiers fut nommé régent du royaume, en attendant la naissance de l'enfant. Clémence donna le jour, le 15 novembre 1316, à un prince qui fut nommé Jean Ier, et qui mourut quelques jours après. Le régent, son oncle, fut aussitôt reconnu roi de France, et prit le nom de Philippe V, dit le Long.

Après quarante jours de jeûne, le conclave apprit à la chrétienté que les cardinaux avaient élu, d'une voix unanime, Jacques d'Euse ou d'Ossa, cardinal-évêque de Porto. Ce nouveau pontife voulut s'appeler Jean XXII, et fixa, comme son

---

(1) Balus. *fol.* 633.

prédécesseur, son séjour à Avignon. Il était français, né à Cahors, mais point de basse extraction comme l'assure Fleury d'après Villani et Saint-Antonin : on peut se convaincre du contraire par les savantes discussions de Baluse. C'est à lui qu'appartient l'*Ego sum papa*, a dit Villani. On n'est pas fondé à croire qu'il se soit nommé pape lui-même et qu'il ait escaladé la chaire de Saint-Pierre, en voyant le peu d'harmonie qui régnait entre les cardinaux. La lettre circulaire par laquelle il fait part aux rois, aux princes, aux évêques, aux fidèles, et surtout à Robert, roi de Sicile, porte expressément qu'il avait beaucoup hésité à se charger de ce lourd fardeau, le croyant au-dessus de ses forces (1).

Ce fut le samedi 7 août 1316 que Jacques d'Ossa fut élu pape. Il avait été placé chez le métropolitain d'Arles, chancelier de Charles-le-Boiteux, roi de Naples et comte de Provence. L'archevêque ayant eu un jour la curiosité de l'interroger, son éminence fut étonnée de l'intelligence de son jeune protégé, et se détermina à lui donner des maîtres habiles sous lesquels Jacques d'Ossa fit de rapides progrès dans toutes les sciences et surtout dans le droit canon. Son puissant protecteur le fit entrer dans les ordres et obtint pour lui l'évêché de Fréjus. Après la mort de l'archevêque, le roi Robert lui donna la charge de chancelier et l'admit dans ses conseils. Jacques remplit dignement ses fonctions auprès du roi de Naples, qui, pour le récompenser de son zèle, lui fit donner le chapeau de cardinal par Clément V.

A l'époque de son avènement au pontificat, Jacques remplissait le siége épiscopal d'Avignon, où il avait été transféré

---

(1) Nos autem difficultatem officii pastoralis, continui laboris angustias, et præ excellentiam dignitatis apostolicæ, infrà nostra præcordia recensentes, nostrarumque metientes virium parvitatem, timore, ac tremore concussi vehementer hæsitavimus ne indigne, etc. *(Epist. Joan. XXII ad Robert. apud Rainald, an 1316).*

par Clément de celui de Fréjus. Aussitôt que la nomination de Jean XXII fut connue à Paris, le régent lui députa plusieurs seigneurs pour le supplier de suspendre la cérémonie du sacre jusqu'à son arrivée. Jean XXII l'attendit à Lyon pendant près d'un mois ; mais, impatient d'exercer l'autorité souveraine, le nouveau pape refusa d'obtempérer à ce désir ; et, prévoyant de nouveaux retards, il ordonna son couronnement, qui eut lieu le dimanche 8 septembre, dans l'église métropolitaine de Saint-Jean, avec une pompe extraordinaire, sans attendre que les cardinaux eussent proclamé le décret d'élection. Afin d'accélérer la cérémonie de son couronnement, Jean avait promis au cardinal Napoléon des Ursins de rétablir à Rome le siége de la papauté, et avait juré sur l'hostie consacrée de ne monter ni cheval ni mule avant l'accomplissement de sa promesse.

Jean XXII était fils de bonne famille et non d'un cordonnier ambulant, comme l'assurent quelques historiens. Il avait beaucoup d'esprit, et il le perfectionna par l'étude. De dignité en dignité, il parvint à la pourpre, et enfin à la papauté. Quoique issu de parens peu fortunés, il avait cependant reçu une éducation soignée, puisque sa famille lui avait donné, pour diriger ses études, un précepteur particulier que Jean éleva dans la suite au cardinalat : c'est Bertrand de Montfavet. Malgré l'obscurité de sa naissance, Jean n'en était pas moins un grand et bel esprit, dit Nouguier ; son âge avancé (il avait alors soixante-dix ans) n'affaiblissait chez lui aucune faculté intellectuelle. Il était de fort petite taille et d'une complexion frêle ; mais sa santé était excellente. Energique, spirituel, prudent, éclairé, très-savant théologien, initié aux sciences et aux belles-lettres, fin politique, sobre, régulier dans les habitudes de la vie, économe dans sa maison, mais aimant les grandes choses, prompt, ardent, mais toujours maître de lui-même, homme de cœur et de capacité, Jean XXII était le souverain pontife qu'il fallait alors à l'église. Son projet, en arrivant à Avignon, était de s'y constituer une position

fortifiée et de jeter dans ce pays les fondemens de sa puissance temporelle (1).

Au mépris des clameurs des cardinaux, Jean n'en continua pas moins ses préparatifs de départ. Le 1er octobre 1316, des barques pavoisées de flammes aux brillantes couleurs descendaient rapidement le Rhône. Le ciel était sans nuages, et les populations voisines se pressaient sur la rive pour voir passer le nouveau pape. Jean XXII s'entretenait avec Jacques de Via, son neveu, et le cardinal Napoléon des Ursins, homme qui désirait secrètement le retour du Saint-Siége à Rome.

— Mon frère, disait-il au cardinal, voyez comme le ciel de France est beau ! Et vous voudriez que je quittasse pour toujours ma patrie pour aller mourir dans cette ville ruinée que vous appelez Rome !..... Oh ! non, mon frère, le Dieu qui donna à Pierre le pouvoir de lier et de délier est partout. Je suis déterminé à fixer mon séjour à Avignon. Votre riante Italie ne serait pour moi qu'une terre d'exil.

— Rome doit être la capitale du monde chrétien, répondit le cardinal des Ursins ; si vous voulez vous montrer fidèle à votre promesse, vous n'habiterez d'autre palais que le Vatican.

— Je sais ce que la gloire de Dieu et de la chrétienté réclament de moi, répliqua Jean XXII avec aigreur. Le cardinal Napoléon des Ursins oublie qu'il est italien et que je suis français. Les suffrages du conclave ont mis sur ma tête la couronne pontificale ; je suis maintenant le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et c'est du cardinal des Ursins que j'attends la plus prompte obéissance....

Le prêtre italien, étonné de la noble fermeté du pontife, s'inclina respectueusement, et se mêla à un groupe de cardinaux de sa nation.

---

(1) Pallidus, staturâ et voce pusillus. *Joan. and in præmio Clementin.* Industriosus et mundus, simoniam fugans, et justitiam amans, scientiâ magnus, staturâ pusillus, conceptu magnanimus. *(Albert Argentinensis).*

— Mon très-cher neveu et fils en Jésus-Christ, dit Jean XXII à Jacques de Via, ce n'était pas sans raison que je redoutais le fardeau imposé à ma faiblesse par le conclave de Lyon. Je suis fermement résolu à ne jamais transporter le Saint-Siége à Rome, et la faction italienne ne cessera jamais de me susciter des ennemis.

— Dieu n'abandonnera pas le successeur de Pierre.

— Ainsi soit fait, répondit Jean XXII.

Et il s'assit seul à l'extrémité de la barque que le fleuve entraînait avec la plus grande rapidité. Napoléon des Ursins s'entretenait à voix basse avec les cardinaux italiens, et leur communiquait les craintes que lui inspirait la fermeté du pontife qu'ils venaient d'élire.

Le 2 octobre, au matin, les bateliers s'écrièrent en battant des mains :

-- Avignon ! Avignon ! (1)

En effet, cette ville apparut tout à-coup sur son rocher, et les cardinaux distinguèrent bientôt une multitude innombrable qui accourait au-devant du pontife bien-aimé. Jean XXII fut reçu sur les bords du Rhône par Hugues d'Auribel, Louis de Pierre Grosse, Paul de Sade, et Bertrand de Meiroze. Les Avignonais accueillirent le Saint-Père avec des transports de joie, comme s'ils eussent pressenti la gloire qui allait rejaillir sur leur ville, en retrouvant le prélat qui les avait gouvernés avec tant de sagesse en 1310.

Les auteurs italiens prétendent que le cardinal d'Ossa avait promis à Napoléon des Ursins, pour obtenir les suffrages de la coterie ultramontaine, de ne jamais monter à cheval que pour retourner à Rome ; et que le pape, pour n'être pas parjure à son serment, descendit de Lyon à Avignon sur le Rhône ; qu'il alla du port à son palais à pied, et que l'église étant voisine, il n'avait pas besoin de monture pour s'y rendre. Selon

---

(1) J. Cayla, pontificat de Jean XXII.

eux encore, Jean XXII s'enferma pendant dix-huit ans dans son palais pour ne pas manquer à sa parole (1).

La papauté, à l'avènement de Jean XXII était dans un visible embarras ; obligée de fuir l'Italie divisée par les factions, elle avait à lutter contre les influences puissantes de la France, dont le voisinage était moins un abri qu'un protectorat onéreux. Le Comtat-Vénaissin et Carpentras appartenaient bien en toute propriété à la cour de Rome, mais comment se croire maître chez soi et jouir de toute l'étendue de sa liberté dans des limites aussi étroites, et qui de tous côtés pouvaient être entamées par un ennemi, soit par l'Allemagne, soit par la France, soit par le comté de Provence ? Aussi le pape comprit-il qu'il serait d'une bonne politique de se faire dans son petit état une position nouvelle, mais qui ne fût ni la position d'un souverain résidant dans son domaine, ni celle d'un souverain reçu en hospitalité par un autre souverain. Avignon et le Comtat n'appartenaient de fait à personne, bien qu'ils fussent regardés comme dépendans de la France par Charles de Valois, époux de la comtesse de Provence, du comte de Toulouse, et de l'empereur d'Allemagne qui faisait aussi valoir des droits. D'ailleurs Avignon offrait une admirable situation topographique à quiconque se sentait le cœur assez hardi pour se bâtir un jour une demeure fortifiée sur cette roche élevée, qu'un large fleuve défendait du côté de la France, et qui commandait par sa hauteur la plaine de Provence. Nous devons naturellement penser que ces prévisions occupaient l'esprit de Jean XXII, lorsqu'il se détermina à fixer irrévocablement le

---

(1) Juravit (papa) se numquam ascensurum equum et mulam, nisi iret Romam, quod et servavit, quia navigio ivit usque ad Avignonem et pedes ascendit palatium, de quo posteà, nisi intrando ecclesiam majorem, quæ contigua palatio est, non exivit, et sic suum sacramentum servavit, quia per sacramentum prestitum sicut fecit numquam equitavit. *(Quinta vita Joan. apud Balus).*

siége apostolique dans la ville où Clément V l'avait transféré. La pensée d'un palais forteresse était certainement l'objet des méditations du nouveau pape. Cet esprit supérieur comprit l'avantage immense d'une position à l'abri d'un coup de main dans des temps où les princes, même le roi de France, ne se faisaient pas scrupule d'outrager la personne sacrée du pape, quand la politique les poussait à confisquer la papauté à leur profit. Le souvenir de Boniface VIII, pris dans la ville d'Anagni par les gentilshommes de Philippe-le-Bel, était encore trop palpitant et pouvait servir d'avertissement aux héritiers de la couronne pontificale (1).

Le nouveau pape vint habiter son ancien palais épiscopal. Les logemens des cardinaux et de la cour du pontife furent désignés par quatre commissaires, dont deux nommés par le souverain, un par le gouvernement du comté de Provence, et un par le conseil de ville : ces deux derniers furent Jacques Bermond, chevalier, et Bertrand de Meiroze (2). Parmi les maisons désignées pour le logement du cardinal Pierre Colonne, on trouve celle de Pons de Monasterio, près Saint-Laurent. *Stare Pons de Monasterio quod est propè sanctum Laurentium.*

Ses premiers soins en arrivant à Avignon furent de nommer au siége épiscopal vacant, Jacques de Via, son neveu, fils de sa sœur, à qui il donna presque aussitôt le chapeau de cardinal. Les italiens, entre autres Napoléon des Ursins, s'étaient éloignés de la cour pontificale et ne communiquaient plus avec le Saint-Père. Pour se venger de leur mépris, aux quatre-temps de décembre 1316, il fit une promotion de huit cardinaux français. De ce nombre furent Jacques de Via, Bernard de Castenet, Gosseaume de Jean, Bertrand de Poyet, Bertrand de Montfavet, Pierre d'Arreblay, Gaillard de la Motte, et Jean Gaëtan des Ursins. Il pourvut aussi de deux archidia-

(1) Jules de Saint-Félix. *Palais des Papes.*

(2) Statuts d'Avignon, 1243. — Fantoni, *t.* I, *p.* 163.

cres (1) qu'il donna à deux prêtres à sa dévotion, Bertrand et Guiscard; le premier, prieur du monastère de Saint-Michel de Frigolet; le second, prieur de Saint-Paul du Mausolée à Saint-Remy; ces riches monastères vinrent augmenter les revenus du chapitre.

En 1316, Jean XXII se plaignait à Philippe-le-Long de ce que, sous prétexte d'exiger de l'ordre de l'Hôpital le montant des traitemens fixés pour les Templiers prisonniers, et surtout pour leurs geôliers, les agens de ce roi saisissaient les biens même des Hospitaliers, établissaient des gardiens dans leurs maisons, ordonnaient des ventes, etc. Ces prétentions avaient leur origine dans le consentement que Philippe-le-Bel avait donné à la cour de Rome de disposer des biens des Templiers en faveur des Hospitaliers, et que ce roi avait continué toutefois d'en percevoir les revenus, dont ni lui ni ses successeurs ne rendirent jamais compte (2).

On voit qu'à peine la tiare eut couronné le front de Jean XXII, de grandes réformes s'opéraient dans l'organisation temporelle de l'église. Le pape créait de nouveaux cardinaux, déposait des évêques, canonisait des saints (3), érigeait des évêchés en archevêchés, censurait des universités, entre autres celle

---

(1) Bulla union.

(2) Senescalli, ballivi ceterique justiciarii regni Franciæ pretextu quarumdam litterarum quæ à regali curià emanasse feruntur de compellendis Hospitalariis per captionem et explectationem bonorum quondam Ordinis Templi quæ Hospitalariis ipsis applicata fuerunt ad solvendum in Parisiensibus personis dicti quondam ordinis vadu sibi assignata tam pro se quam pro custodibus eorumdem unà cum arreragiis præteritè temporis, jam miserunt per OMNES DOMOS IPSIUS HOSPITALIS certos executores qui VENDUNT ET DISTRAHUNT PRO LIBITO BONA HOSPITALIS ET NIHILOMINUS SERVIENTES aliquos in singulis domibus posuerunt qui BONA OMNIA HOSPITALIS IPSIUS DISTRUUNT ET CONSUMUNT. (*Lettre de Jean XXII, Avignon, XV kalend. juin. prem. année de son pontificat,* 1316.)

(3) Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II, roi de Naples, et frère de Robert, alors régnant.

de Paris, citait devant lui des novateurs (1), lançait des bulles contre des hérésies naissantes ; enfin, dès la première année de son règne, le pape Jean remuait déjà toute l'Europe par la puissance de son esprit. Cette activité prodigieuse descendait jusqu'aux plus petits détails, et il est assez curieux de suivre l'énergique vieillard dans sa correspondance privée avec les rois. Ses lettres, d'abord humbles et suppliantes, prirent ensuite le ton de l'orgueil et de la menace ; cette ferme volonté fit affluer les richesses des nations dans ses coffres. Tel était alors l'ascendant de la tiare sur les couronnes. Jean XXII commençait à rendre au pouvoir pontifical cette force qui mettait aux pieds d'Innocent III le roi le plus absolu du siècle précédent, Philippe-Auguste, qui commandait à de formidables armées. Tel est sommairement la préface biographique du pontife dont je vais développer l'histoire entière.

Cependant, du sommet de cette puissance, et surtout doué comme il était d'un esprit aussi éclairé, Jean XXII, que les cardinaux italiens haïssaient parce qu'il était français, ne sut pas se garantir des effets de leur inimitié, ni se défendre des pusillanimités dont un aussi grand caractère aurait dû être exempt. En 1317, les cardinaux ultramontains avaient juré sa perte, et le pape Jean, tout à l'abri qu'il était d'un coup de main derrière les murs de son palais épiscopal, n'en fut pas moins exposé aux tentatives d'empoisonnement dirigées contre sa personne. Le plan était de mettre fin à ses jours et d'élire un pape qui transférât le siège à Rome. L'histoire ne nous a pas transmis les noms des chefs de cette conspiration ; mais nous connaissons ceux dont ils subornèrent la fidélité en leur prodiguant l'or et en leur promettant les plus hautes faveurs.

Les conjurés voulurent d'abord employer le poison. La fidé-

(1) Roger Bacon, Albert le Grand, Raymond Lulle, et tous les alchimistes ou physiciens; Jean Scot, Dante Alighieri, Arnaud de Villeneuve, et d'autres docteurs qui essayèrent de détruire l'édifice de la théocratie romaine. (*Epist. Joan. ad Philip. reg. Franc. in collect. Martenne.*)

lité des officiers du pape fit échouer la tentative criminelle des ennemis de Jean. Dans ce siècle de superstition, quand le poignard ou le poison ne pouvaient atteindre la victime, on avait recours à la magie, puissance qu'on croyait infaillible. Les conspirateurs pétrirent trois petites figures de cire qui avaient quelque ressemblance avec le pape. Ces hommes ignorants faisaient passer ces statuettes dans des cercles, dans des anneaux, les plaçaient devant des miroirs, et les perçaient ensuite avec des pointes acérées. Ils croyaient qu'en accompagnant ces manœuvres de certaines paroles cabalistiques, le pape recevait également les coups dont ils perçaient les figures. On parvint à s'emparer de ces simulacres auxquels les conjurés attachaient une si grande importance ; on se saisit aussi de quelques potions empoisonnées destinées au Saint-Père. Le pape fut effrayé de la multitude de coups dont les figures étaient percées. Sa force d'âme sembla faiblir devant les œuvres de la magie (1).

Épouvanté par sa propre croyance aux maléfices, voici en quels termes le souverain pontife écrivit à ce sujet à l'évêque de Riez et au docteur Pierre Teissier : « Les magiciens Jac-» ques, dit Brabançon ; Jean d'Amant, médecin, ont préparé » des breuvages pour nous empoisonner nous et quelques car-» dinaux nos frères, et n'ayant pas eu la commodité de nous » les faire prendre, ils ont fait des images de cire sous nos » propres noms pour attaquer notre vie en piquant ces images. » Mais Dieu nous a préservés et a fait tomber en nos mains » trois de ces images diaboliques. »

Qu'ai-je donc fait à mes cardinaux ? s'écria le pape, lorsque sa frayeur fut dissipée. Ils ont juré ma mort ! Veillez sur votre serviteur, grand Dieu, car le nombre de ses ennemis est bien grand !

Les empoisonneurs étaient un chapelain du pape, Hugues

(1) Amalric Auger ; Bernard Guido, vita Joan XXII.

Géraud, évêque de Cahors, et Pierre d'Artige, ancien chantre de Poitiers; Jacques, dit Brabançon, et le médecin Jean d'Amant. D'autres conjurés furent aussi découverts et enfermés dans les cachots creusés sous les tours du palais épiscopal.

Le cardinal Bertrand de Castanet reçut ordre de procéder contre les coupables; on avait favorisé leur évasion, et l'évêque de Cahors fut trouvé seul dans le cachot. Le cardinal Bérenger de Frédol hâta la marche des procédures, et Hugues Géraud, convaincu par les témoins, fit l'aveu de son crime. Bérenger le condamna à être dégradé publiquement et à subir une prison perpétuelle le 4 mai 1317 (1).

Jean XXII aurait peut-être pardonné Hugues Géraud, sans un incident qui nécessita toutes les rigueurs de la justice séculière. Le cardinal Jacques de Via, son neveu, avait été empoisonné; il se fit porter, deux jours après la condamnation de Géraud, au palais du souverain pontife.

— Très-Saint-Père, s'écria-t-il en se jetant aux pieds de Jean XXII, je viens vous demander votre dernière bénédiction, priez pour moi, car je sens que l'Éternité s'approche. Je porte la mort dans mon sein, je suis empoisonné (2).

— Mon fils, mon très-cher fils! s'écria le pape effrayé.... Il n'eut pas le temps d'embrasser son neveu qui tomba mort à ses pieds.

— Infâme Géraud! murmura le pontife, tu voulais donc exterminer toute ma race!.... Cardinal Bérenger de Frédol, je vous livre l'évêque de Cahors.

Hugues Géraud avait déjà été dépouillé du caractère épiscopal; on lui avait enlevé son bonnet de docteur ès-lois, ses

---

(1) Walsingham, ad anno 1317. — Chronic. manuscrit. monasterii Grandimontensis.

(2) Adnotatum est Hugonem Geraldi, episcopum Cadurcensum, composuisse imagines cereas cum quibus occidit dominum Jacobum de Via, nepotem papæ, cardinalem, episcopum avenionensis. (*Balus. in not. fol.* 720.) — Chronic. mss. monast. Grandimontensis.

insignes pontificaux, l'anneau, la mitre, la chape et l'aube romaine. Après quatre mois de captivité, Hugues fut abandonné au for laïque par le cardinal, évêque de Tusculum. Le prêtre conspirateur fut traîné dans les rues, écorché par le bourreau, et jeté vivant dans le bûcher dressé devant le palais de la vice-gérence. Le supplice fut horrible, mais conforme à la pénalité de l'époque (1). Nous ne retrouvons plus ici le caractère d'une lutte haineuse, personnelle, de docteur à docteur, comme entre le vindicatif Calvin et son malheureux antagoniste Servet.

Après cette effroyable exécution, Jean XXII nomma Arnaud de Via, pour successeur de Jacques, son frère, à l'évêché d'Avignon. Arnaud n'avait point de palais, puisque celui de l'évêché était occupé par le pape. Il acheta un local pour en faire construire un : c'est celui où se trouve aujourd'hui le petit séminaire, la chambre apostolique l'ayant acquis d'Arnaud de Via, comme nous le verrons plus tard.

Le pape, délivré de ses ennemis, tourna ses regards vers les provinces voisines : le Languedoc, le Poitou, l'Aquitaine manquaient alors de pasteurs ; il créa un grand nombre d'évêchés. L'église de Toulouse devint métropole, et eut pour premier archevêque Jean-Raymond de Comminges, évêque de Maguelone (2).

Le trésor de la chancellerie avait été pillé par les familiers de Clément V ; l'escarcelle pontificale était vide, il fallait aviser aux moyens de la remplir. En 1319, Jean XXII, pour remédier à cette pénurie, établit, à son profit, des réserves sur tous les bénéfices des églises collégiales de la chrétienté ; il vendit des indulgences et l'absolution de tous les crimes ; il ordonna la levée d'une taxe, par laquelle, moyennant un prix déterminé, les attentats, même les plus horribles, étaient acquittés (3).

---

(1) Amalric Auger. Vita Joan XXII. — Bern. Guido, vita Joan.

(2) Fleury. Hist. ecclésiast., *fol.* 82.

(3) Cette constitution du pape Jean XXII existe et a eu plusieurs éditions ;

L'argent affluant alors dans les coffres du palais, bientôt des fouilles furent commencées, la partie orientale de la forteresse sortit de terre comme un colosse qui enfermait dans son vaste périmètre tous les monumens élevés par le génie romain. Le petit vieillard bâtissait sur un terrain qui ne lui appartenait pas, sans que le comte de Toulouse, ni le comte de Provence, co-seigneurs de la ville d'Avignon, s'opposassent à cette entreprise pontificale, tant était grand alors le respect mêlé de crainte qu'inspirait à ces princes la sainteté du caractère du vicaire de Jésus-Christ !

Pendant qu'on remuait des pierres pour construire ce palais, Jean XXII dirigeait toute sa sollicitude du côté des ordres religieux, toujours divisés sur certaines questions théologiques que nous considérons aujourd'hui comme peu importantes. Michel de Césène, fait général des Frères mineurs au chapitre qui se tint à Naples en 1316, modifia quelques points des constitutions pour satisfaire les *spirituels* révoltés ; mais il ne put réussir à opérer cette réunion. Ceux qui s'étaient emparés des couvens de Narbonne et de Bourges furent cités à comparaître devant Jean XXII. Ils arrivèrent à Avignon au nombre de soixante. Un nommé Bernard Deliciosi était à la tête de ces factieux. Ce moine, après avoir fait profession dans l'ordre de Saint-François à Montpellier, s'attacha à Pierre-Jean d'Olive, chef des *spirituels* qui prétendaient suivre à la lettre la règle de Saint-François. Deliciosi parlait pour eux ; le pape le fit arrêter. Quand les ministres du roi de France apprirent sa détention, ils demandèrent que Deliciosi fût examiné par les évêques de Pamiers et de Saint-Papoul, sur des griefs dont on l'accusait, principalement d'avoir voulu livrer à Ferrand, fils du roi de Majorque, les villes d'Alby, Cordouen et Carcassonne. Deli-

---

elle est intitulée : *Taxæ sacræ cancellariæ apostolicæ, et taxæ sacræ pænitentiariæ, itidem apostolicæ.* Voir, à la fin de l'hisioire de Jean XXII la traduction de cette constitution ; elle donne une idée de ce qu'étaient les mœurs à cette époque. *(Pièces justif. n. 1.)*

ciosi avoua tout, et sur son aveu, on le dégrada, on le condamna à passer sa vie dans les fers, au pain et à l'eau, on le livra aux inquisiteurs de Carcassonne, qui n'avaient pas intérêt à le ménager, car Deliciosi ayant excité à la révolte les hérétiques de ces contrées, et s'étant mis à leur tête, avait fait une guerre ouverte à tous les Frères-Prêcheurs ; il les avait assiégés en plein jour dans leurs couvens ; il avait ravagé leurs campagnes et fait abattre plus de quinze maisons ou hospices dont il avait honteusement chassé les religieux, après les avoir dépouillés (1). Deliciosi finit ses jours dans les prisons de l'inquisiteur de Carcassonne.

La punition de ce révolté fit penser au pape que les autres moines seraient moins récalcitrants. Pour les amener à un retour nécessaire, il publia une constitution par laquelle, après avoir déterminé quelques points de leur règle, il les renvoie aux supérieurs de chaque province ; et par une seconde bulle, il condamne ces Mineurs séparés, et les Fratricelles ou Bizoques que Clément V avait déjà condamnés.

Les Frères-Mineurs poussèrent les hauts cris et parcoururent le Languedoc en disant que le pape Jean était l'antéchrist, chef de la synagogue de Satan, et non de l'église de Jésus-Christ. Ces fanatiques ne tardèrent pas à être punis de leur audace sacrilége. Les Frères-Mineurs, leurs confrères et leurs ennemis, avaient le sceptre de l'inquisition à Aix ; ils les poursuivirent judiciairement. La plupart de ces religieux prirent la fuite ; quatre se laissèrent prendre ; on les livra au bras séculier, qui les jeta sur le bûcher à Marseille (2). Les séparés du

---

(1) Fratre Bernardo Deliciosi, de ordine Minorum, duce et vexillario Fratribus Prædicatoribus in personis et rebus ipsorum, verbis, et verberibus plures injurias irrogarunt et damna plurima intulerunt, et domos ac hospitia plurimum hominum de burgo Carcassonæ, usque ad quindecim diruerunt et spoliaverunt publicè et de die, turbâ coadunatâ. *(Bern. Guido, in cath. prior. Carcass. Fratr. prædicat.)*

(2) Quorum quatuor per inquisitores ordinis Minorum in Aquensi provin-

Languedoc, toujours plus ardens, considérèrent comme des martyrs ceux de leurs frères qu'on venait de brûler; ils exhortèrent le peuple à invoquer leurs noms, et prêchèrent publiquement que les seuls chrétiens étaient ceux qui, à leur exemple, menaient la vie pauvre et humble de Jésus-Christ. Ces fanatiques soutenaient leur doctrine par le mépris des tourmens et de la vie. Ils se présentaient avec un courage aveugle devant les bûchers de l'inquisition, et quelques-uns bravèrent les flammes avec une résignation héroïque, tant le fanatisme pousse à l'abnégation de soi-même (1).

C'est ainsi que, dans ce chevaleresque et théologique XIVe siècle, la question catholique était la grande question européenne. Intérêts, idées, croyances, passions mêmes, tout aboutissait à ce foyer de querelles, et la tiare semblait être alors comme le centre de la vie politique et sociale.

Pour bien connaître l'esprit de ce siècle, il faut développer ici la nature de ces querelles puériles qui troublaient la chrétienté, et qui seraient impuissantes aujourd'hui à intéresser et remuer les masses occupées de questions bien plus importantes.

Un nommé Bérenger enseigna, d'après je ne sais quel béguard mis à l'inquisition de Toulouse, que *Jésus-Christ ni les apôtres n'avaient rien possédé, ni en commun, ni en particulier*. C'était, selon lui, un article de foi. Les franciscains demandèrent à cette occasion s'ils pouvaient dire que leur potage leur appartînt, lorsqu'ils le mangeaient. Les uns soutenaient l'affirmative; les autres la négative. L'affaire fut soumise au pape, qui voulut bien perdre son temps à l'examiner. Les Frères mineurs assemblés alors à Pérouse pour leur chapitre général, au lieu d'attendre la décision du pontife, se déclarèrent pour la non-propriété, et la firent enseigner par leurs docteurs.

---

ciâ traditi sunt justitiæ seculari, et apud Massiliam sunt combusti. (*Joan. canon. Sti Victoris*. Vita Joan. XXII.)

(1) Bernard Guido. Vita Joan. XXII.

Une autre querelle occupait depuis quelque temps les principaux membres de l'Ordre. Leur habit devait-il être blanc, gris, noir, court ou long, de drap ou de serge ? Le capuchon devait-il être pointu ou rond, large ou étroit? Ces questions, qui dérivaient de l'attachement de l'Ordre à son fondateur, et du désir de se conformer à son costume, devinrent ridicules par l'importance qu'on y attachait, par la véhémence, et, pour mieux dire, la fureur avec laquelle les opinions s'entrechoquaient. Elles produisirent autant de chapitres, de congrégations, de bulles, de manifestes, de livres, de satires, que s'il se fût agi du bouleversement de l'Europe, ou de la destruction du christianisme. Elles furent décidées, après de longs débats, au chapitre de Pérouse, mais en l'absence de Jean XXII, qui, offensé de ce qu'on osait prononcer sans lui sur des questions qui lui avaient été soumises et prévenir ainsi le jugement du Saint-Siège, condamna par ses *Extravagantes* les décisions qui avaient été prises. Les Cordeliers irrités embrassèrent le parti de l'empereur brouillé alors avec le pape. Ils traitèrent celui-ci d'hérétique, et ne cessèrent de déclamer contre lui. Justement fatigué de la conduite de ces énergumènes, Jean aurait aboli l'ordre entier des Franciscains, s'il n'avait eu égard aux nombreux services que l'Église en avait reçus et continuait d'en recevoir, malgré les erreurs de quelques-uns de ses membres.

Au milieu de ces disputes de moines, l'infatigable vieillard travaillait à concilier le roi de France et le comte de Flandre, qui avaient envoyé des députés à Avignon pour demander l'intervention du souverain pontife ; il pensait en même temps à étendre sa puissance dans l'Empire et à ruiner la faction des Gibelins en Italie. Un moyen assuré de succès n'échappa point à la perspicacité de son esprit. Les décrets du concile de Vienne, que Clément V avait mis en ordre et présentés aux cardinaux dans un consistoire tenu à Monteux, favorisaient ses projets. Jean les fit publier sous le nom de *Clémentines*, et il ordonna, par une bulle adressée à l'Université d'Avignon,

qu'on les enseignât, et qu'elles eussent force de loi. Les constitutions de Jean XXII furent recueillies avec celles de Clément V ; on les appela d'abord les *Joanines* ; on les connaît aujourd'hui sous le nom d'*Extravagantes* (1).

Voici maintenant des évènemens bien plus sérieux que les querelles des moines. La guerre, un schisme violent vont occuper l'esprit de l'irascible vieillard. Les funestes rivalités du sacerdoce et de l'empire devaient éclater encore une fois avec scandale. Depuis longtemps l'incendie couvait sous la cendre. Après la mort de l'empereur Henri VII de Luxembourg, arrivée le 24 août 1313, et un interrègne de quatorze mois, Louis V de Bavière avait été élu pour lui succéder, par cinq électeurs, le 20 octobre 1314, et couronné le 26 novembre suivant. Peu de jours après cette élection, les deux autres électeurs, l'archevêque de Cologne et le duc de Saxe, avec d'autres princes des maisons électorales, choisirent Frédéric III, duc d'Autriche. Le Saint-Siège alors vacant ne prit aucune part à ce démêlé, qui parut entièrement éteint en 1322, par la défaite de Frédéric à la bataille de Wethwis, et la renonciation qui en fut la suite. Mais l'année suivante, Jean XXII, qui jusque-là était resté dans une indifférence apparente, intervient avec la fierté romaine et s'arroge le droit de choisir, quand les votes des électeurs ne sont pas unanimes.

En conséquence, le pape cassa tous les vicaires ou lieutenans qu'Henri VII avait établis dans les villes, et il défendit à toute personne, même royale, de prendre ce titre sans sa permission, sous peine d'excommunication et d'interdit pour ses états ou ses terres. Il fit intimer sa bulle à Can de l'Escale, vicaire à Vérone ; à Passarini à Mantoue, à Mathieu Visconti à Milan. Étendant ensuite cette volonté souveraine devant laquelle s'abaissaient les rois, il institua Robert de Naples son vicaire en Italie, et cita au tribunal du Saint-Siège Frédéric d'Au-

---

(1) Cambis. Catal. raisonné, *fol.* 643 à 646. — Statuts du Comtat, *fol.* 109.

triche et Louis de Bavière, pour entendre leurs prétentions, et décider par une bulle à qui des deux compétiteurs l'empire appartenait. Jean était en France ; il pouvait impunément lancer une de ces bulles qui ôtent ou qui donnent les empires.

Les Visconti s'étaient établis à Milan ; l'empereur Louis ne pouvant les abaisser, feignit de les protéger, et leur laissait le titre de ses lieutenans. Les Visconti étaient Gibelins ; ils s'emparaient donc d'une partie de la succession de la comtesse Mathilde, éternel sujet de discorde (1).

Peu effrayés de ces actes d'autorité émanés d'un prêtre sans armée, les Gibelins conservèrent le vicariat de l'empire dans les villes qu'ils occupaient. D'un autre côté, Louis et Frédéric, à la tête de leurs légions, méprisaient les ordres du pontife, augmentaient journellement leurs forces militaires et leurs partisans, persuadés que la victoire seule pouvait leur assurer l'empire. Jean XXII, confiant dans l'obéissance des Gibelins aux volontés de la cour romaine, ne doutait pas de leur prompte soumission. Son caractère énergique et bouillant fut irrité du mépris dont ses ordres et ses menaces étaient accueillis. Pour punir ces orgueilleux, il se joignit aux Guelfes, leurs mortels ennemis ; il employa aussitôt contre les premiers les armes spirituelles et temporelles.

Le plus puissant des Gibelins était Mathieu Visconti, gouverneur de la Lombardie. Il s'était fait aimer des Milanais, qu'il avait su ménager ; sans être vertueux, il avait du moins pris soin de sa réputation, qui n'était entâchée d'aucun crime,

---

(1) Le 17 novembre 1102, sous le règne de l'empereur Henri IV, sa nièce, la comtesse Mathilde, fit une donation authentique de ses états au Saint-Siège, s'en réservant seulement l'usufruit la vie durant. Ainsi Grégoire VII et ses successeurs héritaient de la Toscane, de Mantoue, de Parme, de Reggio, de Plaisance, de Ferrare, de Modène, d'une partie de l'Ombrie et du duché de Spolette, de Vérone, de presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de Saint-Pierre, de Viterbe, jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancône.

son esprit se distinguait par une grande lucidité, une parfaite connaissance des hommes ; il y joignait la promptitude du coup-d'œil, la hardiesse dans les décisions, et une gloire militaire rehaussée par celle de ses fils, ses fidèles lieutenans, tous quatre distingués entre les braves. Les Italiens lui donnèrent le nom de Grand, à une époque où, à la vérité, ils en étaient prodigues (1).

Visconti s'était rendu maître de Milan, de Pavie, de Novare, de Verceil, d'Alexandrie et de plusieurs autres places, et faisait trembler toute l'Italie qu'il arrosa de sang (2). Le pape l'excommunia solennellement ; mais Visconti n'en continua pas moins ses conquêtes, parce que, selon lui, l'excommunication ne fait point tomber les armes des mains d'un vainqueur. Il mit le siège devant Gênes, et prit le titre de prince et seigneur de Milan pour Louis de Bavière, roi des Romains.

Les avantages remportés par les Gibelins firent comprendre au pontife qu'il était impossible d'écraser avec les foudres de l'église des hommes déterminés à vaincre et conduits par un chef intrépide. Il prit la résolution d'envoyer contre eux le cardinal Bertrand de Poyet, avec une armée que devaient joindre les troupes qui étaient déjà en Italie. Ce cardinal était le neveu du pape. Quelques auteurs, et Pétrarque surtout, disent que Bertrand était le fils de Jean XXII. Le poète tire ses inductions de la ressemblance qu'il croyait trouver entre le pape et le cardinal. Il ajoute que ce légat vint en Italie, non comme un successeur de Pierre, mais comme un voleur et un autre Annibal (3). Baluse conseille de ne pas trop ajou-

---

(1) Simonde de Sismondi. Histoire de la liberté, *l. I. p.* 209.

(2) Epist. Joan. XXII, 277. — Jean Villani, *lib.* IX, *cap.* CVIII.

(3) Unum è sacro patrum collegio filium et multi dixerunt suum, et secundùm famam similitudo ingenii morumque ferocitas adjuvabat..... Profectum autem in Italiam prædonis in morem..... quasi alterum non Petrum, sed Hannibalem à papâ destinatum. (*Petrarch. epist.* 17, *sine titulo.*

ter foi aux calomnies de Pétrarque, qui était l'ennemi déclaré de Jean XXII, parce qu'il était dans la ferme croyance que ce pape haïssait l'Italie et les Italiens (1). Bertrand de Poyet, malgré les grandes qualités qu'on lui prête, ne fut pas heureux dans son expédition. Le roi de Naples, Florence, Bologne et d'autres villes alliées à la faction des Guelfes, ne purent fournir les troupes que le pape attendait d'eux, et Philippe, fils de Charles, comte de Valois, que le roi de France avait envoyé en Italie sur les instances du pape, ramena ses troupes sans avoir tiré l'épée, Visconti ayant gagné ce prince par ses caresses, et séduit ses lieutenans par ses libéralités (2).

Cependant les Génois étaient livrés à l'anarchie la plus déplorable, divisés qu'ils étaient en deux factions. Les Guelfes vainqueurs avaient chassé de la ville les Gibelins vaincus. Ceux-ci, avec le secours de Mathieu Visconti, tinrent longtemps les Guelfes assiégés. Prêts à succomber sous la force, les Guelfes au désespoir demandèrent du secours au roi de Naples et lui offrirent la souveraineté de leur ville. Ce prince accepta l'offre, envoya du secours à Gênes et s'embarqua lui-même, accompagné d'une nombreuse suite de seigneurs et de chevaliers. Robert entra dans le port de Gênes avec vingt-cinq galères, plusieurs tartanes ou felouques chargées de vivres. La présence du roi de Naples releva le courage des assiégés. Satisfait du dévouement de Robert, le podestat renonça à sa dignité, et, en présence du peuple assemblé, il remit la souveraineté de la ville au pape Jean XXII et au roi Robert, pour en jouir pendant dix années. On le voit, moins excentrique que Venise, tantôt guelfe, tantôt gibeline, suivant l'intérêt de son commerce, mais au fond toujours guelfe de cœur, Gênes, contre son esprit mercantile qui la poussait

---

(1) Sed Petrarcha erat palam inimicus Joan. XXII. Ob hoc quia persuasum habebat in animo, illum odisse Italiam et Italos, et idèo nullam fidem meretur in iis rebus quas scribit adversùs eum. (*Balus. not. fol.* 725.)

(2) Giustin. Istoria di Genova, *lib.* IV.

vers le Levant, se trouvait entraînée par la force de son opinion politique.

Jean, mécontent de ce partage d'autorité, refusa l'offre des Génois ; mais, trop confiant dans sa politique, et sous prétexte de vouloir terminer les différends qui divisaient les esprits, il enjoignit au roi Robert de sortir de Gênes, dans la crainte que sa présence ne fût un obstacle à la paix qu'il méditait. Robert n'obtempéra point aux ordres du pape, et les Gibelins ne parurent pas sensibles à la sollicitude que Jean XXII témoignait pour eux. Les deux factions appellèrent de nouveaux secours ; la guerre commença avec tant de vigueur de part et d'autre, que six mois se passèrent sans que les attaques des Gibelins et la résistance des assiégés amenassent aucun résultat pour la reddition ou la délivrance de la place. Enfin Robert, bien décidé à attaquer les Gibelins, sortit du port avec quinze mille hommes qu'il avait embarqués sur soixante navires. Les Gibelins voulurent s'opposer à la descente des Napolitains ; mais Robert se fit jour à travers les lances ennemies, tua ou dispersa beaucoup de monde, et fit entrer la plus grande partie de ses troupes dans la ville, dont le commandement fut confié à Richard de Montfort (1).

Après cette expédition, Robert, suivi du reste de son armée et de toute sa cour, fit voile vers Marseille, pour de là se rendre à Avignon. La reine Clémence, sa nièce, veuve de Louis-le-Hutin, y attendait son oncle depuis longtemps ; le Saint-Père l'avait reçue avec la plus grande distinction. La reine se rendit à Aix pour recevoir le roi, et l'oncle et la nièce, royaux voyageurs, firent leur entrée dans Avignon (2).

Quoique courbés sous la domination d'un souverain absolu comme l'était Jean XXII, les Avignonais et les Comtadins n'avaient pas perdu le souvenir de leurs libertés, qui, de temps

(1) Giustin. Istoria di Genova.

(2) Villani, *cap.* CX *et* CXI. — Bouche. Hist. de Provence.

à autre, faisait réjaillir sur eux un reflet de fierté républicaine qui jeta un vif éclat quand l'orgueil était blessé par les exigences féodales du seigneur. En voici un exemple :

Après s'être incliné devant le successeur de Saint-Pierre, Robert de Naples visita le Comtat-Vénaissin. Nos aïeux, peu sensibles à cet acte de complaisance du souverain et sans respect pour la majesté royale, se prennent de querelle avec ses gens, et les nobles de l'Isle, gentilshommes dont l'histoire a conservé les noms (1), partagent les sentimens du peuple, sont sourds aux ordres du vice-recteur du Comtat, et refusent d'accompagner le royal hôte par la ville, tant de nuit que de jour, et qui, pour cet acte de patriotique rebellion, sont frappés d'une amende de cent écus par le gouverneur de la terre papale tenant ses assises au château de Saumanes. La conduite des habitans de l'Isle, en cette circonstance, ne fut pas sans danger et sans héroïsme, s'il faut en croire l'acte du 23 octobre 1321 qui constate ce fait, car il fait foi que le vice-recteur assura aux nobles délinquans que peu s'en fallut que la ville ne fût saisie par le roi.

De retour de sa pérégrination peu triomphale, Robert ne pensa qu'à se procurer les secours les plus prompts pour recommencer la guerre. Ses instances furent si vives, si pressantes, qu'il ne fut plus question d'aucune autre affaire à la cour du pape. L'indignation et l'impatience du roi augmentèrent encore quand on apprit que Marc Visconti poussait le siège de Gênes avec plus d'acharnement qu'auparavant.

Jean XXII, fort embarrassé sur le parti à prendre pour réduire les indociles Gibelins, ordonna à Bertrand de Poyet de continuer les procédures contre Mathieu Visconti leur chef ; mais ce guerrier et les Gibelins, peu effrayés de ces menaces canoniques, continuèrent le siège de Gênes avec plus d'ardeur. Ils déterminèrent Frédéric, roi de Sicile, à déclarer la

(1) Vedel-Danin, Bulbon-Bulboni, Bertrand, Vedely et Raymond de Lagnes.

guerre au roi de Naples. Frédéric, ennemi de Robert, envoya une flotte de quarante-deux navires, commandée par Conrad Doria ; cette flotte se joignit aux Gibelins, et de concert ils resserrèrent les Gênois du côté de la mer, tandis que Castruccio opérait par terre avec un corps de troupes.

Le roi de Naples, instruit de cet armement inattendu, songea à se défendre contre ce nouvel ennemi. Il tira des ports de Gênes, de Naples et des côtes de Provence tous les vaisseaux disponibles ; il demanda au pape dix galères que celui-ci avait destinées pour le passage des Croisés en Orient. Pour se débarrasser des sollicitations de Robert, le pape suspendit le départ de ces galères pour les mettre à la disposition du roi. De tous ces navires réunis, le souverain de Naples organisa une flotte d'environ soixante voiles qui cingla aussitôt vers Gênes, sous la conduite de Raymond de Cardone. Doria, à l'aspect de cette force navale, gagna le large. Les assiégés soutenaient avec une bravoure digne d'éloges les efforts des assiégeans par mer et par terre. L'intrépide Doria ne pouvant entrer dans le port, fit débarquer ses troupes pour les joindre à l'armée de terre. Ces soldats réunis donnèrent plusieurs assauts, mais ils furent toujours repoussés. Las de ces combats journaliers qui ruinaient peu à peu leur armée, les Gibelins furent contraints de lever le siège (1).

Tandis que l'Italie était ainsi ravagée par les deux factions rivales, Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière remplissaient l'Allemagne de sang et de carnage. Le corps germanique s'était rangé sous la bannière de l'un ou de l'autre compétiteur, de manière que les forces étaient à peu près égales dans les deux camps. L'Allemagne fut alors le théâtre d'une multitude de combats, de batailles meurtrières et jamais décisives, livrées sur son sol couvert de ruines. Au milieu de ce tumulte de la guerre, le souverain pontife gardait le silence ; il at-

---

(1) Struvius. *Period*. IX. *sect*. V.

tendait l'évènement pour se prononcer et faire valoir ses prétentions. Il profita de ce temps d'arrêt de la politique pour s'occuper des besoins de son Église (1).

Jean XXII voulut alors gouverner lui-même l'église d'Avignon. Les vicaires qui la régissaient pour lui prenaient pour titre : *Vicarii generales episcopatûs Avenionensis in spiritualibus et temporalibus*, *per sedem apostolicam deputati*. Il institua la prière appelée communément l'*Angelus*, prière à laquelle on accorde la faculté d'éloigner l'esprit malin au son de la cloche d'une métropole ou d'un simple ermitage caché dans les bois, et qui, d'Avignon où elle fut d'abord en usage, s'est répandue dans tout l'univers. Dans le même temps, il lança la fameuse bulle *Sabatine*, donnée en faveur de l'Ordre des Carmes ; bulle si souvent attaquée comme apocryphe et si opiniâtrement défendue par les religieux de cet ordre (2).

La puissance temporelle du pape sur Avignon croissait de jour en jour : le Comtat-Venaissin et Carpentras surtout, pouvaient déjà prévoir la suzeraineté voisine qui les menaçait. Faut-il donc chercher ailleurs que dans cette préférence l'origine des rivalités vives et tenaces qui animèrent depuis les villes du Comtat contre la Métropole ? Carpentras se voyait bientôt deshérité ; il n'était déjà plus la ville papale en deçà des Alpes, la ville des conclaves. Carpentras représentait tout le haut Comtat depuis les vallées du Ventoux et du Luberon jusqu'aux plaines avignonaises. Aussi toutes les petites villes montagnardes s'animèrent-elles de son esprit et commencèrent-elles à s'aigrir contre l'étrangère privilégiée qui avait l'air de ne s'offrir en servage au souverain pontife qu'afin d'écraser ses voisines par son favoritisme insultant. Quant à Jean XXII, il n'avait qu'à accepter les avances qui lui étaient faites par cette bonne et belle ville d'Avignon qui se lassait de son état

(1) Fleury. Histoire ecclésiastique.

(2) Nouguier. Hist. des évêques et archevêques d'Avignon. — Bulla Joan. XXII.

mixte et toujours indécis. D'ailleurs, tout en reconnaissant la suzeraineté des comtes de Toulouse et de Provence, Avignon s'était fait des réserves fort larges ; il avait gardé par devers lui beaucoup de priviléges appelés *conventions*, qui lui donnaient une sorte d'indépendance quant à son administration municipale et financière. La commune avait des franchises et des droits imprescriptibles. Le pape Jean avait parfaitement sondé le terrain avant de bâtir son palais princier ; il savait qu'une fois achevé, aucune commotion politique ne viendrait l'ébranler (1).

Les travaux du palais se poursuivaient avec une grande activité. Jean XXII avait besoin, pour mettre à exécution le plan de sa forteresse, du local qu'occupait l'église paroissiale de Saint-Etienne, près la cathédrale des Doms ; il transféra cette paroisse à la chapelle de la Madeleine ; mais cette chapelle n'étant pas assez spacieuse pour contenir les fidèles, il donna aux paroissiens, par une bulle du 1er janvier 1319, la permission de l'agrandir au moyen des démolitions du monument romain qui longeait la rue des Grottes, et par l'achat des maisons voisines nécessaires à cet agrandissement (2).

La manie des croisades semblait vouloir encore s'emparer des esprits, malgré le peu de succès obtenu dans les précédentes entreprises. Les rois de France et d'Angleterre, animés d'un saint zèle, voulurent profiter de la paix dont ils jouissaient pour aller en Palestine guerroyer avec les Musulmans. Ils prirent la croix et sollicitèrent le souverain pontife d'agréer leur louable dessein. Jean XXII rendit justice à leur zèle ; mais, soit qu'il doutât du succès de cette croisade, soit qu'il eût d'autres raisons qu'il a laissé ignorer, il leur fit entendre que le temps était mal choisi pour une expédition aussi périlleuse. Les rois, dociles aux avis du pontife, abandonnèrent

(1) Jules de Saint-Félix. Palais des papes.

(2) Bulla Joan. XXII in Noguerio, *fol.* 104.

le projet d'aller guerroyer. La croisade fut ajournée ; mais le mouvement que cette tentative avait imprimée à l'esprit des populations, fit surgir un évènement trop singulier pour ne pas trouver place dans l'histoire de la papauté avignonaise.

C'était vers l'année 1320 : l'armée des brigands appelés Pastoureaux venait d'envahir l'Albigeois. Des bergers, des serfs, s'étaient levés alors par famille, vieillards, jeunes gens, enfans, femmes ; et ces familles s'étaient levées par milliers sur tous les points de la France par un de ces instincts merveilleux, qui, à la même heure et sans communication directe, agitent les peuples d'une même pensée, d'un même vœu ou plutôt d'un même besoin.

Partis de l'Aquitaine, les Pastoureaux marchaient deux à deux sous l'étendard de la croix, donnant pour but à leur pélerinage la Terre-Sainte à délivrer, et s'arrêtant au pillage et au massacre des villes qui les accueillaient ou de celles qui ne pouvaient leur résister. Même pour les esprits grossiers, il faut un prétexte à tout crime ; la fureur des Pastoureaux avait pris pour cri de guerre : *Extermination aux Juifs !* infidèles à portée d'être facilement dépouillés et égorgés. On commençait par eux ; mais une fois le sac d'une cité et son renversement mis en branle ; une fois la soif du meurtre excitée, une fois l'ivresse de ces épouvantables bacchanales d'incendie et de carnage arrivée au délire, le sang ni l'or des juifs ne suffisaient plus, et les chrétiens entraient dans l'égorgement et dans la curée de ces bêtes féroces (1). Ce fut à ce point que Bernard Guido, grand inquisiteur de Toulouse, et ardent persécuteur des juifs, s'écriait cependant du haut de la chaire, en excitant les bourgeois à ne pas abandonner les infidèles aux

---

(1) Factaque est strages judæorum grandis ab eis in regno Franciæ, et specialiter in provinciâ Burdigalensi, et in partibus Vasconiæ, in provinciâ Tolosanâ et in dioscœsibus Caturcensi et Albiensi. *Bernard Guido. Vita Joan. XXII.*

Pastoureaux : « Prenez-garde ; viande de chien que l'on jette » aux tigres leur donne appetit de chair humaine. »

Les Pastoureaux n'en avaient pas moins égorgé les juifs d'Alby et tous ceux de Toulouse ; ils menaçaient déjà ceux de Narbonne, de Carcassonne et de Montpellier.

Ces malheureux voués à la mort cherchèrent leur salut dans la fuite ; mais cette fuite était impossible, car, si d'un côté, des milliers de Pastoureaux marchaient en corps d'armée, d'un autre, ils jaillissaient de terre, de façon à se dresser à l'encontre de toute marche un peu longue et qui eût pris assez de temps pour être signalée. La fuite reconnue impraticable, les juifs songèrent à se défendre. Mais si nombreux qu'ils fussent dans toute la province, ils n'étaient pas les plus nombreux ; ils ne possédaient ni villes ni châteaux qui pussent leur servir d'asile ou de point de ralliement. Ils n'auraient même pas osé s'emparer de vive force de quelque place importante pour s'y établir seuls, car alors ils auraient excité contre eux non seulement les Pastoureaux, mais encore les populations du pays.

Les juifs de la cité de Narbonne s'étaient enfermés dans la tour de Verdun, sur la Garonne, au nombre de plus de mille, tant hommes que femmes, vieillards et enfans. Les Pastoureaux, avertis de cette retraite des juifs, et prenant pour prétexte qu'ils avaient sacrilègement entraîné une chrétienne avec eux, se portèrent vers la citadelle de Verdun, et en commencèrent le siège. Ces factieux que ne rebutait pas l'héroïque résistance des juifs, continuaient leurs assauts, et chaque jour de nouveaux renforts, suscités par l'immense butin qu'on savait enfermé dans la citadelle, leur venaient en aide.

Les attaques redoublaient ; alimentées par ces masses incessantes de brigands qui accouraient de toutes parts, elles ne laissaient plus de relâche aux assiégés. Les seigneurs des environs, dont les brigands ravageaient les terres pour leur subsistance, représentaient vainement à leurs chefs l'inutilité

de ce siège : ceux-ci leur répondaient insolemment qu'ils faisaient bien voir qu'ils n'avaient aucun souci de la foi du Christ, de vouloir laisser une chrétienne en la possession des fils de Satan ; et les seigneurs, craignant que cette accusation de tiédeur ne devînt un prétexte contre eux-mêmes, et n'autorisât les Pastoureaux à les attaquer, se retiraient et s'enfermaient dans leurs castels.

Le siège durait toujours, et déjà les guerriers qui étaient entrés dans la forteresse n'étaient plus qu'au nombre de cinquante. Les vieillards, les enfans et les femmes étaient réduits à trois cents. Les provisions de traits et de vivres s'épuisaient, et déjà dans les assauts on avait jeté sur les assaillans des coffres pleins d'argent ; des mères, que la faim poussait à la folie, avaient jeté leurs enfans sur les piques des Pastoureaux (1). Dans une sortie, vainement tentée par les juifs, quelques prisonniers tombèrent aux mains de leurs ennemis, et ceux-ci les supplicièrent aux pieds des murs, sous les yeux de leurs frères. La mort leur fut donnée longuement, avec des tortures infâmes, inouies, épouvantables à voir, impossibles à raconter. Six prisonniers vécurent deux jours sous les tenailles et les poignards rougis des Pastoureaux. Peut-être les exemples de la farouche cruauté où la faim et le désespoir poussent des hommes assurés d'une mort cruelle, feront-ils comprendre que la terrible proposition de s'entr'égorger fut accueillie avec des acclamations de joie. Mais il faut le témoignage de l'histoire pour accepter comme vraie la manière dont on régla cette épouvantable extermination. Les juifs firent un monceau de tous leurs trésors, et on y mit le feu. Ensuite, tous agenouillés devant les flammes, ils se frappèrent avec leurs poignards, en célébrant le peuple de Moïse dans leurs cantiques. Un seul d'entre eux resta vivant, et,

---

(1) Cum autem eis ligna et lapides defecissent, pueros loco lapidum projecerunt. (*Joan. canon. Sancti Victoris. vita Joan. XXII.*) Histoire de Toulouse.

renonçant à la foi de ses pères, devint un des chefs des Pastoureaux, et mourut longtemps après moine de l'abbaye d'Alby, sous le nom de Jacques-le-Converti.

Après l'extermination des juifs de Verdun, les Pastoureaux prirent la route de Carcassonne, et se proposaient de venir à Avignon. Le bruit de cette marche arriva bientôt dans cette ville. Le pape et les cardinaux en furent consternés ; ils savaient fort bien que ce n'étaient pas les juifs seuls que ces brigands pillaient et massacraient, mais que les richesses du clergé et des religieux, et la cour même du pape étaient l'objet de leur convoitise. Quel coup de filet pour ces bandits, s'ils avaient pu surprendre Avignon, dépôt de tous les trésors de la chrétienté ! Heureusement pour le pape, le gouverneur du Languedoc entreprit de s'opposer à la marche de cette armée pillarde. Il fit d'abord publier que les juifs seraient sous la protection du roi, et il ordonna aux habitans de les garantir de la violence de leurs ennemis. Il marcha ensuite à leur rencontre avec des troupes réglées, fit jeter dans les prisons tous ceux qui se trouvaient sur son passage. Remontant ensuite vers Toulouse, il les chassa vigoureusement et les faisait pendre par trentaine. La fuite fut le salut du plus grand nombre de ces brigands. Leur armée, qu'on évaluait à quarante mille hommes, fut bientôt dispersée par les soins de ce gouverneur.

Le pape, débarrassé des alarmes causées par l'approche des Pastoureaux, s'occupa d'une troisième promotion de cardinaux. Le choix du pontife tomba sur Raynaud de la Porte, Bertrand de la Tour, Pierre Desprez, Simon d'Archiac, Pellefort de Rabastens, Pierre Texier et Raymond Ruffy.

Le souverain pontife s'occupait, dans ce temps de calme, de son église particulière, et sa cathédrale n'était pas seule l'objet de sa sollicitude. L'église de Saint-Agricol n'était qu'une paroisse, trop petite pour contenir le nombre des fidèles. Jean l'agrandit, la décora, y fonda un chapitre composé de douze chanoines et de seize bénéficiers. Il fit bâtir, près de

l'église, un cloître assez grand pour les loger. Alors, par ses soins, fut faite la translation des corps de saint Magne et de saint Agricol, de la cathédrale où ils étaient déposés, dans celle qu'il venait de faire réparer, et à laquelle il unit encore la chapelle du pont où se trouvait le corps de saint Bénezet (1).

Une petite chapelle romane et un couvent édifié par les Frères-Pontifes existaient sur les bords de la Durance. Les moines artistes avaient cédé la place à des moines soldats, dont la valeureuse épée, terreur des Sarrasins, se brisa à la voix d'un roi cupide et haineux. Ni l'artiste, ni le soldat n'avaient pu s'implanter sur cette terre orageuse. Les révolutions des idées, plus destructives que les ouragans qui règnent constamment sur ces parages, avaient emporté dans l'oubli des choses qui ne sont plus, et le pieux faiseur de ponts avec ses rêves d'artiste, et le moine soldat avec ses souvenirs de vaillance. Jean XXII donna l'église et le couvent déserts à des cénobites contemplatifs. La chartreuse qu'il y fit construire prit le nom de *Bonpas* pour faire oublier celui de *Maupas* qu'elle avait porté jusqu'alors. Les chartreux agrandirent le couvent, et l'occupèrent jusqu'en 1791 (2). Le pape fit encore bâtir l'église de Saint-Remy, y établit un chapitre nombreux et lui assigna des revenus considérables.

La prodigieuse activité du pontife s'étendait sur toutes les affaires ; au moment où ses mains élevaient des monumens, sa tête rêvait la conquête de la Terre-Sainte, à laquelle il était résolu d'employer les restes du trésor que Clément V avait destiné pour cette expédition, ainsi que tout l'argent de la chambre apostolique. Il écrivit en maître absolu à tous les princes de l'Arménie, de la Georgie, de la Tartarie, ennemis des Musulmans, pour les engager dans sa nouvelle croisade ;

(1) Bulla in archiv. Sancti Agricoli. --- Eusèbe Didier. Panégyrique de saint Agricol.

(2) Bulla fundationis.

sa correspondance avec les princes chrétiens devint plus active. Sur le rapport de Martin Sanuto, vénitien, et des missionnaires Frères-Mineurs, qui, de retour de l'Orient, avaient fait au pape un triste tableau de l'état où se trouvait la religion dans ces contrées éloignées, le Saint-Père pressait les souverains de déployer de nouveau l'étendard de la croix.

Pendant que Jean XXII travaillait à augmenter le nombre des chrétiens en Asie, une conspiration tramait la mort des chrétiens d'Europe. Le roi de Grenade, toujours battu par Pierre, frère du roi de Castille, forma l'étrange résolution de se défaire de tous les chrétiens. Il s'adressa aux juifs, qui confièrent l'exécution du projet aux lépreux. La conspiration fut découverte. En 1321, les juifs furent punis comme instigateurs du grand complot des lépreux, qu'on accusait d'avoir voulu empoisonner tous les puits et fontaines de France (1). A cette occasion, beaucoup de juifs furent brûlés vifs, beaucoup furent bannis, et les plus riches furent retenus en prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé une amende de cinquante mille livres d'or. Comme dans les précédentes expulsions, les biens des juifs furent vendus au profit du roi (2).

Le schisme des Mineurs, l'hérésie des Béguards, les réformes, les mesures fiscales, les conspirations avaient tellement rempli les quatre premières années du pontificat de Jean XXII, que ces affaires ne lui laissèrent pas un moment pour revenir sur la catastrophe du 24 juillet 1313. Cependant toutes ces familles italiennes, réduites à la plus affreuse misère, mendiaient dans les rues, aux portes du palais. Tous les jours des plaintes douloureuses arrivaient aux oreilles du pape.

(1) Ipsi si quidem sunt confessi quod fontes et puteos infecerant, illo fine ut omnes christiani, aut leprosi fierent, aut citiùs morerentur intendentes per totam Franciam et Germaniam suum maleficium dilatare. (*Joan. canon. Sti Victoris. Vita Joan. XXII.*

(2) Amalric Auger. Vita Joan. XXII. --- Contin. Nangis, *page* 692. --- Chronic. aulæ regis, *page* 36.

plaintes énergiques souvent, car les habitans de Carpentras se joignaient à eux pour demander vengeance du pillage et de l'incendie de leur ville.

En novembre 1320, par la bulle *Clamores validos*, il cite à bref délai, sous peine d'excommunication, les spoliateurs, leurs complices ou leurs amis, clers ou laïques, quelles que soient leurs dignités, immunités et franchises ; bulle hautaine et énergique, écrite avec une colère violente, qui n'amena aucun résultat. Personne n'osa la porter au vicomte de Lomagne.

Cet aveu de l'impuissance du pape éclate dans les préliminaires de la seconde bulle, *(Ex injurato nobis). Nous avons présumé*, dit-il tristement, *qu'il serait impossible qu'elle fût remise à notre bien-aimé fils, à cause de la présence de ses frères et de ses parents, et à cause de l'innombrable multitude de ses familiers et de ses fidèles.*

Dans la troisième bulle, *(Cùm venerabiles fratres)*, Jean se plaignait que Bertrand n'eût rien laissé au château de Monteux : trésors de la croisade, vases d'or et d'argent, livres, draperies, pierres précieuses, ornemens, titres, privilèges, manuscrits, il avait tout pillé (1), comme s'il avait été héritier universel, dit-il naïvement. Ce bon neveu avait même poussé la prévoyance jusqu'à se faire payer de tous les débiteurs de son oncle, *ne voulant pas*, disait-il, *qu'ils vinssent à mourir dans leur iniquité.*

Par cette bulle, Bertrand de Got était excommunié s'il ne se présentait pas dans quarante jours ; tous ses biens étaient mis en interdit, ses droits suspendus et ses vassaux déliés du serment de fidélité. Bertrand ne parut pas, seulement quand le délai fatal fut expiré, il fit quelques lieues sur la route d'A-

---

(1) In pecuniarum summis, vasis aureis et argenteis, libris, pannis et lapidibus pretiosis et variis ornamentis, privilegiis, instrumentis, processibus et rebus aliis consistentis, etc..... qui velut si hœres universalis esset. *(Bulle du VIII des ides de Mai)*

vignon et rentra dans son château au bout de quelques heures, malgré le désir qu'il avait, écrivait-il au pape, de se rendre auprès de lui ; mais il en avait été empêché par des causes probables (causis probabilibus). Ses agents partirent pour Avignon, se mirent en rapport avec les cardinaux et firent proroger la citation. Cette obéissance simulée du vicomte parut une victoire à Jean XXII, qui s'empressa de la constater dans la bulle *Pridem delectum*.

Ce terrible neveu de Clément V, si âpre à la curée, toujours à cheval, l'épée au poing, n'en était pas moins un très-habile clerc. L'Université de Toulouse le citait comme un de ses meilleurs élèves (1).

Au jour fixé, il se présenta avec une nombreuse escorte devant la cour romaine. Il allégua sa *loyale* simplicité militaire (2), et la haute confiance que le pape défunt avait eue en lui, puisqu'il lui avait confié trois cent mille florins d'or pour de *pieux usages*. Du reste, il ne demandait pas mieux que de dépenser ses florins à la première croisade qui aurait lieu, et déclarait humblement s'en rapporter au jugement de la cour apostolique. Les cardinaux étaient déjà gagnés, il ne fut question ni du pillage de Carpentras, ni du trésor de Monteux, qui s'élevait à un million sept cent quatre mille huit cents florins d'or, mais seulement des trois cent mille florins de Clément V. Il fut convenu que cette somme serait partagée entre le pape et Bertrand. Ce dernier s'engageait à armer mille chevaliers à la première croisade générale. Il promit tout ce qu'on voulut, et s'engagea même pour ses descendans ; mais ce fut là tout ce qu'on obtint de lui. Jean XXII ne reçut jamais les cent cinquante mille florins, et le 5 des ides de juillet il leva l'excommunication.

(1) Strenuè litterarum studiis dedit operam in Academià Tholosianà. (*Appendice de Baluze*, p. 60.)

(2) Allegans simplicitatem militarem et indubitatam fiduciam. (*Bulle du 5 des ides de juillet.*)

Ainsi donc, le pontife qui avait déjà heurté sa tiare à la couronne impériale, était obligé de capituler avec un excommunié. Ce dut être une déception terrible pour cet homme supérieur, déplacé dans son époque, et qui pensait déjà à refaire l'œuvre de Grégoire VII (1), c'est-à-dire empêcher les rois de distribuer les richesses du clergé, les dignités de l'Église à leurs favoris, à leurs créatures, à des prêtres courtisans qui n'avaient d'ecclésiastique que le nom. Quel était donc ce fait nouveau qui s'était introduit dans la société? Le pape, qui pouvait faire brûler des Frères Mineurs et de prétendus hérétiques, écorcher un évêque, ne pouvait avoir raison d'un vassal détenteur des biens de la chrétienté ! S'il avait eu la prescience de sa destinée, il aurait compris qu'il était venu trop tard, et que tous les instruments se briseraient dans sa main. Avant que le pape fut vaincu par l'empereur, le légiste avait déjà été vaincu par l'étudiant de Toulouse (2).

L'Italie était toujours en proie à la fureur des factions. Les Visconti et les Gibelins remportaient toujours quelque victoire sur les Guelfes, et l'opiniâtre pontife continuait toujours les

---

(1) Il était réservé à l'un des plus grands caractères qu'ait produits le moyen-âge, au moine Hildebrand, de remuer la chrétienté tout entière pour satisfaire ce désir. Hildebrand, né à Soana, en Toscane, dans la condition la plus obscure, mais signalé par ses talens dès qu'il s'engagea dans les ordres, fut envoyé par son couvent à Cluny pour y poursuivre ses études. Dans sa solitude, il conçut le plan de la révolution par laquelle il voulait soumettre le monde au pouvoir sacerdotal. Il ne voyait dans l'univers que Dieu, le prêtre son seul ministre, et le genre humain soumis à ses lois. Concentrant enfin tous les pouvoirs de l'Église dans le pape, il enseigna aux prêtres à le considérer comme un être qui ne pouvait errer, qui devenait saint par sa seule élection, qui seul pouvait nommer et déposer les évêques, assembler, présider et dissoudre les conciles; c'était enfin, disait-il, un Dieu sur la terre, maitre absolu de tous les princes; ceux-ci devaient baiser ses pieds, et il pouvait les déposer, en déliant leurs sujets du serment de fidélité. (*Simonde de Sismondi Histoire des républiques italiennes*, *tome I*, *p.* 31-32.

(2) J. Colet de la Madelène. *Notice sur les Recteurs.*

procédures contre eux, et contre Passarini et Can de l'Escale. Ceux-ci, soutenus par Louis de Bavière, se moquaient des censures d'un pape dont les foudres ne pouvaient les atteindre. Du fond de son palais d'Avignon, Jean XXII eut recours à Frédéric d'Autriche ; l'adroit pontife lui fit d'abord espérer qu'il confirmerait son élection, et lui suggéra secrètement que toute l'Italie avait jeté les yeux sur lui pour la délivrer de la tyrannie des Visconti, et que tous les princes dévoués au Saint-Siège se joindraient à lui au premier signal pour venger les injures faites à la papauté méprisée. Frédéric se laissa séduire par l'éloquence de Jean ; il fit partir le prince Henri, son frère, avec deux mille cavaliers pour aller au secours des Guelfes dont le pape s'était déclaré le protecteur (1).

La levée de boucliers du prince Henri allait porter un coup funeste à la cause des Gibelins ; mais Mathieu Visconti, général aussi adroit que brave, sut parer le coup qui le menaçait, en déjouant auprès de Frédéric les intrigues du pape pour l'engager à épouser la querelle des Guelfes. Le chef des Gibelins, Louis de Bavière, fit en même temps à Henri des présens considérables qui le déterminèrent à faire accueillir les arguments de Visconti à Frédéric, son frère. Celui-ci, faible sans doute et irrésolu, fut une seconde fois séduit et retira ses troupes, au grand mécontentement du pape trompé dans ses espérances (2).

La querelle régnait toujours entre les Mineurs conventuels et le pape. Pendant qu'on délibérait contre eux à Avignon, le chapitre tenu à Pérouse et présidé par Michel de Césène, sans respect pour le souverain pontife, prévint la décision et déclara que la proposition de Bérenger était loin d'être hérétique, puisqu'elle était conforme à la définition de Nicolas IV. Cette discussion renouvelée fut la cause de bulles célèbres lancées

---

(1) Rainald, ad ann. 1320, n. 12.

(2) Corio, *pages* 342, 356, 420.

par le pontife. Bonnegrace de Bergame, chargé de la procuration de tout l'ordre, étant venu à Avignon pour soutenir les Mineurs, appela, en plein consistoire, de la constitution *Cum inter nonnullos.* Le pape, irrité de tant d'insolence, fit jeter Bonnegrace dans les fers.

Privé de la force que lui refusait son siècle pour continuer le rôle de Grégoire VII, le pape Jean n'eut pas même le courage d'imiter Innocent III, qui lutta avec tant d'opiniâtreté contre Philippe-Auguste, quand ce monarque voulut répudier la reine Ingelburge pour épouser Agnès de Méranie. Philippe-le-Long mourut au commencement de l'année 1322. Charles, comte de la Marche, lui succéda; il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenay, le 9 février. Il fut nommé Charles-le-Bel. Ce nouveau roi, mécontent de son épouse, Blanche de Bourgogne, fille d'Othon IV et de Mathilde d'Artois, résolut de la répudier. Quoique le mécontentement de Charles fût fondé sur la conduite peu régulière de sa femme, il demanda les dispenses du pape; mais, pour les obtenir, il fallait opposer des raisons. L'évêque de Paris, comme juge ordinaire ou comme délégué du pape, chercha, avec Jean, évêque de Beauvais, et Geoffroi du Plessis, notaire apostolique, quelque cause de divorce; ce fut en vain. Mais la duchesse d'Artois, mère de Blanche, les tira enfin d'embarras en apprenant au roi que Philippe-le-Bel, son père, était le parrain de Blanche. Il n'en fallut pas davantage. Jean XXII, toujours prêt à satisfaire les rois de France, ses protecteurs, prononça que le mariage de Blanche avec Charles était rompu, et qu'ils étaient libres l'un et l'autre de contracter une nouvelle union. D'après cette complaisante décision, Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, et Blanche prit le voile dans le monastère de Maubuisson (1).

---

(1) Joan. canon. Sti-Victoris, vita Joan. XXII. — Albert. Argentinensis, *page* 137.

Dans cette même année 1322, mourut Mathieu Visconti, l'excommunié, l'hérétique, le chef des Gibelins. Par sa mort, Galéas, l'aîné de ses fils, devint le chef de la faction réduite presque à l'impuissance par le décès de Mathieu. Le pape, profitant de cet évènement, fit joindre ses troupes à celles du roi de Naples ; des Guelfes confédérés, quelques Allemands croisés contre les ennemis de l'Église, attaquèrent Galéas, le chassèrent de Milan et de plusieurs autres places soumises aux Gibelins, et remportèrent sur lui d'autres brillans avantages. Effrayés de ces succès, Can de l'Escale et Passarini demandèrent à se réconcilier avec le pape ; faibles jusqu'à la trahison, ils reconnurent tenir de lui seul les villes dont ils avaient fait hommage à l'empereur. Le pontife, satisfait de cette soumission, donna pouvoir au cardinal de Poyet de les absoudre des censures (1).

La bataille de Wethwis, livrée le 28 septembre 1322, mit fin à la rivalité de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière pour la possession de l'Empire. Frédéric et le duc Henri y furent faits prisonniers. Louis, devenu par ce fait seul maître de l'Allemagne et de l'Italie, entreprit de relever le parti découragé des Gibelins. Il envoya des troupes à Galéas Visconti, et députa en même temps des officiers de sa cour au cardinal de Poyet pour solliciter un armistice. Le légat répondit que, lorsqu'il y aurait un empereur légitime, l'Église saurait lui conserver ses droits, mais qu'elle ne pouvait tolérer que leur maître s'obstinât à défendre et à favoriser les hérétiques ; il les pria en même temps d'exiber les pouvoirs qu'ils tenaient de Louis. Les députés, craignant de compromettre leur souverain, assurèrent qu'ils n'avaient aucune mission de soutenir la faction gibeline, et prudemment se retirèrent, les uns à Lucques et à Pistoie, les autres à Mantoue et à Vérone. Là, ils intriguèrent si bien, que les Gibelins de ces villes se

---

(1) Fleury. *Histoire ecclésiastique.*

réunirent, marchèrent vers Milan, entrèrent dans cette place sans trouver aucune résistance (1).

Dans sa bilieuse colère, Jean XXII ne garda plus de ménagemens ; il publia contre l'empereur un monitoire, dans lequel, après avoir exposé les griefs qu'il avait contre ce prince, il ajoute : « Nous l'admonestons par ces présentes et lui enjoi-» gnons, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, de se » désister dans trois mois de l'administration de l'Empire et » de la protection des ennemis de l'Église ; autrement nous » lui déclarons que, sans égard à son absence, nous procè-» derons contre lui selon que la justice le demandera. » Par cet acte, commença ce duel à mort entre Louis de Bavière et Jacques d'Ossa (2).

A cette époque de brouilleries souveraines, on procédait à Avignon à la canonisation de Thomas d'Aquin, religieux de Saint-Dominique, génie supérieur et profond que l'admiration du moyen-âge avait baptisé l'*ange de l'école* (3). Reconnu pour le plus grand docteur de son siècle par Grégoire X, ce pontife l'avait appelé pour assister au concile qu'il avait convoqué à Lyon. C'est près de l'antique Amasère, au milieu d'un grand

(1) Albert. Argentin. n. 122. Villani, *page* 174.

(2) Bzovius, ad ann. 1321.

(3) Il se rendait de Fondi au concile de Lyon quand la mort le surprit. Villani et quelques historiens ont écrit qu'il avait été empoisonné par le roi de Naples, Charles 1er d'Anjou, qui tremblait de le voir arriver au trône de Saint-Pierre. Le monarque avait, dit-on, profondément outragé le Saint dans la personne de sa sœur. *(Voir les Annales de Quétif, du P. Torrone, M. Echard, etc.)* M. Ch. Didier a compulsé au monastère de Mont-Cassin un manuscrit de Dante du XIVe siècle (coté dans les archives 512), qui porte des notes marginales dont l'une dit explicitement la chose. Elle est sur ce vers du vingtième chant du Purgatoire : *Carlo venne in Italia, etc.*, et est ainsi conçue : *Item fecit venire sanctum Thomasium d'Aquino in abbatiâ Fosse-Nove in Campaniâ, ubi hodiè ejus corpus jacet ; et hoc fecit timendo ne ad papatum veniret.* Le corps du Saint fut transporté à Toulouse en 1367.

bois de chênes, dans l'abbaye trappiste de Fossa-Nova que mourut saint Thomas. Sa canonisation fut précédée de deux procédures, qui furent instruites, l'une à Naples, l'autre à Fossa-Nova. Thomas fut mis au nombre des saints avec toute la solennité pontificale, en présence du roi Robert et de la reine Sancie, sa femme, par une bulle du 13 juillet 1323 (1).

Les constitutions de Jean XXII sur les prétentions des Mineurs ne rétablirent pas la paix parmi eux. Indigné de l'audace de ces moines, le pape ordonna à leurs évêques de les faire arrêter ; mais il rencontra une formidable opposition précisément où il comptait trouver une obéissance passive ; les prélats refusèrent de servir la haine du pontife. Cependant les Mineurs, redoutant la suite des censures dont ils étaient l'objet, prirent la fuite et allèrent se mettre sous la protection de Louis de Bavière, à qui un de ses officiers présenta Marsile de Padoue et Jean de Gand, les plus célèbres parmi les Fraticelles, et les plus redoutables adversaires de la papauté. L'empereur comprit fort bien que ces moines voulaient se servir de lui pour faire prévaloir leur doctrine contre le pape. Les savans qu'il assembla lui déclarèrent que les opinions des Mineurs étaient impies et dangereuses ; que s'il les adoptait il donnerait un prétexte à Jean de le faire déclarer hérétique ; les savans conseillèrent même à Louis de punir ces docteurs audacieux, parce qu'un empereur devait non seulement conserver la foi, mais encore exterminer les hérétiques. Louis pensa qu'il n'était pas d'une bonne politique de faire périr des moines qui avaient abandonné leur patrie pour se dévouer à sa cause ; il les retint auprès de lui, et leur permit d'écrire en sa faveur contre les entreprises du pape sur l'Empire, il confia même à l'un de ces transfuges la rédaction du manifeste virulent qu'il prononça à la diète de Nuremberg (2).

---

(1) Fleury. *Histoire ecclésiastique.*

(2) Villani. *lib. IX, cap.* 265, 275.

L'empereur avait été instruit par la clameur publique de la procédure intentée contre lui par le pape Jean. Il députa auprès de lui Albert, maître des chevaliers hospitaliers en Allemagne; Custorp, archidiacre de Wirtzbourg, et Henri, chanoine de Prague, pour demander raison de l'insolent monitoire du pape, et obtenir un délai, s'il était possible. Louis était alors à Nuremberg où il présidait la diète. Après le départ de ses envoyés, il protesta solennellement, en présence des évêques et des seigneurs, contre la procédure du pape. Il termina en appelant au Saint-Siège pour lui et pour tous ceux qui voudraient bien adhérer à son appel; et nous demandons, continue-t-il, la convocation d'un concile général où nous prétendons assister en personne (1).

Les envoyés de l'empereur arrivèrent à Avignon, et le 7 janvier 1324 ils présentèrent au pape, en plein consistoire, une requête dans laquelle ils exposèrent les plaintes de Louis contre des procédures attentatoires à ses droits et à ceux de ses états. Le pape répondit par écrit; il répéta les mêmes reproches contenus dans le monitoire, et finit en disant: « Cependant nous voulons bien surseoir pour deux mois à la publication des peines encourues par votre maître » (2).

Jean XXII faisait tomber en même temps le poids de sa colère sur les Visconti et les Gibelins. Les nouvelles qu'il avait reçues d'Italie étaient loin d'être favorables. Le 28 février, Raymond de Cardone ayant offert la bataille aux Milanais, commandés par Galéas et Marc Visconti, l'armée du pape fut taillée en pièces, et Raymond pris et conduit à Milan. Cet événement déconcerta le pontife. Il renouvela les censures contre les Visconti, et fit prêcher une nouvelle croisade contre eux et leurs partisans. Voulant ensuite faire peser sur son ennemi personnel la responsabilité du revers éprouvé en Italie, il

(1) Thesauri anecd. *tom. II*, *col.* 647. --- Spond. ad anno. 1323.
(2) Spond. ad ann. 1323.

fiter de la première occasion de s'en servir avec avantage : elle ne tarda point à se présenter. La puissance des Gibelins devenait chaque jour plus formidable en Italie. Castruccio et Passarini venaient de gagner deux grandes batailles, l'une sur les Florentins, l'autre sur les Bolonais. Les Guelfes consternés n'osaient plus offrir le combat à leurs ennemis, et le pape, pour relever leur courage, fut obligé d'envoyer un légat à Robert de Naples pour l'engager à venir au secours de ses alliés.

Si l'influence gibeline dominait au nord de l'Italie ; si, à la moindre démonstration d'affranchissement, les armées gibelines paraissaient sur les Alpes et se ruaient aux plaines de Lombardie, le Saint-Siège avait sur le midi de la péninsule une suzeraineté immédiate et sans contrôle ; il tenait dans sa main le royaume des Deux-Siciles, et le donnait en fief aux dynasties de son choix. Ce don était comme une prime offerte à la soumission des princes et le prix de leur fidélité. Un mot écrit de la main du pape fondait un droit, et, en vertu du principe posé, le peuple ne protestait jamais contre ce droit; il l'acceptait dans toutes ses conséquences, il voyait sans s'émouvoir les dynasties succéder aux dynasties, et, de son côté, le Vatican ne porta jamais atteinte ni aux parlements de Sicile ni aux institutions communales du continent napolitain, parce que les Guelfes, ces partisans de la papauté, et *encore plus de la liberté*, balancèrent toujours le pouvoir des Gibelins, partisans de l'empire, dont le but était l'asservissement de la Péninsule. Paroles bien remarquables tombées de la plume de Voltaire, écrivain qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur de la papauté (1).

Ne soyons donc pas étonnés de la soumission de Naples aux volontés du Saint-Siège. Le roi Robert, attaché de cœur et d'âme au principe guelfe, fit partir Charles, duc de Calabre,

(1) Essai sur l'Histoire générale, chap. LII. — Ch. Didier. Campagne de Rome, page 321.

son fils ainé, avec un grand nombre de nobles et une armée aguerrie ; ces troupes furent augmentées de celles fournies par les villes de Sienne, de Bologne, de Pérouse, d'Orviette et de Faenze. La présence de Charles retrempa le courage abattu des Guelfes, tandis que les Gibelins et tous les petits tyrans de ces contrées en conçurent de vives alarmes et pressèrent l'empereur de se rendre au plus tôt en Italie (1).

Pour profiter de l'heureuse situation de ses partisans et leur procurer de nouveaux avantages, Jean XXII envoya le cardinal Gaëtan des Ursins en qualité de légat en Toscane et dans les provinces voisines. Gaëtan arriva à Florence le 30 juin 1325 et y fut reçu avec autant d'honneur que s'il avait été le pape lui-même. Abusé long-temps par les irrésolutions diplomatiques de Castruccio et de Guy, évêque d'Arezzo, qui lui promettaient la prompte conclusion de la paix, le légat les excommunia solennellement sur la place Sainte-Croix, en présence du duc de Calabre et d'une multitude de peuple.

Tranquille alors sur le sort de l'Italie, le pontife assembla, le 18 Juin 1326, le troisième concile d'Avignon, dans l'église de Saint-Ruf, *extrà muros*. Gasbert Duval, archevêque d'Arles, le présida au nom du pape. Duval était assisté de Jacques de Concos, archevêque d'Aix, et de Bertrand d'Aux, archevêque d'Embrun. Il s'y trouva onze évêques de ces trois provinces, on y rédigea cinquante-neuf canons qui roulent sur la juridiction ecclésiastique, la discipline de l'Eglise, les abus et les mœurs. On trouve une copie des ordonnances de ce concile parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Carpentras (2).

De toutes les parties du monde on recourait au savant pontife pour obtenir la décision des causes difficiles qui s'élevaient et que ne pouvait résoudre la jurisprudence méticuleuse de

---

(1) Villani, *lib.* IX, *cap.* 268.

(2) Nouguier. Hist. des évêques et archev. d'Avignon.

cette époque. Jean XXII, pour répondre à cette multitude de questions, institua le tribunal de *la Rote*, composé des prélats les plus savants de la cour. Cette réunion d'auditeurs acquit bientôt de la célébrité, et fit multiplier à l'infini le nombre de causes qui lui furent soumises. Ce tribunal, organisé d'après les lois et les actes de Jean XXII, devint le tribunal de toutes les nations (1).

Cependant l'empereur paraissait fatigué de tant de troubles et de tant d'embarras ; il n'avait pas eu un moment de calme pour jouir des douceurs de la souveraineté depuis son exaltation. Découragé presque, il fit supplier le Saint-Père d'approuver son élection et de vouloir bien le couronner selon la coutume. Pour toute réponse, Jean XXII lui fit intimer l'ordre de se déposer lui-même, d'abandonner le gouvernement de l'empire, et d'attendre, comme un simple individu privé de toute dignité, la sentence qu'il lui plairait de prononcer.

Pressé par les Gibelins, et plus indigné encore de la réponse du pape, Louis se met aussitôt en route pour le Tyrol et arrive à Trente. Là, il réunit les principaux chefs des Gibelins ; ensuite il convoqua en assemblée nombreuse les prélats, les docteurs et les notables de la faction : en leur présence, il fit serment de ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût soumis Rome ; il déclara le pape atteint et convaincu d'hérésie, le fit excommunier et ne le nomma plus que Jacques de Cahors, ou par dérision *le prêtre Jean*. « J'appelle à l'univers tout entier de l'homme qui se prétend pape, dit-il ; celui-là est un impie, qui méprise l'humilité de Jésus-Christ, blasphême son saint nom, profane et foule aux pieds sa religion, ses maximes et ses dogmes. »

L'animosité de Louis s'exhalait chaque jour avec plus d'aigreur, par les suggestions des schismatiques de tout état qui venaient se joindre à lui, seigneurs et prélats, clercs et reli-

---

(1) Bulla erectionis.

gieux, parmi lesquels se signalèrent surtout les rigoristes de l'ordre de Saint-François; de là vint sans doute que le principal article des hérésies qu'on reprochait au pape, fut d'être ennemi de la pauvreté apostolique.

Jean XXII, tranquille dans sa bonne ville d'Avignon, et satisfait de ses labeurs diplomatiques, fit une quatrième promotion de cardinaux; il en créa dix; Jean de Comminges, archevêque de Toulouse; Annibal Gaëtan, archevêque de Naples; Jacques Fournier, religieux de Cîteaux, évêque de Mirepoix; Raymond de Moustuejouls, évêque de Saint-Papoul; Pierre de Mortemart, évêque d'Auxerre; Pierre Deschapes, évêque de Chartres; Mathieu des Ursins, Frère-Prêcheur; et Pierre de Tolède, évêque de Carthagène; Jean Colonna et Imbert Dupuy, parent du pape.

Alors l'hérésie des Fratricelles, soi-disant du tiers-ordre de Saint-François, régnait dans presque toute la chrétienté et surtout dans le midi de la France. La nécessité d'opposer une digue au progrès de ces novateurs dont le peuple commençait à goûter les doctrines, provoqua le choix de plusieurs religieux dominicains et franciscains, avec mission spéciale d'informer contre les sectaires et de les convaincre d'erreur. Bien qu'enseveli dans les profondeurs du cloître, le mérite de Guillaume d'Astier n'échappa point à l'œil pénétrant du pontife; Jean XXII le fit siéger au tribunal de l'inquisition. Selon les vues de la cour romaine, cette milice papale se dissémina dans les provinces les plus infectées. Guillaume Astier eut sous sa juridiction la Provence et le Languedoc. Il remplit si habilement son mandat que le pape en prorogea le terme, quoique les statuts de l'ordre ne permissent pas de laisser cette charge plus de cinq ans à la même personne. Dans la lettre qu'il écrivit à Guillaume pour lui donner ce nouveau gage d'estime, le chef de l'Eglise, après l'avoir félicité de son zèle contre *la peste de l'hérésie*, étend ses pouvoirs sur une plus vaste portion de territoire où se trouvait compris le Comtat-Vénaissin. Cette pièce officielle, datée d'Avignon, le 6 des kalendes de novembre 1327, porte l'intitulé

suivant : *Dilecto filio Guillelmo Astier, ordinis Fratrum Minorum, inquisitori hereticæ pravitatis in Venaysino, necnon Provinciæ et Forcalquerii comitatibus et civitate Avenionensi, omnibusque terris et locis infrà Arelaten., Aquen., Ebredunen. et Viennen. provinciarum termines constitutis auctoritate apostolica deputato.* Il est probable que ce Guillaume Astier remplissait, au gré du pape, ses fonctions de juge inexorable, car nous apprenons que, dans la même année, quatre Frères-Mineurs convaincus d'hérésie, furent brûlés à Marseille, avec le consentement du pape (1).

Sur ces entrefaites, le roi de France, Charles-le-Bel, descendit dans la tombe. Ici nous voyons encore se renouveler les idées superstitieuses qui attestent l'ignorance de ce siècle où la science se bornait à l'étude des lois. On accusa quatre clercs d'avoir fait usage contre le roi des sortilèges et du poison. Le peuple de Paris était irrité contre les clercs : il fallut l'apaiser. Jean XXII envoya dans la capitale les cardinaux Pierre d'Arreblay et Bertrand de Montfavet pour prendre des informations (2).

Louis de Bavière ne séjourna pas longtemps à Trente ; immédiatement après la tenue de la diète, le prince franchit les montagnes, fit son entrée à Milan le 13 mai 1327, et s'y fit couronner par Guy de Tarlat, évêque d'Arezzo, sur le refus d'Aicard, archevêque de Milan. Cet évènement mit en émoi toute l'Italie et surtout la ville de Rome. L'intervention de Louis, loin d'apaiser les troubles, sembla les augmenter par l'effervescence qui se manifesta dans les deux partis, Guelfes et Gibelins revendiquant tous la souveraineté des villes, et soutenant leurs prétentions les armes à la main. Le roi Robert, en sa qualité de sénateur de Rome, avait remis son autorité au comte d'Anguilar et à Annibaldi. Les Romains, de leur côté, craignant la puissance de Louis, chassèrent l'aristocratie nobiliaire, don-

---

(1) Wading. Annales Fratr. Minor. — Bouche. Histoire de Provence, *t. II*, *page* 162. — Rose. Études hist. sur le XIVe siècle, *pages* 185 et 186.

(2) Balus. Ad not. *fol.* 673.

nèrent le titre de capitaine à Sciarra Colonne, et établirent un conseil de cinquante-deux citoyens pour gouverner les affaires de la ville. Les partis étaient ostensiblement distincts dans Rome : il y avait celui de l'empereur et celui du pape ; les neutres ne savaient à quoi se résoudre. Pour maintenir sa constitution, Colonne, comprenant qu'il ne pouvait se passer encore de l'appui du clergé, fit décider d'envoyer au pape des députés pour mettre sous ses yeux l'état déplorable où se trouvait l'Italie. Les lieutenans de Robert écrivirent au pape Jean des lettres pressantes pour le supplier de rentrer à Rome avec sa cour, comme le lui ordonnaient les décrétales et les canons, le prévenant que, s'il persistait à prolonger son séjour en France, les citoyens de Rome seraient forcés de recevoir Louis de Bavière et de choisir un autre pape pour gouverner l'Église (1).

Le Saint-Père sans doute, et non sans raison, se défia de la bonne foi des Romains. Devant une ouverture semblable, qui n'était rien moins qu'un ordre de Sciarra Colonne, il dissimula sa colère ; il répondit qu'il avait le plus grand désir de rentrer en Italie ; mais qu'il ne pouvait entreprendre immédiatement ce voyage, les chemins n'étant pas sûrs, et qu'il se mettrait en route dès que Rome serait délivrée des Gibelins ; en attendant il nommait le roi Robert sénateur, et Jacques Savelli, ainsi qu'Étienne Colonne consuls. Il écrivit en même temps à Jean des Ursins, son nonce, de se porter à Rome et dans les environs pour maintenir la paix. Il lança ensuite une autre sentence d'excommunication contre l'empereur, laquelle interdisait à toutes les villes d'Italie d'avoir aucune relation avec ce prince, et de ne lui rien fournir qui pût servir à sa subsistance (2).

Cette réponse ne satisfit point les Romains, qui désiraient

(1) Rainald, ad ann. 1327, n. 5.
(2) Rainald, ad ann. 1327, n. 10.

le retour du Saint-Siège, moins pour lui-même que pour les bénéfices qu'ils retiraient de la résidence d'une cour qui répandait sur eux l'or des autres peuples. Ils s'adressèrent alors à l'empereur et le prièrent de choisir Rome pour sa capitale ; ils firent appuyer leur demande par les Gibelins de Toscane et de Lombardie. Ces supplications déterminèrent Louis à marcher sur Rome pour s'y faire sacrer et pour faire nommer un autre pape en remplacement de Jean XXII.

En effet, Louis de Bavière continua sa route, et après s'être assuré à Viterbe qu'il serait bien reçu à Rome, il s'y rendit le 7 janvier 1328, avec l'impératrice son épouse. Il logea à Sainte-Marie-Majeure, où Sciarra Colonne, Jacques Savelli et Thibaut de Saint-Eustache lui présentèrent les clés des forts de la ville et le proclamèrent souverain. Le lundi suivant, Louis monta au Capitole, et tint un grand parlement ou une diète, à laquelle accourut tout le peuple avec un empressement qui répondait au roi des dispositions générales à son égard. Pour s'en assurer encore davantage, il promit non seulement sa protection, mais encore de relever la gloire et le bonheur du peuple romain depuis longtemps éclipsés. On lui répondit par de vives acclamations et par tous les témoignages d'un sincère dévouement. Aussitôt il prit jour pour son couronnement et le fixa au 17 janvier.

Ce jour étant arrivé, Louis fut conduit en pompe depuis Sainte-Marie-Majeure jusqu'à la basilique de Saint-Pierre. Il y fut sacré et couronné empereur, malgré l'opposition du pape (1). La cérémonie fut faite par Jacques Albertin, évêque déposé de Castello ou de Venise, assisté de Gérard Orlandini, évêque d'Aleria en Corse, excommuniés l'un et l'autre comme schismatiques. Ces évêques laissèrent aux barons la cérémonie du couronnement. Les quatre seigneurs avaient été choisis par cinquante-deux élus représentant le peuple romain.

(1) Ughel, *tom. V*, *page* 1344.

Sciarra Colonne plaça la couronne impériale sur la tête de Louis (1).

Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après son couronnement, fit publier trois décrets impériaux, par lesquels il promettait de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves et les orphelins. Cette révolution s'opérait à Rome depuis trois semaines, et le pape n'en était pas encore instruit, ainsi qu'il est prouvé par sa bulle du 21 janvier, adressée au cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivait, pour retarder l'arrivée de Louis, de promettre des indulgences plénières à tous ceux qui se croiseraient contre l'hérétique Louis de Bavière.

Louis, au sein de la ville dont le pape se flattait encore de lui interdire les approches, continuait d'agir en souverain. A son entrée dans Rome, une multitude d'ecclésiastiques et de religieux, considérant la ville comme interdite, en étaient sortis, de sorte que l'office divin ne s'y célébrait plus que par des schismatiques. Afin d'effacer aux yeux des Romains la tache d'hérésie qu'avait prétendu imprimer sur son front le pape Jean, Louis se rendit à l'assemblée le 14 avril, accompagné d'un grand nombre de prélats, de clercs, de religieux, de magistrats et de jurisconsultes. Là, revêtu des ornemens impériaux, il rendit une loi qui portait que toute personne convaincue d'hérésie serait punie de mort, ainsi que ceux qui se rendraient coupables du crime de lèse-majesté; que tout juge compétent, requis ou non, les pourrait poursuivre, et que les recherches s'étendraient aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettraient à l'avenir.

Jusqu'ici l'empereur avait réuni l'unanimité des suffrages en sa faveur, et s'il se fût borné à ce qui ressortait de sa juridiction, il aurait pu maintenir ses droits dans toute leur intégrité; mais bientôt il s'aliéna tous les esprits, en manifestant les

---

(1) Thomasius. *Hist. contentionis inter sacerdot. et imper.*

coupables principes qui le faisaient agir et en profanant de la manière la plus scandaleuse la chaire de Saint-Pierre.

Enfin le prince profita du moment et se détermina à punir l'audace de l'implacable vieillard : il convoqua le 18 avril, une assemblée solennelle du clergé, de la noblesse et du peuple, sur la place du palais de Saint-Pierre. Son trône étincelant d'or et de pierreries s'élevait sur les degrés de l'église, à portée d'être vu de tout le monde. Quand Louis fut assis, il se fit un grand silence, et un moine augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança, et dit par trois fois d'une voix très-haute : *Quel est celui d'entre vous qui veut défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait appeler le pape Jean XXII ?* Personne n'ayant répondu, un abbé d'Allemagne réputé fort lettré, débita un sermon en latin, et prit pour texte ces paroles de l'Écriture appliquées à la délivrance de Samarie : *C'est ici un jour de bonne nouvelle* (1).

Quand l'abbé eut fini son discours, on lui donna à lire une sentence préparée à loisir contre le chef de l'Église, et surchargée de tous les préambules en usage pour faire connaître les grands attentats. Voici en substance comment l'empereur s'y exprime : « Dieu, qui a établi le sacerdoce et l'empire in-
» dépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les cho-
» ses divines, et l'autre les choses humaines, nous a élevé
» à l'empire romain et armé du glaive, selon les saints apô-
» tres, pour la défense des bons et la punition des méchans.
» C'est pourquoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes
» de Jacques de Cahors, qui se dit pape Jean XXII, nous
» avons laissé nos enfans encore en bas âge, et nous sommes
» venus promptement à Rome, notre siège principal, où nous
» avons reçu la couronne, relevé notre puissance et réprimé
» les rebelles. Or, nous y avons reconnu que le prétendu
» pape est l'auteur de la révolte, et que l'impunité ne peut que

---

(1) 4 Reg. VII, 9. — Rainald, ad ann. 1328.

» le porter à de nouveaux excès; car il engage les ministres » de l'Église à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur » est interdit par les canons, et déshonorant le sacerdoce de » Jésus-Christ, il souille de sang les mains des cardinaux ses » légats, des évêques et des autres ecclésiastiques. Ainsi, » le représentant du pontife éternel n'est plus qu'un Antéchrist » véritable, ou du moins le précurseur de l'Antéchrist. En » conséquence, nous ordonnons à tous les chrétiens d'éviter » ledit Jacques de Cahors, comme convaincu d'hérésie, » sous peine de privation des fiefs qu'ils tiennent de l'Em- » pire (1). »

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean XXII, Jacques Colonne, opposé d'opinion à Louis de Bavière, fit pour le pape un grand acte de courage. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place Saint-Marcel, et là, en présence de mille Romains assemblés, il donna lecture d'une bulle que le pape avait rendue contre l'empereur, mais que personne n'avait encore osé publier à Rome, et ajouta, après la lecture de la bulle : « On a répandu qu'un syndic du clergé » romain avait comparu devant Louis de Bavière, soi-disant » empereur, et qu'au nom de ce clergé, il avait proposé des » accusations contre le pape Jean XXII; c'est une imposture, » puisqu'alors les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Jean de » Latran, de Sainte-Marie-Majeure, les autres ecclésiastiques » tant soit peu distingués, et avec eux les abbés, les frères » mendians, la plupart des religieux s'étaient éloignés de » Rome depuis plusieurs mois, de peur d'encourir l'anathème » en communiquant avec les infidèles qui en étaient déjà frap- » pés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de » Bavière; je soutiens que Jean XXII est catholique et pape » légitime; que celui qui a pris la couronne impériale n'est

(1) Balus. Vita Joan. XXII, *tom. V*, *p.* 412. — Fleury. Hist. ecclés. *liv.* 93, § 44.

» point empereur, mais excommunié et tous ses adhérens » avec lui (1). »

Colonne s'offrit pour confondre tous les contradicteurs par la force du raisonnement, et s'il en était besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant voulu s'opposer à ce brave, dont la présence intimidait les assistans, Colonne afficha lui-même la bulle du pape à la porte de l'église Saint-Marcel, puis remonta à cheval, lui, cinquième, sortit de Rome et se rendit à Palestrino, chez son père. Jacques fut ensuite récompensé par le pontife, qui lui donna un évêché, quoiqu'il n'eût pas même atteint l'âge pour recevoir les ordres sacrés, et lui manda de venir auprès de lui. Le Guelfe nouvel élu ne tarda pas à passer les monts.

Louis, dans l'intention de capter la bienveillance des sénateurs et des autres chefs qu'il avait convoqués le 23 avril, publia devant eux une ordonnance qui obligeait les papes à résider à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenaient la permission du clergé et du peuple romain; auquel cas la cour et le consistoire siègeraient dans cette ville. « Si le pape contrevient à cette ordonnance, disait Louis, » et qu'après trois monitions du clergé et du peuple romain, » il refuse d'obéir, nous voulons que, de plein droit, il soit » privé de sa dignité pontificale, et nous ordonnons qu'il sera » procédé à l'élection d'un autre pape, comme s'il était mort. » Ensuite, portant la haine à ses derniers excès, Louis prononça la peine de mort contre Jacques de Cahors, hérétique déclaré et criminel de lèse-majesté, pour avoir usurpé les droits de l'empereur et nommé des vicaires de l'empire en Italie. Le roi de Naples fut enveloppé dans cette proscription, et l'empereur le condamna, ainsi que Jacques d'Ossa, à être brûlés vifs comme traîtres et hérétiques (2).

---

(1) Villani, *lib. X, cap. LXXII.*

(2) Rainald, ad anno 1328, n. 23.

Jean XXII négociait avec les princes d'Allemagne pour faire élire un autre empereur ; mais Louis de Bavière gagna de vitesse et fit élire un autre pape. Il jeta les yeux sur un Frère Mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avaient suivi en Allemagne, mais sur un homme paisible, pénitencier à Rome, et qui, avec une grande réputation de vertu, passait pour savant et habile dans les affaires (1). Il se nommait Pierre Rainalucci, plus connu sous le nom de Pierre de Corbière. Ce fait est trop remarquable dans l'histoire de la papauté pour ne pas lui donner quelque développement.

Rainalucci était né à Corbario, petite ville du diocèse de Rieti, dans l'Abruzze, de parents si pauvres qu'ils étaient obligés de cultiver la terre pour vivre (2). Jeune encore, il se maria avec une jeune fille de son village, nommée Jeanne. Dégoûté de sa femme, ou mécontent d'elle, il la quitta après cinq ans de mariage et prit l'habit de Frère Mineur (3). Jeanne le fit citer devant l'évêque de Rieti, qui donna gain de cause à l'épouse délaissée, le 29 novembre 1328 (4). Jeanne ne poursuivit pas sans doute l'exécution du jugement, car Rainalucci ne quitta point l'habit de religieux. Plusieurs auteurs parlent de lui avec éloges et le représentent comme un homme pieux, savant, rigide observateur de sa règle et grand prédicateur (5).

---

(1) Wading, 1328, n. 3.

(2) Petrus Rainalucci de Corbario à patre suo rustico et paupere sit agnominatus. *(Bern. Guido. Vita Joannis XXII.)*

(3) Habuit primò uxorem, quâ renuente et reclamante, religionem et habitum sancti Francisci suscepit. *(Platina. Vita. XXII.)*

(4) Prefata autem ejus uxor, ipsum repetiit in judicis coram episcopo Reatino, oblato libello, pro qua Joanna contra pred. Petrum per D. Joan. episcopum Reatinum, lata fuit sententiâ publicâ, servato juris ordine, penultimâ die mensis novembris 1328, sicut in transumpto sententiæ legimus. *(Bernard Guido ut suprà.)*

(5) Qui cum vocat magnum predicatorem, virum multâ abstinentiâ, paupertatis evangelicæ et religiosæ obedientiæ, qui multos in viam salutis reduxit. *(Baluz. ad not. post Wading, ann. 1328.)*

d'autres l'accusent d'hypocrisie, et disent qu'il savait se couvrir de ce masque pour cacher les vices les plus révoltants (1).

Le jour de l'Ascension, 12 mai 1328, l'empereur assembla tout le peuple romain devant l'église de Saint-Pierre. Louis revêtu de ses ornements impériaux, monta sur le trône, environné de grands seigneurs, d'une quantité de clercs et de religieux, suivi du capitaine du peuple. Quand il eut pris place, on vit s'avancer Pierre de Corbière, devant lequel Louis se leva d'un air respectueux, et le fit asseoir ensuite sous le dais avec lui. Le prédicateur Nicolas de Fabriano, lut un sermon, dans lequel, abusant à son ordinaire des paroles de l'Ecriture, il fit allusion à saint Pierre délivré de prison : l'empereur était l'ange, et le pape Jean XXII Hérode (2). Après la harangue, l'évêque déposé de Venise, Jacques Albertin, s'avança et demanda par trois fois au peuple s'il voulait pour pape frère Pierre Rainalucci de Corbario. Dès ce moment, l'enthousiasme parut s'évanouir, le peuple ne témoigna que l'étonnement ; quelques rares approbations se manifestèrent cependant. Alors l'empereur se leva, l'évêque de Venise lut un décret d'élection, et le souverain nomma le nouveau pape Nicolas V, lui mit l'anneau, le revêtit de la chape et le fit asseoir à son côté droit. Ils se rendirent ensuite en grande cérémonie à Saint-Pierre, où la messe fut célébrée solennellement (3).

Le dimanche suivant, l'anti-pape créa sept cardinaux, parmi lesquels ses coopérateurs ne furent pas oubliés. Jacques Albertin fut nommé cardinal-évêque d'Ostie, et Nicolas Fabriano cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe. Il avait

---

(1) Quem cognovi in urbe verum hypocritam..... minus habentem, scilicet in castitate, et sic fidem paupertatis, et munditiæ et obedientiæ quæ sunt legis graviora relinquantem. (*Acar. Pelag. in planctu Ecclesiâ*, *c. I*, *fol.* 13.)

(2) Act. apostol. *cap. XII*, *vers. II.*

(3) Wading, ad ann. 1328.

encore désigné deux autres cardinaux, qui rejetèrent cette dignité schismatique. Nicolas, qui peu auparavant, sous le nom modeste de Frère Corbario, professait toute l'austérité et l'abnégation des spirituels de son ordre, qui soutenait l'opinion de l'austère pauvreté de Jésus-Christ, qui blâmait les richesses et les honneurs de la prélature, souffrit sans peine, exigea même que ses cardinaux eussent un train, une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un cortège nombreux ; en un mot, le Fratricelle sous la tiare prit tant de goût à la dépense, que bientôt l'empereur dont le trésor se vidait, se vit hors d'état de la soutenir. L'anti-pape vendit alors les privilèges, les dignités, les bénéfices, en cassant les concessions que Jean XXII en avait faites (1).

Pour céder le palais de Saint-Pierre à l'anti-pape, l'empereur l'abandonna et s'établit à Tivoli. Le 25 mai, il revint à Rome, et se rendit à l'église avec son pape, à qui d'abord il donna la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie, et qu'enfin il couronna lui-même. Cette scène ridicule, indigne de la majesté impériale, se termina par le couronnement de Louis de Bavière, sur le front de qui Corbario posa l'onction sainte. Le faux pontife créa alors plusieurs légats pour la Lombardie et les autres provinces. Le prince quitta Rome après y avoir établi pour sénateur ou chef de la magistrature, Rainier de la Fagiole, qui ne tarda point à faire sentir le poids de sa tyrannie : il fit brûler deux catholiques qui qualifiaient de faux pape Pierre de Corbière (2).

Le schisme cependant ne s'étendit point hors de l'Italie ; il ne s'inféoda que dans les villes où dominaient les partisans de Rainalucci, et ne s'y soutint qu'autant de temps que les schismatiques y régnèrent, car la fortune de l'empereur Louis, ainsi que la disposition des esprits à son égard, changèrent de tous

(1) Chronic. aulæ regis, *cap.* XXII.
(2) Vitæ pap. Aven. *tom.* I, *p.* 148.

sa cause. Les troupes du roi de Naples, commandées par Bertrand des Baux, harcelaient sans cesse l'armée impériale, qui s'affaiblissait sensiblement. Louis était à la veille d'être attaqué dans Pise et de quitter peut-être honteusement l'Italie. Pour prévenir ce revers de fortune, il y laissa Tarlat d'Arezzo en qualité de lieutenant, et en sortit pour agir au dehors sans succès. Ses nouvelles déprédations inspirées par le désespoir le rendirent odieux aux Gibelins mêmes. Ses soldats n'étant plus payés, pillaient et ravageaient les campagnes ; enfin, Louis, abandonné de ses troupes et de ses amis, se vit contraint de se retirer en Bavière dans le mois d'avril 1329, ne ramenant de l'Italie que les Fratricelles, augmentés des deux plus fougueux sectateurs, Michel de Césène et Guillaume Ocham (1).

Cependant, malgré les libelles de Marsile de Padoue, de Jean de Gand, de Bonnegrace de Bergame, de Michel de Césène, de Guillaume Ocham et des autres religieux révoltés, auteurs de tous les pamphlets distribués à profusion pour ternir la réputation de Jean XXII, l'autorité de ce pontife se rétablissait en Italie. Tarlat, qui désirait en secret la liberté des Pisans, négocia la paix avec les Florentins et les autres partisans du pontife légitime. L'anti-pape, demeuré seul, et comme abandonné de l'empereur qui commençait à le laisser à la merci de ses ennemis, fut réduit à implorer la protection du comte Boniface Novelli de Donaratique, l'un des plus puissans citoyens de Pise. Celui-ci le fit conduire de nuit, avec son cardinal frère Paul, dans un château qu'il possédait à dix lieues de Pise, sur le bord de la mer, où Pierre demeura secrètement pendant trois mois ; mais, craignant que son protégé ne fût découvert par les Florentins qui envoyaient des troupes dans ces contrées, Boniface le fit ramener incognito dans Pise, où il le tint caché dans sa maison jusqu'au mois d'août de l'année suivante (2).

---

(1) Ughel. Ital. sacr. *tom.* II, *p.* 784. -- Spond. ad ann. 1329. -- Corio, Hist. Mediolanensis, *part.* III.

(2) Wading, Annal. Minor. ad ann. 1328.

Conseillés par leur archevêque, les Pisans prirent des mesures pour se réconcilier avec le pape. Ils lui envoyèrent des députés chargés de lui demander l'absolution des censures qu'ils avaient encourues. On voit, par leur déclaration, que Louis de Bavière n'était entré chez eux que par la force, après un mois de résistance de leur part, sans nulle espérance de recevoir du secours en attendant plus longtemps. Le pape reçut ces excuses et leur donna l'absolution. Todi, Viterbe et Pistoie se déclarèrent aussi soumis à l'autorité du Saint-Siége. Les Visconti, chassés de ville en ville par les troupes de Jean XXII, prirent la résolution de recourir à la clémence du pontife ; ils lui demandèrent la paix et ils l'obtinrent. Jean usa de la même indulgence envers les Romains qui étaient revenus repentans et qui avaient fait serment de fidélité entre les mains du cardinal de Saint-Théodore, son légat en Toscane, et ensuite au pape même, par la voie d'Aldobrandini, évêque de Padoue, député par eux à Avignon (1).

Louis de Bavière, qui fondait ses espérances sur les productions de l'école et sur les subtilités des dogmatiseurs qui lui dictaient ses pédantesques déclarations, eut grand soin d'emmener avec lui en Allemagne la nouvelle et précieuse recrue qu'il venait de faire à Pise. Ce fut là que vinrent enfin s'attacher à lui sans feinte et avec toute l'insolence de l'apostasie, Michel de Césène, général des Frères Mineurs ; Boncortèse ou Bonnegrace de Bergame, procureur-général, et Guillaume Ocham, provincial d'Angleterre. Dès qu'ils eurent appris l'intrusion de l'un d'eux à la papauté, ils s'étaient évadés tous les trois d'Avignon où ils étaient détenus pour leur résistance opiniâtre aux décisions du pape sur la pauvreté apostolique. Michel était accusé d'avoir aspiré lui-même au rang d'anti-pape : c'est pourquoi Jean XXII sévit particulièrement contre lui (2).

Nous passerons sous silence les subtilités théologiques, les

(1) Rainald, ad ann. 1329.

(2) Spicilegii d'Acheriani, *tom. XI, pag.* 729.

doctrines d'Alvar Pelage (1), de l'ermite Augustin d'Ancône, du docteur Triomphe, qui vinrent se mêler comme un épisode ridicule au grand drame historique, à la grande lutte de la papauté avec l'empire.

Un roi de France, Philippe-le-Long, avait voulu récemment exclure les évêques du parlement français ; un avocat-général, Pierre de Cugnières, avait courageusement dénoncé au monarque les empiètements du clergé contre la couronne, et introduit dans la législation les appels comme d'abus, c'est-à-dire le droit de soumettre à la justice civile toute décision ecclésiastique. Croyons donc que Rome voulait, depuis longtemps, par une nouvelle croisade, soustraire les rois à l'influence de l'opinion qui se formait, comme un autre pape avait désiré que l'ami des inquisiteurs, Louis IX, restât chez lui pour y gouverner cette opinion. Philippe de Valois se détermina à faire plaider cette cause devant le parlement et les seigneurs de la cour ; des lettres-patentes furent adressées aux prélats et aux barons du royaume (2).

---

(1) Alvar Pelage, pénitencier de Jean XXII, a publié un traité dans lequel il formule ainsi les prétentions du Saint-Siége :

« Comme il est reconnu que Jésus-Christ est pontife, roi et seigneur de l'univers, de même son vicaire sur la terre ne doit point avoir d'égal ; et puisque le monde entier appartient à Dieu, il doit également appartenir au pape. Donc, les empereurs, les rois et les princes ne peuvent être reconnus comme légitimes, qu'ils n'aient reçu leurs états à titre de fief du chef de l'Église, qui possède cet immense pouvoir, non par le droit du glaive, mais par le droit divin ; car Jésus-Christ a donné à saint Pierre les clés et non pas la clé du royaume des cieux, c'est-à-dire l'une pour le spirituel et l'autre pour le temporel. Les fidèles ne doivent obéir qu'à Dieu et au pape ; et lorsque les rois refusent l'obédience au Saint-Siége, ils se déclarent eux-mêmes hors du sein de l'Église ; ils se condamnent comme hérétiques par leur propre bouche, et par conséquent ils doivent être livrés aux inquisiteurs et brûlés pour l'édification des fidèles.... » *(Hist. des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI. Paris, 1842.)*

(2) Cette querelle fut l'origine de toutes les disputes qui se sont élevées depuis, au sujet de l'autorité des deux puissances, et qui ont eu pour effet de restreindre la juridiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites.

Celle qui fut envoyée au cardinal Bertrand, évêque d'Autun, le 1er septembre 1329, lui enjoignait de comparaître en personne à Paris, le huitième jour après la fête de saint André, pour exposer ses griefs et doléances.

L'assemblée s'étant réunie le jour indiqué, Pierre de Cugnières, avocat-général pour le roi en son parlement, entreprit la défense de la juridiction séculière et soutint que les ecclésiastiques n'usurpaient pas seulement les droits du roi et des principaux seigneurs de son royaume, mais qu'ils les ruinaient entièrement, en ce qu'ils connaissaient de toutes sortes de matières réelles, possessoires et mixtes, contraignaient même les particuliers à plaider et procéder devant eux, et se servaient à cet effet de censures ecclésiastiques, par la rigueur desquelles ils privaient les juges séculiers de la connaissance de toutes sortes d'affaires. Il ajouta que la rasure que les gens d'église portaient sur la tête signifiait qu'ils devaient être dépouillés de toute affection temporelle, et par conséquent de toute juridiction autre que spirituelle. Il conclut à ce que les prélats dussent se contenter de ce qui était purement spirituel et laisser le temporel au roi et aux officiers de sa justice royale, suivant cette maxime qu'il fallait rendre à César ce qui était à César.

Autant cette harangue, dit Nicolas Gilles, dans ses *Annales de France*, fut agréable à la noblesse, aux baillis et autres officiers royaux, autant elle fut déplaisante aux ecclésiastiques qui, ayant un secret pressentiment, voyaient arriver l'orage. D'un autre côté, il leur importait d'arrêter les progrès de l'hérésie des Béguards, qui étaient protégés en Allemagne par Louis de Bavière ; ils chargèrent l'évêque d'Autun de leur défense. Ce prélat demanda délai pour répondre, ce qui lui fut octroyé jusqu'au vendredi suivant, jour où le roi donnait audience au bois de Vincennes.

Bertrand défendit avec autant d'éloquence que de zèle les immunités de l'Église gallicane. Après avoir rappelé le souvenir des rois qui avaient été les protecteurs de l'ordre ecclésias-

tique, il fit une longue énumération des princes dont la fin avait été malheureuse pour avoir heurté la puissance des prélats, et montra par plusieurs exemples de quelle manière Dieu avait récompensé la piété des potentats qui avaient maintenu les privilèges de l'Église.

Dans la chaleur de son improvisation, il accusa Cugnières du crime de lèse-majesté, disant qu'il faisait injure au roi et commettait félonie en ce qu'il l'induisait à outre-passer les limites et bornes posées par ses prédécesseurs, et qualifia de sottises les argumens par lesquels il prétendait prouver que le roi ne pouvait point permettre telles immunités à l'Église. En un mot, il combattit si bien et par de si puissans raisonnemens la harangue de Pierre de Cugnières, qu'après deux séances et deux nouveaux plaidoyers, Philippe finit par se prononcer en faveur du clergé, et protesta hautement qu'il voulait conserver le glorieux titre de roi très-chrétien et de fils aîné de l'Église, accordé à ses prédécesseurs.

Cette affaire traîna une année entière. Pendant ce temps, Pierre Corbario se tenait si soigneusement caché à Pise, que les citoyens ignoraient sa présence dans cette ville ; ce fait est avéré par les recherches ordonnées par le pape à l'archevêque de Pise, ainsi qu'aux évêques de Lucques et de Florence. On découvrit enfin que l'anti-pape était hébergé par le comte Boniface de Donaratique, et le Saint-Père pressa aussitôt ce seigneur de lui livrer cet artisan de désordre. Boniface nia d'abord qu'il eût Pierre dans sa maison ; mais l'évêque de Lucques mena si habilement cette affaire, il effraya tellement le comte, il lui exposa avec tant d'adresse les dangers auxquels il s'exposerait, lui et sa famille, que celui-ci convint de se désister de sa périlleuse protection, fit consentir son prisonnier à se livrer aux mains de l'évêque, et de concert avec Pierre, le comte en écrivit au pape (1).

(1) Wading, ad ann. 1330, § 8.

La lettre de Pierre était conçue en termes de la plus profonde soumission ; « Au très-Saint-Père et seigneur le pape » Jean, frère Pierre de Corbario, prosterné aux pieds de Sa » Sainteté, et se reconnaissant digne de tout châtiment. On » vous avait chargé en ma présence de crimes si atroces, que » j'ai eu la témérité de monter sur le siège apostolique ; mais » étant venu, et m'étant soigneusement informé des faits, j'en » ai découvert la fausseté, et j'ai conçu le plus vif repentir de » m'être abandonné contre votre Sainteté aux conseils des » impies. La preuve en est que depuis une année je suis sé- » paré de votre ennemi, et j'ai abandonné ma sacrilège pré- » tention. Je suis prêt à y renoncer publiquement, soit à » Pise, soit à Rome, et partout où Votre Sainteté l'ordon- » nera. » Il finit en demandant pardon dans les termes d'humilité les plus expressifs (1).

Ces paroles firent tant d'impression sur l'esprit du pape, qu'il déchira une première lettre, écrite avec amertume, pour reprocher au coupable ses crimes et son audace insensée. Il en dicta une autre qui ne respirait que la bienveillance et la consolation, et dans laquelle il l'exhortait, pour terminer ce qu'il avait si bien commencé, à se rendre aussitôt auprès de lui. Le comte Boniface, avant de livrer son protégé, voulut obtenir des garanties de la part de Jean XXII ; celui-ci promit la vie sauve au pénitent avec trois mille florins d'or pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre Rainalucci y fit une première abjuration en présence de tous les habitans, et spécialement du nonce Raymond Étienne, envoyé d'Avignon pour ramener l'anti-pape. Il confessa ses crimes et ses erreurs, puis reçut l'absolution des censures, le 25 juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise, à qui le pape venait d'envoyer cette commission. Le 4 d'août, Rainalucci s'embarqua sur une galère

---

(1) Rainald, ad ann. 1330, § 23. — Balus. Pap. Aven.

provençale, avec le nonce du pape et une escorte bien armée que le ministre pontifical avait à ses ordres. Il aborda à Nice ; sur toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, dans tous les lieux où il passait, Corbario confessait son crime. Du plus loin qu'ils l'apercevaient, les peuples le chargeaient d'injures, surtout aux approches d'Avignon, où il n'osa paraître sous ses habits ordinaires : il y entra déguisé en séculier (1).

Le lendemain de son arrivée, 25 août 1330, il parut en consistoire devant le pape et ses cardinaux. Afin que tous les assistans pussent le voir, on avait dressé un échafaud sur lequel il monta pour faire de nouveau son abjuration. Il commença par ces paroles de l'Enfant prodigue : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et vous.* Ensuite il confessa et abjura les égaremens dans lesquels il était tombé en adhérant aux propositions de Louis de Bavière. Pierre descendit de l'échafaud, la corde au cou, et fondant en larmes, se jeta aux pieds du pape, qui le releva, lui ôta la corde, l'admit au baiser des pieds, puis des mains et de la bouche, ce qui étonna tout l'auditoire. Le pontife entonna le *Te Deum* que les cardinaux continuèrent avec les assistans, et célébra solennellement la messe (2).

Le 6 septembre, le pénitent reparut encore, mais en consistoire secret, pour faire la confession détaillée des attentats qu'avait entraînés son schisme. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté, lui donna l'absolution et le réconcilia avec l'Eglise. Cependant, pour s'assurer de la sincérité de sa conversion, il lui assigna, sous la trésorerie, un appartement, ou plutôt une bonne prison, dans laquelle, suivant l'expression de Bernard Guido, il fut traité en ami et gardé en ennemi. Le prisonnier était nourri des mets de la table du pape ; il avait des livres pour occuper ses loisirs, mais on ne le laissait parler à personne. Il vécut ainsi pendant trois ans et un mois dans cette prison,

(1) Bernard Guido. Vita Joan. XXII.

(2) Contin. Nangii, *tom.* XI, spicileg. — Wading, ad ann. 1330, § 8.

où il mourut pénitent, et fut enterré en habit de religieux dans l'église des Frères mineurs d'Avignon. Le pontife informa le roi de France de cet évènement important ; il en fit publier la nouvelle dans les écoles de Paris, et il ordonna à son vicaire à Rome de faire des prières d'actions de grâces pour l'extinction du schisme (1).

Louis de Bavière était à Munich, cherchant à défendre son malheureux titre d'empereur prêt à lui échapper ; il engagea quelques princes d'Allemagne à se rendre ses médiateurs auprès du pape. Il faisait offrir de révoquer l'appel interjeté au futur concile, et généralement tout ce qu'il avait fait contre le pape légitime, mais à condition qu'il conserverait l'empire : c'était accorder ce qui n'était plus en son pouvoir d'obtenir. Jean XXII parla d'une manière à faire connaître qu'il savait apprécier tout l'avantage de sa position. « Il serait honteux et préjudiciable à » l'Église, répondit-il fièrement, d'avoir pour empereur un hom- » me justement condamné comme auteur du schisme, fauteur » de l'hérésie, hérétique lui-même, et qui tient encore auprès » de lui une troupe d'apostats et d'ennemis de la religion. Il offre » de déposer son anti-pape et de révoquer son appel ; mais on » se rit également, et d'un appel qui n'a pu se faire, et d'une dé- » position qui est déjà faite. Et quand Pierre Corbario ne se se- » rait pas déposé lui-même, Louis n'avait pas droit d'intervenir » dans cette affaire, fût-il véritablement empereur. De la pré- » tention même qu'il a de conserver l'empire, il se montre im- » pénitent, et par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel » titre voudrait-il garder la puissance ? Est-ce par le droit » qu'il prétend avoir, ou par celui qu'il espère acquérir ? Quant » à présent, il n'en a aucun, puisqu'il a perdu par sa con- » damnation celui qu'il pouvait avoir, et il n'en peut acquérir » de nouveaux, puisqu'il est radicalement inéligible, comme » tyran, comme sacrilège, comme excommunié. » Le pape

(1) Bernard Guido, chronic. pap., ad. ann. 1330.

conclut en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre empereur (1).

Les princes, fatigués des obsessions de Jean XXII, et cependant attachés de cœur à la cause de Louis de Bavière, pensèrent sérieusement à réconcilier ces deux ennemis. A cet effet, les propositions que nous venons de lire furent faites au pape par une lettre du 20 mai 1330. Nous avons vu aussi que ces propositions avaient été rejetées fièrement par le pontife. Celui-ci écrivit au roi de Bohême pour justifier son refus et obliger ce souverain à procéder à une nouvelle élection. « Nous vous exhortons donc, lui disait-il, à considérer tous » les maux qui menacent le peuple chrétien, et à choisir une » personne digne de commander, sous qui la foi catholique » soit affermie, le nombre des fidèles augmenté et préservé » d'hérésie. Vous nous trouverez toujours prêt à seconder vos » démarches sur ce point. »

Tous les raisonnemens du vieux patriarche de la chrétienté ne firent aucune impression sur l'esprit du roi de Bohême. Louis avait su se l'attacher en lui promettant l'administration du royaume d'Italie : l'ambition enleva au pape ce nouvel appui. Loin de travailler à l'élection d'un autre empereur, le roi fit de nouvelles instances auprès du pape pour lui faire agréer le souverain déjà élu. Il fit plus, il opéra secrètement pour augmenter le nombre des partisans de Louis, et faire revenir sous sa bannière les Visconsti qui s'étaient séparés de lui.

Le pape, informé de ces intrigues, accabla de reproches ce monarque ingrat, dans sa lettre du 21 septembre. Mais le roi de Bohême, que Louis avait investi depuis peu du vicariat d'Italie, peu touché des remontrances du Saint-Père, se hâta de faire des préparatifs de guerre pour aller au secours de plusieurs villes qui l'attendaient avec impatience. Il se mit en marche avec une armée de quinze mille hommes, passa

(1) Od. Rainald, ad ann. 1330 ; n. 27, 30, 34.

les Alpes, entra sur le territoire de Brescia dont les seigneurs de Vérone voulaient se rendre maîtres ; il les mit en fuite et vint au secours de Bergame désolée par la guerre civile à laquelle sa présence mit un terme ; de là, il se rendit à Crémone qui se soumit au vainqueur. Bientôt Parme, Pavie, Reggio, Modène et toutes les villes de la Lombardie suivirent cet exemple. Au bruit de cette marche victorieuse, les Florentins levèrent le siège de Lucques qu'ils faisaient depuis quelque temps.

Tant de triomphes alarmèrent l'empereur, et le pape n'oublia rien pour augmenter les embarras qui accablaient Louis. Il écrivit au cardinal Bertrand de Poyet d'employer tous les moyens en son pouvoir pour rompre l'alliance de Jean de Bohême et de Louis de Bavière, et de faire rentrer le premier de ces princes dans le parti du Saint-Siège. Le cardinal, négociateur habile, remplit parfaitement les vues de son maître ; il parvint à séduire le roi de Bohême par les offres et les promesses qu'il lui faisait de la part du Saint-Père, promesses qui ne tendaient à rien moins qu'à lui céder toutes les villes dont il se rendrait maître en Italie. Le roi de Bohême accepta ces propositions et fit un traité avec le légat par lequel ils s'unissaient tous deux pour délivrer l'Italie et détruire les faibles restes de l'autorité impériale.

Quelques précautions qu'eussent prises les parties contractantes pour couvrir ce traité du voile du mystère, il transpira. Les Guelfes et les Gibelins craignaient alors pour l'indépendance de leur nationalité ; implacables rivaux depuis longtemps, ils se liguèrent contre le légat et le roi de Bohême pour la défense commune. Le roi de Naples, les Milanais, les Florentins, les Mantouans entrèrent dans cette confédération, et l'empereur, de son côté, pour faire échouer les projets du roi de Bohême, lui suscita, sous différents prétextes, une multitude d'ennemis qui lui déclarèrent la guerre. Dans cette conflagration générale, dans cette lutte de tant d'intérêts divers, le roi de Bohême ne put pas reculer. Son

fils Charles, âgé de seize ans, fut rappelé de France ; il lui donna le commandement de l'armée et le plaça sous la tutelle du comte de Savoie, le plus brave capitaine de son temps.

Charles, tout novice qu'il était dans le métier de la guerre, se comporta avec tant de prudence et de valeur, que la victoire suivit constamment ses drapeaux. Toujours battus sur tous les points, les Guelfes et les Gibelins n'osaient plus lui présenter le combat. Renonçant alors à faire usage des armes, ils eurent recours à la trahison. Un muet, domestique du prince, consentit à l'empoisonner dans un grand repas qui devait se donner le jour de Pâques ; un retard miraculeux sauva Charles de la mort. Les officiers qui mangèrent avant que la cour fût revenue de l'église, moururent sur-le-champ, tant le poison avait agi avec violence (1).

Dès que le vicomte de Milan et ses complices virent leur complot découvert, ils levèrent le masque, se joignirent au marquis de Ferrare, soulevèrent presque toute la Lombardie, et convinrent de se rendre avec leurs troupes au château de San-Felice, près Modène. Pressé de tous côtés, Charles attendait un renfort considérable que son père lui amenait de Prague, mais ce renfort n'ayant pu arriver à temps à cause des obstacles de la route, le prince Charles, impatient de combattre, rangea son armée en bataille et marcha en bon ordre vers l'ennemi. Aussitôt que les trompettes eurent donné le signal, on se battit de part et d'autre avec fureur. Les Guelfes et les Gibelins, unis pour défendre la liberté de leur patrie, se défendirent avec une valeur inexprimable ; mais la cavalerie allemande ayant enfoncé leurs rangs, le désordre devint si grand parmi eux, que la déroute fut complète ; ils laissèrent sur la place plus de six mille fantassins et mille cavaliers ; le nombre des prisonniers fut aussi considérable.

---

(1) Villani, *lib.* X, *cap.* LXXVIII *et* LXXIX. — Debray, Hist. de Bohême, *liv.* XI.

Après la victoire de San-Felice, les villes de la Lombardie vinrent se soumettre à Charles et au roi son père, qui était arrivé après l'action. Ce prince rétablit l'ordre dans les pays conquis et repassa les Alpes avec son fils pour se rendre dans ses états (1).

A peine fut-il arrivé à Prague, qu'il reçut des lettres d'Avignon, par lesquelles le pape l'exhortait vivement à abandonner la cause de l'empereur et le pressait de faire déposer ce souverain, son ennemi mortel. Il fit les mêmes efforts auprès d'Othon, duc d'Autriche, pour le séparer de Louis ; dans son infatigable activité, le vieillard lui écrivit, et lui représenta, dans les termes les plus énergiques, qu'il avait souillé sa réputation d'une tache qui ternirait sa gloire, s'il ne l'effaçait par un prompt repentir (2).

Les démarches de Jean restèrent sans succès auprès du roi de Bohême ; mais elles réussirent au delà de ses espérances à l'égard du duc d'Autriche. Ce seigneur ne se contenta pas d'abandonner les étendards de Louis pour se ranger sous ceux du pape, mais il poussa la complaisance jusqu'à se déclarer vassal du Saint-Siège et à reconnaître tenir de lui tous ses pays héréditaires.

Dans son égoïsme clérical, Jean XXII fut plus sensible à cette soumission du duc d'Autriche, qu'aux désastres qui affligeaient la malheureuse Italie. L'anarchie régnait dans ce pays depuis le départ du roi de Bohême ; les villes armées se faisaient une guerre mutuelle, et les petits princes étendaient chaque jour leur domination sur les peuples. Les alliés même du pape songeaient à leur propre défense et abandonnaient sa cause. Dans cette situation embarrassante, le pontife voulut attacher à sa personne un homme recommandable pour son mérite et ses talens ; il appela Elie de Talleyrand, évê-

---

(1) Debray, Hist. de Bohême, *liv.* XXI.

(2) Rainald, ad ann. 1331.

que d'Auxerre, et le créa cardinal dans le mois de juin 1332 (1).

Le roi de Bohême crut devoir profiter des troubles de l'Italie, pour engager le pape à se réconcilier avec l'empereur. A cet effet, il se rendit à Avignon pour conférer avec Jean XXII ; mais le Saint-Père fut toujours inflexible ; il proposa même à Jean de Bohême de le faire élire empereur à la place de Louis. Le roi rejeta cette proposition ; il s'unit avec Philippe de Valois, roi de France, qui était venu à Avignon pour déterminer le pape à pardonner Louis.

De concert avec Jean XXII. Philippe de Valois avait formé le projet d'une nouvelle croisade: il entrait donc dans son intérêt que les deux puissances ennemies se réconciliassent pour favoriser le passage des troupes en Italie. Pour parvenir à la réussite de ce plan, Philippe avait envoyé des ambassadeurs à Munich pour engager Louis à faire la paix avec le Saint-Siège. Louis, désireux d'obtenir enfin cette tranquillité qui semblait le fuir depuis son avènement, nomma aussitôt deux évêques, ses confidens, pour négocier cette affaire. Ces députés soumirent à Jean XXII le plan d'un traité et lui remirent des lettres de l'empereur par lesquelles ce prince le reconnaissait pour souverain pontife de l'Église universelle ; ils étaient chargés, en outre, de se servir des expressions les plus humbles pour faire ses excuses au pape sur la guerre qu'il lui avait faite, et de le prier de régler lui-même toutes les conditions de la paix. Le croirait-on? L'irascible vieillard rejeta toutes ces offres ; insensible même aux sollicitations et prières des rois de France et de Bohême, il ne voulut point abaisser sa tiare devant une couronne usurpée. Son inflexibilité rendit infructueuse la démarche des deux souverains, ainsi que l'entreprise de la croisade.

Toujours opiniâtre dans sa haine, Jean XXII ne perdant

---

(1) Rainald, ad ann. 1332 ; *n.* 9 *et* 10.

point de vue la déposition de l'empereur, revint au duc d'Autriche et lui promit cinquante mille florins, avec la nomination des évêchés de Souabe et d'Alsace, s'il voulait continuer la guerre contre Louis. Vain espoir! Louis offrit au duc une somme plus considérable; le duc l'accepta et fit sa paix avec ce prince. Cet évènement porta un coup mortel au parti de Jean XXII en Allemagne. Les princes, ses alliés, ennuyés de soutenir une lutte perpétuelle, abandonnèrent cette cause, et de tous les évêques d'Allemagne, celui de Strasbourg seul demeura fidèle au pape (1).

Si la Germanie fut perdue à jamais pour le pontife, l'Italie, désolée longtemps par les guerres, se soumit à la domination papale. Ses habitans, toujours inquiets et incertains, passaient souvent sans raison, soit dans le parti du pape, soit dans le parti de l'empereur, et devenaient, dans une même année, l'objet des anathèmes ou des bénédictions de Jean XXII. Les villes de la Marche d'Ancône envoyèrent des députés au pape pour lui demander pardon d'avoir, pendant quelque temps, suivi les drapeaux de Louis de Bavière; ils promirent de ne plus reconnaître les officiers de ce prince, de les chasser, de les poursuivre à outrance. Le pape, satisfait de leur soumission, leva, pour toute récompense, les censures dont le pays était frappé (2).

Les Milanais agirent à peu près comme les habitans de la Marche d'Ancône. Leurs députés, admis en plein consistoire, racontèrent comment Louis de Bavière avait surpris leur fidélité, et de quelle manière il était entré dans Milan, et y avait reçu la couronne de fer. Après avoir mis au jour les violences exercées par les Allemands, et avoir beaucoup vanté la fidélité des Visconti, ils demandèrent grâce à Sa Sainteté, qui la leur accorda et envoya des nonces pour les absoudre de

---

(1) Barre, Hist. d'Allemagne. Vie de Louis V.

(2) Rainald, ad ann. 1332, *n.* 12 *et* 17.

l'excommunication encourue. Jean XXII n'ignorait pas cependant qu'Azon Visconti, ligué avec Robert de Naples, faisait des tentatives sur plusieurs villes du domaine du Saint-Siège. Pour empêcher que les Milanais n'apportassent quelques secours à Visconti, le pape exigea des députés un serment par lequel ils s'engagèrent à ne former aucune entreprise sur les terres de l'Église en Lombardie (1).

Tant de précautions minutieuses n'empêchèrent pas que les troupes du pape, unies à celles du roi de Bohême, et à celles que Philippe de Valois lui avait envoyées sous le commandement du comte d'Armagnac, ne fussent battues par Azon Visconti, soutenu par le roi de Naples. Les deux armées se rencontrèrent près de Ferrare. Azon commença le combat ; le roi de Bohême et le légat le soutinrent avec un courage imperturbable ; mais Azon remporta des avantages sur tous les points : il battit ses ennemis, en tua un grand nombre, fit beaucoup de prisonniers et mit le reste de l'armée en déroute. Le roi de Bohême rallia ses troupes. Dans une seconde action, il fut battu de nouveau, obligé de quitter l'Italie et de s'enfuir en Allemagne.

Le roi de France profita de ce revers pour tenter encore une réconciliation entre le pape et Louis de Bavière. Le duc d'Autriche s'associa aussi à cette œuvre de paix tant désirée par les peuples. Mais comme l'empereur exigeait la confirmation de son élection et que le pape la refusait constamment, les efforts des deux princes restèrent sans résultat. Un bruit cependant circula dans le monde. On disait que l'empereur, craignant de mourir hors de la communion de l'Église, avait consenti à remettre le sceptre impérial à Henri, duc de la Basse-Bavière et à vivre en simple particulier. Les rois de France et de Bohême ajoutèrent foi à cette nouvelle et la transmirent au pape. Jean écrivit à Louis pour le féliciter, et lui

---

(1) Rainald, ad ann. 1333.

envoya Raymond de Casse et Bertrand de Carite, pour l'encourager à mettre à exécution ce louable dessein. Louis laissa cette lettre sans réponse. Ce silence insultant fit comprendre que la nouvelle répandue était dénuée de fondement. Les légats firent donc un voyage inutile. Il y a plus, les seigneurs allemands qu'ils avaient voulu engager à convoquer une diète pour la déposition de Louis, ne voulurent pas même reconnaître leur légation. L'empereur, irrité de tant d'obstination de la part du pape, le poursuivit à son tour et demanda hautement la convocation d'un concile pour le faire déclarer hérétique, et par conséquent le faire déposer. Par l'évènement qui va suivre, Jean avait donné lieu à la prétention de Louis (1).

Jean XXII, ce pontife d'une grande élévation d'âme et de génie, par une de ces contradictions de caractère qui se rencontrent souvent chez les hommes supérieurs, s'engagea dans quelques subtilités d'école, qui avaient un air de nouveauté, et pour lesquelles il montra d'abord un étrange attachement. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaint, il avait prêché que les saints dans le ciel ne jouiraient de la vision béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine le 3me dimanche de l'Avent, puis encore la veille de l'Épiphanie 1333. Il l'établissait sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse où saint Jean dit avoir vu sous l'autel les âmes des martyrs. Le pape Jean prétendait, en conséquence, que les bienheureux seraient, jusqu'au jour du jugement dernier, sous l'humanité de Jésus-Christ figurée par l'autel de Dieu, et qu'alors leur bonheur consisterait à contempler cette sainte humanité ; qu'après le jugement, au contraire, ils seraient sur l'autel, c'est-à-dire que, soutenus par l'humanité du Sauveur, ils verraient enfin la divinité et les trois personnes divines telles qu'elles sont en elles-mêmes. Cette doctrine, contraire à la persuasion commune, excita beaucoup de ru-

(1) Balus. Quinta vita Joan. XXII.

meurs et quelque scandale. Les Fratricelles schismatiques, furieux contre ce pape qui les avait condamnés, firent surtout grand bruit et ne manquèrent pas de classer cette doctrine parmi les hérésies qu'ils imputaient au pape (1).

Le roi de France, informé du scandale que faisait dans Paris la doctrine de la vision béatifique, fit convoquer à Vincennes tous les théologiens de la capitale pour faire examiner ce point très-grave et très-litigieux en droit canon, au sujet duquel le pape était violemment attaqué par ses adversaires. L'opinion du pontife fut condamnée dans une séance théologique de Vincennes, par les évêques français, devant le roi et les princes du sang. A la nouvelle de la décision des docteurs, le pape fut vivement affecté ; il passa quelques jours dans son oratoire, il assembla ensuite un consistoire dans lequel il déclara n'avoir jamais prétendu rien décider dans cette question, et que ce qu'il en avait dit, il ne l'avait dit que comme orateur ; il s'expliqua de plus, très-nettement en faveur de la saine doctrine. « Si dans nos sermons et nos conférences, di- » sait-il, à la face du monde, nous avons avancé, relative- » ment au bonheur des saints dans l'autre vie, quelque chose » qui soit contraire à l'Écriture et à la foi orthodoxe, nous le » révoquons expressément. » Cette déclaration satisfit le consistoire, ainsi que l'attestent Bonnegrace et Ocham, les plus cruels ennemis du pape (2).

Quelque grand que fût en France le bruit que fit la proposition du Saint-Père, il n'égala point celui qui retentit en Allemagne. Les ennemis de Jean, et entre autres les partisans de l'empereur, profitèrent de cette occasion pour l'accabler de

(1) Balus. Vitæ pap. Aven. ad not. *fol.* 787.

(2) Contin. Nangii. — Fleury, Hist. ecclésiastique. — Huic rei testimonium perhibet etiam capitalis papæ Joannis inimicus, Bonagratia, quæ verba (supra relata) verè esse Joannis patet etiam ex opere Guillelmi Ochami, quod vocavit compendium errorum Joannis XXII. *(Balus. not. fol.* 791.*)*

nouvelles invectives. Michel de Césène et les autres Fratricelles pressèrent l'empereur d'assembler un concile général pour y examiner la doctrine de Jean XXII et le faire condamner comme hérétique. Louis prêta une oreille favorable à ces insinuations ; il fut charmé de trouver un nouveau prétexte pour agir contre lui, puisque le pape ne cessait lui-même de le foudroyer de ses anathèmes. Les conjurés mirent aussitôt tout en œuvre pour faire réussir leur projet.

Toutes les tribulations imaginables venaient assaillir la vieillesse du pontife. Jean avait dans sa cour un ennemi secret, d'autant plus dangereux, qu'il était très-honoré par son mérite personnel, par son rang et par sa naissance ; cet ennemi, c'était Napoléon des Ursins. Ce cardinal n'avait jamais renoncé au désir de faire transférer le Saint-Siège à Rome, et depuis l'exaltation de Jean XXII, il n'avait cessé de supplier ce pontife de se rendre aux vœux de l'Église et des Romains. Jean, pressé par l'éloquence du cardinal et par la force de ses raisons, ne pouvait se débarrasser de ses importunités qu'en lui promettant de le satisfaire. Napoléon savait profiter de l'irrésolution du pape pour le combattre avec avantage ; mais Jean, accoutumé au séjour délicieux d'Avignon, ne pensait point à le quitter, et n'avait sans doute nul besoin des sollicitations que certains auteurs lui font faire par le roi de France, pour abandonner une ville qu'il aimait (1).

Pour caresser les espérances du cardinal des Ursins, Jean donnait des ordres pour le voyage projeté ; il écrivait, tantôt à Bertrand de Poyet à Boulogne, où il voulait, disait-il, fixer son séjour ; tantôt à Philippe de Banbarlac, pour faire mettre en état ses palais et ses jardins à Rome ; mais tous ces préparatifs cessaient au moment que le départ approchait. Napoléon

---

Nunquàm tamen fuit nostræ intentionis dicere aliquid contra fidem, et si aliquid diximus totum ex nunc revocamus. *(Rainald, ad ann. 1334).*

(1) Fantoni, Istoria d'Avignone.

s'aperçut enfin que le pape le trompait ; il ne pressa plus, garda un silence prudent, mais conserva un ressentiment qui n'échappa point à ses courtisans ni aux ennemis du pape. Louis de Bavière et les Fratricelles résolurent de profiter du mécontentement du cardinal pour l'engager à convoquer lui-même un concile.

Tandis qu'on prenait à Munich des mesures pour faire déposer le pape, Philippe de Valois, satisfait des bonnes intentions de Jean XXII, négociait avec lui pour une nouvelle croisade, et surtout pour les décimes et les autres subsides que ce dernier devait accorder pour les frais de la guerre. Le traité ayant été signé par les deux puissances, Jean XXII tint un consistoire public le 26 juillet 1333, dans lequel il proclama le passage dans la Terre-Sainte ; il nomma le roi Philippe général-commandant de l'entreprise et lui accorda les décimes de son royaume pendant six ans (1).

Il y eut alors de grands mouvements en Europe pour faciliter la croisade (2). Des ambassadeurs de Hugues de France, roi de Chypre, emmenèrent même une troupe nombreuse de pélerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, destinée à épouser un fils du roi leur maître. En France, dès le mois d'octobre 1333, Philippe de Valois avait tenu dans la Sainte Chapelle de Paris une assemblée où se trouvèrent les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant et de Bourbon, avec plusieurs prélats et une partie de la noblesse (3). Les prélats, au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, représentèrent au roi qu'en sa qualité de fils aîné de l'Église, il était spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis dans les lieux où elle avait pris naissance. Les barons s'associèrent aux désirs des prélats.

(1) Fleury, Histoire ecclésiastique.

(2) Continuateur de Nangis, *page* 741.

(3) *Idem*, *page* 757.

et déclarèrent qu'ils étaient prêts à prodiguer leurs biens et leur vie pour une si belle cause. Philippe ne se fit pas presser ; il envoya sur-le-champ des députés au pape ; il promit de se mettre en route sous trois ans, et de commander l'expédition en personne, s'il ne lui survenait quelque évènement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume désignés par le souverain pontife.

Mais c'était comme un sort fatal attaché à ces projets de croisade ; ils rencontraient depuis longtemps, au moment de l'exécution, des obstacles contre lesquels ils venaient échouer. L'année même à laquelle le roi Philippe avait fixé son départ pour la Terre-Sainte, il se vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeste qui a fait depuis considérer la branche royale de Valois comme la plus malheureuse qui ait gouverné l'empire français. Indépendamment de cet obstacle, le changement des idées et l'indifférence des peuples pour ces expéditions lointaines, parurent suffire pour faire échouer celle qu'on projetait. On ne voyait plus dans les guerriers français cette ardeur chevaleresque qui les poussait jadis sous les saints drapeaux. Le roi seul, qui avait conservé la manie de guerroyer, crut pouvoir user d'une fraude pieuse pour la réveiller chez ses sujets. Il demanda au pape de permettre aux prélats de se croiser, sans cependant faire le voyage ; mais seulement pour engager d'autres volontaires à prendre sérieusement la croix. Le souverain pontife désaprouva cette proposition (1). « La feinte, ré-
» pondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité
» même, et jamais il ne sera permis de faire un mal pour qu'il
» en arrive un bien. Nous craindrions, au contraire, que
» cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divi-
» ne. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre ro-
» yaume se croisent en trop grand nombre, il en pourrait ré-
» sulter de grands inconvéniens pour l'Église aussi bien que
» pour l'État. »

(1) Rainald, ad ann. 1333 ; n. 111.

De nouvelles intrigues furent pratiquées par Louis de Bavière auprès de Napoléon des Ursins, pour obtenir la convocation d'un concile. Le cardinal répondit favorablement aux avances de Louis ; il demandait que l'empereur engageât les prélats et les princes d'Allemagne à convoquer eux-mêmes le concile, qu'il envoyât à ce sujet une lettre à tous les rois de la chrétienté, et qu'il en fit afficher une particulière aux portes du palais d'Avignon. Ce n'était là qu'un faux-fuyant imaginé par Napoléon. Ce cardinal avait trop d'expérience pour ignorer que ce qu'on lui proposait n'était pas praticable ; qu'il fallait plusieurs années pour la convocation et la tenue d'un concile, et que Jean, qui était arrivé à sa quatre-vingt-dixième année, ne tarderait pas à disparaître de la scène politique.

Le pape nonagénaire, quoique faible et maladif, s'occupait de l'élection d'un nouvel empereur; sa vivacité ne l'abandonnait jamais quand il s'agissait de poursuivre Louis de Bavière, dont la déposition l'occupait uniquement. Il n'ignorait pas tout ce que ce prince entreprenait contre lui. Pour paralyser ses intrigues et ôter tout prétexte à ses plaintes, il convoqua un consistoire public. Jean entre dans la salle, pâle, visiblement ému, mais marchant avec courage, et souriant encore comme si l'heure de sa mort eût été éloignée. Il monte sur son trône et fait une rétractation belle et grande de ses erreurs sur la vision béatifique déjà si péniblement décidée par tant d'évêques et de docteurs contrairement à l'opinion qu'il avait émise. « Nous » confessons, dit-il, et nous croyons que les âmes séparées » des corps et purifiées habitent le paradis avec les anges, et » contemplent Dieu dans son essence divine, clairement face » à face. » Cette retractation était inattendue ; mais rien ne devait étonner d'un esprit élevé comme le sien et toujours plein de respect pour la pureté de la doctrine catholique.

Cependant le souverain pontife publiait qu'il passerait dans l'année en Italie, et qu'il s'établirait à Bologne avec la cour romaine. Sur cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolonais, tous les citoyens habilement mé-

nagés par le légat de Lombardie, et flattés de l'espoir de la fortune que chacun d'eux prétendait faire à sa manière, se donnèrent au pape et à l'Église romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leurs libertés (1). Ils lui envoyèrent aussitôt une ambassade à Avignon, pour lui offrir la seigneurie de leur ville et le prier d'accélérer son départ. Jean XXII combla les députés de témoignages d'honneur et de bienveillance, accepta leur soumission au nom de l'Église, et promit de nouveau de se rendre à Bologne dans le courant de l'année. Le légat de Lombardie, Bertrand de Poyet, se mit aussitôt à préparer l'habitation du pontife, et pour palais, il lui fit bâtir un château vaste et très-fort près des murs de la ville.

L'année entière s'écoula sans voir arriver le pape à Bologne. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, et les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa dans la même anxiété et le même oubli des plus pressans intérêts.

Enfin, les Bolonais se voyant joués, et se persuadant que le légat n'avait rien fait que par artifice, afin d'élever sa forteresse et de soumettre leur ville, prirent tout-à-coup le parti de la révolte, répandirent l'alarme en sonnant le tocsin, puis vinrent en troupe investir le légat dans le château qu'il avait construit. Ils le tinrent ainsi bloqué pendant dix jours, firent des tranchées autour des murailles afin de lui intercepter tous les secours, et défendirent, sous des peines rigoureuses, de lui faire passer des vivres. Ils criaient avec furie : *Périsse le légat ! Périssent les Français !* (2). Ils se jetèrent sur l'archevêque d'Embrun, nonce du pape, sur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque dont ils brûlèrent le palais, sur toutes les personnes attachées à la cour romaine, abbés, laïques,

---

(1) Villani, *lib.* X, *cap.* CVII.
(2) Platina, Vita Joan. XXII.

clercs, les dépouillèrent de leurs habits, et s'emparèrent même de leurs livres. Les Bolonais maltraitèrent surtout ceux de la famille et de la langue de Bertrand de Poyet, c'est-à-dire les Gascons, dont plusieurs furent assommés. Le légat se vit obligé de capituler et de sortir avec sa suite, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Bertrand revint à Avignon, dépouillé de tout ce qu'il possédait.

Cet évènement porta une grave atteinte à la santé de Jean XXII. Depuis ce moment, il ne parut plus en public ; mais il ordonna d'informer contre les Bolonais, et convoqua un consistoire pour le 2 décembre. Dans la nuit, il se trouva plus mal et fut obligé d'ajourner l'assemblée. Comme il voyait la mort approcher à grands pas, il réunit tous les cardinaux qui se trouvaient à Avignon : tous se rendirent auprès de lui, excepté Napoléon des Ursins ; il leur rappela ce qu'il avait déjà dit sur la vision de Dieu, et fit lire une bulle qui contenait sa véritable et orthodoxe opinion. Il fit ensuite son testament devant eux, leur recommanda l'Église et ses parens. Jean passa ainsi la nuit du 3 décembre 1334 en écoutant les prières des cardinaux ses amis.

Le lendemain, dimanche 4 décembre, la messe étant célébrée, après avoir reçu la communion, le vénérable vieillard donna sa main tremblante à baiser à tous les cardinaux, leur dit un dernier adieu, et voulut rester seul dans une chaise à bras, en face du beau paysage du Languedoc dépouillé de sa verdure. A neuf heures du matin, il posa un crucifix sur sa poitrine, murmura quelques prières latines, pencha la tête, et expira sans la moindre agitation. Jean XXII avait occupé le Saint-Siège pendant dix-huit ans trois mois et dix-huit jours. Son règne eût été des plus heureux, s'il n'avait poussé à l'excès les mesures de rigueur contre Louis de Bavière, qu'il ne put parvenir à détrôner.

Son corps fut transporté du palais dans l'église de Notre-Dame des Doms ; la population avignonaise vint en foule contempler le visage du glorieux pape, couronné de sa tiare,

revêtu de la chape d'or, au milieu d'une chapelle ardente. On le déposa quelques jours après dans un tombeau provisoire, et de là, il fut transporté dans ce riche mausolée que l'art du XIVe siècle travailla de ses mains merveilleuses, jetant sur ses clochetons toutes les grâces et toute l'harmonie de la sculpture chrétienne.

Son trésor, mystérieusement amassé dans la tour dite de la Trésorerie, consistait en dix-huit millions de florins, et sept millions en bijoux, vaisselle, croix, couronnes, mitres et pierres précieuses. On l'a accusé d'avarice, on a eu tort. Jean XXII était loin d'aimer l'or pour l'or, dit un auteur ; s'il amassait, c'était par prévision des éventualités, par un instinct de prudence et de circonspection qui lui parlait sans cesse des embarras de l'avenir.

Jean XXII bâtit fort peu à Avignon. J'ai vu, dans ses registres, assure l'abbé de Sade, qu'il fit peindre une chapelle, et qu'il tenait pour cela à ses gages un peintre nommé frère Pierre, à qui il donnait dix florins par mois. On ne sait trop qui est ce frère Pierre ; il fallait que ce fût un peintre bien médiocre, car Vasari n'en parle pas. A quel ouvrage ce pape aurait-il employé Simon Memmi ? car on n'est pas d'accord sur l'époque où ce peintre vint à Avignon, ni sur le pape qui l'y appela (1).

Villani, le plus grand ennemi de la papauté avignonaise, convient cependant que ce pape, loin de mener une vie molle et fastueuse, vivait frugalement et passait presque toutes les nuits, soit en prière, soit à l'étude, qui parut sa plus vive passion.

Quelques auteurs ont dit que Jean XXII se distingua par sa scandaleuse cupidité : il inventa les annales, les réservations, les provisions, les exemptions, les expectatives ; il créa la taxe apostolique, à tant par péché. Pour assouvir son esprit

---

(1) Mém. sur la vie de Pétrarque, not. *page* 76.

de lucre, disent-ils, il établit une sorte de justice dans les gradations hiérarchiques des places. Quand un échelon était vacant, les titulaires des échelons inférieurs passaient de droit au gradin supérieur. De la sorte, les successions étaient plus fréquentes et les provisions plus nombreuses. D'autres ont avancé que les juifs ayant fondé à Bologne une académie d'où sortirent des rabbins célèbres par leurs talens, leur instruction excita l'émulation de l'Église. On institua des professeurs d'hébreu dans les académies créées par Clément V en 1310. Mais le pape Jean XXII trouva qu'il était plus commode de faire brûler le Talmud que de le réfuter (1).

Jean XXII se croyait philosophe; le vieillard se passionnait en prenant part aux querelles des réalistes et des nominaux; il se fit par là des ennemis ardens, et il les punit par des supplices, vengeance qui se ressentait de la barbarie de son temps. Mais tandis qu'il sévissait contre ses adversaires comme hérétiques, il se fit lui-même accuser d'hérésie, et il ébranla ainsi le credit de la coùr de Rome (2).

Les violentes apostrophes de Pétrarque ont aussi flétri l'homme supérieur dont nous venons d'écrire l'histoire. Le poète voulait que le Saint-Siège fût transféré à Rome; Jean refusa, et l'amant de Laure paya l'hospitalité avec des injures et des calomnies. La prudence ne défendait-elle pas au pape de se livrer aux peuples de cette Italie ardente, factieuse, turbulente, et si audacieuse qu'elle allait jusqu'à braver les anathèmes du Vatican avignonais et poussait les excès jusqu'à maltraiter ses nonces? D'ailleurs les puissans de Rome et de l'Italie n'auraient pas méconnu le pouvoir pontifical pour perpétuer leurs usurpations et leur tyrannie? Les opprimés seuls désiraient sa présence; ils se flattaient que l'arrivée du pape mettrait un terme à la guerre civile; ils se trompaient: les esprits étaient trop irrités pour renoncer aussi promptement à la haine.

(1) Charles Malo, Hist. des Juifs.

(2) Simonde de Sismondi, Hist. de la liberté, *t.* I, *page* 208.

Pétrarque était un de ces crédules exilés. Dans ses accès de sombre mélancolie, retiré dans sa solitude de Vaucluse, le poète jetait dans le monde ses plaintes, ses lamentations, ses comparaisons exagérées de Babylone moderne, de sentine de vices dont il flétrissait la ville d'Avignon. Mais la poésie, cette fille du ciel, sut adoucir l'aigreur de ce caractère morose ; elle produisit cet effet sur l'esprit de Pétrarque. L'amour opéra un autre miracle ; il attendrit ce cœur malade. Les charmes de Laure amenèrent un changement étrange dans les habitudes du barde de Vaucluse ; cette jeune fille, retirée alors dans une terre de sa famille, lui inspira ces productions galantes qui l'ont rendu célèbre. « Car le nom de » Pétrarque est comme embaumé dans la mémoire reconnais- » sante de tous ceux qui sont capables d'apprécier les plus » nobles sentimens exprimés dans la plus harmonieuse des » langues vivantes ; la passion la plus ardente et la plus du- » rable qui jamais enflamma le cœur d'un homme, les char- » mes de la plus gracieuse poésie, et enfin les obligations » que l'Europe a contractées envers lui, pour avoir retiré les » classiques de la poussière et corrigé le mauvais goût de son » siècle en les proposant pour modèle (1).

Squarzafico, un des premiers biographes de Pétrarque, assure que le pape, désireux de voir le poète et sa maîtresse unis par les liens du mariage, proposa à Pétrarque de lui concéder plusieurs riches bénéfices, avec l'offre d'une dispense du célibat des prêtres ; c'est ce que nous affirme encore Fantoni Castrucci. Ici du moins il n'y a point d'anachronisme, car Jean XXII, le pape auquel il est fait allusion, fut élu en 1316 et mourut en 1334. Ainsi Squarzafico se trompe quand il attribue cette offre à Urbain V (2).

Voici ce que dit Fantoni en parlant des deux amans : « Molti desideravano di veder congiunte in matrimonio quelle due

---

(1) Bruce Whyte, Hist. des langues romanes, *t.* III.

(2) Muratori, Annal. d'Italia, *tom.* VIII.

rare persone, e tra gli altri il som. Giovanni vi sollicitò il virtuosissimo giovane, eziando con offererli per dispensa apostolica considerabili avantaggi, dipensioni ecclesiastiche, acciochè potesse con maggior decoro sostenere lo stato conjugale. Ma ricusò l'offerta il Petrarcha, rispondendo : Non voler divenir marito per non lasciare d'essere amante. — Cosi è riferito nella sua vita in spagnuolo descritta in fronte de suoi libri *de Remediis utriusque fortunæ*, parimente tradotti in spagnuolo.

Pétrarque avait une antipathie insurmontable pour le mariage, et ses sentimens n'allaient pas jusqu'à la perte de sa liberté. Il ne serait pas impossible même que l'orgueil, la haine et peut-être la cupidité de la famille de Laure aient été les raisons qui déterminèrent le poète à refuser l'offre du pape. Le pauvre exilé redoutait sans doute un affront qui eût blessé sa vanité.

On a de Jean XXII plusieurs ouvrages, surtout sur la médecine, science dans laquelle il excellait ; un grand nombre de *lettres* et de *bulles*, mieux écrites que la plupart des livres de son temps.

Pendant ce pontificat, le cardinal Bertrand de Montfavet fit bâtir, près de sa villa flanquée de tours, cette belle et imposante église que nous apercevons du sommet du rocher des Doms. Dans le même temps, le cardinal Pierre Bertrand, dit le Vieux, élevait sur le côteau de Villeneuve le pittoresque prieuré de Montaux, où il fut enseveli, lors de la peste de 1348.

BENOIT XII.

—

1334.

Les auteurs qui ont écrit sur le XIV[e] siècle ont fait de cette époque une peinture vraiment déplorable. La licence et le relâchement forment le trait caractéristique de ce siècle qu'on a voulu considérer comme l'âge d'or de l'Église, où l'on ne rencontrait que vertus et sainteté. Voici comment un écrivain moderne nous peint les maux de cette époque théologique : Mépris général pour toute discipline, luxe inoui, soif ardente de l'or, indifférence des moyens pour l'assouvir, au point que certains prélats possédaient jusqu'à deux cents bénéfices, mise aux enchères de la crosse épiscopale et du chapeau de cardinal, scandaleuse facilité de mœurs, courtisanes enrichies des dépouilles de l'Église, vices et dérèglemens honteux au sein des anciens ordres monastiques, couvens de religieuses devenus de véritables lieux de débauche (1), règne insolent du mal, absence de tout bien : voilà le XIV[e] siècle (2).

C'est toujours au milieu de la corruption que les idées naissent et fermentent. Si la cléricature, exclusivement occupée à jouir des délices d'une vie molle et sensuelle, n'avait pas le

---

(1) Veneris execranda prostibula. (Clemangis, De Ruinâ Ecclesiæ, *cap.* XXXVI.)

(2) F. Rybell, Benoît XII.

temps de penser, quelques hommes exceptionnels, froissés de la grossière corruption du siècle, cherchaient, dans une perfection idéale, dans une complète absorption en Dieu, un aliment à leur cœur malade.

Les cloîtres, considérés comme des asiles toujours ouverts aux grandes infortunes, furent un des bienfaits les plus signalés de la religion chrétienne. On ne peut faire un pas dans l'histoire ecclésiastique sans y trouver des preuves visibles de l'influence qu'avaient les moines, les cénobites et les religieux de tous les ordres sur les hommes qui les entouraient. Jacques Fournier gardait son troupeau près de l'abbaye de Boulbonne, dans le comté de Foix ; les moines de Citeaux le prirent avec eux, l'élevèrent, et cet enfant, devenu cardinal sous Jean XXII, fut élu pape sous le nom de Benoît XII. Ainsi ce sont des moines qui firent de l'enfant d'un pauvre meunier un des premiers théologiens de son siècle.

Entre deux papes dignes l'un et l'autre de leur rang, il serait difficile de trouver plus de différence qu'il s'en rencontre entre Jean XXII et son successeur Benoît XII. Le premier, homme intègre, aimait cependant à s'entourer d'une suite illustre de prélats, que son penchant à répandre les grâces attirait en grand nombre et rendait fort assidus auprès du trône pontifical. Employé de bonne heure à la cour du roi Robert de Naples, Jean avait les manières polies, l'esprit insinuant, le talent des affaires et une grande habileté dans la politique. Benoît, au contraire, élevé dans l'institut austère de Citeaux, avait le caractère moins ouvert et plus de rudesse dans les manières ; il se montrait toujours le modèle, non seulement des vertus de précepte, mais de la perfection ; il aimait beaucoup mieux les prélats dans leurs diocèses que dans son palais, et n'avait égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étaient soutenues par le mérite. Il n'entendait rien à la politique ni au manège des cours ; mais il était profond dans les sciences et très-versé dans celle du droit canon, qu'il s'étudiait sans respect humain à faire ponctuellement observer.

Benoît n'avait jamais ambitionné le pontificat, et cependant seize jours après la mort de Jean XXII, il s'y voit élevé par le suffrage aussi unanime qu'inattendu des cardinaux. Ils s'étaient assemblés en conclave, ou plutôt ils y avaient été enfermés par le comte de Noailles, gouverneur du Comtat-Vénaissin, et par le sénéchal du roi de Sicile pour la Provence, sous la garde du comte de Marsi. Là, toutes les ambitions furent mises en jeu ; les intrigues furent nouées avec habileté par ces prélats mondains. Un homme, qui portait un nom destiné, quelques siècles plus tard, à une exceptionnelle célébrité dans les combats de la diplomatie, le cardinal de Talleyrand se distinguait parmi les autres, il était à la tête du parti français, et le cardinal Colonne commandait les Italiens. Le parti de la France, le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminges, mais à condition qu'il promettrait de ne point aller à Rome. Ce prélat courageux refusa, en ajoutant qu'il renoncerait au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyait la papauté engagée tant qu'elle serait hors de son assiette naturelle. Au milieu de ces ardentes luttes de toutes les passions, les électeurs ne pouvaient plus s'entendre. Enfin, le 20 décembre 1334, fatigués de leurs interminables intrigues, tous les électeurs se prosternèrent aux pieds du cardinal *blanc*, ainsi nommé parce qu'il avait conservé l'habit de Citeaux, qui avait été entièrement étranger à leurs ambitieuses menées, et le proclamèrent Souverain Pontife. — Éminentissime Seigneur, acceptez-vous la papauté? demanda le cardinal de Comminges. — On ne doit ni la desirer, ni la refuser quand Dieu l'envoie, répondit aussitôt Jacques Fournier. Toutes les voix étaient tombées sur ce pieux cardinal, comme par un coup du ciel dont ils demeurèrent tout étonnés. Le nouvel élu le fut plus que personne, et ne put s'empêcher de dire aux cardinaux : « Qu'avez-vous fait, mes frères? De tous les sujets vous avez » choisi le plus indigne. »

Jacques Nouveau, dit Fournier, était né à Saverdun, dans le comté de Foix, de parens pauvres et obscurs. Quelques au-

teurs, sans s'appuyer sur aucune preuve, lui donnent une autre origine (1). Dès l'âge le plus tendre, il entra dans l'ordre de Citeaux, dont il prit la règle au sérieux. Le pieux cénobite se livra à l'étude avec un zèle et une ardeur extraordinaires. Après avoir pris le grade de docteur à Paris, il enseigna la théologie avec une habileté remarquable. Sa science et ses vertus éminentes le firent sortir du cloître pour être élevé sur le siège épiscopal de Pamiers. En 1327, Jean XXII, qui savait apprécier les hommes de mérite, le nomma cardinal. Revêtu des plus hautes dignités, vivant dans une cour dissolue, il se conserva toujours pur, et la souillure du temps ne l'atteignit jamais. Jacques Fournier était d'une taille haute ; il avait le visage coloré et une voix sonore. Avant d'être nommé abbé de Fontfroide, le moine de Citeaux avait exercé la charge d'inquisiteur dans la province de Toulouse. Sa rigueur contribua beaucoup à délivrer le pays des hérétiques qui l'infestaient (2).

Dès son avènement, Benoît fit expédier une lettre circulaire à tous les évêques et à tous les princes chrétiens, excepté à Louis de Bavière et à Frédéric de Sicile, pour les informer de son élévation. Ce mépris indisposa l'empereur contre le pape ; Louis négligea à son tour de lui écrire et de le féliciter; il ne doutait pas que Benoît n'eût hérité de la haine de son prédécesseur : Louis se trompait.

Le peuple fit éclater sa joie quand il apprit l'élection du

---

(1) Jacques Fournier ou du Four, disent-ils, était fils d'un pâtissier nommé Guillaume, de la ville de Saverdun, dans le comté de Foix. L'abbé de Boulbonne était venu le prendre sans aucun motif apparent, pour l'élever dans son monastère; ensuite il l'avait envoyé à Paris avec une pension considérable pour étudier la théologie et le droit. Ses études terminées, on lui avait donné la riche abbaye de Fontfroide, et quelque temps après, Jean XXII l'avait nommé évêque de Pamiers et cardinal. (*Hist. des Papes, tom. V, pag.* 352. *Paris*, 1842)

(2) Balus. Vitæ papæ Aven. — Fleury, Hist. ecclésiastique.

pieux cardinal *blanc*. Le 8 janvier 1335, au milieu de la jubilation générale, chevauchant sur une blanche haquenée dont un prince tenait la bride, l'humble moine fut conduit triomphalement dans l'église des Frères-Prêcheurs pour être couronné par le cardinal Napoléon des Ursins. Le nouveau pontife prit le doux nom de *Benedictus*.

Dès le lendemain de son couronnement, le pape, comprenant sa mission, fit paraître une ordonnance qui prescrivait la résidence aux évêques et à ceux qui avaient charge d'âmes, en leur enjoignant de partir sur-le-champ, afin de faire cesser le scandale de leur vie dépravée dans cette ville licencieuse d'Avignon (1). Il porta une réforme sévère dans sa cour, révoqua les expectatives (2), détruisit les abus de la Chancellerie (3), prit de sages mesures pour extirper l'opiniâtre corruption du siècle, promulgua des lois et règlemens pour le rétablissement de la discipline méprisée. Que pouvait répondre le clergé corrompu du XIV[e] siècle, tant favorisé par Clément V et Jean XXII, quand toutes ces ordonnances étaient écrites dans la vie même de l'austère chef de l'Église ?

Mis en possession des trésors de l'avare Jean XXII, Benoît consacra les prémices de son pontificat par d'éclatans témoignages de son affection pour l'Église romaine. Cinquante mille florins furent employés à réparer les églises ruinées de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Jean-de-Latran ; il destina le double de cette somme à subvenir aux besoins des cardinaux ses confrères : largesses qui, sous la main ferme et intègre de Benoît, font au moins présumer que les cardinaux ne s'étaient point enrichis des dépouilles du dernier pape (4).

Benoît XII, avec cette rigueur de principes, poussée trop loin, avec son inexpérience des affaires de ce monde et sa ma-

(1) Fleury, Hist. ecclésiastique.

(2) Secunda vita Benedict., in Balus.

(3) Quinta vita Benedict. XII, in Balus.

(4) Bulla *Pastor bonus*.

nière de traiter la politique et de vouloir diriger les affaires des rois comme celles de ses moines, perdit, étiola la puissance que lui avait léguée son prédécesseur ; il se brouilla avec Philippe de France, avec le roi d'Angleterre, avec le Portugal, qui bravaient son autorité. Le roi de Sicile, Louis de Bavière, le roi de Hongrie, les rois de Pologne et de Bohême étaient-ils plus soumis ? Et ne les vit-on pas s'entendre avec les cardinaux pour traverser les desseins du pape ? Et pourtant Benoît ne manquait pas de lumières ; il était docteur éminent en théologie, il aimait les lettres même ; car, dit naïvement un vieil historien, il préférait les lettrés à ses parens, mais il ne connaissait pas les hommes. Cet aperçu du caractère de Benoît servira de sommaire aux évènemens que je vais raconter (1).

Le procédé de Jean XXII à l'égard de Louis de Bavière avait paru trop rigoureux à Benoît ; ce pape ne crut cependant pas devoir révoquer ce que son prédécesseur avait fait contre lui ; mais il ne permit pas que les poursuites fussent continuées. Pour arriver à une conciliation, il lui envoya Pictavin de Montesquieu, évêque de Maguelonne, pour l'engager à se repentir de ses fautes et à rentrer dans le giron de l'Église. Le pape était persuadé qu'en agissant par les voies d'une négociation amicale, il obtiendrait plus que n'avait obtenu Jean XXII par les moyens de rigueur. Il suivit la même marche avec Frédéric de Sicile ; mais ce prince refusa de lui rendre hommage pour son royaume. Benoît avait déjà reçu celui d'Alphonse, roi d'Aragon, pour la Sardaigne, et celui de Robert pour le royaume de Naples. Ce dernier prince, qui voulait trouver un prétexte pour faire la guerre à Frédéric, engageait le Saint-Père à poursuivre le sicilien comme un usurpateur, déchu de ses droits par le défaut de prestation d'hommage. Le pape refusa ces propositions ; il voulut sagement temporiser, et se contenta d'envoyer à Frédéric, Bertrand, archevêque d'Embrun, pour

(1) Jules de Saint-Félix ; *Palais des Papes.*

l'exhorter à rentrer dans la soumission qu'on devait au Saint-Siège (1).

Forte de ses droits, Rome se lassait de sa solitude, la ville de saint-Pierre voulait son pape. Une ambassade solennelle qu'elle envoya confirma le Saint-Père dans sa résolution. Mais Benoît, peu versé dans la politique, communiqua son dessein à celui des princes qui avait le plus d'intérêt à s'y opposer, c'est-à-dire au roi Philippe de Valois, qui, en effet, ne négligea rien pour faire avorter ce projet. Plusieurs cardinaux français agirent habilement de leur côté auprès de Benoît pour éloigner l'idée du voyage de Rome : les troubles fomentèrent et s'accrurent entre les petits princes qui gouvernaient l'Italie, et surtout entre ceux qui étaient feudataires de l'Église romaine ; en sorte que le pape crut encore ne trouver dans Rome ni la dignité ni la tranquilité nécessaires au gouvernement de l'Église. Pétrarque raconte à ce sujet que, dans une maladie dangereuse que le pape avait eue depuis peu, amené presque aux portes du tombeau, il avait ordonné que son corps fût porté à Rome et qu'on l'enterrât au Vatican (2). Benoît ne voulut prendre aucun engagement avec les députés de Rome, et, sans rejeter tout-à-fait leur demande, il renvoya au mois d'octobre 1335 pour leur faire connaître sa volonté.

Ce délai favorisait admirablement le Saint-Père. Benoît voulait, avant de se rendre à Rome, être certain du départ du roi Philippe pour la Terre-Sainte. Ce prince en avait fait le vœu, et avait obtenu de Jean XXII toutes les décimes du royaume. Philippe répondit au pape qu'il était prêt à partir ; mais il mit à ce départ des conditions si singulières, que l'on comprit à la cour romaine que le roi ne demandait pas mieux que d'éprouver un refus pour rompre ses engagemens. Le roi demandait d'abord qu'on lui remît tout le trésor du dernier

---

(1) Fleury, Hist. ecclésiastique.

(2) Petrarcha, Epist. *lib.* 1, *epist.* 2 *et* 4.

pape, qu'on lui permît de lever les décimes sur tous les biens ecclésiastiques du monde chrétien pendant dix ans ; ensuite que le pape le créât vicaire de l'Empire dans l'Italie ; qu'on donnât à Jean, son fils, duc de Normandie, tous les droits que l'empereur prétendait avoir encore sur la Provence, le Dauphiné et ce qui composait le royaume d'Arles, et enfin qu'on formât un nouvel état sous le nom de royaume d'Arles pour ce jeune prince (1).

Benoît, avec son rigorisme habituel, ne répondit que par la révocation de la concession faite par son prédécesseur. Surpris de cet acte de sévérité, Philippe vint avec son fils à Avignon, sous le spécieux prétexte de faire une visite au pape, mais avec l'arrière-pensée cependant de le fléchir et de l'amener à traiter avec lui pour obtenir ces décimes dont Benoît voulait le priver.

Le pape, craignant pour le trésor qu'il amassait contre Louis de Bavière, tenta quelques censures ecclésiastiques contre le roi qui s'en offensa ; mais le cardinal Bertrand parvint à calmer l'irritation de Benoît, et obtint même la faveur d'accompagner le roi dans son voyage à Marseille. Philippe ne connaissait pas la maladroite tenacité de caractère du Pontife. Le Saint-Père résista, et prit secrètement la résolution de se réconcilier avec Louis de Bavière et d'accueillir les premières offres qui lui seraient faites par ce prince (2).

Louis, qui entretenait des agens à Avignon, apprit bientôt ce qui se passait dans cette ville. Il voulut profiter de la circonstance pour faire sa paix avec le Saint-Siège, et ne tarda pas à envoyer au pape et aux cardinaux des ambassadeurs avec des lettres de soumission. Ces députés arrivèrent à Avignon le 28 avril 1335 et en repartirent le 5 juillet suivant, emportant avec eux les conditions que le pape imposait pour arriver à un accommodement. Il leur dit à l'oreille, presque en pleu-

(1) Albert Argentin, *pages* 125 *et* 126.

(2) Rainald, ad. ann. 1335, n. 7.

rant : « Je suis bien disposé à l'égard de votre maître ; mais » le roi de France m'a écrit que, si j'absous l'empereur sans » son consentement, il me traitera plus mal que n'a été traité » le pape Boniface. Au moins n'est-il pas convenable que vo- » tre maître me rende le mal pour le bien ». Le faible Pontife écrivit en même temps au duc d'Autriche pour l'informer qu'il reverrait cet illustre adversaire avec plaisir, s'il voulait retourner de bonne foi au sein de l'Église.

Mais le roi de France, instruit de ces négociations secrètes, mit tout en œuvre pour empêcher la réconciliation de l'empereur avec le Saint-Siège. Il séduisit Robert, roi de Naples ; Casimir, roi de Pologne ; Carobert, roi de Hongrie, et Jean, roi de Bohême. Ces souverains s'opposèrent à cette paix, ils menacèrent de faire élire un nouveau roi des Romains, malgré le pape, si la tiare faisait alliance avec le sceptre de Louis, sans être consultés. Sur l'avis des cardinaux français, le Saint-Père écrivit au roi de France pour se justifier, et lui envoya le projet du traité, tel qu'il l'avait donné aux ambassadeurs de Louis, l'assurant, en outre, que les conditions qu'on exigeait de ce prince étaient si dures, qu'on prévoyait que Louis ne les accepterait pas : c'était là, disait-il, la raison qui l'avait engagé à les lui tenir secrètes.

Ces embarras irritèrent l'humeur chagrine du Pontife ; il fut cependant sensible au procédé de Philippe et des cardinaux français ; mais il comprit que, tout souverain absolu qu'il était, il ne pouvait agir librement ; et comme il n'était pas d'un caractère à faire quelque chose malgré lui, il pensa sérieusement à transférer son siège en Italie, pour se soustraire à la domination despotique du roi de France. Pour réaliser au plus tôt son projet, Benoît confia le gouvernement de l'église d'Avignon à Jean de Coïardan, natif de Belpech, diocèse de Mirepoix, dont il connaissait la piété et l'attachement à la discipline ecclésiastique (1).

---

(1) **Nouguier. Histoire de l'église d'Avignon.**

Il avait vu avec tant de plaisir le pape Jean revenir enfin de sa singularité et de ses préventions au sujet de la vision béatifique, qu'il n'eut rien de plus pressé que d'en publier la preuve incontestable consignée dans l'acte qu'en avait dressé Jean, et que la mort ne lui avait pas laissé le temps de publier lui-même. Pour faire cesser tous les doutes à cet égard, et plus encore pour mettre un frein à l'envie de subtiliser davantage, il résolut de décider la question d'une manière dogmatique et irréfragable. Il se retira au château pontifical du Pont de Sorgues avec plusieurs cardinaux et les plus habiles théologiens. Là, pendant quatre mois, dans ce mystérieux asile, derrière ces murs épais, où venaient expirer les bruits de l'ambition, dans ce cloître infranchissable, le pape élevait à Dieu son cœur malade, et décida la grande question qui divisait les écoles. Le 29 janvier 1336, il fit paraître la bulle : *Benedictus Dominus Deus in donis suis* (1), qui condamnait l'opinion erronée de son prédécesseur sur la vision béatifique. Le rigoureux légiste Jacques d'Ossa, au cœur sec, à l'esprit absolu, n'avait pas voulu que les enfans d'Adam jouissent de la vue de Dieu avant le jugement dernier, quelques saints qu'ils pussent être.

Mais Benoît, plus confiant en la miséricorde divine, s'exprima ainsi dans sa bulle du 29 janvier : « Les âmes des saints » qui sont sorties de ce monde avant la passion du Christ; » celles des Apôtres, des Martyrs et des autres fidèles qui » sont morts sans avoir été baptisés; celles des enfans baptisés morts avant l'âge de raison ; toutes ont été reçues » dans le Paradis aussitôt qu'elles ont été séparées de leurs » corps; dès ce moment elles ont vécu avec les anges et ont » vu la divinité d'une vision intuitive et face à face, sans le » secours d'aucune créature interposée entre elles et Dieu. » Par cette vision, elles jouissent de l'essence divine, qui

---

(1) Bullar. *tom.* I, *Benedict.* XII.

» leur donne le repos et la vie éternelle, c'est-à-dire qui les » rend entièrement heureuses pour l'éternité et sans interruption. Au contraire, les âmes qui meurent en état de péché mortel descendent aux enfers pour y être tourmentées » éternellement par des légions de mauvais anges, sans espoir de voir la fin de leurs peines, même au jugement » dernier. »

La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique quiconque oserait enseigner le contraire de ce qu'elle prononce. Et le pape lui-même, prêchant le jour de la Chandeleur, prit pour texte de son discours ces paroles de saint Mathieu, CAP. XXV : *Ecce sponsus venit*, et renferma dans son discours toute la doctrine que contenait sa constitution (1).

Benoît n'avait point abandonné le projet de la translation du Saint-Siége. Ne pouvant l'établir à Rome, il voulut au moins le transférer au-delà des Alpes ; il tourna ses regards vers Bologne, comme son prédécesseur, et fit aussitôt les premières démarches à cet égard. Mais les nonces qu'il envoya à Bologne trouvèrent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excitée contre le légat de Jean XXII, Bertrand de Poyet (2). Ils rapportèrent à Benoît qu'il ne pouvait même espérer plus de tranquillité dans les autres villes de l'état ecclésiastique. Cette nouvelle l'affligea sensiblement, et le contraignit de changer de résolution. Que fit alors le Saint-Père? Se voyant maltraité par les ultramontains, cerné et comme resserré par le roi de France, il voulut rendre sa prison encore plus formidable qu'elle n'était. On lui refusait un palais à Rome, un palais à Bologne, il résolut de s'enfermer dans une vaste citadelle à Avignon. L'œuvre fut poussée avec vigueur et persévérance. On démolit ces murs déjà si forts, élevés par Jean XXII, pour leur donner des bases plus larges

---

(1) Fleury. Hist. ecclésiastique.

(2) Bosquet, I, Vita Benedict. XII in Balus.

et plus de hauteur. On fit serpenter les escaliers dans l'épaisseur des murailles, de manière à pouvoir disparaître et s'échapper de toutes les salles. Tout ce que Jean avait fait ne répondant pas à la grandeur de l'édifice projeté par l'architecte Pierre Obreri, Benoît éleva sur de nouvelles fondations la partie septentrionale du palais apostolique par cette immense tour qui domine la ville et la campagne, et qu'on appelle la *Tour de Trouillas*. Pendant toute la vie de Benoît, les ouvriers travaillèrent à ce labyrinthe égyptien. Etait-ce un cloître? Etait-ce un tombeau? Personne ne le savait (1).

Benoît XII fit venir les meilleurs ouvriers de l'Italie pour embellir ce cloître ou ce tombeau ; il est probable que Simon Memmi fut du nombre. Il était considéré comme le premier peintre de son temps, depuis la mort de son maître Giotto, arrivée le 8 janvier 1336, précisément lorsque Benoît commençait son palais-forteresse. Ciaconius prétend que ce pape appela Simon Memmi à Avignon pour peindre l'histoire des martyrs dans les salles de sa prison (2).

L'édifice s'élevait, et pendant ce temps la politique ne cessait d'occuper l'esprit de Benoît XII. Les ambassadeurs de Louis de Bavière étaient revenus à Avignon le 5 mars 1336 avec une nouvelle procuration pour traiter avec le pontife. Par cet acte, Louis révoquait tout ce qu'il avait fait contre le pape Jean XXII, ainsi que tous les édits qu'il avait publiés à Rome ; de plus, il cassait les sentences que l'empereur Henri VII et lui avaient rendues contre Robert, roi de Naples ; il ajoutait encore à cette révocation des promesses séduisantes pour amener le pape à la réconciliation désirée. Marquard de Randek porta la parole dans le consistoire au nom des ambassadeurs (3).

---

(1) Prima vita Benedict., in Balus.

(2) Ad pingendas martyrum historias in ædibus à se Avenione structis. (*Ciaconius, vita Benedict. XII.*)

(3) Rainald, ad ann. 1336. — Tertia vita Benedict., in Balus.

Ils demandèrent que Louis fût absous des censures fulminées contre lui par Jean XXII. Le pape répondit que lui et les cardinaux seraient satisfaits de voir l'Allemagne réunie au Chef de l'Église d'une manière honorable pour le Saint-Siège. Après avoir adressé des louanges à la conduite de Louis, il assura qu'il donnerait l'absolution à ce prince. Cet acte devait être signé le lendemain; mais le roi de France et celui de Naples, intéressés à mettre obstacle à cette réconciliation, détournèrent presque tous les cardinaux décidés à approuver ce dessein. On avait vu arriver à la cour d'Avignon deux archevêques, deux évêques et deux comtes envoyés par Philippe, et autant du côté de Robert; ils soutenaient qu'il n'était pas raisonnable, qu'il était même peu chrétien, de préférer à leurs maîtres un prince excommunié, et que le pape devait agir prudemment dans la crainte d'être accusé de fauteur d'hérésie (1).

D'un autre côté, Jean, roi de Bohême, et Henri, duc de Bavière, son gendre, avaient assuré la cour pontificale qu'avec le secours des rois de Hongrie et de Pologne, ils voulaient élire un autre roi des Romains. Sur ces assertions, les cardinaux firent tous leurs efforts pour engager le pape à refuser l'absolution de Louis. Ils lui représentèrent que, puisque les partisans même de ce prince voulaient le déposer, ce serait une grande imprudence de contrarier les projets de ces souverains en faveur d'un homme faible et sans appui. Benoît, mu plutôt par sa rigidité et sa droiture ordinaires, que par les exigences de la politique, trouva le procédé injuste et blâmable; irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre, ne voulant cependant déplaire à personne, il assigna un autre terme pour délibérer, et les ambassadeurs de Louis se retirèrent sans avoir rien obtenu.

A l'arrivée des ambassadeurs à Munich, ces diplomates ne manquèrent pas de faire entendre à Louis que si la négocia-

(1) Rainald, ad ann. 1336, n. 17 *et* 18.

tion n'avait pas réussi, il fallait s'en prendre aux intrigues du roi de France. Vivement blessé de ce procédé, Louis, pour s'en venger, prêta l'oreille aux propositions que lui faisait Édouard III, roi d'Angleterre, lequel, mécontent de Philippe, désirait lui faire la guerre. Ces deux princes conclurent une alliance dont le traité, quelque secret qu'il fût, ne tarda pas moins à être divulgué, et le pape fut le premier à en avoir connaissance par l'habileté de ses espions. Il crut alors de son devoir d'écrire à Louis de Bavière pour lui témoigner sa surprise de ce que, dans le temps même qu'il cherchait à se réconcilier avec le Saint-Siège, il formait de perfides projets contre un de ses plus chers enfans; il l'exhortait à s'éloigner de cette alliance et à terminer promptement l'affaire de son sincère retour à l'Église.

Il est hors de doute que Louis désirait de bonne foi conclure sa paix avec le Saint-Père. Dès qu'il eût reçu la lettre du pape, il se hâta d'envoyer à Avignon d'autres ambassadeurs chargés d'une procuration datée du 28 octobre 1336, dans laquelle, sans s'expliquer ouvertement sur la ligue formée avec l'Angleterre, il reconnaissait cependant avoir travaillé à l'intrusion de l'anti-pape Pierre Corbario, ignorant que ce fût une hérésie de penser qu'un empereur pût déposer un pape et en créer un autre. Il avouait humblement se repentir de cette action, ainsi que d'avoir assisté les Visconti et les Frères Mineurs rebelles à l'Église. Il s'excusait aussi d'avoir écouté les conseils de Marsile de Padoue et de Jean de Gand, et abjurait leurs hérésies; il finissait par demander pardon de n'avoir pas observé les interdits et renonçait enfin à son couronnement fait à Rome (1). Jamais souverain ne s'était si profondément humilié devant le pouvoir pontifical qui régissait le monde. Louis n'avait pas courbé son front aussi bas quand il était si violemment menacé par Jean XXII.

Eh bien, cette humiliation royale ne fléchit point la rigidité

(1) Oderic Rainald, ad ann. 1337.

de Benoît XII. Ce pape, qui avait condamné la conduite de son prédécesseur, donna maladroitement dans les mêmes excès. Des hommes intéressés à ne faire aucune paix avec Louis détournèrent les bonnes intentions du Pontife. Celui-ci ne prêta pas une oreille favorable aux paroles des ambassadeurs, il empêcha même le roi de France de contracter une alliance avec Louis, quoique Philippe eût besoin de toutes ses forces et de tous ses alliés pour se défendre contre Edouard III. Louis de Bavière se joignit à Édouard, quand le pape n'avait pas voulu que Philippe se liguât avec Louis.

Benoît commit là une grande faute; il crut la réparer en s'efforçant de rompre l'alliance contractée entre Louis et Edouard. Dans le but de pacifier la France et l'Angleterre, il envoya des légats aux deux monarques, et continua de traiter avec les ambassadeurs de l'empereur pour terminer la réconciliation avec le Saint-Siège. La négociation était déjà fort avancée et paraissait devoir finir heureusement, lorsque Louis rappela ses députés : ce prince ne voulait pas faire la paix avec le pape aux dépens du roi d'Angleterre (1).

Henri de Bavière voyant l'obstination de Louis à se mettre en opposition avec le Saint-Siège, abandonna son parti et s'empressa d'envoyer des députés à Benoît pour lui demander pardon, en plein consistoire, de s'être soumis à un prince hérétique, et pour l'assurer qu'à l'avenir il ne reconnaîtrait pour empereur que celui qui aurait été confirmé par l'Église. Le pape donna l'absolution à Henri, mais à condition que cette absolution serait nulle, si le prince n'exécutait pas tous les articles qu'il lui imposait. Benoît fit aussi défense à tous les fidèles de la chrétienté de faire aucune alliance avec Louis de Bavière. Le roi d'Angleterre, croyant être excepté dans cet ordre rigoureux, pria le pape de lui permettre de se liguer avec l'empereur. Benoît, loin d'accueillir sa demande, lui

(1) Rainald, ad ann. 1337, n. 7, 8, 9 *et* 10.

écrivit la lettre la plus pressante pour le détourner de ce dessein. Sourd à ces remontrances apostoliques et devoué entièrement à Louis, Edouard prit toutes les mesures nécessaires pour faire la guerre avec avantage à Philippe de Valois. Pour s'assurer les peuples de l'Allemagne, il se fit concéder par l'empereur le titre de vicaire de l'Empire.

Dans la guerre qui se poursuivait avec acharnement, Edouard et Philippe dépensaient les décimes obtenues du pape pour le voyage d'outre-mer, que l'un et l'autre avaient promis de faire. Le pape se plaignit amèrement à ces princes du mauvais emploi qu'ils faisaient des sommes accordées par les églises. Ces plaintes du pontife ne furent point écoutées. Dans la situation où se trouvaient ces princes, l'argent leur devenait nécessaire, et ils se montraient peu scrupuleux sur les moyens de s'en procurer. D'ailleurs, dans ce siècle, les peuples ne voyaient qu'avec dépit les immenses richesses du clergé et retenaient sans crainte les biens de l'Église. Tous les conciles tenus à cette époque n'eurent d'autre objet que ces injustes spoliations (1).

C'est dans ce but que fut convoqué le 4me concile d'Avignon le 25 avril 1337, dans le monastère de Saint-Ruf (2), par Guasbert Duval, archevêque d'Arles ; Bertrand de Deux, archevêque d'Embrun ; et Armand de Narcessio, archevêque d'Aix. C'est le seul concile d'Avignon dont Nouguier fait connaître les statuts. Dix-sept évêques s'y présentèrent, parmi lesquels furent ceux du Vénaissin, d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux et quelques autres de Provence, ainsi que plusieurs dignitaires du clergé. On y défendit aux prêtres l'usage de la viande le samedi, la fête de Noël exceptée, si elle tombait ce jour-là. On prescrivit aux clercs de renoncer aux usages mondains, au commerce, à l'usage des armes et de se faire

---

(1) Fleury, Hist. ecclésiastique.

(2) Nouguier, Hist. de l'Église d'Avignon.

raser la barbe. On y recommanda de ne pas agir avec trop de dureté à l'égard des excommuniés, même les plus obstinés, car le peuple alors jetait des pierres contre leurs portes ; on exposait une bière devant eux, on envoyait un prêtre en habits sacerdotaux, etc. Le concile fit une obligation aux juifs de porter sur leur personne un signe qui les distinguât des chrétiens. Ce canon, qui est le 25[me] et dernier, est conçu en ces termes : *Item statuimus, quòd judæi masculi à tredecim annis suprà deferant extrà domos, in superiore veste, in pectore, signum rotæ, cujus rotunditatis in quantitate sit trium vel quatuor digitorum, nisi sint in magisterio constituti; mulieres autem judeæ à duodecim annis suprà cornalia deferant extrà domos.* Le même statut défend expressément aux chrétiens de réclamer les soins d'aucun médecin ou chirurgien juif, et aux israélites de se servir des chrétiens pour le même objet (1).

Les Frères Mineurs séparés ne se montrèrent pas plus dociles sous le pontificat de Benoît XII que sous celui de Jean XXII. Plus obstinés dans leurs erreurs, ils ne cessaient de prêcher que Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient jamais rien possédé en commun, ni en particulier. En 1337, le cardinal Bertrand fut nommé légat en Italie pour poursuivre la secte des Fratricelles. Il partit d'Avignon avec les évêques de Béziers et de Lavaur et un cortège nombreux. Il arriva à Venise le 22 février ; là, il tint un synode où il fit condamner l'hérésie des Béguards et des Fratricelles par le clergé et l'Université. Le frère François de Pistoie donna à Venise l'exemple du fanatisme le plus exalté. Invité à se soumettre à la constitution de Jean XXII *Cum inter nonnullos*, il aima mieux être brûlé vif que de renoncer à son opinion sur la pauvreté évangélique ; il endura ce supplice avec un courage héroïque le 3 juin 1338.

Les divisions qui régnaient en Europe ne permirent point au

(1) Antiquités de l'Église de Marseille, *pages* 400 *et* 402. — Barjavel, Dict. Biographique. *Conciles d'Avignon.*

pape de secourir le roi d'Arménie attaqué de toutes parts par des ennemis puissans. En effet, Louis de Bavière, Edouard et Philippe sollicitaient à la fois toutes les cours de la chrétienté pour les engager à épouser leur querelle particulière. Celle d'Avignon reçut une députation de l'assemblée que tinrent à Spire l'archevêque de Mayence, les évêques d'Augsbourg et de Spire, pour supplier le pape de donner la paix à l'Empire en rendant ses bonnes grâces à Louis de Bavière. Benoît leur répondit que les démarches que ce prince se permettait contre le roi de France étaient un obstacle au pardon qu'on ne cessait de lui demander. Il ne daigna pas même répondre à l'archevêque de Mayence, qu'il considérait comme excommunié, parce qu'il était partisan de Louis, mais il écrivit à l'archevêque de Cologne une lettre qui exaspéra tous les esprits et remua toutes les passions assoupies. Le Saint-Père y dit qu'il était vrai que l'Église avait justement dépouillé Louis de Bavière de l'Empire et du royaume, et que ce prince ne possédait rien ; que la titre sur lequel l'empereur se fondait était nul par le fait, puisqu'il lui avait été décerné par des personnes qui n'avaient pas droit de le donner (1).

Il n'en fallut pas davantage pour irriter l'humeur chagrine des princes d'Allemagne. Ils ne purent souffrir plus longtemps les vexations que Jean XXII et le nouveau pape exerçaient contre la liberté germanique et contre les prérogatives des électeurs. Ils s'assemblèrent tumultueusement à Costeim, et y déclarèrent, par une protestation solennelle, le droit et l'ancienne coutume de l'Empire ainsi conçus : que « Celui qui est » élu roi des Romains par les princes électeurs ou par une partie » de ces électeurs, n'a besoin de l'approbation, de la confir- » mation, ni du consentement du pape, pour revêtir les insi- » gnes de la royauté, ou pour administrer les biens et les » droits de l'Empire. »

---

(1) Chroniq. Albert Argentin, *page* 127, — Epist. Benedict. XII, 1 julii 1338.

Cette délibération fit comprendre à Louis que les princes d'Allemagne revenaient à son opinion. L'empereur profita de ces bonnes dispositions ; il assembla tous les princes à Reuss sur le Rhin. Tous les électeurs, excepté le roi de Bohême, se trouvèrent à l'assemblée. Là, après avoir discuté tout ce qui avait été fait par Jean XXII, les seigneurs ratifièrent les délibérations prises à Costeim. Louis de Bavière, voyant la disposition des esprits, ne s'en tint pas à ce premier succès, il convoqua une nouvelle diète à Francfort, et comme empereur, il y fit décréter cette célèbre constitution qui déclarait le chef de l'État justiciable de Dieu seul, et condamnait les censures de l'Église envers lui comme des crimes de lèze-majesté. Cette constitution fut convertie en loi pour établir à perpétuité l'indépendance absolue de l'Empire et de l'empereur. Ordre fut donné ensuite aux ecclésiastiques de célébrer, comme auparavant, les offices divins, sans s'embarrasser de l'interdit (1).

La promulgation de cette loi causa quelques troubles en Allemagne. Ceux d'entre les ecclésiastiques et les religieux qui voulurent respecter l'interdit, furent chassés de leurs églises ; les autres se soumirent ou ne demandèrent pas mieux que d'être contraints de subir la loi du souverain. Indécis sur la conduite à tenir, Berthold, évêque de Strasbourg, envoya le docteur Albert à Avignon pour signifier à la cour pontificale la décision des princes de l'Empire. Le pape, dissimulant sa colère, permit, par un bref, de rendre à Louis cet hommage qu'on ne pouvait lui refuser sans s'exposer à perdre ses biens et sa vie. Ce bref fut donné contre l'assentiment des cardinaux qui eussent désiré que l'évêque résistât aux volontés de l'empereur (2).

Telle était la situation de l'Allemagne, sous le rapport po-

---

(1) Rebdorf, *p.* 426. — Dumont. Corps diplom. *t.* I, *p.* 168.

(2) Chroniq. Albert. Argentin, *pag.* 129.

litique et religieux, lorsqu'un zèle indiscret, un fanatisme inconcevable vinrent la couvrir de sang et de carnage. Les juifs qui habitaient ces grandes provinces furent l'objet de la fureur de presque tous les peuples. Ce qu'il y a de particulier dans cet évènement mémorable, c'est que divers motifs concoururent en même temps à la perte des malheureux israélites.

En Autriche, une hostie ensanglantée, trouvée sous de la paille devant la maison d'un juif, à Pulca, ville du diocèse de Passau, servit de prétexte à la persécution. Informé de ce fait, Benoît XII chargea l'évêque de cette ville de prendre des informations et d'agir en conséquence. Le prélat découvrit que l'hostie n'était pas consacrée, et que c'était un clerc qui l'avait teinte de sang pour faire peser cet attentat sur les juifs. L'innocence des enfans d'Israël, reconnue par la juridiction ecclésiastique, ne fut point ratifiée par le peuple ; il massacra sans pitié tous les israélites qui n'eurent pas la prudence de se cacher (1).

En Franconie, ce fut un gentilhomme qui, pour venger la mort de son frère tué par des juifs, persuada à ses amis et à la populace que la religion les obligeait à égorger les infidèles qui avaient fait mourir le fils de Dieu.

En Alsace, un hôtelier s'érige en prophète, et s'appuyant sur une révélation qu'il prétend avoir eue, il fait croire aux habitans de la campagne que leur salut dépend du massacre des juifs ; que Dieu ordonne ce massacre, et qu'on ne peut s'y refuser sans crime. Tous ces peuples se réunissent et se rangent sous la conduite de cet hôtelier qu'ils choisissent pour chef, à qui ils donnent le nom d'Armileder et ensuite celui de roi. Ce général obscur voit bientôt grossir le nombre de ses soldats ; les marchands abandonnent leur commerce, les ouvriers désertent leurs ateliers, les paysans ne cultivent plus les champs ; ils se rassemblent et finissent par composer une ar-

---

(1) Prima vita Bened. XII, in Balus.

mée de fanatiques qui se promet la ruine totale des juifs. Le désespoir des malheureux israélites vient achever ces scènes d'horreur ; les pères étranglent leurs enfans ou les jettent dans des précipices afin que les persécuteurs n'en fassent pas des chrétiens. Des succès inattendus enhardissent l'ambitieux Armileder ; il a la témérité de paraître devant Colmar et d'ordonner qu'on lui livre les juifs qui s'étaient réfugiés dans cette ville. L'empereur est obligé de venir en personne au secours de la place ; dès qu'il paraît, cette armée de pillards se disperse ; Armileder se retire en Lorraine, il y est pris et exécuté par l'ordre de Louis (1).

L'Allemagne voyait encore couler le sang des juifs, lorsque les envoyés du grand Kan des Tartares et quatre princes Alains traversèrent ces contrées désolées pour se rendre à Avignon. Ils furent présentés au pape à qui ils remirent une lettre de leur maître dans laquelle il se qualifiait empereur des empereurs. Cette lettre, insérée dans les registres de Benoit XII, est conçue en ces termes : « Nous députons notre ambassa-
» deur André Franc, avec quinze compagnons, vers le pape,
» seigneur tout-puissant des chrétiens, qui est en France,
» au-delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir
» le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'en-
» voyer souvent vers le grand pontife du Dieu suprême, aussi
» bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer.
» Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle,
» de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes priè-
» res et de tourner ses regards favorables sur les Alains chré-
» tiens, ses serviteurs et ses enfans.

» Donné à Combala, le 3me jour de la lune du 6me mois. »

Le pape accueillit gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, il nomma l'un deux officier dans ses troupes, et à leur départ, les combla de présens. Il ne

(1) Octava vita Benedict. XII, in Balus.

se borna pas à répondre au grand Kan et aux Alains, mais il joignit plusieurs autres lettres pour d'autres princes Tartares, avec une confession de foi semblable à celle que Clément IV avait envoyée aux Grecs. Quatre mois après, il fit pour ces régions lointaines quatre Frères mineurs, revêtus pour dix de la qualité de nonces apostoliques.

La guerre entre la France et l'Angleterre devenait de plus en plus désastreuse, et ne pouvait continuer qu'avec des pertes considérables de part et d'autre. Benoît voulut encore tenter de nouveaux efforts pour y mettre un terme. Il envoya auprès des deux rois Philippe et Edouard les cardinaux Pierre Gomez de Barosso et Bertrand de Montfavet. Le roi de France les reçut avec distinction, et leur promit de faire tout ce qu'ils jugeraient à propos pour le bien de la paix; mais Edouard ne fut pas aussi facile à séduire. Dès qu'il apprit que les légats venaient à lui, il leur fit défendre de passer en Angleterre, mais il leur promit d'envoyer des députés sur leur bord pour traiter avec eux des préliminaires d'un traité de paix. Les cardinaux, dans l'impuissance de poser les bases d'un accommodement qui pût concilier les deux parties, furent obligés de retourner à Avignon sans avoir pu réussir. Ainsi continuait cette guerre longue et terrible qui devait coûter tant de sang à la France, tant d'humiliantes défaites suivies de l'insolent couronnement d'un roi d'Angleterre dans l'église de Notre-Dame de Paris, sous le nom de *Henri V, roi de France.*

La condescendance du pape pour le prince et la nation qui lui donnaient asile, se manifesta par la promotion qu'il fit aux quatre-temps de décembre 1338 de six cardinaux, dont un seul italien et les cinq autres français: Gozo de Rimini, patriarche de Constantinople, Bertrand de Dencio, archevêque d'Embrun, Pierre Roger, religieux de Saint-Benoît, archevêque de Reims; Guillaume de Court, religieux de Citeaux, Bernard d'Alby et Guillaume d'Aure.

Benoît n'apprenait qu'avec douleur les avantages qu'É-

douard remportait sur Philippe ; il était d'autant plus irrité qu'il savait fort bien que ces avantages étaient dus aux secours que Louis de Bavière envoyait en Angleterre. Il fulmina contre ces deux princes et n'oublia rien pour amener une rupture entre eux. Au commencement de l'année 1339, Benoît écrivit une lettre à Louis, dans laquelle les reproches les plus vifs étaient tempérés par l'assurance qu'il lui donnait de le recevoir avec autant de douceur que d'amitié. Le nonce qu'il lui avait envoyé l'année précédente était toujours à Munich et négociait avec Louis. Touché des reproches et subjugué par la bonté paternelle du pape, ce prince lui fit parvenir de nouvelles propositions que le Saint-Père rejeta. Et cependant l'on peut dire sans crainte que le Pontife et Louis souhaitaient de bonne foi et même ardemment de s'unir d'amitié ; mais la politique impérieuse les empêchait seule de remplir ce désir.

Cependant si l'alliance de Louis avec Édouard était préjudiciable au roi de France, elle devenait favorable aux intérêts de Benoît. La plus grande partie des forces de l'Allemagne passant au service des Anglais, on ne pensait plus à envoyer des troupes en Italie, et les Gibelins, privés de ce puissant auxiliaire, ne résistaient que faiblement aux Guelfes. Alors donc la puissance du pape se consolidait de jour en jour, et l'autorité de l'empereur tendait par cela même à la décadence. Les petits tyrans des villes de la Lombardie, de la Marche et d'autres provinces, voulant se maintenir dans la possesion des cités qu'ils occupaient, revinrent facilement au Saint-Siège, et demandèrent au pape le titre de vicaire de l'Empire, le reconnaissant pour vacant. Benoît mit adroitement leur retour à profit ; en leur donnant ce titre, il leur imposa des tributs. Il soumit Albert et Martin de l'Escale, qu'il confirma dans la seigneurie de Vérone, à payer chaque année cinq mille florins d'or à l'Église romaine. Il exigea des princes d'Est, pour Modène et Ferrare, dix mille écus d'or ; ainsi les Gonzagues furent maintenus dans la possession de Mantoue, les Carrares dans celle de Padoue, sous un tribut relatif au produit des

villes qu'ils conservaient; Bologne elle-même se soumit au pontife; elle implora sa clémence et obtint le pardon de sa révolte.

Tandis que le Saint-Siège gagnait des villes, la Religion perdait des provinces. Presque envahi par les Barbares, l'Empire d'Orient était réduit à n'avoir pour limites que les murs de sa capitale où régnait le faible Andronic. Ce souverain connaissait le peu d'étendue de ses ressources et les forces des conquérans ses voisins. Dans sa position désespérée, il n'avait d'autre salut que dans les Latins; il pensait que le Souverain Pontife pouvait seul déterminer les princes de l'Europe à lui accorder quelques secours; il voulut se le rendre favorable en lui faisant espérer la soumission de l'Église grecque à l'Église latine. Dans cet espoir, il envoya un moine d'Orient à la cour d'Avignon: il se nommait Barlaam, était abbé du monastère du Sauveur, et avait pour guide Etienne Dandolo, noble vénitien. Barlaam se lia avec Pétrarque et lui enseigna la langue grecque. Mais le professeur dont le voyage à Avignon n'avait eu d'autre but que le succès de son ambassade, découragé par les lenteurs qu'apportaient ses compatriotes au projet de réunion des deux Églises, et le peu d'empressement que mettait le pape à secourir Constantinople, s'éloigna bientôt d'Avignon, abandonnant Pétrarque à sa seule ferveur et aux vifs regrets d'avoir perdu son maître.

Toutes les régions du monde et tous les genres d'affaires occupaient alors les Pontifes romains. Dans l'année où se tint la conférence avec les Grecs, le pape Benoît se vit obligé de réprimer, aux extrémités de l'Allemagne, l'ambition des religieux militaires de l'Ordre Teutonique. Casimir III, roi de Pologne, ou plutôt les États de cette nation, s'étaient plaint en cour de Rome, que le grand-maître et les chevaliers de cet Ordre puissant avaient envahi à main armée et s'obstinaient à retenir les domaines les plus considérables du royaume de Pologne, notamment la belle province de Poméranie: ce qui porte, disaient-ils, un notable préjudice à l'Eglise romaine, ainsi qu'à

notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, et de ne point reconnaître d'autre supérieur après Dieu (1). Le pape, sur l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux et corriger les abus.

Les nonces firent citer devant eux le grand-maître Thierry d'Aldenbourg, avec les frères teutoniques, nommément vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'Ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appela au pape et se retira sans prendre congé. Les commissaires, jugeant cet appel illusoire, contumacèrent dans les formes le grand-maître et les commandeurs, les déclarèrent ainsi excommuniés, et les condamnèrent à restituer tant les terres envahies, que les fruits qu'ils en avaient perçus depuis l'invasion, avec les dommages-intérêts. Le tout fut taxé à 194,500 marcs d'argent, à quoi l'on ajouta 1,600 marcs pour les dépens. En présence de religieux armés, animés d'un tout autre esprit que celui des solitaires des temps primitifs ; il était facile sans doute de prononcer la sentence, mais il était très-difficile de la faire exécuter. Le pape Benoît, tout souverain absolu qu'il parût être, ne fut pas obéi ; et sous le pontificat suivant, les chevaliers teutoniques, soutenus par Louis de Bavière, forcèrent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

Benoît XII ne fut pas plus heureux avec Pierre d'Aragon, institué roi de Sicile par le testament de Frédéric, son père, qui était convenu, par traité avec le roi de Naples, de lui abandonner cette île à sa mort, et de ne la point transmettre à ses descendans (2). Le pape, pour s'assurer un auxiliaire de plus dans la basse Italie, résolut d'enlever le royaume de Sicile à Pierre II, pour en investir Robert de Naples, vrai feudataire de l'Église. A cet effet, il envoya l'ordre à Gocis, patriar-

(1) Dingof, *tom.* IX, 1053.
(2) Rainald, ad ann. 1339, *n.* 44.

che de Constantinople, et à Notier, évêque de Vaison, ses deux nonces à Naples, d'excommunier Pierre d'Aragon, ses enfans, ainsi que ses autres héritiers, de les déclarer déchus de la possession de la Sicile, et de prononcer l'adjonction de cette île aux États du roi Robert, en vertu de l'autorité souveraine du Saint-Siège. Jusque-là, le pape ne fit qu'user légitimement de son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples et de Sicile; mais ensuite, confondant le pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel, il eut le grand tort d'excommunier le roi d'Aragon. Néanmoins, en dépit des anathèmes du pape, Pierre se maintint sur son trône, et lutta courageusement contre Robert, qui ne put s'emparer que des petites îles de Zerbi et de Lipari.

Benoît avait déjà fait de vains efforts auprès de Louis de Bavière pour le détacher de la cause du roi d'Angleterre, il crut devoir les renouveler encore auprès d'Édouard pour rompre son alliance avec Louis. Il lui reprocha amèrement d'avoir accepté le titre de vicaire offert par un prince excommunié, et lui proposa de faire sa paix avec le roi de France à des conditions avantageuses. Benoît, dans son vif désir de mettre fin à la guerre, promit à Édouard ce même vicariat d'Italie, qu'il l'accusait de ne pouvoir exercer en sûreté de conscience. Toutes ces flatteuses propositions n'ébranlèrent point l'opiniâtreté du mortel ennemi de la France, résolu de continuer vivement les hostilités contre Philippe de Valois (1). Sans égard pour les sollicitations du pape, Edouard était parvenu à soulever la Flandre. Il s'embarqua sur la Tamise, suivi d'une flotte de cent cinquante vaisseaux chargés des meilleures troupes de son royaume. Philippe, informé du départ d'Edouard, écrivit à ses amiraux de s'opposer au passage de l'expédition anglaise. Les deux flottes se rencontrèrent à l'Écluse. Le combat fut long et opiniâtre, le carnage affreux de part et d'autre, et la vic-

(1) Froissard, *tom.* I.

toire incertaine, jusqu'au moment où les vaisseaux flamands et saxons vinrent doubler les forces de l'escadre ennemie. Les Français furent complètement battus ; leur perte, d'après les auteurs du temps, fut évaluée à 30,000 hommes.

Après cette bataille navale, Edouard mit pied à terre, rassembla une armée de 150,000 hommes, composée d'Anglais, d'Allemands et de Flamands, et vint mettre le siège devant Tournay. A la tête de 60,000 hommes, Philippe s'approcha pour forcer Edouard dans ses lignes. Le prince anglais en sortit et vint au-devant de lui pour lui offrir la bataille. Les armées étaient en présence, les clairons avaient donné le signal du combat, lorsque la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, sœur de Philippe et belle-mère d'Edouard, sortit de l'abbaye de Fontenelle où elle résidait depuis la mort de son mari, se jeta éperdue entre ces deux princes qui lui étaient également chers, et dont elle était également respectée. Sa présence désarma les deux rivaux. Jeanne obtint d'eux une suspension d'armes de deux jours, ensuite une trêve de dix mois, pendant lesquels les deux rois convinrent d'envoyer des plénipotentiaires à Arras, où les légats du pape devaient se trouver pour régler les differends. Mais ce temps parut insuffisant au Saint-Père, et Benoît détermina Philippe et Edouard à consentir à une trêve de deux ans (1).

Le roi d'Angleterre congédia alors les princes d'Allemagne. Louis de Bavière profita du retour de ces seigneurs pour les assembler en diète et délibérer sur les affaires d'Italie. Louis prit la parole devant les princes ; il leur représenta que les Italiens conservaient pour les Allemands une haine et un mépris qu'il fallait punir ; que Pavie, Gênes, Parme et Plaisance s'étaient séparées de l'Empire pour se gouverner souverainement, et qu'il convenait de soumettre ces villes rebelles. Sa proposition ne fut pas favorablement reçue ; cette froideur con-

---

(1) Annales de Flandre.

trariait ses projets. Les principaux seigneurs rejetèrent ouvertement les plans de Louis ; le peu de partisans qui lui restaient dans l'assemblée étaient trop faibles pour lui prêter un secours suffisant. D'un autre côté, Louis apprit que le pape avait pris des mesures pour s'opposer à son passage, dans le cas que lui, Louis, eût le dessein de pénétrer en Italie. Dans cette situation perplexe, il abandonna son projet ; il pensa sérieusement à faire la paix avec le Pontife, et lui demanda des passeports pour ses ambassadeurs. Le pape, qui doutait toujours de la sincérité de ses sentimens, lui répondit qu'il était prêt à le recevoir dans le sein de l'Église. Benoît ne se trompait pas dans ses prévisions. Louis, arrêté par les conseils de ceux qui l'environnaient, remit à un autre temps la conclusion de cette affaire, quoique les passeports eussent été déjà expédiés (1).

A la nouvelle de cette défection des princes allemands, les villes de Lombardie qui n'étaient pas encore soumises au Saint-Siège n'hésitèrent plus alors. Elles envoyèrent un syndic à Avignon, chargé de leur procuration pour déclarer au pape qu'elles se soumettaient à son pouvoir ; le syndic devait assurer solennellement que ces villes ne croyaient pas que l'empereur eût le droit de déposer un pape et d'en créer un autre. Les citoyens de Novare, de Verceil et de Côme suivirent leur exemple et furent tous absous des censures.

Enfin, la ville de Milan, soumise à Jean Visconti, fils de Mathieu, rompit aussi tous les liens qui l'attachaient au schisme. Jean, de concert avec son frère Luquin, évêque de Novare, qui avait déjà prêté les mains à l'abjuration de cette ville, envoya vers le pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins, il promit de ne plus faire cause avec Louis de Bavière, ni avec aucun empereur qui ne fût reconnu par le Saint-Siège, et de payer 50,000 florins d'or, tant au pontife qu'aux cardinaux, en dédommagement des torts faits par lui ou par sa fa-

---

(1) Rainald, ad ann. 1341.

mille aux légats et aux nonces romains. Il reconnut même que l'empire était vacant, et qu'en pareil cas le pape en ayant l'administration, il voulait tenir du Saint-Siège le gouvernement de Milan et de ses dépendances. Le pape l'accorda, en effet, aux deux frères leur vie durant, avec toute juridiction temporelle, comme vicaires de l'Église romaine pendant la vacance de l'Empire. Il fit absoudre le gouverneur et tous les citoyens, en leur imposant pour pénitence du passé, quelques fondations pieuses, avec des aumônes nouvelles.

Le roi d'Aragon, Pierre IV, surnommé *le Cérémonieux*, témoigna au Saint-Siège plus de respect que celui de Sicile, en des conjectures à la vérité bien différentes (1). Il ne s'agissait que de rendre au pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne. A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité les avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle et sur la trop grande facilité qu'il laissait dans son royaume aux Juifs et aux Maures, avec danger de scandale et de perversion pour les faibles. Il paraît que Pierre prit dans cette entrevue la dernière résolution pour une croisade que le pape fit publier deux mois après en Espagne contre les Maures d'Afrique.

Dès l'année 1332, Mahomet, roi de Grenade, vivement pressé par les armées chrétiennes, avait imploré le secours d'Albohacem, roi de Maroc (2). Ce prince lui envoya d'abord des troupes sous la conduite de son fils Aboumélik, qui pendant quelques années remportèrent plusieurs victoires sur les chrétiens. Aboumélik périt enfin, et son armée fut totalement defaite par le général du roi de Castille, Gonzalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité et brûlé. Albohacem, gémissant sur la perte de son fils, et prenant, pour lui susciter des vengeurs, la méthode usitée par les croisades, envoya

(1) Verdier, Histoire d'Espagne.

(2) Mariana, Histoire d'Espagne, *lib.* XVI.

dans toute l'Afrique les plus dévots de ses musulmans pour les exhorter à prendre les armes pour la défense et la propagation de la religion de leurs pères. Par ce moyen de fanatisme, il rassembla 70,000 hommes de cavalerie et 400,000 d'infanterie, avec une flotte de 1,250 vaisseaux, sans compter 70 galères.

Les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal joignirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'infidèles; et à la demande du castillan, le plus exposé de tous, le pape accorda la croisade, non seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre et de Majorque (1); c'est-à-dire pour toutes les Espagnes chrétiennes. Il permit d'y lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que dans les terres que l'on conquerrait sur les Maures, on établirait des églises cathédrales avec un clergé convenable, et d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas et l'importance des lieux. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des Fidèles avec les Musulmans, ce qui inquiétait fort le pape Benoît, il ordonna que dans les lieux conquis où il resterait des Maures, on ne leur permettrait point de faire le pélerinage de la Mecque, ni d'appeler à la prière, en prononçant à haute voix le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on ferait payer les dîmes et les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques (2).

L'armée d'Albohacem, aussi formidable par les approvisionnements de toute espèce que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda près d'Algésiras, sur le détroit de Gibraltar. On en fit de vifs reproches à Gilbert, amiral d'Aragon, qui commandait l'armée navale des Chrétiens, et qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les infidèles, ruina sa flotte et périt

---

(1) Mariana, Histoire d'Espagne, *lib.* XVI.

(2) Rainald, ad ann. 1340, *n.* 42.

lui-même (1). Un début si malheureux, loin d'épouvanter les Chrétiens, leur inspira un courage d'autant plus héroïque, qu'ils n'avaient d'autre ressource que le Dieu des armées. Les deux rois de Castille et de Portugal, fils et petit-fils de sainte Elisabeth, s'approchèrent de Tarifa, que les rois de Maroc et de Grenade tenaient assiégée, et rangèrent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils se confessèrent et communièrent ; cet exemple fut imité par la plupart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, ne quittait point le roi de Castille ; d'autres évêques étaient répandus dans les rangs pour soutenir la confiance du soldat, et un chevalier français, envoyé par le pape, portait le signe sacré de notre Rédemption, qui était l'étendard principal de l'armée. Les Chrétiens tombèrent sur les Musulmans avec une intrépidité qui les déconcerta, et porta le désordre dans leurs rangs ; leur nombre ne put résister contre la bravoure des Castillans. Les historiens varient sur la perte des Infidèles. Villani (2) ne la porte qu'à 20,000 hommes, tandis que les Espagnols la font monter jusqu'à 200,000, différence qui, tout énorme qu'elle est, ne peut provenir que d'un chiffre dans le dénombrement qui nous en a été transmis. Il est hors de doute que les Chrétiens firent une infinité de prisonniers, et enlevèrent, avec tout le bagage, des richesses inestimables. Toute l'Espagne s'en ressentit. Parmi les prisonniers, se trouva Fatime, sultane d'Albohacem, et Abohamaro, son fils. Le roi de Castille voulut faire part des dépouilles des Maures au Souverain Pontife. En lui annonçant la nouvelle de sa victoire, il lui fit présenter cent chevaux, chacun par un esclave, cent épées et cent boucliers et quatre-vingt-quatre drapeaux pris sur l'ennemi ; il lui fit hommage de la principale bannière de son armée et de son cheval de

(1) Fantoni, Istoria d'Avignone.

(2) Villani, *lib.* XI, *cap.* XIX.

bataille. Le Pontife, sensible à cette attention du roi de Castille, fit suspendre ces drapeaux et cette bannière dans sa chapelle, où ils restèrent pendant longtemps exposés à l'admiration du peuple. Le roi de Maroc retourna précipitamment cacher sa honte dans les déserts de l'Afrique. Alphonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre et sur mer, et força le roi de Grenade à lui livrer Algésiras, comme une clé nécessaire à l'introduire, quand il lui conviendrait, chez cet inquiet voisin.

Le pape Benoît soumit les Bolonais par des moyens analogues au ministère et au caractère pacifique dont il était revêtu. Il leur envoya d'abord un internonce, Bertralmin, évêque de Côme, pour les exhorter paternellement à rentrer dans le devoir. Les témoignages de bienveillance et de douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuait d'agiter les esprits, il révoqua, par une bulle en forme, tous les privilèges accordés à l'Université de Bologne, et ordonna, sous peine d'excommunication, aux étudians et aux professeurs de s'en éloigner (1). Il fut obéi. Détruire l'Université, c'était ravir à cette ville presque toute sa splendeur, et tarir la source de ses richesses. Ceux qui gouvernaient cette ville ne tardèrent pas à s'en apercevoir; ils implorèrent la clémence du pape par des ambassadeurs chargés de leurs pleins pouvoirs, reconnurent que leur ville et son territoire, même pour le temporel, appartenaient à l'Eglise romaine, convinrent de lui payer un tribut annuel de 8,000 florins, et promirent de ne recevoir chez eux, ni Louis de Bavière, ni aucun autre empereur, sans l'autorisation du Saint-Siège (2). Benoît leva l'interdit, rétablit l'Université et donna l'absolution. Il eut même l'incroyable faiblesse de nommer gouverneur pour le Saint-Siège Thadée Popoli qui avait été à la tête de ses concitoyens pendant les temps de troubles.

(1) Villani, *tom.* I, *cap.* LX.

(2) Quinta vita Benedict. XII, in Balus.

Benoît eut encore le bonheur de pacifier l'Italie. Bertrand de Dencio, son légat, termina les différends qui existaient entre Robert de Naples et Frédéric de Sicile. Le duché de Spolette, la Marche d'Ancône et la Romagne étaient encore divisées par des factions qui désolaient ces contrées ; Bertrand les concilia toutes et ramena l'ordre dans ces provinces. Le cardinal rétablit la paix dans Rome, en faisant consentir les Colonnes et les Ursins à une trêve de plusieurs années. Afin que la paix entre ces rivaux fût longue et bien cimentée, il les nomma l'un et l'autre sénateurs, avec le pouvoir de gouverner la ville de Rome au nom du Saint-Siège (1).

Pendant que Bertrand de Dencio rétablissait l'ordre dans Rome, Benoît XII donnait à Avignon un exemple de sa sévérité et de sa justice ; le pieux réformatenr céda un instant la place au souverain plein de dignité. Il y avait depuis quelque temps dans cette ville un gentilhomme génois, nommé Nicolini, de la maison des Fiesqui. Quelques officiers du roi de France allèrent s'imaginer que ce Nicolini était envoyé par Edouard pour nuire à leur maître dans l'esprit du pape. Philippe de Valois, oubliant qu'il était Français, corrompit avec de l'argent le maréchal de la cour pontificale et d'autres personnes qui favorisèrent un attentat inouï et contraire au droit des gens. Des hommes d'armes du roi de France vinrent nuitamment enlever Nicolini et le transportèrent au-delà du Rhône, à Villeneuve, pour le jeter dans une prison.

Justement indigné d'une telle violation, Benoît lança l'anathème contre les auteurs et les fauteurs de ce crime ; il écrivit à Philippe de Valois en souverain justement irrité ; il lui représenta que la ville de son séjour était ouverte à tout le monde, qu'elle était la patrie de tous les peuples, et que chacun devait y être en sûreté ; qu'il vengerait par les voies les plus rigoureuses une insulte faite au Saint-Siège dans sa personne, et

---

(1) Quinta vita Benedict. XII, in Balus.

qu'il ne doutait pas que lui, Philippe, ne donnât des ordres pour l'élargissement de Nicolini. Le roi, surpris d'un pareil langage et peut-être honteux de sa participation à l'attentat reproché avec tant de fermeté, donna aussitôt des ordres pour faire tomber les fers de Nicolini.

Le retour de ce gentilhomme n'apaisa point la juste colère du pape. Il fit commencer des informations juridiques contre tous ceux qui étaient soupçonnés. Les plus coupables furent pendus devant la maison de Nicolini : cette maison était située dans le quartier de la Carréterie (*in Currateriâ*). Le maréchal s'empoisonna dans sa prison avant la fin de son procès. Son cadavre fut exposé dans le lieu destiné aux malfaiteurs, traîné sur la claie, pendu entre deux poutres (*inter duas bigas*), et jeté à la voirie sur les bords du Rhône (1).

Ce maréchal avait nom Jean, il était de Toulouse ; sa juridiction s'étendait sur plusieurs parties de l'administration pontificale. Il existe à la bibliothèque royale, dans les manuscrits de M. de Colbert, un traité d'accord passé en 1337 entre ce maréchal de la cour romaine et les citoyens d'Avignon, par lequel ce grand officier avait le droit d'exiger un tribut des femmes de mauvaise vie et de leurs soutiens ou complices. Au moyen de ce tribut, ces femmes avaient le droit de se répandre dans toute la ville (2). Aucun lieu, quelque sacré qu'il fût, n'était à l'abri de leurs incursions. Cette licence n'était pas nouvelle : dans le concile de Vienne, Guillaume Durandi demandait qu'elle fût réprimée, et qu'en reléguant les prostituées dans des quartiers éloignés, la décence ne fût plus offensée en les voyant aux portes des églises, des hôtels des prélats et près du palais du pape même. Durandi demandait aussi que le maréchal de la cour n'eût plus le droit de lever une contribution sur les filles publiques (3).

(1) Secunda vita Benedict. XII, in Balus.

(2) Joan. Andr. ad cap. ne Romani in Clem.

(3) Per ea porrò tempora Mareschallus Domini papæ tributum capiebat

Le scrupuleux pontife, pour atteindre plus facilement son but de réformation, ne nommait aux dignités ecclésiastiques que des hommes vertueux et capables ; il préférait même laisser les places sans titulaires plutôt que de nommer des hommes indignes. Rien ne pouvait fléchir ce caractère opiniâtre, ni les intrigues, ni les protections, ni les liens du sang. Cependant sa santé s'altéra bientôt par suite de travaux, de chagrins et d'excès en tout genre. Il était d'une corpulence très-puissante, et il avait depuis longtemps les jambes prodigieusement enflées. Les médecins voulurent arrêter l'humeur qui en découlait avec abondance, et le pape fut bientôt à toute extrémité. Sa mort fut celle d'un saint religieux. Il se résigna en toute humilité. Le 24 avril 1342, le jour de saint Marc, il avait cessé de vivre. Ce pontife avait régné sept ans quatre mois et six jours. La fermeté de Benoît ne l'abandonna jamais dans les circonstances critiques. Pressé souvent par le roi de France qu'il aimait tendrement, il lui refusa tout ce qu'il croyait ne pas devoir lui accorder : « Je n'ai qu'une âme, lui disait-il, je » ne veux pas la perdre ; je vous en abandonnerais volontiers » une si j'en avais deux. »

Après sa mort, Benoît fut déclaré saint à miracle. Il est certain que le martyrologe de Citeaux l'inscrivit dans sa légende comme un saint. Sa dépouille mortelle fut déposée dans un tombeau à côté de celui de Jean XXII, dans la cathédrale d'Avignon. Il laissa de volumineux manuscrits, conservés en partie dans la bibliothèque du Vatican. Il laissa aussi dans les

---

à meretricibus et lenonibus earumdem. Quos emendari in concilio Viennensi petebat Guillelmus Durandi, cujus hæc sunt verba extractata de modo celebrandi concilii generalis, *parte* II, *tit.* X. *Et insuper quòd prostibula publica non teneantur propè ecclesias, in romanâ curiâ propè palatium D. Papæ, et nec alibi propè domos prælatorum. Et ne Mareschallus D. Papæ et consimiles aliquid recipiant à meretricibus et lenonibus earumdem.* (Guil. Durandi. De modo celebrandi concil. gener. — Balus, ad not., *page* 810).

chambres secrètes du palais un trésor immense, auquel il ne touchait que pour des œuvres pies et dont il ignorait la puissance dans les affaires du monde, surtout en politique.

Le Saint-Père, qui s'était montré si désintéressé dans les premiers temps de son règne, était devenu sur ses derniers temps aussi cupide et aussi avare que son prédécesseur. Le mariage de sa nièce est diversement raconté par les historiens. Les apologistes de Benoît l'ont considéré comme un acte de vertu. Baluse, au contraire, dit qu'un seigneur la demandait en mariage, mais que Benoît ne voulant point donner de dot, le seigneur se retira. Dans la suite, le pape la maria à un simple marchand de Toulouse, et donna aux conjoints tout juste de quoi payer les frais de leur voyage.

M. l'abbé de Sade, dans ses *Mémoires sur la vie de Pétrarque*, s'exprime ainsi : « Il faut avouer que Squarzafico entre » dans de plus grands détails que les autres biographes qui » l'avaient précédé, et que cette vie est écrite avec plus de » soins ; mais elle est encore pleine d'erreurs. On y trouve la » fable indécente racontée par François Philelphe. » Par respect pour la mémoire de Benoît, je ne la répéterai pas dans cette biographie.

Voilà deux auteurs qui affirment le même fait. Pétrarque, n'osant pas sans doute avouer la honte qui retombait sur sa famille, dit, dans ses lettres, que son père fugitif errait dans les campagnes pour gagner sa vie, qu'il se rendait furtivement auprès d'Elette Canigiano, sa femme, et que de ces visites nocturnes, il en naquit deux fils, dont un mourut en bas âge : *Duös mihi fratres genitrix mea pepererat.... primum mors infantem tulit.* (Famill. *lib.* IX, *epist.* II.) M. l'abbé de Sade, qui n'a pas voulu ternir la gloire de l'amant de Laure, traite de fable cette séduction. Si nous nous en rapportons à la dépravation genérale des mœurs de cette époque, nous ne trouverons rien de fabuleux dans un fait qui se renouvelait tous les jours dans une ville aussi corrompue que l'était alors celle d'Aviguon, d'après le témoignage même de Pétrarque.

Le croirait-on cependant ? au milieu de ces sombres méditations, au milieu de ces festins somptueux, dans cette atmosphère étouffée du palais, Benoit eut une idée éclatante et d'une sérénité toute mondaine. Le modeste religieux de Citeaux se prit un jour à désirer que la tiare apostolique, formée jusqu'alors de deux couronnes superposées, en eût une troisième à l'avenir. Cette idée devait plus naturellement éclore du cerveau de Jean XXII ; aussi quelques historiens lui en attribuent tout l'honneur. Il est bien prouvé cependant que le pape Jean ne portait que la tiare à double bandeau, et cela par sa statue couchée sur son mausolée de Notre-Dame des Doms.

Les papes ne portaient dans le principe qu'une simple mître un peu plus élevée que les mîtres ordinaires. Hormisdas fut le premier qui mit sur ce bonnet une couronne que Clovis, roi de France, avait envoyée à l'église de Saint-Jean-de-Latran, et qu'il avait reçue lui-même en présent d'Anastase, empereur de Constantinople. Boniface VIII en ajouta une seconde, enfin Benoît XII jugea à propos de décider que la tiare en aurait désormais trois. Les Romains appellent aujourd'hui la couronne du Souverain Pontife *il triregno*, souveraine puissance.

CLÉMENT VI.

—

1342.

Au rigorisme maladroit de Benoît XII, vont succéder des principes diamétralement opposés à ceux de ce souverain. Le cardinal de Nérée, façonné aux manières du monde, aimant la société des femmes, accoutumé au luxe des fêtes chevaleresques dont il avait pris le goût à la cour de France, parut comme un phénomène nouveau sur le trône pontifical. Avignon cessa alors d'être le domaine de trois princes, dont deux, le comte de Provence et le comte de Toulouse, étaient les souverains légitimes, et l'autre, le pape, qui y résidait avec tout l'éclat de sa puissance, et dont il n'était que l'hôte obligeamment reçu. Les clés de Saint-Pierre allaient enfin ouvrir le trésor pour payer l'achat de cette ville acquise définitivement au Saint-Siège, et qu'avaient convoitée d'avance les papes Jean XXII et Benoît XII, témoins les gigantesques constructions du palais qu'on n'aurait pas élevées pour un prince étranger. Le commerce, enfant du luxe arrivé dans nos murs avec la cour romaine, s'y fixa enfin après avoir perdu toute son activité depuis que les comtes de Provence étaient devenus maîtres de Naples; la facilité des rapports avec l'Italie, le surcroît des consommateurs, la présence d'illustres personnages, imprimèrent à la société provençale un mouvement industriel inconnu auparavant. Dès le règne de Clément V, des trafiquans

italiens affluèrent au marché de Carpentras pour y vendre les articles de goût qui se fabriquaient au-delà des Alpes. La catastrophe du 24 juillet 1314 en est une preuve incontestable (1).

Jean XXII avait vécu au milieu des querelles théologiques. Clément VI fut témoin des évènemens politiques les plus remarquables du XIVe siècle. Pendant ce règne, les nations furent épouvantées par la tentative insensée de Rienzi et par le drame sanglant de Jeanne de Naples. Par les soins de ce pape, le Dauphiné devint province française. Ainsi, d'une main, Clément agrandissait le domaine de la France, et de l'autre, répandait les bienfaits de la civilisation. Pierre Roger aimait les lettres ; il sut apprécier le talent de Pétrarque et rapprocha le philosophe de Vaucluse de sa personne jusqu'à l'intimité, tant l'esprit éclairé du pontife savait distinguer le mérite et le séparer de ce talent de courtisannerie qui se plie à toutes les exigences des souverains.

Cependant, il suffit, selon quelques écrivains, qu'un cardinal ait ceint la tiare apostolique, pour qu'il soit à leurs yeux l'homme le plus dépravé. Un historien moderne nous a dit que nos devanciers n'avaient fait connaître qu'imparfaitement cette figure exceptionnelle du XIVe siècle. « Ceux-ci, écrivait-il naguère, sans descendre au fond de ce cœur tourmenté, nous » le représentent comme un grand prince, un monarque aimable ; d'autres, pour atténuer ce que pouvait avoir de trop » mondain la conduite et les égaremens de ce pontife, nous » le peignent comme un martyr d'un ordre nouveau, cachant » sous les saillies d'une apparente gaîté les cris déchirans de » la tristesse et de l'ennui (2), comme un homme qu'un instant de juvénile ferveur a jeté dans le cloître où Dieu ne » l'appelait pas et subissant la toute-puissante influence pater-

(1) Rose, Études historiques sur le XIVe siècle.

(2) F. Rybell, Revue du Comtat.

» nelle pour se lier par des vœux solennels. De là sans doute
» cet oubli constant de la simplicité apostolique ; de là sans
» doute aussi l'origine de cette galanterie qui se glissa, sous
» le protectorat de Clément, jusqu'aux pieds du trône ponti-
» fical. Sans tenir compte des tourmens de ce cœur découragé,
» le monde l'a maudit, quand ce cœur triste et malade cher-
» chait le bonheur dans les joies et les splendeurs d'une cour
» où il voulait que tous fussent heureux pour trouver au moins
» un soulagement à ses douleurs. Ce qu'il ne pouvait goûter,
» il le versait à pleines mains sur tout ce qui l'approchait.
» Fêtes, réjouissances, festins, soirées somptueuses, cours
» d'amour, rien ne fut épargné par cet excellent prince. »

En 1302, Roger, seigneur de Maumont, conduisit le plus jeune de ses enfans à l'abbaye de la Chaise-Dieu pour en faire un moine. La jeune victime avait à peine dix ans. Doué d'une aptitude étonnante, Pierre Roger fit de rapides progrès dans l'étude de la théologie. Il fut tiré du cloître au milieu de son adolescence pour être fait évêque d'Arras. Philippe-de-Valois le revêtit de la charge de garde-des-sceaux ; il devint ensuite archevêque de Sens et de Rouen, puis docteur de Sorbonne, où il se fit remarquer par sa science : *profundissimus et solemnis magister*, dit un chroniqueur. Le rare talent qu'il déploya dans les affaires et dans les missions diverses qui lui furent confiées, surtout dans le procès de Pierre Cugnières, attira sur Pierre Roger la faveur de Benoît XII, qui le créa cardinal.

Le lendemain de la mort de Benoît XII, le sacré collège, réuni en conclave dans le palais apostolique d'Avignon, en sortit après treize jours de discussion et proclama unanimement souverain pontife le plus aimable, le plus spirituel des cardinaux, dans la personne de Pierre Roger. Issu d'une famille noble, ancienne et riche, Clément apporta sous la pourpre pontificale tous les goûts qui accomagnent la fortune et la grandeur mondaines. Le luxe qui éclata dans l'ameublement de son palais, la société brillante qu'il recevait, dont il ne put jamais se priver ; son goût pour les chevaux, toutes ces excessives

prodigalités trouvèrent de sévères censeurs parmi les historiens de son siècle. Pétrarque, son ami, ne l'a pas non plus épargné dans ses écrits. Teissier lui-même, l'apologiste des Souverains Pontifes, convient que Clément VI vivait plutôt en prince qu'en vicaire de Jésus-Christ; que sa maison et ses écuries ressemblaient à celles des rois (1), que ce pape combla d'honneurs ses parens et ses alliés (2); mais il ajoute aussi qu'il donnait avec profusion aux pauvres. Mathieu Villani, qui n'a pas ménagé la mémoire de Clément, reproche à quelques-uns de ses neveux l'indignité de leur illustration; il censure avec amertume leur inexpérience, leur incapacité et leurs mœurs scandaleuses; il accuse Clément même d'une dépravation, non seulement impuissante à se contenir, mais encore ne prenant pas la peine de la cacher. Selon cet historien, les femmes entraient chez le pontife aussi librement que les cardinaux. Depuis quelques années, une coupable intimité existait entre Clément, alors connu sous le nom de Pierre de Maumont, et l'aimable Cécile de Comminges, comtesse de Turenne, arbitre absolue des grâces pontificales (3). Si le blâ-

---

(1) Ipse somptuosissimum tenuit statum, et multum pomposum ac secularem, ut audivi, et pro parte cognovi. (*Quinta vita Clem. in Balus, fol.* 311).

(2) On a trouvé dans les archives du Vatican une épître dédicatoire manuscrite de frère Pierre de Pernes, religieux augustin, qui prouve que le pape créa sa nièce *rectrice* du Comtat-Vénaissin : *Reverendissimæ ac præpotenti Dominæ Delphinæ de Belloforti, dominæ de Rupe, nupti sanctissimi patris Clementis VI*, RECTORISSÆ *Comitatûs Venecycini, Fr. Petrus de Paternis, ord. fratr. eremit. sancti Augustini.* A la Révérendissime et puissante dame Delphine de Beaufort, dame de la Roque, nièce de N. S. P. le pape Clément VI et rectoresse du Comtat-Vénaissin, le Frère Pierre de Pernes, augustin. (F. Rybell, *n.* 19).

(3) Cécile était fille de Bernard VI, comte de Comminge, qui avait épousé en premières noces Marguerite, fille et héritière de Raymond VI, comte de Turenne. Cécile épousa, l'an 1336, Jacques d'Aragon, comte d'Urgel, fils d'Alphonse IV, roi d'Aragon. En 1340, elle eut la vicomté de Turenne, par

me doit l'atteindre pour sa conduite trop légère dans un Souverain Pontife, d'éminentes qualités font oublier ce qu'il put y avoir de répréhensible dans cette vie si opposée à celle de ses prédécesseurs ; noblesse de sentimens vraiment digne du trône, n'étant pas en rapport avec l'empire spirituel du Christ, dans lequel il compensa ces défauts par tant d'amabilité et de bienfaisance, qu'il les fit presque entièrement oublier. Clément eut par excellence le talent de se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Dès les premiers jours de ce pontificat, dit un auteur, la cour d'Avignon changea de face ; on y vit régner une magnificence et un luxe inconnus sous les pontificats précédens. Clément VI, facile, ouvert, noble, généreux, avait les goûts et les manières d'un grand prince. Aucun souverain ne brilla plus que lui par la dépense et ne répandit les grâces avec plus de générosité. Une telle disposition de bienfaisance, jointe à une bulle d'invitation, attira à Avignon une quantité innombrable de clercs faméliques avides de participer aux largesses du magnifique pontife (1) ; ils s'en retournèrent tous pourvus de quelque bénéfice. On en sera moins étonné, si l'on se rappelle que son rigide prédécesseur laissait les emplois vacans, ne trouvant personne digne de les remplir. Pétrarque lui reproche amèrement cette dureté, d'accord en cela avec tous les historiens contemporains. Clément VI, au contraire, avait toujours les mains ouvertes ; et sa maxime favorite était qu'il ne fallait pas qu'on sortît mécontent du palais d'un souverain.

---

la mort de Jean, son frère. En 1350, Clément VI acheta d'elle cette vicomté pour son neveu Guillaume III de Beaufort, qui épousa Éléonore de Comminge, sœur de Cécile.

(1) Qui cum eodem anno circà Pentecostem faceret gratias generales in Avenione, tanta convenit multitudo clericorum volentium in gratiâ pauperum impetrare, quòd numerus clericorum pauperum, tunc in examinationibus diœcesum per universum orbem fuit computatus ad centum millia clericorum, prout ego personaliter ibidem tunc existentes veridicorum relatione intellexi. *(Petrus de Hérental, vita Clém. VI).*

Son couronnement se fit avec la plus grande pompe, le 19 mai 1342, dans l'église des Frères-Prêcheurs, en présence de Jean, fils du roi de France; de Jacques, duc de Bourbon; de Philippe, duc de Bourgogne; d'Humbert, dauphin de Viennois, et de plusieurs seigneurs du royaume. Qu'il dut être beau ce cortège, resplendissant de pourpre et d'or, marchant au milieu d'un nuage d'encens, sur un pavé jonché des plus belles fleurs du printemps? Qu'il dut être fier ce pape, quand il descendit de son palais qui déjà élevait ses hautes tours, d'avoir pour écuyers, lui, simple prêtre, les enfans de France courbant leur tête royale sous la bénédiction du père commun des fidèles? Et ce peuple répandu sur son passage, et ces dames qui le saluaient de leurs fenêtres ornées de tapisseries éclatantes? Et ces chants d'allégresse qui le suivaient jusque dans la basilique des enfans de saint Dominique?

Tous les princes et tous les peuples envoyèrent des ambassadeurs à Clément pour le féliciter sur son exaltation; Rome surtout se distingua par une célèbre ambassade composée de dix-huit députés, dont chaque division de l'état social en fournit six, parmi lesquels on distingua Pétrarque et Nicolas Rienzi, qui devait se rendre célèbre un peu plus tard. Ils avaient à leur tête Étienne Colonne et François de Vic, chargés de porter la parole au nom de la députation. Les ambassadeurs supplièrent le Saint-Père de leur accorder plusieurs grâces; les trois principales étaient, 1° qu'il daignât accepter, non comme Souverain Pontife, mais comme Pierre Roger, toutes les charges de la ville, ainsi que celles de sénateur, de capitaine, de consul et de défenseur; 2° de vouloir bien visiter Rome et son église, qui depuis si longtemps étaient veuves de leur pasteur; 3° d'abréger le temps que Boniface VIII avait déterminé pour gagner le jubilé.

Pour appuyer le plaidoyer d'Étienne Colonne, les députés choisirent François Pétrarque et Nicolas-Laurent Rienzi, deux hommes distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie et cet enthousiasme qui sont aussi

propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguèrent le pape, chacun selon son génie : Rienzi, en prose, d'un style véhément et plein de chaleur ; Pétrarque, en vers aussi faciles que le langage ordinaire, avec toute l'aménité et le sentiment qui devaient caractériser le père de la poésie italienne. Le solitaire de Vaucluse représenta l'Église romaine comme une épouse accablée de chagrins et de misère, qui, les cheveux épars, et fondant en larmes, vient se jeter aux pieds de son époux.

Le pape sut apprécier le talent de Rienzi, et s'entretint plusieurs fois avec lui des troubles qui agitaient l'Italie. Lorenzo, qui ne pouvait contenir son audace de tribun, parla au Souverain Pontife comme il avait coutume de parler au peuple de Rome, quand il l'avait rassemblé sur la place publique : « J'ai » vu Rome, la prostituée des Césars, disait Rienzi à Clément, » l'épouse bien-aimée des papes qui la rejettent aujourd'hui » comme une femme adultère ; la capitale du monde chrétien » nage dans le sang ; les grands seigneurs se disputent ses » dépouilles, et les foudres apostoliques ne grondent plus au » faîte du Vatican.

» O peuple d'Italie ! peuple d'esclaves, bête de somme qu'on » accable de fardeaux, quand secoueras-tu ton joug ? quand » diras-tu à tes maîtres : *Je ne vous crains plus !* Alors tu » écraseras sous tes pieds l'hydre des factions, tu jetteras » dans le Tibre et Guelfes et Gibelins. O Dieu du pauvre et de » l'orphelin, prends pitié de notre misère ! »

Clément reçut ces députés avec sa bienveillance accoutumée ; pour les renvoyer satisfaits, il ne leur refusa directement aucune des grâces qu'ils lui demandaient. « Vous m'of- » frez, leur dit-il, les charges de votre ville, mais ne savez- » vous pas que cette cité m'appartient, et que vous ne m'of- » frez que ce qui est à moi. Sensible cependant à votre défé- » rence, je veux bien les accepter : mais je n'entends pas que » cette acceptation porte préjudice aux droits du Saint-Père. »

Ensuite, par sa décrétale *Unigenitus Dei filius*, le Pontife réduisit à cinquante ans l'indulgence que Boniface VIII n'avait accordée qu'au commencement de chaque siècle (1).

. Teissier pense que la clause *Nihilominus*, qui se trouve dans la bulle *Cùm natura humana*, a été insérée après coup dans cette bulle par les ennemis du pape. Toute révoltante que soit cette clause, elle ne doit pas nous surprendre lorsqu'elle émane d'un Souverain Pontife, qui, tout éclairé qu'il était, en publia une autre en 1351, aussi révoltante et aussi peu évangélique (2).

Après cet étrange manifeste, Clément VI voulut enfin laisser aux Romains l'espoir de son retour à Rome, en renvoyant son voyage à un autre temps, et en les assurant que s'il ne passait pas de sitôt les Alpes, la guerre qui divisait le roi de France et celui d'Angleterre y mettrait seule obstacle.

Le premier soin du Pontife après son exaltation fut l'examen approfondi des différens sujets de la désunion des deux princes. Il envoya à ces deux ennemis les cardinaux Pierre Dupré et Annibal Ceccano, avec injonction de ne rien négliger pour ramener ces rivaux à l'esprit de paix, et de se servir même des censures de l'Église contre ceux qui porteraient obstacle à leur mission ; si la paix ne pouvait être obtenue, les cardinaux avaient ordre d'engager les deux princes à consentir à une trêve ; d'ordonner cette trêve si les princes s'y refusaient, et de jeter l'interdit sur les États de celui qui se montrerait récalcitrant (3).

Dans cette année 1342, les rois de France et d'Angleterre n'étaient pas les seuls rois qui eussent les armes à la main ; l'Europe retentissait alors des querelles royales. Clément voulut concilier tous ces grands oppresseurs des peuples. Pour

---

(1) Balus, ad not. *fol.* 913.

(2) Et nihilominus prorsus, mandamus Angeli paradisi, quatenùs animam illius, à Purgatorio penitus absolutum, in Paradisi gloriam introducant. (*Bulla Clem. VI*, Cùm natura humana.)

(3) Oldoin, add. ad Ciacon. Vita Clem. VI, apud Balus.

avoir la facilité de leur envoyer des légats sans diminuer le nombre des cardinaux qui formaient son conseil, il éleva à la dignité de princes de l'Église dix évêques ou prêtres qu'il choisit de préférence parmi ses parens. Il fit huit cardinaux prêtres et deux diacres : dans les premiers on distingua Hélie de Nabilan, frère mineur, archevêque de Nicosie ; Guy de Bologne, archevêque de Lyon ; Aimeric de Chastellux, évêque de Chartres ; André Ghini Malpighi, de Florence, évêque de Tournay ; Étienne Aubert, évêque de Clermont ; Hugues Roger, bénédictin, frère du pape ; Adhémard Robert et Gérard de La Garde, frères-prêcheurs. Les cardinaux-diacres furent Bernard de la Tour d'Auvergne et Guillaume de la Jugie, ou le Juge, neveu de Clément.

Le Saint-Père pourvut en même temps de riches bénéfices les cardinaux qui en étaient privés ; il disposa de tous ceux qui vaquaient en Sicile, attendu l'interdit jeté sur ce royaume par Gocio et Natier ; il en conféra deux d'Angleterre aux cardinaux Hugues Roger et Adhémar Robert ; mais Édouard voyait avec dépit sortir de ses États les revenus des églises ; il ne voulut pas permettre que les procurateurs de Robert et de Roger en prissent possession ; il ordonna même qu'on se saisît de leur personne, et les fit ensuite honteusement chasser de ses États. Malgré le pape, Édouard s'empara de tous les revenus et de tous les bénéfices qui vaquaient ; il excita par là les plaintes de tous les clercs de son royaume : ceux-ci eurent recours à l'intervention du Saint-Père. Irrité de la conduite du prince anglais, Clément lui écrivit et se plaignit des excès commis dans la personne des procureurs des cardinaux Roger et Robert, et de l'injuste perception des fruits des bénéfices. Clément envoya en Angleterre Nicolas, archevêque de Ravenne et Pierre, évêque d'Astorga, pour exhorter Édouard à révoquer ce qu'il avait fait contre les droits de l'Église, et à se soumettre à ce qui serait décidé par le synode que ses nonces avaient ordre de convoquer. Relativement à la grande quantité de réserves d'évêchés et d'abbayes qui ten-

daient à rendre nul le droit d'élection, on lui opposa, dans des remontrances, que ses prédécesseurs n'en avaient pas agi ainsi. Clément répondit : *Nos prédécesseurs ne savaient pas être papes* (1).

Il aurait désiré rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, mais l'animosité de ces puissances rivales n'était plus de nature à céder devant les intentions d'un prêtre. On ne combattait plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la couronne même de Philippe, dont Édouard s'arrogeait déjà la possession. Tout ce que purent gagner les evêques de Palestrine et de Tusculum, envoyés par le pape, ce fut une trêve de trois ans, presque aussitôt violée que conclue. La France n'en était pas encore au point d'humiliation où elle devait tomber sous le même règne, à la fameuse journée de Crécy ; première humiliation qui ne fut rien encore en comparaison des maux réservés au règne suivant.

La pacification de l'Italie était une affaire importante pour le Saint-Père. Clément avait pris la résolution de terminer la querelle de Louis de Bavière avec le Saint-Siége, et le pape ne pouvait réussir dans ce projet qu'en enlevant à Louis tout espoir de revenir en Italie. Les Visconti seuls étant assez puissans pour s'opposer à son passage, Clément sut les neutraliser en confirmant d'anciens privilèges. Rassuré par ces précautions, il reprit les procédures commencées contre l'empereur, dédaignant les condescendances et les moyens évasifs de son prédécesseur. Clément prit le ton de Jean XXII, et imita sa véhémence dans la bulle publiée le Jeudi-Saint, 10 avril 1342. Après avoir rappelé tout ce qui s'était passé depuis la mort de l'empereur Henri VII, Clément conclut ainsi : « Ne pouvant » dissimuler plus longtemps ses crimes énormes et multipliés,

---

(1) Et super hoc fuerit intimatum quod hujusmodi reservationes, à suis predecessoribus minimæ fuerint factæ, ipsa fertur respondisse : *Predecessores nostri nescierunt esse papæ.* (Petrus Herental. Vita Clem. VI).

» et nous empêcher de le punir, nous l'admonestons, suivant » le conseil de nos frères, de se désister, dans trois mois, » de l'administration de l'Empire, d'abandonner le titre de » roi, d'empereur ou de toute autre dignité; de venir en per- » sonne se soumettre à nos ordres pour réparer tant de crimes » et tant de torts faits à l'Église ; lui déclarant que, s'il man- » que à se soumettre promptement, nous procéderons contre » lui temporellement et spirituellement, selon l'énormité de » ses crimes. » Il ajoute ensuite : « Que la colère divine, que » le courroux de saint Pierre et de saint Paul tombent sur » Louis de Bavière dans ce monde et dans l'autre ! que la » terre l'engloutisse tout vivant ! que les élémens lui soient » contraires, et que ses enfans même périssent massacrés » sous ses yeux par la main de ses ennemis ! »

Cette bulle fut envoyée à tous les archevêques, avec ordre d'en adresser des copies à leurs suffragans pour être publiée solennellement en présence des diocésains assemblés. Il fut ordonné aux prélats de déclarer, à l'issue des dimanches et fêtes, Louis et ses adhérens excommuniés. Ce monitoire menaçant fut affiché aux portes de la cathédrale d'Avignon, et après l'expiration des trois mois, Clément tint un consistoire, et fit demander si quelqu'un se présentait pour défendre Louis de Bavière. Personne ne paraissant, le Pontife proclama l'empereur contumace.

Surpris du procédé de son nouveau rival, Louis se hâta d'en prévenir les suites ; il envoya à la cour d'Avignon des agens pour traiter de sa réconciliation avec le Saint-Siège. Il fit prévenir en même temps le roi de France, et lui écrivit : « Si Clé- » ment entreprend contre nous quelque procédure, nous nous » en prendrons à vous : Salut. » Le détour eut un plein succès. Philippe, qui ne voulait pas se brouiller avec ce prince tracassier, écrivit au pape et le supplia de cesser les poursuites dirigées contre Louis. De son côté, Clément n'osant point désobéir aux injonctions de son redoutable allié, et charmé de conserver son amitié, retira ses bulles et se contenta d'assigner

Louis de Bavière en cour d'Avignon, afin d'y être jugé par le sacré collège (1).

Robert de Naples mourut dans les premiers jours de l'année 1343. Il est nécessaire de faire ici une digression pour l'intelligence du grand drame qui va se dérouler sous nos yeux.

Charles, duc de Calabre, fils de Robert, fut marié deux fois, d'abord avec Catherine d'Autriche, qui ne lui donna point d'enfans, et ensuite avec Marie de Valois, fille de Charles de Valois, de laquelle il eut deux filles, Jeanne et Marie.

Le roi Robert, tout entier au chagrin d'avoir perdu un fils sur qui reposaient tant d'espérances, n'inquiéta plus Frédéric de Sicile dans la possession de son royaume. Voulant mettre un terme aux empiètemens que tentaient souvent avec succès sur les frontières du Piémont le comte de Savoie et le marquis de Montferrat, il négocie avec eux des traités. Voici de quelle manière Robert règla la succession au royaume et aux comtés: Selon la substitution que Charles-le-Boîteux avait faite de la Provence en faveur de ses descendans mâles, faute de postérité masculine chez Robert, le pays passait en premier lieu à la branche d'Anjou-Tarente, en second lieu à la branche d'Anjou-Duras, la branche d'Anjou-Hongrie étant réduite à la Hongrie. Au contraire, les filles n'étant point exclues de la couronne des Deux-Siciles, Robert intervertit cet ordre: il unit à perpétuité le royaume et les comtés, sur lesquels il établit la princesse Jeanne, avec substitution de la princesse Marie, et leur fit prêter hommage par les seigneurs et les villes de Provence. Pour consolider cet arrangement, Robert proposa à son neveu, le roi Carobert de Hongrie, fils de Charles-Martel, de marier Jeanne avec André, son second fils, et Marie avec Louis, prince héréditaire. Le roi de Hongrie amena à Naples le jeune André, à peine âgé de seize ans; la cérémonie des fiançailles eut lieu entre le prince et Jeanne, qui demeurèrent dans le même palais. Robert rêvait de plus l'en-

(1) Rainald, ad ann. 1343.

tier affranchissement de la Sicile, où Pierre, fils du dernier roi Frédéric trônait encore. Le comte-roi vint à Avignon pour combiner avec Benoît XII une nouvelle attaque contre la Sicile.

L'héritage de Robert, dépôt sacré qui eût demandé un gardien fidèle et sévère, passait aux mains de sa petite-fille Jeanne et d'André de Hongrie, prince aussi incapable qu'elle de contenir les passions tumultueuses qui font ordinairement du commencement d'un règne un temps d'épreuves et d'agitations.

Aussi le royaume de Naples, dit Pétrarque (1), était-il dans un état de trouble et de division inséparable d'un gouvernement sans force et sans unité. Jeanne et André, unis malgré eux et à leur insu, portaient le nom d'époux sans en accepter les devoirs, et vivaient ensemble, quoique séparés par l'abîme profond que creusaient entre eux une antipathie secrète et la diversité de leur caractère. Jeanne était vive, légère, expansive; elle enchantait par l'agrément de son esprit et sa grâce italienne; sa politesse exquise, sa délicatesse de sentimens, annonçaient la beauté de son génie et l'élévation de son âme; autour d'elle venaient des poètes, des savans, échauffés par les rayons d'une littérature jeune encore, mais fière de la protection d'une belle reine; ils entonnaient pour elle de gracieuses rimes, ils publiaient de solennelles œuvres. Ce langage amoureux des troubadours, cette mignardise de la poésie italienne, plaisaient à cette jeune reine. André, au contraire, avait apporté sous le beau ciel de Naples la rudesse des mœurs de sa patrie; d'une intelligence bornée, calme et taciturne, il renfermait en lui toutes ses émotions; il détestait les habitudes galantes de sa cour et s'obstinait à vivre entouré de personnages de son pays, qui, par leurs costumes et leur langage, lui retraçaient le souvenir des lieux sauvages où sa première enfance s'était écoulée; il se dérobait aux agréables causeries de la cour de sa

---

(1) Famil., *lib.* V, *Epist.* 3.

femme, pour retrouver auprès de ses seigneurs allemands les rudes brusqueries du Nord et leurs mœurs anti-sociales (1).

Tout occupés de leurs divisions intérieures, ni l'un ni l'autre des deux époux n'était à la hauteur du rang où la destinée l'avait placé, et le maniement des affaires, abandonné, pour ainsi dire, au hasard, était devenu le partage exclusif de quelques favoris aussi peu d'accord entre eux que les deux maîtres inhabiles dont ils usurpaient le pouvoir. On devine facilement quel pouvait être l'aspect d'une cour ainsi livrée au désordre et à la confusion. La division bien tranchée qui s'était établie entre le roi et la reine, avait déterminé la division de la cour en deux partis distincts. Les deux camps étaient en présence, et si les ennemis n'en étaient venus encore qu'à la menace, il était aisé de prévoir qu'il suffirait d'une étincelle pour allumer la guerre, et que le vainqueur ne ferait pas grâce au vaincu.

Le vieux Robert avait deviné cette antipathie mortelle entre Jeanne et André ; il prévoyait qu'après lui personne ne chercherait à modérer cette humeur, car sa femme Sancie aspirait au calme du cloître. Ses frères, Philippe de Tarente, et Jean, duc de Duras, étaient morts, et leurs fils, jeunes encore, devaient bientôt détester cette cour hongroise dont Naples raillait les habits, les manières et le langage. L'imagination de Robert était tourmentée par les plus lugubres images ; ses courtisans ne pouvaient l'arracher à sa sombre mélancolie. Quand il vit la mort s'approcher, il assembla, le 16 janvier 1343, les seigneurs de sa cour, et leur dicta son testament. (*Pièces justificatives*, n° 1).

Robert mourut le 19 janvier 1343, âgé de soixante-quatre ans ; il en avait régné trente trois et quelques mois.

La mort de Robert n'amena aucun désordre dans le royaume de Naples. Jeanne fut reconnue son héritière. Hugues de Baux,

---

(1) Méry, Hist. de Provence.

Guillaume de Sabran, Roger de Saint-Séverin et Pierre de Cadenet reçurent, pour la nouvelle reine, les hommages des seigneurs de la Provence; Montaulieu, Lacépède, Dieudé, Vivaud, en prêtant serment de fidélité au nom des Marseillais, dans les mains de Jeanne, demandèrent la confirmation de leurs franchises, de ces franchises si chères à nos pères. La reine les confirma et promit de venir à Marseille en renouveler la foi jurée.

Clément VI fut vivement affecté à la mort de Robert. Philippe de Cabassole et la reine dona Sancie d'Aragon voulurent exercer leurs droits de régens; Clément s'y opposa, et publia une bulle qui cassait le testament du roi, comme attentatoire aux privilèges de l'Église, et annulait les différens actes accomplis par Philippe de Cabassole et par dona Sancie d'Aragon, comme entachés d'irrégularité et d'usurpation. Il prétendit que le royaume de Naples relevant du Saint-Siège, le pape seul avait le droit de l'administrer pendant la minorité du roi. En conséquence, il envoya le cardinal Aimeric de Chastellux, en qualité de vicaire apostolique, avec ordre de prendre lui-même les rênes du gouvernement, de recevoir l'hommage lige de Jeanne, et d'excommunier tous ceux qui voudraient mettre obstacle à son administration. En arrivant à Naples, le cardinal fit connaître la volonté du Souverain Pontife et se mit en mesure d'exécuter ses ordres. Les régens nommés par le roi obéirent les premiers. Sancie, la veuve de Robert, se retira dans un monastère, et l'évêque de Cavaillon retourna à la cour de Clément VI. Aimeric confia la tutelle de la jeune reine à des femmes dépravées qui pervertirent sa jeunesse. Clément régna tranquillement à Naples dans la personne de son légat (1).

En mettant ainsi la chaire de Saint-Pierre au-dessus des trônes des rois, Clément n'oubliait pas les autres moyens d'étendre sa puissance. Dans l'année 1343, il conçut un nouveau

---

(1) Clem. VI, *Epist.* 174. — Prima vita Clem. VI, in Balus.

projet d'expédition contre les infidèles de l'Orient; mais ce projet n'eut d'autre résultat que de montrer combien la mode et les goûts étaient changés relativement à la guerre d'outre-mer. Les Turcs se rendant plus formidables de jour en jour, le pape Clément engagea le roi de Chypre, le grand-maître de Rhodes et le doge de Venise à se liguer contre les infidèles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, et donna quatre galères, dont il confia le commandement particulier à un Génois expérimenté, appelé le capitaine Zingaria, ou Martin Zacharie, avec le titre d'amiral de la flotte chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devait durer trois ans, était confiée à Henri, patriarche titulaire de Constantinople, qui, en qualité de légat du Saint-Siège; montait la galère-capitane. Cette flotte tint la mer pendant tout l'été de 1343, mais ne se livra à aucune de ces expéditions remarquables qui transmettent un beau fait d'armes à la postérité. Les capitaines s'occupèrent de commerce, faisant tourner l'entreprise au profit de leur intérêt, non à celui de leur gloire (1).

L'éternelle querelle du pape et de Louis de Bavière reprit alors une nouvelle ardeur. La complaisance de Clément envers le roi de France ne l'empêcha pas d'intriguer en Allemagne pour faire déposer son ennemi; il écrivit à Baudoin, archevêque de Trêves, pour l'engager à élire un prince pieux et digne d'être mis à la tête de l'Empire. « Disposez tout, lui disait-il, » pour cette grande affaire et choisissez le lieu et le temps » convenables. » Sa correspondance s'étendit à tous les électeurs de l'Empire; il invita Charles, marquis de Moravie, à se rendre à Avignon, sous le prétexte de traiter des affaires de sa famille, mais conservant la pensée secrète de prendre avec lui des mesures pour le faire élire empereur, et pour s'assurer de sa fidélité et de sa reconnaissance (2).

---

(1) Oldoin, add. ad Ciacon.

(2) Rainald, ad ann. 1343.

Informé du dessein secret du pontife, Louis ne se crut pas assez fort pour venir encore heurter sa couronne contre la tiare de Clément. Il chercha à apaiser et à satisfaire le pape. Pour devancer les premières attaques de la cour d'Avignon, il envoya au Saint-Père Humbert, dauphin de Viennois, son oncle, les prévots des églises d'Augsbourg et de Bamberg, et le docteur Ulric d'Augsbourg, avec pouvoir de déclarer en son nom : « Qu'il était coupable de toutes les hérésies qui lui » étaient attribuées ; qu'il renonçait même à l'Empire, et qu'il » s'engageait à ne le prendre, que par grâce, des mains du » pape, de mettre enfin lui, ses enfans, ses biens et son État » à la disposition du Saint-Père. » Cette humble soumission devant un prêtre jeta le pontife et les cardinaux dans l'étonnement (1). Louis, désespéré du peu de succès de sa honteuse soumission, s'adressa au roi de France et le pria de lui faire connaître les motifs qui s'opposaient à sa réconciliation avec le Saint-Père, puisqu'il était résolu à mettre sa couronne aux pieds du pontife. Philippe lui répondit que le Saint-Père ne trouvait pas assez profonde l'humiliation avec laquelle il demandait grâce (2). Le faible Louis, non content de s'être déjà tant abaissé devant le trône pontifical, donna ordre à ses envoyés de supplier le pape de faire dresser un acte de procuration qui pût enfin le satisfaire. On en rédigea un, mais en termes si durs, qu'on ne crut pas que Louis pût l'accepter, quand même il serait prisonnier. Louis le signa cependant, sans penser qu'on le soumettrait encore à de nouvelles exigences, et il accompagna cet acte honteux d'une lettre humblement soumise.

Munis de ces pièces, les ambassadeurs de ce prince se présentèrent devant le pape en consistoire public le 16 janvier 1344. Ils prononcèrent le serment, suivant la procuration que Louis avait signée ; ils demandèrent ensuite quelle était la

---

(1) Villani, *lib.* XII.
(2) Maimbourg, *liv.* VI.

pénitence que le Saint-Père voulait infliger à l'empereur. Clément leur remit des conditions qu'il n'était plus au pouvoir de Louis d'accepter sans se déshonorer. Entre autres choses, l'ambitieux pontife exigeait que l'empereur cédât à l'Église les villes qui appartenaient à l'Empire. Louis déclara, quand il eut reçu ces conditions, qu'il était prêt à accepter tout ce qui concernait sa personne ; mais que l'Empire étant compromis dans les autres articles du traité, il ne pouvait les ratifier sans l'avis et le consentement des princes et des villes. Il expédia des copies de cette résolution à tous les intéressés et convoqua une diète à Francfort (1).

Les électeurs et les autres vassaux de l'Empire se rendirent à Francfort le jour indiqué, bien résolus à lutter avec le pape, si ses prétentions tendaient à démembrer l'Empire. Après avoir examiné les articles que le pontife soumettait à Louis pour sa réconciliation avec l'Église, ils déclarèrent unanimement qu'attendu que ces articles tendaient à la destruction de l'État germanique, ni l'empereur, ni eux ne pouvaient les accepter. Voilà certes une opposition qui devait blesser l'orgueil du pouvoir pontifical ; mais comme ces députés étaient sans pouvoir pour traiter avec le Saint-Père, Clément s'imagina que Louis avait voulu se jouer de sa crédulité en faisant signer par ses ambassadeurs des conventions qu'il faisait ensuite rejeter par une diète. Clément ne mit plus de bornes à son indignation et résolut de pousser à bout un monarque dont il voulait se débarrasser (2).

En déployant tant de rigueur envers Louis de Bavière, Clément VI faisait-il violence à son caractère, ou bien la feinte bonté qu'il affectait envers ses courtisans n'était-elle qu'un masque d'hypocrisie ? Clément passait à Avignon pour un souverain généreux, magnanime dans l'exercice de la papauté (3).

---

(1) Rebdorf, chron. — Barre, Histoire d'Allemagne, *t.* VI.

(2) Rainald, ad ann. 1344.

(3) Prima vita Clem. VI. in Balus.

Sa maxime favorite était qu'on ne doit pas sortir de la maison des grands les mains vides ; cette maxime, disent ses flatteurs, était devenue pour lui un devoir, et sa grande facilité à accorder les grâces qu'on lui demandait, multipliait les suppliques dont on inondait le palais (1).

Au milieu des inquiétudes amenées par cette scandaleuse querelle du Sacerdoce et de l'Empire, Clément fit une seconde promotion de cardinaux. A la prière de Jeanne de Bourgogne, il nomma cardinal Pierre Bertrand, neveu du fameux cardinal du même nom, et c'est à la prière du sacré-collège que fut nommé Nicolas de Besse, son neveu, fils de sa sœur.

André de Hongrie, le morose époux de Jeanne de Naples, sollicitait continuellement auprès du pape, qui s'opiniâtrait toujours à refuser. Ce prince voyait avec regret son royaume gouverné par le cardinal Aimeric, tandis que lui, roi capable de gouverner, était réduit à l'état honteux de tutelle ; il ne cessait de supplier Sa Sainteté de lui accorder les dispenses d'âge et de le faire couronner par son légat. Clément trouvait toujours des prétextes pour refuser ce qu'on exigeait de lui ; mais, aux sollicitations d'André, se joignirent celles de Jeanne, qui devait être aussi couronnée, celles de dona Sancie, veuve de Robert, de Louis, roi de Hongrie, frère d'André, et d'Elisabeth, leur mère. Le pape céda à tant de royales instances, il

---

(1) Ciaconius raconte qu'on lui présenta un jour une supplique qui contenait les éloges du Pape et la reconnaissance du pétitionnaire en six vers latins. En commençant par le dernier mot du dernier vers, cette supplique devenait le libelle le plus outrageant. L'auteur, Phidelphe, selon Pasquier, devait en faire usage si le pontife lui eût refusé la grâce qu'il demandait. Voici ces vers :

Laus tua, non tua fraus, virtus non copia rerum,
Scandere te fecit, hoc decus eximium
Pauperibus tua das, numquam stat janua clausa
Fundere res quœris, nec tua multiplicas.
Conditio tua sit stabilis, non tempore parvo
Vivere te faciat, hic Deus omnipotens.

ordonna le couronnement d'André et de Jeanne, mais à la condition que les époux se contenteraient du titre de roi, et que le cardinal Aimeric continuerait à administrer le royaume (1).

L'Europe fut alors témoin d'un de ces actes ridicules de la puissance pontificale qui s'arrogeait le droit de disposer à son gré des domaines et de l'état social des peuples. Un nouveau souverain parut à la cour du pape. Les îles Canaries, connues par les anciens sous le nom d'îles fortunées, venaient d'être découvertes par les Espagnols. Louis de la Cerda, comte de Clermont, surnommé *le Déshérité*, issu des rois de France et d'Espagne, demanda ces îles à Clément pour les posséder en toute souveraineté. Le Pontife les lui accorda, à condition que le nouveau roi établirait la foi catholique parmi ces insulaires. Dans un consistoire public, il le nomma et le couronna roi des domaines de l'Océan atlantique, après avoir fait un discours dont le texte était : *Faciam principem super gentem magnam*, à charge de payer à l'Église romaine un cens annuel de quatre cents florins d'or. Ce roi de nouvelle fabrique voulut d'abord jouir du triomphe de la royauté ; il parut dans les rues d'Avignon avec une brillante et nombreuse suite de gens à cheval : sa tête était ceinte du diadème et sa main portait le sceptre. Il ne restait plus à ce roi nominal qu'à prendre possession de son domaine : cette conquête était réservée à un autre guerrier que Louis de la Cerda (2).

Clément VI avait appris avec douleur le peu de succès de la flotte commandée par Zacharie. Outré de la conduite de l'amiral génois, il écrivit à ses alliés pour leur en demander un autre. Ceux-ci, plus indignés peut-être que le Pontife, jetèrent les yeux sur frère Jean de Biandra, chevalier de Rhodes, prieur de Lombardie, dont la capacité et la bravoure étaient également connues.

---

(1) Jean Villani, Hist.

(2) Tertia et quarta vita Clem. VI, in Balus.

Le jour du rendez-vous fut indiqué pour le 1er novembre 1344, dans l'île de Négrepont. Jean de Biandra forma aussitôt le dessein d'enlever à la puissance des Turcs Smyrne, ville considérable de la Natolie, et dont le port servait de refuge à tous les corsaires de la Méditerranée. Il en forma le siège et l'emporta l'épée à la main le 28 octobre 1345. On y fit un effroyable massacre, non seulement des Turcs et des Sarrasins, mais encore des vieillards, des femmes et des enfans. Le pape ayant reçu cette heureuse nouvelle, envoya à Biandra des vivres, des armes et de nouvelles troupes pour renforcer la garnison de la place. On purifia les mosquées, on y célébra l'office divin, et le pape fit placer sur la porte du château les armoiries de l'Église, comme un monument de sa conquête. Ensuite on se hâta de remettre la place en état de résister aux attaques des barbares qu'on s'attendait à voir revenir (1).

Ces lauriers furent bientôt flétris. Le terrible Morbassan, qui commandait les Turcs dans cette contrée vint aussitôt investir Smyrne avec trente mille chevaux et une nombreuse infanterie. Après trois mois de siège, pendant lesquels il perdit beaucoup de monde sans obtenir aucun résultat, il se retira dans les montagnes avec une partie de ses troupes, n'en laissant que le nombre nécessaire pour continuer les travaux du siège. Instruits de cette retraite, les chrétiens firent une vigoureuse sortie, sabrèrent une multitude de Turcs, mirent le reste en fuite et pillèrent leur camp.

Les vainqueurs, trop confians dans ce succès, furent surpris à leur tour. Pendant qu'ils se livraient à la joie sur le champ de bataille, et que le prélat y célébrait la messe en actions de grâce, Morbassan, qui n'avait peut-être disparu que pour mieux les surprendre, fut averti par des signaux, se précipita des montagnes accompagné de ses guerriers, chargea les chrétiens en désordre, les massacra à coups de cimeterre,

---

(1) Vertot, Histoire de Malte, *tom.* II, *pag.* 200.

les défit et les dissipa sans peine. Cinq cents des plus braves qui voulurent résister à cette charge furieuse, y laissèrent la vie. Le légat y fut tué, ainsi que le génois Zacharie, Pierre Zeno, vénitien, maréchal de Rhodes et autres officiers et ecclésiastiques de la maison du légat. Les soldats qui échappèrent à la fureur des barbares regagnèrent la place et s'y maintinrent contre les tentatives des Turcs et des Arabes (1).

Les conditions exigées par le pape pour le couronnement d'André de Hongrie déplurent infiniment à ce jeune prince. Il demanda avec plus d'opiniâtreté le rappel du cardinal Aimeric. A ses prières incessantes, le Pontife rappela son légat et se contenta de donner de salutaires avis à André sur le gouvernement de son royaume. Le cardinal Aimeric de Chastellux revint à Avignon, et son départ fut le signal du désordre qui jeta l'épouvante dans la cour de Naples.

Tout paraissait aider le roi André dans le dessein qu'il semblait avoir pris de se soustraire à l'ignominieuse tutelle de sa femme. Aiguillonné par le frère Robert, son précepteur, il se permit des paroles menaçantes et quelques actes de rigueur qui firent craindre de l'avoir mal jugé, qui le firent supposer capable de saisir un pouvoir dont on ne lui avait offert que le vain fantôme (2).

« Dieu ! que Naples est à plaindre ! s'écrie Pétrarque dans
» sa lettre au cardinal Colonne ; quel changement y a produit
» la mort d'un seul homme ! Il n'est plus possible de recon-
» naître cette ville : la religion, la bonne foi, la vérité en sont
» bannies. Je crois être à Memphis, à Babylone ou à la Mec-
» que. A la place de ce Robert si bon, si pieux, si juste, un
» petit moine replet, rubicond, nus pieds, tête rase, à moi-
» tié couvert d'un manteau sale, courbé par l'hypocrisie plus
» que par l'âge, perdu de débauches, fier de sa pauvreté, et

(1) Vertot, Hist. de Malte, *tom.* II.
(2) Jean Villani.

» plus encore de l'or qu'il a amassé, tient les rênes de cet » État chancelant. Sa cruauté et ses débauches l'emportent » sur celles de Denis, d'Agathocle et de Phalaris.

» Ce monstre qu'on ne peut voir sans horreur, opprime les » faibles, méprise les grands, foule aux pieds la justice, » traite les deux reines avec la dernière insolence. La cour » et la ville, tout tremble devant lui, dans les assemblées de » Naples règne un morne silence ; dans l'intérieur des mai- » sons, on ne se parle qu'à l'oreille ; le moindre geste est puni » comme un crime ; à peine ose-t-on penser.

» Quel chagrin pour moi d'avoir à négocier avec un homme » de cette espèce pour l'élargissement du comte de Minor- » bino !.... Les grands seigneurs imitent son audace et sa ty- » rannie : de là vient le désordre, l'impunité et le boulever- » sement du royaume. Philippe de Cabassole est le seul qui » s'oppose au torrent ; à peine sa voix peut-elle se faire enten- » dre dans une cour bruyante et corrompue ; aussi n'y aurait- » il pas fait long séjour, s'il n'y était retenu par la commisé- » ration et les dernières paroles du roi mourant, qui lui a re- » commandé son royaume (1). »

Dans la faction opposée, Jeanne était gouvernée par une femme de la lie du peuple, nommée Philippine la Catanoise, épouse d'un obscur pêcheur. On ne trouva qu'elle pour nourrir un prince dont Yolande d'Aragon, première femme du roi Robert, accoucha pendant que son mari faisait le siège de Trapani en Sicile.

Cette femme, encore assez belle, à l'esprit souple et insinuant, trouva le secret de plaire successivement aux deux femmes du roi Robert et à la duchesse de Calabre, mère de Jeanne, qui lui confia l'éducation de sa fille. Habile dans l'art de la parure, façonnée aux manèges de la cour, Philippine n'eut pas de peine à s'emparer de l'esprit d'une jeune princesse qui ne respirait déjà que l'amour et les plaisirs.

---

(1) Petrarcha, Famil. *lib.* V, *Epist.* 3.

Cette femme avait épousé en secondes noces un homme que la fortune avait fait monter comme elle des derniers rangs de la société à tous les honneurs de la cour : c'était un esclave sarrasin que Raymond de Cabanes, grand sénéchal de Naples avait acheté d'un corsaire. Il le prit en amitié et lui donna son nom en l'affranchissant. Le nouveau Raymond passa des emplois de la cuisine à la garde-robe du roi et amassa de grands biens. Il fut armé chevalier en épousant la Catanoise, et obtint ensuite par son crédit la charge de grand sénéchal, vacante par la mort de son maître.

Ces époux eurent un fils qui fut aussi grand sénéchal après la mort de son père. La figure du jeune courtisan était fort agréable, aussi le bruit courait à Naples que la catanoise lui avait procuré de bonne heure les faveurs de la jeune princesse. Robert le sénéchal avait une nièce nommée Sancia, qui venait d'épouser Charles, comte de Murcone.

La Catanoise, Robert et Sancia, que l'intérêt et l'ambition, plus encore que les liens du sang, tenaient étroitement unis, s'étaient tellement emparés de l'esprit de la reine Jeanne, que cette princesse n'osait rien entreprendre sans les consulter.

Le roi Robert avait eu deux frères qui moururent tous deux avant lui, Philippe, prince de Tarente, et Jean, duc de Duras. Ces princes avaient laissé des enfants qui considéraient déjà comme une injustice la préférence que leur royal oncle avait donnée sur eux à la branche de leur maison établie en Hongrie, par le mariage de ses deux petites-filles. Les courtisans attachés à ces jeunes princes ne cessaient de les aigrir contre les Hongrois et de leur faire entendre qu'il fallait profiter de la faiblesse du gouvernement pour se faire justice eux-mêmes.

Leurs perfides conseils déterminèrent Charles, fils aîné de Jean de Duras, à enlever la princesse Marie, sœur de Jeanne, que le roi Robert avait promise à Louis, roi de Hongrie, frère aîné d'André. Il l'épousa peu de temps après l'avoir en-

levée, au moyen d'une dispense que le cardinal de Talleyrand, son oncle maternel, obtint de Clément VI qui lui devait son élévation.

La reine Jeanne aimait éperdument un de ses cousins, Louis de Tarente, fils de Philippe et de Catherine de Valois (1). Ce jeune prince, beau comme Antinoüs, augmentait par sa présence seule l'aversion de Jeanne pour André, aversion qui prenait tous les jours un caractère plus déterminé. La princesse Catherine, tante de Jeanne, mère de Louis, et le florentin Acciajoli, son gouverneur, mettaient tout en œuvre pour faire tourner au profit de Louis le penchant que la reine avait pour la galanterie. Ayant mis la Catanoise dans leurs intérêts, ils réussirent facilement.

Clément VI, aigri contre la reine Jeanne, gagné peut-être par l'argent de la Hongrie, résolut de faire couronner le roi et fixa même le jour de la cérémonie si longtemps retardée. La condition qu'il mettait au couronnement, c'était qu'André n'acquerrait aucun droit sur le royaume, et que si Jeanne mourait sans postérité, son sceptre passerait à Marie, sa sœur, duchesse de Duras et à ses descendants. Ces résolutions du pape portèrent l'épouvante dans le cœur des partisans de la reine; ils se virent déjà dépossédés de cet ascendant que la princesse leur avait laissé prendre sur elle, réduits peut-être à rendre compte de leurs intrigues et placés comme des criminels devant ce prince dont ils avaient insulté la faiblesse et la nullité politique. Cette cour où ils dominaient, dont les faveurs pleuvaient sur eux, que leurs fêtes, leur joie retentissante allaient voir des hôtes nouveaux les remplacer,

---

(1) Catherine, fille de Charles de Valois: on l'appelait l'*Impératrice de Constantinople*, parce que son père avait épousé Catherine de Courthenay, impératrice titulaire de Constantinople. Villani dit qu'elle n'avait pas une bonne réputation: *di suo corpo non havea bona fama.* Elle était en commerce avec Nicolas Acciajoli, dont elle fit la fortune. (Villani, *lib.* XII, *cap.* L.)

et peut-être la mort, mais sûrement l'exil, terminerait cette existence dont la reine perpétuait les délices. En jetant le cadavre d'André entre le pape et la reine, ils maintenaient le pouvoir de leur protectrice et conservaient leur crédit (1).

Collenuccio, chroniqueur napolitain, raconte que, dans une soirée où toute la cour était assemblée, Jeanne, soit pour se distraire, soit qu'elle voulût éviter les regards des courtisans, avait tiré d'un meuble à ouvrage plusieurs pelotons de soie et de fil d'or, et s'était mise à travailler avec une singulière application. André s'étant approché d'elle, lui demanda ce qu'elle voulait faire de ce riche et charmant cordon? Une ceinture? Un nœud d'épée? A quel usage le destinez-vous? Jeanne garda un instant le silence, puis, regardant fixement le roi et accompagnant ses paroles d'un indéfinissable sourire, elle lui répondit : Ce cordon !... c'est pour vous étrangler, monseigneur.

En effet, le 18 septembre 1345 fut témoin d'une épouvantable catastrophe. Le pape avait envoyé à Naples Guillaume Amici, évêque de Chartres, avec l'ordre précis de faire monter André sur le trône. Le prélat manifesta les ordres du Souverain Pontife, et fixa le jour du couronnement d'André au 18 septembre 1345, mais la nuit qui précéda ce jour fut la dernière de la vie de ce malheureux prince.

La cour était à Averse, dans le couvent de Saint-Pierre de la Majella. Pendant la nuit, tandis que toutes les lumières étaient éteintes, que l'obscurité la plus profonde régnait dans le couvent et dans le parc, au moment où le prince se mettait au lit où Jeanne était déjà, des hommes se glissèrent dans le jardin et envoyèrent l'un d'eux dans les appartemens du roi. Ce messager sinistre dit aux serviteurs du prince qu'il avait des dépêches de la plus haute importance à lui communiquer, au sujet d'un effroyable tumulte élevé dans Naples. Le roi sort

---

(1) Secunda vita Clem. VI, in Balus. — Méry, Hist. de Provence. *t.* III.

de sa chambre. On le saisit, on l'étrangle à une fenêtre, on exerce sur son corps les infamies les plus révoltantes, puis on précipite du haut d'un balcon ce cadavre que la piété de sa nourrice découvrit après trois jours de recherches, et qu'elle porta furtivement dans l'église de Saint-Janvier (1).

Tous les auteurs du temps font figurer dans cet atroce complot, Philippine la Catanoise; Robert, son fils, comte d'Évoli et favori de la reine; Louis de Tarente, son cousin, qui recevaient d'éclatantes marques d'une affection partagée; Sancie, petite-fille de Philippine, femme de Charles de Gambotezza, comte de Murcone; Gayasse de Dynisiaco, comte de Terlice, qui avait épousé une fille de la Catanoise; Catherine de Valois; Charles de Duras, époux de la princesse Marie; Charles Artus, grand chambellan, et Bertrand, son fils; ces deux derniers se hâtèrent de se réfugier sur les terres de Catherine de Valois, où ils furent pris. On nomme encore les fils du seigneur Pazzi de Bologne, Bertrand de Cantarac, de la maison Ruffo, Nicolas Acciajoli, un des amans de la reine; le fils de

---

(1) Sicut enim relatione multorum didicimus. Statim cùm per eos venit ad gayphum vel deambulatorium quod est antè cameram, aliqui posuerunt manus ad os, ut clamare non posset, et ità impresserunt illos ganteletos ferreos circà os ejus, ut quod etiam vestigia et characteres apparebant post mortem. Alii verò funem in collo posuerunt ut strangularent eum, sicut etiam characteres post mortem ostendebant. Alii verò cœperunt eum per genitalia et adeò traxerunt, quod multi qui dicebant se vidisse, retulerunt mihi quod transcendebant genua. Alii capillos de capite evullerunt. Alii eum in pratum trahendo projecerunt. Alii dicunt quod cum fune cum quâ eum strangulaverunt eum quasi suspensum in pratum projecerunt. Alii super eum genibus ascenderunt, et eum usque ad compassionem cordis oppresserunt. Et audivi quod etiam de hoc vestigia exteriùs apparebant. Fuit etiam nobis dictum quod volebant eum projicere in puteum profundum, sicut projectus fuerat ille sanctus Jeremias in foveam, et posteà dicere quod iverat extrà regnum de consilio aliquorum fidelium sibi, qui disposuerunt posteà capere et mittere regi Ungariæ captivos ac si scirent ubi esset. Et perfecissent nisi nutrix dicti regis ocius occurrisset. (*Clem. VI, in collatione facta contrà interfactores Andreæ*).

Grégoire Caraccioli et un Caraffa. Sur le témoignage suspect d'un Hongrois, on n'hésite pas d'attribuer ce crime à Jeanne elle-même. Quelques auteurs, après nous l'avoir peinte comme une femme dominée par ses sens, passant des bras de son âmant avoué, le prince Louis, dans ceux d'une foule de seigneurs, déclarent qu'elle avait présidé elle-même au crime. Jeanne n'était point cruelle, elle était seulement légère, mettant peu de retenue dans ses actions. Parmi ceux qui l'accusèrent, aucun ne peut citer le moindre aveu d'un témoin, la moindre parole accablante pour Jeanne. Le roi de Hongrie, celui qui mit tant d'acharnement à la poursuivre, ne sut qu'alléguer de vagues soupçons.

Un auteur contemporain, Jean de Bauzano, non seulement rejette tout ce qui pourrait compromettre la réputation de cette malheureuse princesse, mais il fait un récit qui met l'innocence de Jeanne dans tout son jour. Bauzano dit que le roi fut obligé de résister aux instances de la reine quand il quitta la chambre, et que Geoffroi, l'un des meurtriers, s'étant glissé furtivement dans celle de la reine, en ferma la porte, et présenta la pointe de son épée à Jeanne, avec menace de la tuer, si elle faisait la moindre tentative pour aller trouver André. Bauzano ajoute encore qu'en entendant André se débattre, Jeanne, malgré l'épée qui la menaçait, s'écrait : *Avre me, avre me! Ouvre-moi, ouvre-moi !*

Pétrarque et Boccace, qui devaient être instruits de ce qui se passait dans le royaume de Naples, ont jugé cette reine innocente. Balde et Ange de Pérouse, deux des meilleurs jurisconsultes de ce temps, ont pensé de même. Jean et Mathieu Villani la croient coupable. Muratori, l'homme le plus versé dans l'histoire d'Italie, a dit qu'il serait plus facile de blanchir la tête d'un nègre, que de justifier la reine Jeanne du meurtre de son époux (1).

(1) Qui Joannam de hujusmodi crimine purgare conati sunt, judicio meo Æthiopem lavandum et dealbandum suscepere. *(Coll. Murat. t. XII, f. 547).*

Au reste, quelle que soit l'opinion de ces apologistes et de ces accusateurs, il n'est pas moins vrai que l'innocence sera toujours un problème à résoudre pour ceux qui ne mettront aucune prévention dans la balance.

D'un côté, on ne peut croire qu'une princesse du sang de France ait formé à dix-neuf ans le plus atroce de tous les complots ; qu'une reine faible et galante, mais bonne et douce, aimée de tous ceux qui l'approchaient, adorée de ses sujets, ait ordonné qu'on étranglât son mari à la porte de sa chambre.

Mais, d'un autre côté, il est impossible que Jeanne ait ignoré un complot exécuté sur le seuil de ses appartemens, par ses amis, ses domestiques et son amant. Si elle n'avait pas consenti à ce meurtre, aurait-on osé l'entreprendre ? N'aurait-elle pas fait sur-le-champ arrêter les coupables ? Aurait-elle continué de vivre avec eux comme par le passé ? Non, Jeanne n'a point commandé l'assassinat, mais elle l'a laissé commettre.

Il est aisé de comprendre comment ses amis auront arraché d'elle ce consentement fatal. André allait être couronné : il haïssait les princes du sang, la Catanoise et sa cabale ; il menaçait de sévir contre eux, dès qu'il aurait pris en main les rênes du gouvernement. La Catanoise avait un grand ascendant sur l'esprit de Jeanne, ainsi que l'impératrice de Constantinople, mère de Louis de Tarente. Ces femmes artificieuses lui firent entendre que lorsque André serait roi, les Hongrois seraient maîtres, qu'il n'y avait rien qu'on ne dût attendre de ces hommes cruels et à demi-barbares, qu'ils feraient mourir tous les serviteurs de la reine, et qu'ils la tiendraient elle-même dans les fers ; qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait faire un coup d'état pour prévenir de si grands malheurs ; que la situation où elle se trouvait justifiait tout ce qu'on pourrait entreprendre, qu'elle n'avait qu'à laisser faire ses amis et ses gens, qu'ils la tireraient d'embarras sans qu'elle se mêlât de rien.

Il y a lieu de penser que cette princesse, dont le cœur n'était pas familiarisé avec le crime, résista longtemps à une pa-

reille proposition ; il fallut succomber à la fin. Qui sait ? peut-être lui cacha-t-on les moyens affreux qu'on voulait employer. Voilà, ce nous semble, comment la reine Jeanne peut être coupable du meurtre de son mari. Favoriser les crimes quand on peut les empêcher, dit Pétrarque, c'est presque s'en rendre complice.

Clément VI, après avoir examiné dans un consistoire les accusations portées contre Jeanne, ne crut pas que des soupçons non avérés, des bruits vagues pussent motiver une aussi terrible accusation. Mais ce qui vint malheureusement corroborer ces soupçons, ce fut la conduite de la reine après la mort d'André ; elle protégea les oupables et ne manifesta aucune douleur. La reine s'aperçut bientôt que la voix publique l'accusait de ce meurtre ; elle eut donc recours à la protection du pape, et le pria de tenir sur les fonts de baptême l'enfant qu'elle portait. Clément VI y consentit. La reine acccucha d'un prince, le 24 décembre 1345. Philippe de Cabassole, chancelier du royaume, le tint sur les fonts au nom du Saint-Père, et le nomma Charles, du nom de son aïeul. Philippe s'embarqua aussitôt pour revenir à Avignon. La reine n'espérant plus le revoir, nomma pour chancelier l'évêque de Mont-cassin, envoyé par le pape pour veiller sur les jours et présider à l'éducation de cet enfant qui venait de naître.

La naissance de ce prince ne ramena pas le calme autour du trône ensanglanté de Jeanne. Le roi de Hongrie faisait retentir dans toutes les cours, et surtout dans celle du pape, ses cris de vengeance ; les Marseillais eux-mêmes élevèrent la voix contre Jeanne et s'adressèrent au Souverain Pontife pour demander une solennelle expiation. Le pape se courrouça de tant d'exaspérations et alluma les foudres de l'Église contre la reine de Naples. Le 1er janvier 1346, il fulmina sa bulle d'excommunication, dont les expressions sombres et graves attachaient une éternelle flétrissure au front des coupables. Mais Louis de Hongrie trouva le châtiment lent et insuffisant. Il écrivit au pape une lettre dans laquelle il étalait toute l'animo-

12

sité de son cœur ulcéré, il demandait que l'administration du royaume lui fût confiée : que son neveu lui fût remis en tutelle : « Car, disait-il, je veux l'élever en Hongrie, loin de » cette atmosphère de sang et de débauche dans laquelle il » pourrait périr comme son père. » Il demandait aussi que le procès des meurtriers fût fait hors du royaume, et qu'il ne fût point permis à Jeanne d'épouser aucun autre prince du sang, de peur que cette alliance n'enlevât pour toujours les Deux-Siciles à la maison d'Anjou-Hongrie.

Dans sa réponse, le pape s'exprima de manière à satisfaire les désirs de vengeance de Louis, mais la politique de sa cour perçait dans les expressions avec lesquelles il parla de l'administration des États de Naples ; il enleva à l'ambitieux Louis les espérances dont il s'était bercé ; « Car, disait le » pape, comment ravir à Jeanne une couronne qu'elle doit à » sa naissance, qu'elle tient d'une solennelle investiture, et » qu'on voudrait lui arracher sur les vagues soupçons d'un » crime dont elle est peut-être innocente ? Agir ainsi ce serait » afficher le plus insultant mépris des lois et déshonorer leur » majesté à la face des nations. »

Le Pontife cependant envoya l'archevêque d'Embrun pour informer sur l'assassinat d'André. Peu secondé par la reine dans ses recherches juridiques, tant de difficultés s'élevèrent autour de lui, que ce prélat, découragé, quitta Naples et se retira à Bénévent. A cette nouvelle, le pape se sentit profondément affecté. Cédant aux sollicitations du roi de Hongrie, il commit, le 23 juin 1346, Bertrand de Baux, grand justicier du royaume, qui, de concert avec deux nobles Napolitains, devait instruire le procès, et ordonna à Bertrand de ne pas ébruiter ses informations, dans le cas où, du foyer des dépositions, jaillirait la lumière qui pourrait montrer la reine et les princes couverts du sang royal. Si une pareille accusation pouvait être prouvée, le pape se réservait le jugement.

La position de la reine devenait de plus en plus embarrassante. A l'inquiétude du procès qui allait s'ouvrir, se joigni-

rent des pensées de démembrement, des projets d'envahissement occupèrent bien des voisins ambitieux. Les Génois demandèrent la reddition de Vintimille; Luquin Visconti dépeçait le Piémont ; le marquis de Monferrat et le comte de Savoie se disputaient les lambeaux de cette province ; le comte de Fondi, neveu de Boniface VIII, prenait Terracine et Istri; Jean d'Ango, régent de Sicile, levait une armée ; le royaume de Naples tremblait sous les pieds de Jeanne.

Les princes firent d'abord arrêter Raymond de Cabanes, sénéchal du palais, soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat d'André. Les tortures commencèrent. Raymond, au milieu des angoisses de la question, laissa tomber des aveux terribles ; il cita comme complices Robert de Cabanes, Gaston de Dinisiaco, Jean et Rostang de Léonessa, Philippine la Catanoise, Sancie, sa fille, et Nicolas de Milazzano. A ces déclarations, un tumulte épouvantable, excité par les princes, s'éleva dans Naples ; la foule, rugissante de fureur, se précipita sur le Château-Neuf où Jeanne se trouvait entourée de ceux que la colère du peuple réclamait. Elle brise les portes du palais et demande qu'on lui livre les complices de Raymond. Jeanne aurait voulu les sauver ; mais, dans la crainte de se compromettre, elle les abandonna à leurs juges. La Catanoise vieille et décrépite, fut jetée mourante au bourreau qui la tortura ; elle rendit le dernier soupir au milieu d'atroces douleurs. Son fils Robert et sa fille Sancie furent déchiquetés avec des rasoirs, ensuite jetés au feu. Le peuple, dans sa joie barbare, se rua sur les suppliciés, les arracha des flammes à demi calcinés, et promena ces trophées horribles dans les rues de Naples. Charles Artus et son fils Bertrand, réfugiés au château de Sainte-Agathe, furent assiégés, pris et conduits dans les cachots de Naples, où ils furent détenus.

Tant d'holocaustes auraient dû apaiser la haine sanguinaire du roi de Hongrie ; mais il songeait moins à venger son frère qu'à s'assurer la couronne de Naples ; c'était Jeanne qu'il haïssait, c'était à elle qu'il voulait ravir un trône contre lequel

il aurait volontiers échangé le sien. A force d'argent, il se créa une foule de sicaires qui préparèrent sourdement une révolution nouvelle. Jeanne vit l'orage se former au loin ; elle pensa que le choix d'un autre époux pouvait seul détourner cette révolution, et choisit Louis de Tarente, pour lequel toute la ville connaissait son attachement. L'amour décida ce choix, car Louis ne possédait aucune des qualités qui permettent à un roi d'affronter la tempête. On dit que Jeanne voulut enfin, un peu tard, faire autoriser par le ciel cette liaison criminelle. Le 20 août 1346, avant la réception des dispenses d'Avignon, le mariage fut célébré.

Jeanne ayant appris que le roi de Hongrie la croyait coupable et menaçait de se venger, lui envoya l'évêque de Tropea pour se justifier, et lui écrivit une lettre fort touchante. Louis lui répondit : « Jeanne, votre vie déréglée, *inordinata vita*, » l'ambition de régner seule, votre négligence à punir les » coupables, votre mariage précipité, vos excuses même, » tout prouve que vous êtes complice de la mort de votre » époux. »

Ce langage jeta l'épouvante dans la cour de Naples ; il annonçait le parti pris d'écraser Jeanne et d'envelopper dans son désastre les princes du sang royal, et cette reine, dont le crime fut conseillé par l'amour, hasardé par la jeunesse, excusé par la beauté, absous par un pape, et légitimé par la politique, mais auquel ne pardonna jamais ni la nature, ni la conscience, ni Louis de Hongrie, qui, pour venger son frère, accourut du fond de l'Allemagne, un étendard noir à la main, sur lequel on voyait la figure du prince assassiné, et, pendant quarante ans, poursuivit, ou menaça, ou épia cette tête coupable, qui, enfin blanchie par le malheur et le remords, tomba avec sa couronne, teinte encore du sang du premier de ses quatre époux, sous le fer de la vengeance.

Bientôt ce prince irrité parut avec une armée sur les frontières du royaume de Naples. Les villes effrayées ouvraient leurs portes à ce vainqueur. Alors la reine, craignant qu'une

défection générale ne la livrât à son rival, résolut de s'embarquer avec Marin Caraccioli, son camerlingue, et quelques autres personnes de distinction, et de passer en Provence.

Les barons et les députés des villes restées fidèles étant assemblés, Jeanne leur parla en ces termes :

« Les caprices d'une fortune qui semble vouloir épuiser
» sur moi toutes ses rigueurs ; les malheurs effroyables aux-
» quels j'ai été en proie dès ma plus tendre jeunesse, me fai-
» saient espérer que les cœurs de tous mes sujets éprouve-
» raient quelque sympathie pour leur reine, et pourtant il en
» est parmi eux qui osent me flétrir d'un nom horrible en m'im-
» putant la mort tragique de mon royal époux. Décidée à dé-
» truire une aussi absurde calomnie, je vais m'incliner devant
» le vicaire de Dieu sur la terre, afin qu'il connaisse mon in-
» nocence, comme Dieu la connaît dans le ciel.

» Un regret me tourmente, c'est celui de n'avoir été jus-
» qu'à présent votre reine que de nom, et de n'avoir pu don-
» ner à ce titre l'éclat solide des bienfaits ; mais j'invoque au-
» près de vous le souvenir des biens que vous avez reçus de
» mon père et de mon aïeul. Ce souvenir ranimera l'ardeur
» de votre zèle et vous fera faire les derniers efforts pour ne
» pas laisser l'honneur de leur sang entaché, et la justice de
» ma cause méconnue et trahie. En m'éloignant de vous, je
» songerai toujours à votre bonheur, la distance ne pourra
» affaiblir mes sentimens de vraie affection, et, pour vous
» prouver que je sais sacrifier même mes droits à votre tran-
» quillité, je vous permets de vous donner au roi de Hongrie,
» afin que votre prompte et volontaire obéissance désarme sa
» fureur. Ainsi je délie mes barons, mes peuples et les gou-
» verneurs des places du serment de fidélité, je leur ordonne
» de porter les clés des villes au vainqueur, sans attendre
» qu'ils en soient sommés par un héraut. »

Ce discours produisit une vive impression sur l'assemblée. Les barons ne voulaient pas que cette jeune femme, sans armes, sans secours, allât s'exposer à des périls dont ils pou-

vaient calculer toute l'étendue ; ils la supplièrent de rester : mais Jeanne ne se rendit pas à des vœux si énergiquement exprimés ; elle persista dans sa résolution et sortit de Naples ; les habitans de cette ville lui formèrent jusqu'au port un cortège où les pleurs et les adieux les plus touchans éclataient, démonstrations non équivoques de l'affection de ses sujets.

Elle s'embarqua le 15 janvier 1348 et fit voile vers la Provence ; elle arriva à Nice le 20 du même mois, et de là se rendit à Aix. Hugues de Baux, comte d'Avellino, le seigneur de Sault et plusieurs barons de Provence firent arrêter Marin Caraccioli avec six personnes de la suite de Jeanne, qu'ils dirigèrent sur Nice. La reine fut enfermée comme prisonnière dans le château Arnaud, près d'Aix, et traitée avec tous les égards dus à une souveraine. Un motif grave justifiait ces précautions. Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, était venu à Avignon avec le comte d'Armagnac, pour engager le pape à faciliter un échange du comté de Provence contre une autre province française. Les Provençaux avaient en haine la domination des hommes du Nord ; ils tenaient à la conservation de leurs anciennes franchises ; aussi craignaient-ils que Jeanne irritée ne se prêtât à quelque arrangement avec la cour de France. Le pape, instruit de la disposition des esprits, engagea le duc de Normandie, moyennant un don de vingt mille florins, à renoncer à ce projet.

Fuyant devant le roi de Hongrie qui avait pénétré dans le royaume de Naples, Louis de Tarente errait en Italie, accompagné de Nicolas Acciajoli ; il vint s'embarquer à Gênes, et n'osant aborder à Nice de peur de tomber dans les mains des Provençaux, il alla débarquer à Aiguesmortes, d'où il se rendit à Beaucaire, et de là à Villeneuve-lès-Avignon.

Tandis que Louis de Tarente fuyait sur les terres de France, et que la reine avait pour gardes de sa prison ses propres sujets, Louis de Hongrie épouvantait Naples par les actes de sa vengeance. Il vint à Averse, où les princes du sang vinrent lui rendre hommage. Leur démarche fut hautement blâmée. Louis

leur fit de grandes démonstrations d'amitié, les admit au baiser de paix et les traita magnifiquement à tabie. La réconciliation paraissait sincère, le vin et le pain de l'hospitalité semblaient l'avoir scellée. Après le repas, au moment de monter à cheval pour se rendre à Naples avec ses troupes, le roi se fit conduire dans la salle où la tragédie s'était accomplie, et se tournant brusquement vers le duc de Duras, il l'apostropha par ces foudroyantes paroles : « Traître, tu as contribué à la mort » de mon frère, en retardant son couronnement par tes me- » nées sourdes avec le cardinal de Talleyrand-Périgord, ton » oncle ; tu as surpris du pape une dispense pour épouser la » princesse Marie, ta cousine, et t'assurer par cette union » des droits à la couronne. Quand le crime fut consommé, tu » pris les armes avec le perfide Louis de Tarente, l'époux de » la femme adultère qui avait trahi son premier mari, pour » t'opposer à mon entrée dans le royaume. Meurs donc au » même endroit où fut assassiné ton souverain ! » (1)

A ces mots, un Hongrois, nommé Philippe, plongea son épée dans la poitrine du duc. On enlève le cadavre, on le jette dans le jardin, au même endroit où le corps d'André avait été précipité. La sépulture fut refusée aux restes ensanglantés de l'infortuné prince ; les autres seigneurs de sa cour, retenus prisonniers dans le château d'Averse, virent leurs équipages livrés à la rapacité des soldats. Marie, duchesse de Duras, s'enferma dans le monastère de la Croix avec deux de ses filles encore jeunes : elle en sortit peu de temps après sous l'habit de religieuse pour se retirer en Provence.

Pendant la triste période qui vit tomber la couronne de Jeanne de Naples, Clément VI apprit la déroute de ses fidèles alliés sous les murs de Smyrne. Il songea à la réparer et fit publier à cet effet une nouvelle croisade, à laquelle il attacha les indulgences accordées à la première expédition. Bientôt il fut en

(1) Villani, *lib.* XII, *cap.* CXI.

mesure de mettre sa flotte en état de tenir la mer ; mais il ne lui fut pas également facile de trouver un bon général pour la commander (1). Il avait d'abord jeté les yeux sur Bernard de Beauce, et sur l'évêque de Térouane pour les conseils. Le roi Philippe de Valois les retint l'un et l'autre comme nécessaires à son service dans les alarmes perpétuelles que lui causait la jalousie britannique. A cette occasion, on improuva fort en France ces sortes d'entreprises contre les infidèles ; on commençait à comprendre qu'elles ne servaient qu'à irriter davantage les Turcs contre les Chrétiens et à leur inspirer plus d'aversion pour la religion du Christ. Le pape était fort embarrassé, lorsqu'un homme se présenta et promit d'emmener avec lui cent gens d'armes qu'il entretiendrait à ses dépens tant que durerait la guerre sainte : c'était le fameux Humbert II, de Viennois, assez mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France, après la mort de son propre fils. Humbert faisait son séjour à Avignon, dans le couvent des Frères-Prêcheurs : assidu à faire sa cour à Clément, il n'eut pas de peine à se faire nommer chef de la croisade. Dans sa requête, il priait le pontife : « De lui octroyer à être capitaine de ce saint voyage contre les Turcs et contre les non-féaux de l'église de Rome, et que tous, tant hospitaliers que tous autres, l'y ayent et doivent obéir par mer et par terre. » Pour mieux déterminer Clément, Humbert offrit d'entretenir à ses dépens trois cents hommes d'armes et mille arbalétriers, de fournir cinq vaisseaux de guerre bien équipés, et de mener à sa suite douze seigneurs bannerets et cent chevaliers (2).

Malgré de si belles promesses, les cardinaux voyaient avec peine le pape se prêter aux désirs du Dauphin : ils savaient que, dans ses goûts et ses occupations, ce prince aimait trop le changement pour acquérir une certaine célébrité dans cette

---

(1) Vertot, Hist. de Malte, *tom.* II.

(2) Hist. du Dauphiné, *tom.* II, *pag.* 294.

expédition aventureuse ; il passait pour un prince de peu d'esprit, extrêmement vain et inconstant : aussi ne passait-il pas pour un soldat fort expérimenté à la cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout-à-coup se décider à commander la croisade. Néanmoins, le Dauphin prêta le serment entre les mains du pape, et le lendemain, jour de la Fête-Dieu, il reçut du Souverain Pontife la croix et l'étendard de l'Église, qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon, suivi de son étendard particulier et d'un nombreux cortège qui l'accompagna ainsi pompeusement jusqu'au couvent des Frères-Prêcheurs (1).

Le zèle des croisades était tellement affaibli à cette époque, qu'Humbert ne put réunir qu'une centaine d'hommes, qu'il n'aurait pas même pu mettre en route s'il n'eût eu recours à une imposition extraordinaire dont il frappa ses sujets. Dans l'été de 1345, il s'embarqua à Marseille avec quatre vaisseaux, sa petite troupe et la princesse Marie de Baux, sa femme. Il se rendit à Venise, point de réunion de tous les croisés. Il prit le commandement de l'armée, que lui céda le prieur Biandra, et passa dans l'île de Négrepont (2).

Débarrassé des soucis de cette entreprise chevaleresque, Clément imprima une nouvelle ardeur à la lutte du sacerdoce avec l'Empire, il prit la ferme résolution d'employer tous les moyens pour soumettre Louis de Bavière au joug de la puissance pontificale. Il se concerta avec les princes de la maison de Luxembourg, Jean, roi de Bohême, Charles de Moravie, son fils, et leur oncle Baudouin, archevêque de Trèves. Ces princes, soumis au Saint-Père, ayant d'ailleurs les mêmes vues ambitieuses, secondèrent ses desseins avec ardeur ; ils organisèrent un parti opposé à Louis de Bavière et divisèrent ainsi l'Empire. Berthold, évêque de Strasbourg, se soumit

---

(1) Secunda vita Clem. in Balus.

(2) Vertot. Hist. de Malte, *liv.* V.

le premier aux volontés de Clément, et promit de n'avoir aucune relation avec l'empereur, tant qu'il ne serait pas réconcilié avec l'Église (1). L'archevêque de Mayence seul résista aux propositions et demeura fidèle au parti de Louis; le pontife irrité l'excommunia, le déposa et nomma à sa place Gerlac, fils du comte de Nassau. Cet acte de rigueur eut les plus fatales conséquences; l'Église de Mayence fut livrée pendant huit ans à toutes les horreurs d'une guerre entretenue par les deux archevêques rivaux. D'un autre côté, les ecclésiastiques craignaient les censures, et les seigneurs gardaient pour leur propre défense les troupes à leur solde et ne croyaient pas prudent d'en fournir à Louis. Dans cette situation vraiment critique, ce prince tenta de nouveau de fléchir Clément; il lui fit faire de nouvelles propositions par Philippe de Valois, roi de France, et par Albert-le-Contrefait, duc d'Autriche. Toutes ces soumissions royales vinrent échouer devant l'opiniâtreté du pontife. Clément persista à demander que Louis de Bavière remît entre ses mains le sceptre et la couronne impériale, et qu'il reconnût que l'Empire était vacant depuis que lui, Louis, en avait été déposé par le pape Jean XXII.

Clément, qui connaissait l'exagération d'une pareille demande, était intimement persuadé que Louis n'accepterait pas. En conséquence, désespérant de la soumission de l'empereur, il publia, le jeudi-saint, 13 avril 1346, une bulle, par laquelle il défend à qui que ce soit d'obéir à Louis, d'observer les traités faits avec lui, de demeurer en sa communion, et de lui fournir les secours nécessaires pour se soutenir dans la dignité impériale (2).

A la suite des imprécations obligées, il ajoute : « Nous enjoignons par ces présentes aux princes ecclésiastiques et » séculiers, à qui le droit, d'élire le roi des Romains, futur

(1) Corps diplomat. de Dumont, *tome* IX, *page* 2.

(2) Oderic Rainald, ad ann. 1346.

» empereur, appartient, de procéder incessamment à l'élec-
» tion d'un digne sujet : s'ils le refusent, le Saint-Siège même,
» qui a donné aux électeurs ce droit et ce pouvoir, y appor-
» tera un prompt remède. » Cette bulle fut affichée aux portes de la grande église d'Avignon et envoyée à tous les prélats de la chrétienté, avec ordre de la publier dans leurs diocèses avec les solennités accoutumées.

Rome temporelle et spirituelle a toujours eu l'art de faire la guerre avec les bras d'autrui. En effet, que pouvait une puissance sans ressources matérielles, sans institutions militaires ? Quand les foudres spirituelles demeuraient impuissantes, et que force était de recourir aux armes temporelles, Rome imposait sa querelle aux princes, et les princes s'armaient pour elle en vassaux obéissans. Ses récompenses, il est vrai, étaient magnifiques ; pour salaire, elle donnait des trônes. Ainsi Clément VI fit avec Charles IV de Luxembourg, ce que Grégoire VII avait fait avec les Normands et Clément IV avec les Angevins (1).

Dès que la bulle de Clément VI fut connue en Allemagne, Jean, roi de Bohême, et Charles, son fils aîné, se rendirent à Avignon pour négocier avec le pape le traité secret qui devait leur assurer l'Empire. L'adroit Clément mit à profit la démarche des deux solliciteurs ; il exigea, avant de s'engager à les favoriser, que Charles céderait à l'Église romaine les villes et les fiefs de l'Italie sur lesquels l'Empire prétendait avoir des droits. Il imposa ensuite des conditions autant déshonorantes pour un souverain qu'elles étaient avantageuses pour le Saint-Siège ; ces conditions consolidaient pour toujours la puissance des papes en Italie et entraînèrent la soumission de toutes les villes rebelles que les légats ne tardèrent pas à remettre sous leur joug. Le pontife fit rédiger un acte que Charles souscrivit dans la chambre du pape, en pré-

(1) Ch. Didier, campagne de Rome, *pag.* 313.

sence de douze cardinaux, et bientôt après le roi de Bohême approuva et confirma tout ce que Charles, son fils, avait promis à Clément (1).

Cet empereur de fabrique pontificale, qui faisait le galant chevalier dans les salons de la cour, venait cependant de signer le traité le plus humiliant, de payer un sceptre par la basse turpitude d'un esclave. Tout ce que Louis de Bavière avait rejeté, il l'accorda par reconnaissance et par lâcheté ; il rampa comme le dernier des hommes pour plaire à la cour d'Avignon.

« Si je suis roi des Romains, dit Charles dans le traité, je » m'engage à maintenir en faveur du Saint-Siège toutes les » concessions que lui ont faites l'empereur Henri VII, mon » aïeul, et ses prédécesseurs. Je ne chercherai à occuper ni » à acquérir, par aucun moyen, les villes de Rome, de Ferrare, ou les autres terres et places qui appartiennent à l'Église, soit dans l'intérieur de l'Italie, soit au dehors, comme » les royaumes de Sicile, de Sardaigne, de Corse et le Comtat-Vénaissin. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de » mon couronnement, et j'en sortirai avec mes gens après la » cérémonie, pour n'y revenir qu'au commandement du Saint-Père ; enfin je ratifierai toutes mes promesses à l'époque » de mon sacre (2). »

Une fois en possession de ce traité, Clément s'empressa d'écrire à tous les électeurs de l'Empire, pour les engager à s'assembler dans la ville que Gerlac de Nassau, archevêque de Mayence, leur indiquerait pour élire le roi des Romains. De tous les électeurs convoqués, il ne s'en trouva à Reuss, près Coblentz, que cinq, dont Gerlac faisait partie, et qui avait déjà vendu son suffrage (3). Valderan de Juliers, métro-

(1) Vita Carol. IV.

(2) Rainald, ad ann. 1346.

(3) Maimbourg, Schisme d'Occident, *liv.* II.

politain de Cologne, donna sa voix pour huit mille marcs d'argent ; Rodolphe, duc de Saxe, qui était le plus avide, en reçut quinze mille. Après avoir examiné les procédures intentées contre Louis, ces cinq électeurs représentant le corps germanique, déposèrent l'empereur, déclarèrent le trône vacant et élurent, unanimement, pour roi des Romains, le 11 juillet 1346, Charles de Luxembourg, marquis de Moravie (1).

L'élection de ce prince renouvela les troubles et le désordre en Allemagne. La plupart des villes et des seigneurs blâmèrent hautement la conduite du pape et celle des électeurs ; ils se déclarèrent spontanément pour Louis. Ce prince, fort de l'assentiment de tous les barons de l'empire, se hâta d'assembler une diète générale à Spire, dans laquelle il reçut des témoignages sincères d'amour et de respect. Par un décret solennel, l'élection de Charles y fut déclarée nulle, comme ayant été faite au mépris des lois de l'état, au préjudice d'un empereur vivant, légitimement élu, gouvernant avec gloire depuis plus de trente ans. Le nouveau roi des Romains n'osa plus paraître en Allemagne; il n'acquit aucune influence sur les esprits, la haute aristocratie germanique posséda le pouvoir réel, et le nouveau César dut se contenter des insignes de la royauté.

Louis, au contraire, fut recherché par tous les souverains. Philippe de Valois lui demanda son secours contre le roi d'Angleterre, et Louis, roi de Hongrie, qui se préparait à venger la mort d'André, son frère, demanda son alliance, pour ne pas laisser ses états à découvert pendant son absence. Informé des projets de ce dernier, le pape lui écrivit pour le détourner de cette liaison qui nuisait à ses intérêts : ses efforts furent inutiles. Louis de Hongrie traita avec Louis de Bavière, et fort de cette assurance, il fit de grands préparatifs pour porter la guerre dans le royaume de Naples (2).

---

(1) Prima vita Clem. VI, in Balus.

(2) Hist. Luxemburg. *lib.* IV.

Celle qu'Humbert faisait aux infidèles marchait avec lenteur. Ce chef de la croisade passa l'hiver à Négrepont. Dès que la belle saison fut de retour, il voulut réparer le temps perdu et donner des preuves de son courage. Il tint constamment la mer avec toute la flotte des croisés; il parvint à faire lever le siège de Caffa, ville que les Turcs tenaient depuis longtemps assiégée. Enhardi par ce premier succès, Humbert voulut livrer une bataille décisive aux infidèles. Il chercha leur flotte et la trouva bientôt. Le combat fut long et opiniâtre. Les chrétiens en sortirent cependant vainqueurs; cent vaisseaux ennemis furent coulés à fond, quatre mille prisonniers attestèrent la supériorité de nos forces navales. Cette victoire en promettait de nouvelles; mais il fallait des fonds pour soutenir cette guerre. Les troubles de l'Europe vinrent s'opposer à la levée des décimes ordonnée par le pape sur les biens ecclésiastiques, en France surtout où la perte de la bataille de Crécy venait de jeter la consternation dans le pays (1). C'est pourquoi le Saint-Père obligea Humbert à signer une trêve avec les Turcs. Il défendit en même temps à ce général, toujours prêt à changer de marche et de dessein, de prendre part aux démêlés de Jean Cantacuzène, couronné empereur d'Orient l'an 1346, ce prince s'étant servi du secours même des Turcs contre le jeune empereur Jean Paléologue.

Le Dauphin, dans son voyage d'outre-mer s'était fait accompagner par sa femme: elle mourut dans l'île de Rhodes. Humbert n'avait que trente-cinq ans. Ses amis l'engageaient à se remarier, et si une nouvelle épouse venait à lui donner des enfans, le traité passé à Vincennes, le 23 avril 1343, entre lui et la France devenait nul. Toujours inquiet et irrésolu, Humbert parlait de revenir sur ce traité, et témoignait quelquefois le désir de se remarier, d'abord avec Blanche de Savoie, ensuite avec Jeanne de Bourbon, qui fut depuis

---

(1) Vertot. Hist. de Malte, *liv.* V.

mariée au roi Charles V. Instruit de ce projet, le roi de France s'en alarme : il écrit aussitôt au pape Clément pour le prier de détourner Humbert de sa résolution. Le Saint-Père, zélé partisan du roi, suggéra à Humbert la pensée de se faire conférer les ordres sacrés. Le Dauphin, dégoûté du monde et déjà très-pieux, écoute favorablement la proposition de Clément. Il se retire au monastère de Montaux, et prend ensuite l'habit de Saint-Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie et s'épargner toute inquiétude à son égard, le roi Jean, successeur de Philippe, engagea le pape à l'enchaîner définitivement par l'ordination complète. Dans les trois messes de Noël, Clément VI le fit sous-diacre, diacre et prêtre, et au bout de huit jours, évêque et patriarche d'Alexandrie. Quelque temps après, on lui donna l'archevêché de Reims, où, peu content encore, il demanda, sous prétexte de sa faible santé, un siège moins étendu et plus tranquille. Il trouva la fin de sa vie et de toutes ses instabilités à Clermont en Auvergne, dans la maison des religieux ses confrères, à l'instant où il allait demander au pape d'être transféré au siège de Paris (1).

L'année 1347 fut signalée par des malheurs déplorables. Des pluies torrentielles firent déborder le Rhône, les semences furent perdues, et le défaut de récolte avait eu pour résultat une disette générale ; le prix du blé s'était élevé à tel point, que peu de personnes pouvaient en acheter. Clément n'épargna pas alors ses propres biens ; il en disposa en faveur des citoyens d'Avignon et des provinces voisines (2) ; il pourvut généralement à leur subsistance. Une grande place, située à l'extrémité de la ville, fut le lieu que le Père des fidèles choisit pour y faire distribuer chaque jour, à tous ceux qui se présentaient, une quantité suffisante de pain pour les nourrir : c'était dans une maison sise sur cette place que les pauvres

(1) Hist. du Dauphiné, *tom.* II, *pag.* 307.
(2) Secunda vita Clem. VI, in Balus.

venaient recevoir les libéralités du Pontife. Cette maison fut appelée alors la maison du poids, *domus librationis*, parce qu'on y pesait le pain avant de le distribuer: elle devint ensuite un refuge hospitalier. Humbert II, de Viennois, y avait déjà fondé une aumône de pain qu'on y distribuait tous les jours ; le Dauphin fit cet hôpital son héritier, pour ce qui pourrait lui rester de libre après avoir payé ses dettes.

Naples avait vu sa souveraine fuir vers la terre de l'exil, le sang de ses principaux citoyens inonder les places de la ville ; Rome, frappée d'épouvante et d'étonnement, sentait au milieu de ses montagnes, fermenter les élémens de la révolution la plus étonnante. La cité sainte se trouvait dans une situation déplorable : les factions des Guelfes et des Gibelins, lasses de s'entr'égorger, suspendaient quelquefois leurs fureurs, mais pour s'y livrer ensuite avec plus de violence. Les efforts que faisait le malheureux peuple romain pour se soustraire aux exactions des grands, retombaient toujours sur lui ; les factieux ne s'unissaient que pour le fouler aux pieds, et fiers de leurs victoires, ils épouvantaient la ville par leurs meurtres, leurs assassinats, leurs viols et leurs rapines ; c'était toujours dans la campagne que les brigands exerçaient leurs ravages, parce qu'ils trouvaient l'impunité dans les châteaux des grands qui les couvraient de leur égide puissante. Le gouvernement papal était trop faible pour se faire respecter, les ordres venaient de trop loin pour avoir quelque force sur des hommes indisciplinés : la fuite ou la retraite étaient l'unique moyen pour se mettre à l'abri des excès d'une pareille anarchie (1).

Au milieu de tant d'horreurs, au bruit des clameurs populaires, s'éleva un citoyen de Rome, qui, sans nom, sans naissance, sans crédit, sans autorité, sans finances, forma la résolution hardie d'anéantir les tyrans qui opprimaient sa patrie (2):

(1) Platina, Vita Clem. VI.

(2) Balus et Ciacon. Vitæ pap. Aven. — Boispréaux et le P. Ducerceau, Hist. de Rienzi.

Nicolas Lorenzo Gabrini di Rienzi est le nom de ce réformateur. Il était né dans le quartier de la Réole, d'un cabaretier et d'une blanchisseuse. Quoiqu'issu de parens obscurs, Rienzi se distingua de bonne heure par ses progrès dans les lettres, par la connaissance qu'il avait acquise des divers écrivains de l'antiquité, des mœurs et des lois de Rome, des monumens, des inscriptions qui ornaient encore la capitale du monde. Il savait mieux que personne, dit un écrivain digne de foi, les expliquer et faire jaillir de son explication des traits qui peignaient la grandeur et la gloire de l'ancienne république (1). Né à Rome, il était Romain passionné. Ce n'était pas la liberté du genre humain, mais la glorieuse souveraineté romaine qu'il prétendait faire revivre. Il repoussait avec une indignation profonde les usurpations des deux tyrans, l'un Allemand, qui se qualifiait empereur, l'autre Français, qui s'intitulait Pontife de Rome.

Pétrarque avait aussi pour le nom de Rome un respect religieux ; mais, vivant tour-à-tour à la cour d'Avignon ou à celle des tyrans de Lombardie, il avait bien moins d'élévation dans l'âme ou de vrai enthousiasme que Rienzi. Ce dernier était susceptible de toutes les émotions qu'inspirent les beaux-arts, et il les employait tous pour agir sur un peuple facile à émouvoir. Il étalait sur les murs du Capitole des tableaux allégoriques qu'il avait fait composer, et en les expliquant il appelait les Romains à sortir de la servitude et à recouvrer ce qu'il appelait emphatiquement *le bon état*. Le pape n'avait jamais exercé une souveraineté réelle dans Rome ; cependant l'absence de sa cour, en ruinant le commerce et la bourgeoisie, avait précipité la ville dans une désolante anarchie. La noblesse avait réduit sous sa dépendance le gouvernement, composé d'un sénateur et de treize caporioni ; et cette noblesse, à Rome, comme dans le reste de l'Italie, croyait honteux pour elle d'o-

(1) Simonde de Sismondi, *tom.* I, *pag.* 248-249.

béir aux lois de la cité. Les Colonna, les Orsini, les Savelli, toujours en guerre les uns avec les autres, garnissaient de leurs satellites tous les lieux fortifiés de Rome, et s'attaquaient chaque jour dans les rues. Nicolas Rienzi avait pour cette noblesse turbulente une haine, pour ainsi dire, classique, dont il croyait avoir hérité des Gracques (1).

Rienzi se fit bientôt remarquer par une sagacité précoce, et par cette fermeté de caractère si nécessaire à un homme qui veut devenir chef d'une indomptable populace. Doué d'une éloquence persuasive et facile, il se fit connaître par ses déclamations continuelles contre les grands. Le peuple l'accompagnait chaque soir jusqu'à sa maison, et le jeune tribun sut si bien capter la faveur des Romains, qu'il fut mis au nombre des députés qui vinrent à Avignon féliciter Clément VI sur son exaltation au trône pontifical.

Pétrarque, sans cesse occupé de la même pensée que Rienzi, faisait du rétablissement de la liberté de Rome l'objet principal de ses vœux, depuis que cette ville l'avait honoré du titre de citoyen romain. Né avec toute la fierté de l'esprit républicain, il accueillit avec enthousiasme la confidence que son collègue lui fit de ce projet, et lui traça même le plan qu'il devait suivre pour le faire réussir.

Depuis son retour d'Avignon, les premiers soins de Rienzi furent de préparer par de sourdes menées l'esprit du peuple à la révolution qu'il méditait et vanta beaucoup la prochaine conquête de la liberté. Audacieux comme le sont tous les chefs de parti, il apostropha un jour, dans une assemblée publique, les magistrats de Rome sur leur inactivité pendant que le sang du pauvre peuple coulait dans les rues, et les avertit qu'il était de leur devoir de faire cesser un tel état de choses. André Colonna et Thomas Fortifiacco l'insultèrent ; mais le téméraire Rienzi ne se rebuta pas. Plus ardent encore à conquérir

---

(1) Simonde de Sismondi, Op. cit., *pag.* 250.

ce fantôme de liberté qui était devenu son idée fixe, Rienzi invita la noblesse et tous les ordres de la ville à se rendre dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Tout le peuple y accourut. Le novateur s'y présenta revêtu d'une robe blanche, coiffé d'un chapeau surmonté de trois couronnes, auquelles était suspendue une épée. Cet accoutrement bizarre fit d'abord rire les spectateurs ; mais Rienzi, sans se déconcerter, demanda le silence et prononça un discours dans lequel il peignit avec tant d'art, avec des couleurs si vives et si énergiques la situation de Rome asservie, que les nobles seuls n'en furent pas touchés ; le peuple applaudit énergiquement.

Quelques jours après, le réformateur convoqua une assemblée dans un quartier inhabité du Mont-Aventin ; il y avait réuni les marchands les plus riches et les citoyens les plus aisés. Là, il redoubla d'éloquence et électrisa ses auditeurs avec tant d'adresse, qu'ils n'hésitèrent pas à signer le serment qu'il leur présenta. Il crut alors qu'il était temps de frapper le grand coup. Il fit publier à son de trompe que le peuple sans armes eût à se trouver au Capitole le jour de la Pentecôte, 20 mai 1347. Rienzi, alliant les devoirs de la religion aux projets de la politique, passa la nuit qui précéda le jour du rendez-vous dans l'église des Saints-Anges, d'où il ne sortit qu'après avoir entendu trente messes. Ainsi sanctifié, il prit le chemin du Capitole, et se fit précéder par trois gonfanons, sur lesquels, au milieu de plusieurs emblêmes, on lisait le mot magique de Liberté, brodé en lettres d'or.

Rienzi monta sur le perron du Lion, il harangua cette multitude avec encore plus de force, de confiance qu'il n'avait fait auparavant. Son éloquence produisit une si vive impression, que le peuple approuva par acclamation les articles d'un règlement qu'il proposait comme la constitution politique de Rome. Ces articles étaient tous rédigés dans l'intérêt du peuple, à qui il prétendait donner l'autorité en l'enlevant à la noblesse. Pas un monument, pas une place, pas une pierre dans Rome qui n'eût servi de thême au discours qu'il venait d'adresser à

ses concitoyens comme une leçon que le passé avait léguée à l'avenir.

Cette charte improvisée fut reçue avec les applaudissemens de l'enthousiasme : le peuple donna pouvoir au nouveau tribun de la mettre à exécution, conjointement avec le vicaire du pape, évêque d'Ostie. On lui accorda de plus la faculté de punir, de pardonner, de conclure des ligues, de signer des traités, de limiter le territoire, et de juger souverainement en matière civile et criminelle. Le Capitole fut assigné pour habitation au nouveau magistrat de Rome. La révolution parut d'abord accomplie ; la puissance du nom de Rome, la joie des savans et des lettrés, la haine qu'excitaient les brigandages des nobles romains, l'indifférence du pape et son éloignement de Rome, tout favorisait ce changement.

Etienne Colonna le vieux, qui tenait à Rome le premier rang par sa naissance et par sa réputation, était alors à Corneto avec les milices ; il accourut en toute hâte quand il apprit ces déplorables évènemens, mais Rienzi le somma aussitôt de sortir de la ville. Colonna, fier de son autorité, lui fit répondre qu'il ferait jeter par les fenêtres le fou qui s'emparerait ainsi du pouvoir. Rienzi ne répliqua à cette menace qu'en faisant sonner le tocsin. L'émeute fut si prompte et si générale, que Colonna n'eut que le temps de monter à cheval et de se sauver à Palestrine, où était sa famille ; les autres nobles, à son exemple, se retirèrent dans leurs châteaux. Maître absolu du pouvoir, Rienzi s'empara des places et des forts ; n'ayant plus d'adversaires à craindre, il voulut se faire craindre lui-même : il prit le titre de tribun du peuple ; abusant de l'autorité que ce titre lui donnait, il fit rechercher tous les criminels et les livra au glaive du bourreau ; par des actes multipliés de la plus grande rigueur, il répandit une telle consternation parmi la noblesse, qu'il la soumit en peu de temps à toutes ses volontés.

Un licteur fut envoyé à Jean Colonna, à René et Jourdain des Ursins, à Etienne Colonna lui-même, et à Savelli, qui, consternés, se cachaient à Palestrine, irrésolus sur le parti

qu'ils avaient à prendre. Le licteur les somma de venir rendre hommage au peuple romain. Ces pusillanimes seigneurs se soumirent aux ordres du réformateur ; ils se présentèrent devant le tribun assis sur son siège et armé de pied en cap. Rienzi se fit apporter le St-Sacrement, et, devant l'hostie sainte, il fit prêter serment à tous ces princes de n'attaquer sa personne ni directement, ni indirectement, ni aucun citoyen de Rome, de protéger les veuves et les orphelins, d'aider à maintenir le bon ordre, de comparaître en armes ou sans armes toutes les fois qu'ils en seraient requis. Après ce serment solennel, les nobles furent congédiés.

L'Italie voulut s'associer à ce mouvement des idées, à cet élan d'indépendance qui partait de Rome ; les peuples envoyèrent des ambassadeurs à Rienzi pour lui demander sa protection et son amitié. La renommée porta rapidement à Avignon la nouvelle des succès du tribun ; cette nouvelle remplit la cour du pape des plus vives inquiétudes. Clément VI, informé par Rienzi lui-même d'une révolution si extraordinaire, ne sut d'abord à quoi se déterminer. La lettre du tribun était conçue d'une manière si artificieuse, elle témoignait une soumission si aveugle au pouvoir du Saint-Père, que le pape ne manifesta qu'un regret, celui de l'usurpation de son autorité par le tribun. Clément, dans sa réponse, loua le zèle de Rienzi et ses bonnes intentions, l'exhorta à continuer de mériter sa protection, et, sans approuver le principe, le confirma, ainsi que l'évêque d'Orviette, dans tous les droits que le peuple romain leur avait donnés. *Chose qu'il ne pouvait ni ne devait faire sans notre agrément*, disait le pape ; *car*, *outre que la souveraineté dans Rome nous appartient de plein droit*, *le peuple nous a remis celui qu'il pouvait avoir à la nomination des magistrats* (1).

Les opinions se partageaient sur la manière dont l'entreprise de Rienzi devait être envisagée. Les cardinaux italiens approu-

---

(1) Ep. secret. *tom.* VI, *Ep.* 469. — Rainald, ad ann. 1347.

vaient secrètement, feignant de la blâmer tout haut, une révolution qui bouleversait la métropole de la chrétienté, dans l'espoir que Clément VI profiterait de cette leçon pour replacer enfin le Saint-Siège à Rome.

Pétrarque, en présence des cardinaux assemblés, faisait hardiment l'apologie de Rienzi. En vrai poète qui donne pour des réalités des rêves sublimes, il osait prédire la renaissance de la grandeur romaine. « Il n'y a pas de maison, disait-il, à » laquelle je sois plus attaché qu'à la maison du cardinal Co- » lonna ; mais Rome, la République, l'Italie, me sont encore » plus chères ! » Qui le croirait ? Clément VI, lui, le pape couronné, applaudissait, mais prudemment, à la régénération d'une république dont il se croyait déjà le chef théocratique.

Tranquille dans Rome, le réformateur voulut étendre son autorité au dehors. Il ouvrit des relations avec les villes de la Toscane et de la Romagne ; il envoya des députés à la république de Venise, au duc de Milan, au marquis de Ferrare, au roi de Naples et à l'empereur. Les lettres adressées à ces souverains portaient ce titre prétentieux ; *Nicolas, sévère et clément, tribun de la Sainte République Romaine, pour la liberté, la paix et la justice, libérateur illustre de la capitale du monde.* Rienzi les priait d'envoyer des chargés d'affaires afin de prendre de concert les mesures convenables pour assurer la liberté de l'Italie. Les princes s'empressèrent d'obéir et de briguer les bonnes grâces du tribun. Le roi de Hongrie, Jeanne de Naples et le duc de Duras le prirent pour arbitre de leurs différends ; Louis de Bavière lui-même rechercha son amitié pour donner de nouvelles inquiétudes à Clément VI.

L'inaction de Louis de Bavière après l'élection de Charles était fondée sur les progrès de la révolution de Rome. Il prévoyait que les entreprises téméraires du tribun alarmeraient le pape et seconderaient le dessein qu'il avait formé de susciter de nouveaux embarras à la cour d'Avignon. Il sut profiter de la circonstance. Clément était réellement alarmé, il craignait de perdre la souveraineté du patrimoine de saint Pierre ; l'état

de révolte empêchait de percevoir les subsides, et le pape se trouvait dans la dure nécessité de ne pouvoir secourir l'empereur Charles qui avait commencé la guerre contre Louis, sans avoir obtenu encore aucun avantage.

D'un autre côté, le roi de Hongrie, mécontent du pape, n'hésita pas à demander justice à Rienzi, comme souverain de Rome; Jeanne aussi ne voulut pas renoncer à ses droits; elle envoya à la femme du tribun cent florins pour engager son mari à servir sa cause. Louis de Tarente et Charles de Duras nommèrent des procureurs pour leur défense, dans le cas où ils seraient attaqués. Le tribun imagina de rendre le peuple témoin du jugement qui allait être prononcé : il l'assembla à cet effet. Jamais cause ne fut plus intéressante; les avocats des parties plaidèrent solennellement; mais Rienzi était trop fin politique pour décider lui-même la cause. Il résolut de s'interposer comme médiateur entre les princes offensés; il en écrivit au pape en ces termes : « J'ai reçu les ambassadeurs de » Jeanne et ceux du roi de Hongrie, qui ont confié à mon ar- » bitrage les points en litige; j'ai envoyé vers eux une ambas- » sade solennelle pour procurer la paix à leurs états. »

Clément VI avait cependant su pénétrer les secrets desseins de Rienzi. L'ambitieux tribun voulait renverser Jeanne de son trône, et former une ligue entre Louis de Bavière, Louis de Hongrie et le peuple romain, pour enlever au Saint-Siège la mouvance de la couronne des Deux-Siciles et la réunir à la chambre romaine. Le pontife informa l'empereur Charles des desseins du tribun. « Afin que vous connaissiez de plus en » plus la méchanceté de Nicolas, lui dit-il, et que ses desseins » sur les Deux-Siciles ne vous soient plus cachés, sachez » que depuis longtemps cet homme, en sa qualité de tribun, » a envoyé deux Allemands, dont l'un s'appelle Théodore, » et l'autre Albert, à Louis de Bavière, qu'il n'a pas honte » de qualifier de roi des Romains. Le susdit Louis leur a » donné audience, et nous vous envoyons leur conversation » que nous avons fait traduire en latin. » Le pape écrivit en

même temps à l'évêque d'Orviette, son vicaire à Rome, et au cardinal Bertrand, son légat, pour surveiller le tribun, pour l'empêcher surtout d'usurper les domaines, les droits et les terres du Saint-Siège, et pour publier contre lui les ordonnances, les censures de l'Église, s'il refusait de rendre ce qu'il avait envahi.

Les folies du tribun, ses dépenses excessives, ses orgies avec des convives qui ne le quittaient plus, perdirent la plus belle des causes, la liberté de l'Italie. Sa femme, jeune et belle, ne paraissait dans les rues que suivie d'un brillant cortège; une jeunesse d'élite formait sa garde; des dames des premières maisons de la ville l'accompagnaient; des demoiselles faisaient jouer l'éventail devant elle. Tous ses parens oublièrent leur état et imitèrent son faste. Son oncle, qui avait fait jusqu'alors le métier de barbier, ne marchait qu'escorté par une cavalcade composée des principaux citoyens. L'ivresse du pouvoir éblouit le tribun; il eut la témérité de prendre des bains dans la cuve de Porphyre, vaisseau sacré pour les Romains, qui croient que le grand Constantin y fut miraculeusement guéri de la lèpre (1). Une autre fois cet audacieux se fit revêtir d'une robe écarlate, fourrée d'hermine; pendant qu'on chantait une messe du Saint-Esprit, il se fit armer chevalier. Après cette ridicule cérémonie, il se tourna vers le peuple et dit à haute voix: « Nous citons devant notre tribunal le pape » Clément VI, pour qu'il ait à motiver son absence. Nous ci- » tons également Louis de Bavière et Charles de Moravie pour » juger de leurs prétentions à l'Empire. Nous citons aussi les » princes d'Allemagne, prétendus électeurs, pour produire » les titres sur lesquels ils fondent leurs droits, étant certain » que l'élection de l'empereur appartient au peuple romain. » Il frappa ensuite l'air quatre fois avec son épée, en s'écriant: *Ceci est à moi !*

---

(1) Epist. Nicolai ad Rainald Ursinum, archid. Leod.

Louis de Bavière parut très-offensé de la conduite de Rienzi, qu'il considérait comme injurieuse à sa personne et à la dignité de l'Empire. Ces prétentions ridicules du tribun ne l'inquiétèrent pas cependant, car il considérait Rienzi comme un ou extravagant, et s'applaudissait des anxiétés que ce factieux causait à la cour d'Avignon et de l'avantage de voir son rival Charles privé des secours que le pape aurait pu lui donner. Louis avait encore l'adresse de rendre inutiles les entreprises de son ennemi et de le battre dans toutes les occasions. Ses victoires successives lui assuraient un règne glorieux au milieu d'une cour nombreuse, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie dans une partie de chasse, le 11 octobre 1347, à l'âge de soixante-trois ans, après en avoir régné trente-cinq. Des auteurs prétendent que le poison mit un terme aux jours de ce souverain. Quoi qu'il en soit, l'argent, les anathèmes et les indulgences écartèrent bientôt les ennemis de Charles.

Ce prince se trouvait à la tête d'une armée prête à passer e Danube, lorsqu'il apprit la mort de Louis de Bavière. Il profita de cet évènement pour consolider la couronne impériale sur sa tête ; il alla de ville en ville, répandant l'argen pour gagner des partisans et se faire reconnaître roi des Romains. L'archevêque de Trèves qui l'accompagnait en qualité de légat, faisait prêter aux peuples un serment rédigé par le pape lui-même, serment qui liait d'un nœud plus étroit l'Allemagne au Saint-Siège. Ainsi aidé par le pontife, Charles engagea beaucoup de populations à sa cause ; mais il ne put empêcher que les princes du parti de Louis ne lui donnassent un successeur. La formule de ce serment fut repoussée par les magistrats de Bâle, qui, en présence de l'empereur, et de sa cour, protestèrent qu'ils n'obéiraient qu'à celui qui aurait été proclamé par les électeurs, même contre la volonté du pape. Les princes jetèrent les yeux sur Edouard III, roi d'Angleterre, qui, convoitant la couronne de France, refusa celle de l'Empire. Sur ce refus, on choisit Frédéric, marquis de Misnie, qui eut la bassesse de renoncer à son droit pour dix

mille marcs d'argent que le favori du pontife lui fit compter. Persistant dans leur haine contre Charles, les électeurs s'adressèrent à Gunther, comte de Swartzenbourg, brave capitaine, qui avait rendu de grands services à son pays sous le règne de Louis de Bavière. D'abord il refusa la couronne; mais ensuite les princes, la noblesse et les principaux ecclésiastiques s'étant réunis aux électeurs des villes, et ayant déclaré l'empire vacant par un acte authentique, il consentit à monter sur le trône.

Les extravagances de Rienzi dessillèrent enfin les yeux des Romains aveuglés; leur admiration pour le libérateur s'attiédissait de jour en jour. Ce qu'il osa entreprendre contre la vie des princes, acheva de lui aliéner tous les esprits. Dans l'éblouissement de la puissance, Rienzi craignit cependant que les nobles ne secouassent le joug qui pesait sur eux, il entreprit d'exterminer les grands seigneurs de Rome. Un auteur contemporain prétend qu'ils avaient voulu le faire assassiner, et que le meurtrier avait tout avoué sous les tourmens de la torture (1). Suivant le système des révolutionnaires de tous les temps, il fit arrêter, au milieu d'un repas auquel il les avait tous invités, Etienne Colonna le vieux, et Jean, son petit-fils; Pierre Agapit, son neveu; Jean des Ursins, comte de Marini; Berthold des Ursins, comte de Vicovaro; Jourdain et Nicolas des Ursins, seigneurs du château Saint-Ange; ils furent tous conduits dans les prisons du Capitole, le 15 septembre 1347. Le téméraire tribun, sans autre raison que son caprice, ordonna qu'ils fussent tous décapités. L'exécution devait avoir lieu le lendemain dans une salle du Capitole que

(1) Al quanto nobili romani e altri signori cioè i Colonnesi, gli Usini, e i Sabelli non essendo contenti della signoria del tribuno pensarono e tratterono insieme come potessero uscire dalla signoria del d. tribuno. Ultimamente ordinarono con un assassino che per pecunia lo devesse uccidere. Quel trattato venne à notizia di lui. Preso il d. assassino e tormentato confessò tutto il trattato. (*Chron. di Bol. Coll. Muratori*, *t.* XVIII, *fol.* 406.)

Rienzi avait fait tendre de tapisseries rouges. Pour préparer ces infortunés à la mort, il leur envoya un religieux à chacun. La cloche du Capitole qui sonnait, et les sermons de ces lugubres envoyés leur firent comprendre que l'heure suprême était arrivée pour eux. Le moment fatal était venu : on fit sortir ces implacables ennemis du peuple pour les conduire à l'échafaud. Est-il dans l'histoire un tableau plus frappant des vicissitudes humaines ? Les grands si puissans courbés sous le couperet d'un aventurier ! Rome en fut frappée d'épouvante ; les citoyens ne purent voir sans émotion et sans larmes, ces hommes qui les avaient commandés, prêts à expirer sous la main du bourreau. Pénétrés du respect qu'ils conservaient encore pour eux, les Romains recoururent aux supplications et demandèrent la vie des princes. Rienzi n'avait pas compté sur ce sentiment de pitié ; il s'était flatté que les citoyens applaudiraient à sa vengeance, ou qu'ils n'oseraient s'y opposer. Il comprit qu'il fallait changer de rôle ; et voulant mettre à profit l'impossibilité de satisfaire son extravagante cruauté, il eut recours à un stratagème singulier. Il prit lui-même la défense des princes, il plaida leur cause auprès du peuple, il intercéda pour eux, leur accorda leur grâce et leur confia les principales fonctions administratives de la ville.

Ce lâche stratagème, peu digne d'un républicain chargé d'une touchante mission, ne trompa personne. La cour d'Avignon fut révoltée et de l'audace et du tour artificieux pris par le tribun pour faire excuser son attentat. « Nous voulons » encore, avait-il dit, avec audace, à Raynaud des Ursins, » que votre paternité sache qu'ayant jugé quelques nobles » légitimement notés de quelques soupçons dans notre esprit » et dans celui du peuple, il a plu à Dieu qu'ils tombassent » entre nos mains. Nous les avons fait renfermer dans les » prisons du Capitole, sous la garde de la cour ; enfin nos » scrupules et nos soupçons ayant été pleinement éclaircis, » nous avons usé d'un innocent artifice pour les réconcilier, » non-seulement avec nous, mais encore avec Dieu ; car nous

» leur avons procuré le bonheur de faire une bonne confes-
» sion. Ce fut le 15 de septembre que nous leur envoyâmes
» des confesseurs dans les prisons. Comme ces bons reli-
» gieux ignoraient nos favorables intentions pour les prison-
» niers, ils leur dirent : Le seigneur tribun entend vous con-
» damner à mort. Sur quoi la cloche du Capitole sonnait sans
» interruption pour le Parlement ; ainsi les nobles effrayés se
» crurent perdus, et n'attendant plus que la mort, ils se con-
» fessèrent avec larmes et dévotion. »

Rienzi, quoique éloquent, érudit et poète, n'était ni un homme d'état, ni un homme de guerre. Il ne sut rien faire pour consolider la liberté qu'il prétendait avoir donnée aux Romains. Le lendemain de ce pardon solennel, Rienzi communia avec les princes pour mettre le sceau à leur réconciliation ; ensuite il les admit à sa table et les combla de présens. Après le festin, ils montèrent à cheval et se promenèrent dans les rues de Rome : c'était un vrai triomphe pour le tribun, car il semblait traîner les barons attachés à son char, ce qui fit dire par les gens sensés que Rienzi venait d'allumer un feu qu'il aurait peine à éteindre. *Il en a trop fait ou pas assez.*

Dans une lettre écrite à Raynaud des Ursins, Rienzi se plaint du mauvais traitement éprouvé par son courrier au passage de la Durance. On lui avait rompu sa baguette sur la tête, en lui assurant que le même sort serait réservé à tous les courriers qui viendraient de Rome. « Ce fait, dit-il, est si atroce,
» que, sans le respect dû au Saint-Père, qui arrête le mou-
» vement de notre vengeance, nous procéderions par les voies
» de droit contre les magistrats, le conseil et la commune
» d'Avignon » (1).

(1) De quo nisi quia cohibet et restringit justum animi impetum reverentia Domini nostri Papæ, procederemus viâ juris regimina, consilium et commune civitatis Avenionis. (*Lettre de Rienzi à Raynaud des Ursins, archidiacre de Liège, conservée par Hocsemius*).

Cependant Clément VI, lassé de tant de ridicules extravagances, prit la résolution d'envoyer à Rome un légat pour veiller sur la conduite du tribun. D'un autre côté, les nobles, libres, mais encore sous l'impression des dangers qu'il avaient couru, sortirent de Rome, se retirèrent dans leurs châteaux et prirent des mesures pour se venger du prétendu libérateur. Les Colonna ne purent entraîner dans leur parti que Jourdain et Raynaud, seigneurs de Marino, château qu'ils fortifièrent et dont ils firent leur place d'armes. Alors commencèrent des courses dans les campagnes; les barons pillaient et ravageaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. Rienzi les somma de comparaître à son tribunal : on se moqua de ses ordres, on maltraita même ceux qui en furent chargés, et les pillages continuèrent impunément.

Le novateur irrité fit pendre en effigie les seigneurs de Marino, la tête en bas et les pieds en haut, comme traîtres à la patrie. Au récit de tant de désastres, le peuple prit enfin les armes pour attaquer les nobles pillards : on forma à la hâte une armée de vingt mille hommes de pied et de huit cents chevaux. Les exploits de cette armée se bornèrent à d'horribles représailles : on porta la dévastation dans le territoire de Marino.

Quelques admirateurs de Rienzi, revenus de leur enthousiasme pour cet homme, et fatigués d'une guerre civile qui les affamait, commencèrent à se déchaîner contre lui et à plaider la cause des seigneurs. Des gentilshommes donnèrent avis à Etienne Colonna de ce changement d'opinion et lui promirent de lui ouvrir les portes de la ville lorsqu'il se présenterait avec ses troupes. D'après cette information, les Colonna rassemblèrent à Palestrine leur petite armée composée de quatre mille fantassins et seize cents chevaux. Rienzi fut averti des projets des seigneurs et se mit en devoir de leur résister.

C'était le 20 novembre 1347. Le tocsin ayant sonné toute la nuit, le peuple se rendit en armes auprès du tribun pour marcher au combat. L'armée des nobles s'approcha de Rome.

Etienne Colonna le fils s'avança brusquement, suivi seulement par deux varlets. Arrivé à la porte qu'on devait lui ouvrir, il appela par son nom celui qui en avait la garde : « *Ouvrez-moi*,
» lui dit-il, je suis citoyen de Rome ; je veux retourner à mon
» palais ; je viens pour défendre *le bon état*. — Retirez-vous,
» répond la sentinelle, celui que vous avez appelé n'est plus
» de garde. Le peuple vous hait, parce que vous avez troublé
» *le bon état*. N'entendez-vous pas sonner la cloche du Capi-
» tole ? Croyez-moi, sauvez-vous. Nous sommes sur nos gar-
» des et en état de bien recevoir votre petite armée. Voilà les
» clés que je vous jette ; entrez maintenant si vous l'osez. »

Etienne Colonna se voyant trahi, retourna fort mécontent vers les siens. On tint conseil : il fut décidé de ne rien entreprendre ce jour-là, mais de faire une retraite honorable qui eut l'air d'une démonstration insultante pour le tribun.

La noble armée fut divisée en trois corps qui défilèrent sous les remparts au bruit des trompettes. La première et la seconde division avaient manœuvré sans trouble ; il ne restait plus que la troisième, composée de l'élite de la noblesse romaine. Jean Colonna, fils d'Etienne, s'avançait avec quelques autres jeunes barons. Les républicains, animés par le bruit des trompettes, ouvrent la porte pour tomber sur l'arrière-garde de l'armée ennemie. Emporté par une ardeur inconsidérée, Jean Colonna met la lance en arrêt, force le passage et entre à toute bride dans la ville. Quelques cavaliers qui le poursuivaient le renversent de son cheval, le désarment et le percent de coups.

Etienne Colonna, son père, veut venir au secours de son fils gisant sur le pavé ; une machine énorme qu'on fit tomber du haut d'une tour de la ville, le fit pencher sur son cheval, qui, blessé d'un coup de lance, se cabra si violemment, qu'il jeta son cavalier à quatre pas de lui. On se rua sur ce malheureux père avec telle furie, qu'en un instant il fut percé de mille coups de lance.

Les Romains, encouragés par ce premier succès, sortirent en foule sans attendre l'ordre, et attaquèrent les troupes qui

défilaient. Pierre Agapit fut leur première victime. Jean, fils d'Agapit, son frère, et deux bâtards de la maison Colonna périrent dans cette fatale journée.

Le tribun, que la panique qui s'était emparée de ses troupes dans l'affaire du 20 novembre, avait forcé de se cacher, se crut perdu et donna des témoignages de son peu de courage; mais dès qu'il apprit la défaite des nobles, passant tout-à-coup de la peur à l'audace, il fit sonner les trompettes pour annoncer sa victoire, prit en main son sceptre de tribun, mit sur sa tête une couronne d'olivier et entra triomphant dans Rome.

Au lieu d'assurer sa victoire en poursuivant ses ennemis consternés, Rienzi continua ses exactions, rançonna les riches, s'empara des bénéfices, porta le luxe des habits et de la table à un excès ridicule. Renfermé dans son palais avec la plus ville canaille, il n'assembla plus le peuple, et ne faisait sentir sa présence que par le despotisme qu'il avait si rigoureusement puni dans les premiers jours de son tribunat.

Le cardinal Bertrand de Dencio, légat que le pape avait envoyé en Italie pour apaiser la guerre civile, était gentilhomme français: il embrassa le parti des nobles, et profita des folies du tribun pour hâter sa ruine. Après avoir lancé les foudres de l'église contre Rienzi (1), il s'aboucha avec Luc Savelli, Sciarreta Colonna et autres, pour les engager à harceler de plus en plus les Romains, dans le seul but de les obliger par famine à abandonner le souverain qu'ils avaient créé. Le comte de Minorbino fut mis à la tête du mouvement. Cet homme audacieux, grand amateur d'aventures et cherchant une occasion de se venger de Rienzi dont il avait à se plaindre, se présenta au légat pour lui proposer de conduire l'entreprise, ne demandant pour cela que cent cinquante hommes.

Minorbino se barricada dans le quartier des Saints-Apôtres, où habitaient les Colonna, rassembla ceux de cette maison qui

(1) Bref du 12 octobre 1347.

se trouvaient à Rome, ainsi que leurs amis, et monta au Capitole le 15 décembre 1347, à la tête de sa troupe en criant : *Viva la Colonna ! muojo il tribuno !*

Rienzi, surpris par cette attaque qu'il n'avait pas prévue, fit sonner la cloche du Capitole ; mais ni le peuple ni les Ursins ne répondirent à cet appel du désespoir. Hardi à concevoir, mais lâche et pusillanime, Lorenzo Gabrini abusa de la faveur du peuple, et le peuple l'abandonna. La crainte de la mort l'effraya ; il perdit courage ; après avoir pleuré comme un enfant, il va se réfugier au château Saint-Ange. On le pendit en effigie aux fenêtres de son palais, qui fut mis au pillage. Un mois après, le fugitif se couvre d'un froc pour aller à Naples se mettre sous la protection du roi de Hongrie. Sa femme se sauve en habit de religieuse et va le joindre à Naples. La terreur qu'il avait imprimée dans les esprits était si grande, que les seigneurs hésitaient à rentrer dans une ville palpitante encore de l'indignation soulevée contre eux (1).

Errant et vagabond, le farouche républicain, le fondateur de la liberté, réduit à son premier état, après s'être longtemps caché, vint demander un asile à l'empereur Charles IV et à l'archevêque de Mayence, qui, par reconnaissance, le livrèrent au pape Clément VI. Les populations des pays que traversa Rienzi, accouraient en foule, avides d'admirer l'homme qui avait conquis et exercé la dictature dans la Rome nouvelle.

A Avignon, son entrée fut presque triomphante, tant les idées de liberté s'étaient conservées vivaces parmi les habitans de cette ville ; mais le pape fit immédiatement enfermer le prisonnier dans une des tours du palais, le pied attaché à une chaîne dont le premier anneau était fixé au sommet de la voûte (2).

---

(1) Li Baroni sapevano tale caduta, ma stettero dei tre nanti che volessero tornare à Roma pe la paura, puoi che tornaro, demoraro con paura. (*Vita Rienzi*, *cap.* XXXVIII.)

(2) Qui demùm ad Avenionem cum papâ transmisit, ubi diutiùs incarceratus permansit. (*Vita Clem. VI*, *in Balus.*)

Il est de ces époques où toutes les calamités semblent se trouver accumulées, et qu'on dirait maudites : pages d'histoire d'où les yeux se détournent avec effroi pour ne point lire d'horribles détails et s'assurer de leur épouvantable réalité. Le moyen-âge compte plusieurs de ces fatales époques ; mais peu nous apparaissent plus effrayantes que l'année 1348, que des désastres, pour ainsi dire inouis, ont rendue à jamais mémorable.

Un tremblement de terre en signala les premiers jours. Un tremblement de terre!.... Comprenez-vous cette scène terrible, quand tout s'ébranle dans l'espace, quand le tonnerre confond ses rugissements aux sifflements continuels des vents déchaînés, quand le sol tremble, s'entr'ouvre avec fracas, quand des millions d'hommes, tout-à-coup frappés d'une stupeur générale attendent dans d'horribles angoisses, d'être engloutis dans les entrailles de la terre !

Le 25 janvier, nous dit Pétrarque (1), j'étais dans ma bibliothèque, je sentis la terre trembler sous mes pieds avec un grand bruit ; mes livres furent renversés de leurs tablettes. Je sortis de ma chambre saisi d'effroi, et je vis mes domestiques et tout le peuple de Vérone dans la plus grande consternation. Les historiens disent que ce tremblement de terre causa de grands ravages à Pise, à Bologne, à Padoue, à Vérone, à Venise, et plus encore dans le Frioul et dans la Bavière (2). Dieu qui construit et renverse à son gré, retira le glaive vengeur... Il commua l'arrêt de mort universel.... Mais le commua seulement, car il ne fit pas grâce entière !

En effet, à peine les esprits avaient-ils eu le temps de se remettre de leur épouvante, que presque en même temps, aux quatre coins du monde, se déclara un fléau non moins effrayant, et à juste titre surnommé *la grande peste*. Jamais le monde ne fut plus cruellement dévasté. La peste prit naissance,

---

(1) Petrarch. Senil. *lib.* II, *epist.* II.

(2) Villani, *lib.* XII, *cap.* CXXI.

à ce qu'il paraît, dans la Chine et la Tartarie. De là, elle vint en Afrique, et des marchands génois qui exploitaient le commerce des Indes, ayant relâché sur les côtes de la Syrie, l'apportèrent en Europe. Toutes les villes de l'Italie se virent en proie à la contagion, excepté Milan et les Alpes Noriques où elle ne pénétra que faiblement.

Les historiens sont d'accord que jamais pareille calamité ne s'était appesantie sur les hommes ; tous nous ont laissé des récits presque incroyables. « Cette peste, dit Tschnidi, était » si empoisonnée, que celui qui se serait approché assez » près d'un malade pour être atteint de son haleine, ou pour » toucher seulement ses vêtements, aurait été inévitablement » condamné à mort. » Aussi la mortalité se propagea-t-elle d'une manière effrayante : des bourgs, des villes, des campagnes, des îles, des pays entiers, se trouvèrent subitement dépeuplés ; des couvents restèrent sans moines, ce qui fut la cause probable du relâchement de ceux qui survécurent et de leurs successeurs. Platina, dans son *Histoire de la vie des Papes et des Empereurs*, assure qu'en Italie cette épidémie dura trois ans, avec une telle fureur, que sur mille individus dix à peine conservaient la vie. De tels souvenirs nous rappellent une calamité récente, l'horrible choléra de 1832, qui promena ses ravages dans presque toute l'Europe.

On avait remarqué que pendant tout le temps que dura la peste, les juifs s'étaient abstenus de boire de l'eau de fontaine, de puits et de citerne, et que, chose étrange ! peu ou aucun des leurs n'avait été atteint par l'épidémie : on les accusa donc d'avoir empoisonné les puits, et dès que le fléau eût perdu de son intensité, on leur intenta un procès, procès rapide qui eut pour but d'opérer une extermination prompte et sanglante de tout ce qui pouvait s'appeler israélite (1).

---

(1) On prétendit que, indignés de ce que, dans le Concile d'Avignon, tenu en 1337, on avait défendu aux chrétiens d'épouser des juives et de se servir de médecins juifs, ils allèrent chercher la peste aux Indes et la portè-

A Strasbourg surtout, on les poursuivit avec acharnement; car à Strasbourg la peste avait enlevé dans l'espace de quelques mois plus de seize mille habitans, chiffre énorme, eu égard à la population qui ne s'élevait guère alors qu'à vingt-cinq ou trente mille âmes, et les Alsaciens, défians et remuans par caractère, suivirent l'exemple de Bâle, de Berne, de Constance, et des autres villes de la Suisse, de la Savoie, de l'Italie, et chargèrent les juifs du poids ignomineux d'une accusation injuste et barbare (1).

Le fléau destructeur envahit Avignon, où l'on se mit également à persécuter les juifs; mais le pape Clément VI prit ces infortunés sous sa protection. Deux bulles du souverain pontife, tendant à justifier les israélites, et défendant toute poursuite contre eux, honorent à jamais la tolérance que déploya ce pape au milieu d'un siècle superstitieux et barbare. La sollicitude du chef de l'Eglise ne se borna point à cet acte d'humanité; il employa des sommes considérables à faire venir des médecins, à payer les hommes chargés d'ensevelir les morts; il acheta un champ spacieux hors la ville (Champ-Fleury) pour que l'on y déposât les victimes de la peste, il prit ensuite de sévères mesures de police, et autorisa tous les curés à donner l'absolution générale à leurs paroissiens atteints par la contagion. Clément fit de plus allumer de grands feux qui brûlaient nuit et jour autour de la ville, du palais et sur le rocher. L'on remarqua que la contagion diminua après cet essai prévoyant (2).

Malgré ces précautions, le fléau exerça dans la ville papale d'épouvantables ravages. Quatorze cents personnes y mouru-

---

rent en Europe. D'autres disent qu'ils délibérèrent en Espagne de faire mourir tous les chrétiens, et qu'ils composèrent toutes sortes de poisons qu'ils répandirent dans les rivières, les puits et les fontaines. (*Albert Argentinensis.*)

(1) Charles Muller. — Basnage, Hist. des Juifs.

(2) Archives du Vatican.

rent dans l'espace de trois jours, et quelques historiens ont porté à plus de cent mille le nombre des victimes. Ce chiffre est sans doute exagéré; mais on peut croire que la cour de Rome, à une époque où elle exerçait tant d'influence, avait considérablement augmenté la population de cette ville. Les habitans d'Avignon étaient resserrés dans une étroite enceinte, circonstance qui dut ajouter à l'énergie de la contagion.

Parmi les victimes illustres qu'enleva le fléau destructeur, nous compterons Bernard de Sienne, fondateur de l'ordre de Mont-Olivet, atteint de la peste en servant ses confrères; l'historien Jean Villani, mort à Florence; le cardinal Pierre Bertrand, qui finit ses jours au monastère de Montaux; la Laure de Pétrarque, l'ornement de la cour pontificale, que jusqu'à ce jour, sur les assertions de l'abbé de Sade, on a cru être l'épouse d'Hugues de Sade, tandis que cette Laure ou Laurette, chantée par le poète, était fille de Paul de Sade, et n'avait jamais été mariée.

Un sévère investigateur a porté la lumière dans ces ténèbres généalogiques et a réfuté victorieusement tout ce qu'a avancé l'abbé de Sade. « Ainsi, par exemple, dit le critique, afin de » nous convaincre que Laure de Noves mourut le 6 avril 1348 » l'abbé cite son testament daté du 3 du même mois, dans » lequel, selon l'usage des testaments de cette époque, Laure » dit: *Volo providere saluti animæ meæ sanâ mente, licet debilis* » *vel ægro corporis.* Résulte-t-il de ce verbiage de notaire, » qu'elle fut attaquée de la peste et qu'elle mourut le 6 avril? » D'après tous les récits, cette terrible maladie était plus » expéditive dans ses ravages. Cela est vrai, répond l'abbé; » mais le jour de sa mort peut être présumé d'après une autre » circonstance: c'est que Hugues, son mari, épousa sa se- » conde femme (Verdaina Trente livres) la même année, sept » ou huit mois après la mort de la première. En admettant que » le fait soit exact, il ne décide rien sur le point en litige; » car s'il eût réussi même à établir qu'elle mourut de la peste » le 6 avril ou environ, cela ne serait pas suffisant pour iden-

» tifier Laure de Noves avec la Laure de Pétrarque. L'abbé
» lui-même admet que l'épidémie fut si fatale à Avignon en
» 1348, qu'elle enleva en peu de temps plus de la moitié
» de la population. On ne saurait donc s'étonner que les deux
» Laure en eussent été victimes en même temps. » (1).

A Florence, l'épidémie donna lieu à l'établissement de l'Université, que les magistrats sollicitèrent et obtinrent du pape, afin d'attirer de nouveaux habitants et de rendre à leur ville la splendeur qu'elle avait perdue.

La désolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencèrent à se flageller publiquement, d'abord sans accord entre eux et sans association, sans autre but que d'apaiser la colère divine. Ce zèle dégénéra bientôt en confraternités séditieuses, en une secte hérétique de flagellans, non moins superstitieux et non moins fanatiques que ceux qu'on avait proscrits. Ils disaient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêlait à celui de Jésus-Christ pour la rémission des péchés ; ils prétendaient s'absoudre les uns les autres ; se vantaient de faire des miracles et surtout de chasser les démons. Ces énergumènes traînaient après eux des femmes qui se disaient dépossédées du diable, qui se dépouillaient jusqu'au dessous du sein pour se flageller comme les hommes, et qui firent justement appréhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands (2). Dans les temps de calamité et d'ignorance, l'excès de dévotion entraîne toujours dans des erreurs plus redoutables que le mal même qu'on prétend guérir.

Clément VI, instruit de ces honteuses flagellations par des députés de l'Université de Paris qui les avait déjà condamnées, fit publier en confirmation une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Mayence et à ses suffragants. On fit prévenir tous les fidèles, clercs et laïques, d'abandonner ces associations, et s'ils n'o-

(1) Bruce Whyte. Hist. des lang. romanes, *tome* III.

(2) Albert. Argentinensis, *page* 149.

béissaient pas, de les y contraindre par les censures ecclésiastiques et par les voies judiciaires les plus expéditives. Comme les flagellans se trouvaient en très-grand nombre à Strasbourg, à Spire, et sur toute cette frontière de France, le roi Philippe leur défendit, sous peine de mort, de mettre le pied dans son royaume, qui en fut ainsi préservé par cette sévère prévoyance. Ils se dispersèrent insensiblement, grâce à la vigilance des prélats, mais la superstition ne disparut que pour faire place à la plus aveugle et à la plus féroce vengeance exercée contre les Juifs.

Arrivé à Avignon, Louis de Tarente sollicita vivement la délivrance de son épouse. Ses instances eurent un plein succès. Jeanne sortit de sa prison, parce que le désistement du duc de Normandie avait dissipé les craintes des Provençaux; aussi le 17 février 1348, Raymond d'Agoult, comte de Sault, sénéchal de Provence; Isnard de Pontevès et Raynaud de Vintimille, seigneur de la Verdière, les quatre premiers gentilshommes nommés dans la charte; les barons de Provence, les syndics de la ville d'Aix, reçurent le serment de la reine: Jeanne s'engagea devant Dieu de ne jamais aliéner, en tout ni en partie, le comté de Provence, de quelque état et condition que fût l'acquéreur.

Le 15 mars 1348, Jeanne vint rejoindre Louis de Tarente et fit son entrée dans Avignon qui lui appartenait, en véritable souveraine; elle traversa les rues à pied, sous un dais de drap d'or, suivie de huit cardinaux, escortée par un détachement des troupes du pape, jusqu'au palais qu'elle devait occuper.

Le Saint-Père la reçut en consistoire public. Après avoir exprimé au souverain pontife sa vive reconnaissance pour la liberté dont elle lui était redevable, Jeanne se hâta de lui parler de son désir de rentrer dans ses États, dont on l'avait expulsée après la mort de son mari. Clément se borna à lui accorder les dispenses nécessaires pour régulariser un mariage entre cousins, ce qui lui permettait d'épouser Louis de Tarente, dont elle portait déjà dans son sein un gage d'amour. Louis reçut des mains de Clément VI la rose d'or, que ne méritaient guères les équivoques qualités de l'époux de Jeanne.

Quelques jours après cette brillante fête, le pape nomma des cardinaux pour prendre connaissance des faits imputés à la reine ; « Car, soutenait le pontife, Jeanne, héritière du royaume » des Deux-Siciles par le sang, par le testamment du roi son » aïeul, doit-elle, sur une vague incrimination dont les bases » s'appuient sur des soupçons, se voir dépouiller de la couronne de ses pères et assimilée à des scélérats que la justice » humaine a déjà si rigoureusement châtiés? » En admettant que la reine méritât d'être déposée, restait encore la question de savoir si son royaume ne devait pas passer au Saint-Siège. Le duc de Duras était, aux yeux de Clément, innocent du crime que lui imputait Louis de Hongrie. Les actes de ce Louis reçurent l'improbation du pontife, si influente sur les esprits des hommes de ce siècle. Ces reproches relevèrent les espérances des nombreux partisans de Jeanne. La reine, après avoir prouvé aux cardinaux qu'elle n'avait participé en rien à la mort d'André, voulut une plus solennelle réparation.

Une assemblée nombreuse fut convoquée dans une des salles du palais d'Avignon ; l'affluence des spectateurs fut immense. Jeanne, rassurée par les bienveillantes dispositions des esprits, parut dans toute la pompe de son costume royal. Elle parla longtemps en latin; elle venait, en présence des ministres étrangers, défendre une couronne qu'on voulait lui ravir, un honneur qu'on avait essayé de flétrir à la face du monde. Elle était jeune, belle, éloquente; son front brillait de l'éclat du diadème, ses yeux étaient noyés de larmes ; les cardinaux, oubliant le rôle de juges, se laissèrent un peu trop aller à l'impression de tant de charmes, de tant d'onction. L'émotion fit taire les doutes injurieux, peut-être la justice : il n'y avait contre la reine que des soupçons et des indices, aucune déposition de témoins ; aussi n'encourut-elle qu'un reproche, celui d'avoir manifesté une haine que les assassins crurent servir en égorgeant le malheureux André. Quoi qu'il en soit, après un long et solennel débat, Jeanne fut déclarée innocente du meurtre dont elle était accusée.

Ce grand acte de réparation se proclamait en 1348, année mémorable, pendant laquelle un fléau dont la science n'a jamais su le nom, dépeupla l'Europe.

Pendant ces temps de désolation, Jeanne de Naples et Louis de Tarente résidaient à Villeneuve-lès-Avignon, dans le palais que le cardinal des Ursins avait fait bâtir et que les papes possédaient depuis sa mort. Ils attendaient une occasion favorable pour retourner à Naples : elle ne tarda pas à se présenter.

Louis de Hongrie avait secrètement quitté Naples ravagée par la peste pour se rendre dans ses états du Nord à la fin de mai 1348. Ce départ releva les espérances des partisans de Jeanne; ils écrivirent à cette reine de hâter son retour dans une ville où tant de cœurs lui étaient restés fidèles, où elle arriverait, non après des batailles livrées, mais sous des arcs de triomphe dressés pour la recevoir.

Ces dépêches inspirèrent à Jeanne et à son époux une grande joie, mais ils craignaient que le zèle de leurs amis ne fût un peu exagéré, ils sentirent le besoin d'avoir à leur suite une puissante armée pour les protéger, et l'argent leur manquait pour l'acheter. Le pape était alors le plus riche de tous les souverains de l'Europe; l'or de la chrétienté tombait avec une inouie profusion dans l'escarcelle pontificale. Dans ces importantes conjectures, Jeanne s'adressa à ce riche pontife qui n'avait que des vœux à lui offrir pour la réussite de l'entreprise; elle eut recours au triste expédient des souverains qui veulent faire la guerre sans ressources pécuniaires, la vente de leurs états. Clément VI, qui convoitait depuis long-temps la possession d'Avignon, profita de la situation fâcheuse de cette princesse; il lui offrit 80,000 florins pour la cession de cette ville; Jeanne accepta le marché, et devant la Provence indignée, au mépris des murmures de ses barons, elle signa la vente d'une des plus belles cités de ses états; elle la signa malgré le serment qu'elle avait fait, dans sa minorité, de ne rien aliéner, et ce qui devait éloigner des esprits toute crainte de vente, du moins sans le consentement du conseil de régence, c'était la substitution dont

le comté de Provence était grevé en faveur de Marie, sœur de Jeanne.

Par acte passé le 19 juin 1348, par Simon Variis, clerc du diocèse de Limoges, notaire apostolique et impérial, et Jean Palaisini, clerc du diocèse de Cahors, avec les mêmes qualités, la reine Jeanne, autorisée par le prince de Tarente, son mari, vendit au pape Clément VI la principauté d'Avignon, sous les confronts de Châteauneuf, de Barbentane, de Roquemaure, de Rochefort et de Saze, pour la somme de 80,000 florins d'or qu'elle déclara avoir reçus du trésorier de Sa Sainteté; laquelle somme elle déclara devoir employer pour ses plus urgentes affaires et nécessités; ajoutant que si tout ce qu'elle vendait valait davantage et n'eût été vendu et payé à son juste prix, elle en faisait une pure et simple donation au Saint-Père et à l'Eglise.

Cet acte fut ratifié par la reine, assistée de son mari, par les mêmes notaires qui avaient passé la vente, le 19 juin de la même année.

Les 80,000 florins d'or de Florence pesaient 1250 marcs d'or fin, à 51 f. 2 s. 6 d. le marc, comme il valait alors, ce qui donnait une somme de 647,003 f. 2 s. 6 d. et sur le pied du marc de 720 chacun au louis de 30 f. au marc, celle de 900,000 f. du cours de la monaie en 1759 (1) (2).

---

(1) Le florin d'or (XIVe siècle).

Titre 948 millièmes.—Poids, à 3 fr. 25 c. le gramme.—Valeur intrinsèque.

1	florin de Florence....	3 gr.	5 décagr.		11 fr.	37 c.	1/2
1	—	3	4	5 cent.....	11	21	
1	—	3	4		11	05	
1	des princes d'Orange.	3	5		11	37	1/2
1	de la reine Jeanne....	3	"		11	75	
1	du pape Clément VII.	2	9	5 cent.......	9	59	

(De Laplane, *Hist. de Sisteron*, *tome I.*)

(2) Extrait d'un manuscrit tiré des archives de la ville d'Avignon.

Jeanne réclama jusqu'à cinq fois toutes les aliénations qu'elle avait faites, mais elle ne réclama jamais la ville d'Avignon. Ses héritiers même, qui se disputèrent si long-temps sa succession par la voie des armes, n'élevèrent jamais la moindre prétention légale, ni pour s'opposer à la vente, ni pour revendiquer la ville d'Avignon.

On a prétendu que Jeanne était mineure lorsqu'elle souscrivit le contrat de vente ; mais cette objection, qu'aucun publiciste n'avait imaginée avant M. de Monclar (1), et qu'on a cessé de faire valoir en certaines circonstances, ne mérite pas même une réfutation sérieuse. Il est vrai que personne n'a pu préciser l'année de la naissance de Jeanne ; aucune lumière n'a encore éclairé ce mystère historique ; l'acte de naissance de cette princesse n'existe nulle part, il a disparu par la plus inexplicable fatalité (2). Cependant il est constaté, par tous les témoi-

---

(1) M. de Monclar, procureur du roi au Parlement d'Aix, avait écrit un Mémoire, de concert avec M. de Choiseul, premier ministre de Louis XV, pour prouver les droits que la France avait sur Avignon. M. de Monclar avait puisé ses autorités dans l'ouvrage de P. Dupuy, qui a si prodigieusement étendu les droits du roi de France sur différentes provinces qui ne lui appartenaient pas. Dupuy, salarié par le ministre Richelieu, avançait tout ce qui pouvait flatter l'ambition de celui qui le payait. Au reste, ce Mémoire de M. de Monclar, ce trésor qu'un membre de l'Assemblée nationale prétendait avoir trouvé, n'a jamais été ni vendu, ni distribué ; il en existe cependant un petit nombre d'exemplaires entre les mains de quelques particuliers ; tout le reste a été supprimé par ordre du duc de Choiseul. Ce fut d'après l'avis du baron de Zurlauben, savant très-versé dans l'histoire de France et d'Allemagne, lequel avait été consulté sur ledit Mémoire et en avait porté un jugement fort opposé aux vues du ministre et de l'auteur, qui, par suite du Mémoire que fit publier ensuite la cour de France, se trouva convaincu de n'avoir publié que des faussetés. Cet écrit fut supprimé aussitôt qu'on apprit que la cour de France en avait fait autant de celui de M. de Monclar. *(Mss. de Commin.)*

(2) Relativement à la naissance de Jeanne, voici qui détruit tous les doutes. M. Ed. de Laplane dit, dans son *Histoire de Sisteron*, t. I, « L'aînée

gnages de tous les historiens, que la petite-fille de Robert épousa André de Hongrie en 1333 : il y avait donc quinze ans que son mariage était contracté quand elle aliéna Avignon. Sa majorité est donc incontestable, pourvu que l'on veuille bien supposer que Jeanne était âgée au moins de dix ans lorsqu'elle épousa André de Hongrie.

On a prétendu encore que Jeanne était liée par deux substitutions : celle de Charles II, comte de Provence, en 1309, et celle du comte Robert, son aïeul, en 1343. La première substitution était éteinte par la mort de ce comte Robert qui transmit son patrimoine à sa posterité ; la seconde substitution, instituée par Robert lui-même, fait une mention expresse de l'existence et de l'extinction de la première. Cette seconde substitution ne défend nullement à Jeanne aucune espèce d'aliénation ; au contraire, elle lui permet formellement d'aliéner lorsqu'elle sera majeure ; elle l'y autorise même pendant sa minorité, pourvu qu'elle soit assistée d'un conseil de tutelle que le comte Robert nomme dans son testament.

D'ailleurs, Clément VI, dont la prudence était connue, n'aurait-il pas exigé l'assistance de ce conseil de minorité dont le consentement était si nécessaire pour valider l'aliénation ?

» des filles du duc de Calabre, dont la naissance fut officiellement annoncée » à Sisteron, au mois de septembre 1325, est celle qui, sous le nom de » Jeanne Ire, succéda à son aïeul, et qu'attendait sur le trône une si triste » célébrité. »

Les quatre collecteurs de la ville portent, chacun dans son compte de 1325, un florin d'or valant 22 sols, monnaie longue, donné dans le mois de septembre, *cuidam nuntio domine nostre duchesse portanti litteras universitati Sistarici*, *de partu filie cujus dam domine duchesse.* (Règlement des comptes, cour., *fol.* 47-49-51.)

Tandis que Nostradamus place la naissance de Jeanne au mois de mai 1328, Bouche la met en 1327, et l'abbé Mignot en 1326. Papon, l'*art de vérifier les dates*, *la Biographie universelle* n'en disent rien. Le fait avait donc besoin d'être constaté ; le voilà maintenant hors de doute.

Le contrat ne fait aucune mention de ce conseil de tutelle. Jeanne transige en présence de son mari, comme une souveraine majeure qui n'a pas besoin d'autre conseil.

Enfin, les Avignonais, qui refusèrent pendant neuf ans de reconnaître cette transaction de souveraineté, n'allèguent aucun prétexte pour ne pas se soumettre au pape, leur nouveau souverain, qui refusait de confirmer les institutions républicaines, les franchises et les privilèges qu'ils s'étaient réservés par la transaction de 1251. Pendant le cours de ce long procès, les Avignonais, n'ignorant pas l'âge de Jeanne, leur souveraine, ne se prévalurent jamais de ce motif, qui eût présenté un moyen de nullité incontestable. Le pape Innocent VI consentit enfin à reconnaître les privilèges en 1357, et aussitôt les habitans d'Avignon lui prêtèrent un serment d'obéissance en 1358.

Il est inutile de répondre aux allégations faites par les adversaires du Saint-Siège, que le prix de la vente d'Avignon n'a jamais été payé que par l'absolution que Jeanne obtint du pape trois mois avant l'aliénation de cette ville. Cette assertion se trouve démentie par la quittance originale des espèces sonnantes qui furent comptées par l'évêque de Saint-Pons, au nom du souverain pontife Clément VI, déposée dans les archives du Vatican, et par l'emploi de cette somme, avec le nom des personnes à qui elle a été payée, dans les archives de Naples (1).

Enfin treize rois de France ont successivement occupé le trône depuis la réunion de la Provence à ce royaume : ces rois n'ont-ils pas tous reconnu la légitime souveraineté du Saint-Siège sur Avignon (2), malgré les occupations momen-

---

(1) Papon. Hist. de Provence, *tom.* I, *not.* 44.

(2) Le Comté-Vénaissin avait été cédé au Saint-Siège, en 1228, par Raymond VII, comte de Toulouse, en vertu du traité de Paris, qui fit passer le Languedoc à la France. Voici comment s'explique Raymond VII sur cette cession :

tanées de Louis XI, de Louis XIV et de Louis XV (1), ordonnées par la politique de ces princes pour se venger de la cour de Rome.

La révolution de 1789 anéantit les prétentions du Saint-Siège. Avignon, enclavé au milieu de la France, ne pouvait plus être séparé du grand empire ; l'Assemblée nationale déchira, le 14 septembre 1791, tous les titres sur lesquels aurait pu s'appuyer le Saint-Père, en revendiquant les droits que lui donnait la vente faite par la reine Jeanne (2).

Non contente de la possession d'Avignon, la cour pontificale ne négligeait rien pour agrandir ses domaines et pour les garantir de toute atteinte ; elle se fit céder par Charles IV, comte de Luxembourg, les droits du royaume d'Arles sur Avignon, le 1er novembre 1348, bien que ces droits ne fussent rien moins que certains.

Les 80,000 florins de la vente d'Avignon ne pouvant suffire aux frais de l'expédition projetée, Jeanne obtint encore du pape les décimes sur les églises de ses états, contracta des emprunts onéreux, engagea ses bijoux et les biens qu'elle possédait en Provence. Epuisé par tant de désastres, ce comté lui offrit cependant des secours inattendus. Bientôt elle se vit en état de réunir dans le port de Marseille dix galères génoises ; elle se rendit dans cette dernière ville pour y jurer le

---

« Quant aux autres pays et domaines qui sont au-delà du Rhône, dans « l'empire, je les ai cédés et absolument à perpétuité au légat, au nom de « l'Église. » Cet acte si important fut inséré dès-lors, par ordre du pape Grégoire IX, dans le registre de ses lettres, *tom.* VI, *pag.* 81. Il est de plus rapporté par plusieurs historiens, notamment par Catel, *Histoire des Comtes de Toulouse*, pag. 332 ; par Duchesne, par Bouche, *Histoire de Provence*, tom. II, pag. 223 ; par Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tom. III, pag. 329.

(1) Louis XI s'empara d'Avignon en 1476, Louis XIV en 1663 et 1688, Louis XV en 1768.

(2) Manuscrits de Commin, extraits des Archives de l'Hôtel-de-Ville.

maintien de ses chapitres et prérogatives, charte vénérable où la liberté des autres villes était consignée dans chaque article, prix honorable d'une cession faite à Charles Ier.

Louis de Tarente, Jeanne, une foule de seigneurs, de Provençaux s'embarquent pour Naples. Nicolas Acciajoli, qui les avait précédés, leur prépara une réception triomphale. Ce fut une joie délirante pour Naples, quand cette ville revit sa souveraine. Mais la nouvelle de cette restauration arriva bientôt jusqu'à Louis de Hongrie ; il frémit de colère, le vindicatif Louis ; il accusa Clément VI d'avoir favorisé cette invasion. Des négociations s'entament entre ces deux souverains. La lenteur de la chancellerie pontificale contrarie l'impatient monarque ; il revient dans le royaume de Naples et met le siège devant Averse. Jeanne s'effraie ; les Génois veulent profiter de ces craintes : ils offrent des vaisseaux à la reine, moyennant la cession de Vintimille. Jeanne fut forcée d'accepter ces deux conditions. Des commissaires partent pour aller remettre Vintimille aux Génois ; mais quand ces perfides marchands eurent reçu cette ville des mains de la reine, ils firent reprendre à leurs galères le chemin du port de Gênes.

La position de Jeanne devenait critique ; la garnison d'Averse menaçait de capituler ; Louis pouvait, sans coup férir, se rendre aussitôt à Naples, où il sacrifierait ses deux royales victimes. Tandis que la douleur et le désespoir accablaient la reine, voilà que la rade de Naples se couvre de barques provençales : c'étaient dix vaisseaux que son amiral, Renaud de Baux, lui amenait. Renaud était un ambitieux qui n'aspirait qu'à mettre une couronne sur sa tête ; il comprit qu'il pouvait tout demander et tout obtenir, en profitant de ses galères et de la détresse de Jeanne.

Ce drame sanglant n'était pas encore terminé, d'épouvantables catastrophes devaient en marquer les diverses péripéties. Renaud voulait plus encore qu'une couronne ; il voulait donner à son fils Robert la duchesse de Duras pour épouse. Comme sœur de Jeanne, Marie devenait héritière dans le cas

où cette reine mourrait sans enfans ; Robert de Baux pouvait donc, en l'épousant, espérer mettre les couronnes de Naples et de Provence sur la tête de son fils. Il se décide promptement ; il barre l'entrée du port avec ses navires, et dans cette formidable position, il offre Naples au roi de Hongrie s'il consent à marier la duchesse de Duras avec son fils Robert ; il intimide Jeanne et Louis de Tarente en les menaçant tour-à-tour des fers ou de la mort. Tous les trois à genoux devant ce hardi vassal, ils lui envoient des grâces et des promesses.

Afin d'arriver plus sûrement à son but, Renaud fait transporter à Gaëte Jeanne et Louis ; il était maître de leurs personnes ; mais, pour mieux cacher son projet, il leur fit entendre que ce déplacement avait été combiné pour les soustraire à la vengeance du roi de Hongrie. Aussitôt après, il continue à bloquer le port de Naples, et s'empare du château de l'Œuf où il savait que la duchesse de Duras se trouvait ; la princesse est soudainement investie par les hommes d'armes du baron provençal, traînée à l'autel, et forcée de consommer un si brusque mariage. Maître de cette malheureuse veuve, Renaud la jette avec son fils dans un vaisseau et fait voile avec eux pour la Provence, dans l'espoir des les y faire proclamer rois de Naples, aussitôt que la capture de Jeanne et de Louis. opérée par le roi de Hongrie, lui serait connue.

En approchant de Gaëte, Renaud aperçut les deux galères qui portaient Jeanne et Louis. La prudence lui ordonnait de marcher vers la Provence ; mais il laissa entrer sept galères de sa flotte dans le port ; l'équipage descendit à terre, et lui s'obstina à rester dans la rade avec le navire qui était destiné à transporter en Provence son fils Robert et la duchesse.

La trahison du seigneur de Baux ne resta pas longtemps inconnue au roi de Hongrie ; il s'empare des officiers et des matelots qui avaient pris terre ; il obtient d'eux la promesse qu'ils lui livreraient Renaud, et retient auprès de lui des ôtages dont les têtes devaient tomber si la remise du seigneur de Baux était éludée. Impatient de terminer cette lutte de ruses

et de déceptions, le roi de Hongrie s'élance dans une chaloupe, suivi de quelques officiers déterminés, aborde le capitaine, et terrifiant le baron provençal par cette apparition inattendue, il le poignarde pour venger l'offense que cet ambitieux avait faite à une princesse du sang royal. Après s'être souillé de ce meurtre, Louis charge de chaînes les deux fils du baron et fait conduire sa belle-sœur dans le château de Gaëte. Robert de Baux, son époux, fut jeté dans une prison. Ici va commencer la dernière scène de ce drame qui s'ouvrit par un assassinat et finit par un meurtre.

La princesse Marie n'avait cédé qu'à la violence en s'unissant à Robert de Baux ; l'indignation avait allumé son sang contre la pensée de cette union infâme. L'impossibilité de rompre ce funeste mariage, augmentait encore sa haine contre Robert. Cédant enfin à cette violence de caractère, à ce bouillonnement du sang napolitain, naturel à sa race, elle se rend à la prison de Robert, suivie de quatre soldats armés. Après avoir accablé d'injures cette malheureuse victime de l'ambition d'un père, après avoir épuisé l'éloquente harangue de la femme outragée, elle passe à la colère d'une furie, et ordonne le massacre de son époux, dont elle livre le cadavre percé de mille coups aux vagues de la mer. Peu de temps après, cette princesse, dont les rêves et le sommeil étaient troublés par deux fantômes d'époux assassinés, se maria joyeusement à Philippe de Tarente, frère du roi Louis.

Au bruit de ces épouvantables assassinats, la garnison d'Averse capitule. Le roi de Hongrie entre dans Naples, bien décidé à châtier sévèrement cette ville ; mais le spectacle ridicule qu'il étala aux regards des habitans, réveilla le caractère railleur de cette nation ; devant une armée délabrée, harrassée, morne, silencieuse, le Napolitain court aux armes et se présente fièrement à l'étranger vainqueur. Le Hongrois effrayé est forcé de prendre la fuite ; il retourne dans la Pouille sans avoir pu asservir sa puissance sur ce terrain mouvant, agité par tant de révolutions diverses. Clément VI, instruit de

cette fuite et de la réaction triomphante de Naples, jette, comme un caducée de paix, son bâton pontifical entre les deux partis belligérans ; il parvient à décider Louis à nommer des plénipotentiaires pour négocier avec les légats.

Il résulta de ces notes diplomatiques un traité qui établissait une trève entre les deux couronnes jusqu'au 1er avril 1351 ; chacun garda les places dont il se trouvait en possession ; on arrêta également que les cardinaux achèveraient l'instruction du procès de Jeanne ; Il fut décidé, en outre, que dans le cas où sa culpabilité serait attestée, son royaume serait remis par le Saint-Père au roi de Hongrie. Mais si son innocence sortait victorieuse des débats, le roi de Hongrie serait forcé de lui rendre les villes en son pouvoir, moyennant une indemnité de 300,000 florins que Jeanne lui paierait pour ses dépenses de guerre. Jusqu'à l'époque où ces questions seraient solennellement décidées, Jeanne, Louis et le roi de Hongrie devaient s'éloigner du royaume de Naples.

Louis de Hongrie se soumit à cette clause. Jeanne et Louis s'obstinèrent à rester dans la capitale. Nullement apaisée par leur présence, la révolte prenait chaque jour un caractère plus décidé en Italie. La Provence même fut vivement agitée. Aimeric Rollandi y avait été envoyé en qualité de sénéchal. Le choix de cet étranger déplut aux Provençaux : Jeanne violait ses promesses, d'après lesquelles cette charge ne pouvait être conférée qu'à un homme du pays. Rollandi ne fut pas reconnu ; les Marseillais seuls l'acceptèrent pour sénéchal. La guerre parut alors imminente.

Les Etats s'assemblèrent à Aix, il fut décidé que la reine serait priée de s'expliquer sur la violation des privilèges de la Provence, tandis que la médiation du pape serait demandée. Clément, meilleur politique que Jeanne, refusa d'adhérer aux vœux de cette reine qui voulait conserver son sénéchal. Cédant à la puissance de l'opinion qu'elle ne pouvait plus braver, Jeanne révoqua Rollandi et nomma à sa place Raymond d'Agoult.

Cependant la position de la reine devenait extrêmement dangereuse ; son trône mal affermi s'ébranlait sous les attaques continuelles de Louis de Hongrie qui se disposait à recommencer la guerre : l'argent, les soldats, l'affection des peuples, tout manquait à Jeanne. Prévoyant déjà de nouveaux malheurs et voulant les prévenir, Clément VI envoya l'archevêque de Brindes pour calmer l'irritation des esprits. Enfin, le pontife employa tous les moyens pour qu'une paix si chèrement obtenue ne fût plus troublée par des guerres sans fin.

Les ennemis de Jeanne cherchèrent à paralyser les intentions pacifiques du pape. Louis de Hongrie, toujours acharné à poursuivre la vengeance du meurtre de son frère, toujours persuadé que Jeanne était coupable, osa appeler du premier jugement des cardinaux et demander que la cause fût portée devant un autre tribunal. La population de Naples réclamait à grands cris que la reine fût de nouveau jugée. *Jugez Jeanne ; que le sang de son époux soit vengé !* criait-on de toutes parts.

Pour avoir la paix, il fallut accorder au prince et au peuple ce qu'ils demandaient. L'affaire fut portée une seconde fois devant le même tribunal. On ne voulait pas condamner Jeanne, et il n'était pas possible cependant de la déclarer tout-à-fait innocente, il y avait trop de présomptions contre elle ; d'ailleurs le roi de Hongrie qu'on voulait ménager, était trop prévenu. Le pape céda, et pliant son esprit élevé à l'esprit superstitieux de son siècle, voici le moyen qu'il imagina pour satisfaire les ennemis de sa royale protégée ; il est bien digne de l'époque où l'on vivait et du tribunal où l'on plaidait. La reine déclara que l'antipathie qu'elle avait pour son mari était l'effet de quelque maléfice ou sortilège, auquel la faiblesse de son sexe ne lui avait pas permis de résister. Le sortilège ayant été bien prouvé par témoin, Jeanne fut déclarée innocente de tous les effets que le sortilège avait pu produire, parce que tout s'était accompli malgré elle et contre sa volonté. Tout s'éclaircissait dans cette tragédie du moyen-âge :

le diable était le dieu qui dénouait l'intrigue et mettait hors de cause une illustre accusée (1).

La paix fut enfin signée en 1351 et ratifiée par le pape le 14 janvier même année. Naples vit une cérémonie imposante ; Jeanne et Louis y reçurent la couronne dans toute la magnificence d'une fête populaire. Des jours tranquilles brillèrent enfin pour ces deux époux, qui se livrèrent à tous les enchantements des fêtes, à toutes les prodigalités qui épuisent les finances d'un État.

Avignon, acquis au Saint-Siège en vertu de la vente faite par la reine Jeanne et affranchi du droit de suzeraineté que l'empereur Charles IV pouvait revendiquer, devint l'objet de la sollicitude du souverain pontife. Il changea l'écusson des armes de la ville : au lieu de la cité carrée et flanquée de tours, il fit placer trois clés représentant les syndics ou consuls, gouverneurs du pays ; mais les Avignonais ne voulant pas perdre une partie de leurs armoiries qui leur rappelait le souvenir de la république, voulurent conserver les gerfauts, qu'ils mirent en support aux trois clés, avec la devise : *unguibus et rostro*. Quelques-uns prétendent que les grelots attachés aux pieds des gerfauts, signifiaient la surveillance que les consuls devaient exercer sur les intérêts de la ville, et les tenir éveillés pour assurer la tranquillité d'un pays enclin à la révolte (2). Clément fit placer les armes du Saint-Siège et les siennes dans les lieux où l'on voyait auparavant celles de la reine Jeanne, et surtout à la façade du palais où l'on rendait la justice, situé sur la place Saint-Pierre (3).

Ce pontife fit continuer le gigantesque palais que son prédécesseur, Benoît XII, avait commencé ; par lui fut cons-

(1) Math. Villani, *lib.* I, *cap.* XXIV. — Spond. ad ann. 1351.

(2) Mss. de Commin.

(3) De domo communi sitâ juxtà ecclesiam sancti Petri Avenionensis, arma, dictæ reginæ in ea affixa, amota fuerunt et in ipsorum loco arma ipsius papæ apposita et affixa. (*Prima vita Clem. in Balus*).

truite la grande tour appuyée sur le rocher, soutenue par l'immense arc-boutant qui la supporte du côté de la vice-gérence. La grande chapelle pontificale, ouverte dans cette tour, reçut les plus magnifiques embellissemens. La salle du consistoire dont les constructions furent interrompues par la mort de Benoît XII, fut décorée par les plus habiles peintres que Clément fit venir d'Italie. Comme c'était là où les papes et les cardinaux rendaient la justice, Clément y fit représenter Dieu assis sur son trône, environné de tous les saints personnages de l'ancien et du nouveau Testament dont les maximes se rattachaient au droit naturel, à la justice et à l'équité ; ces maximes étaient écrites sur un rouleau que portait chaque prophète ou chaque saint. Le porche de Notre-Dame se couvrait aussi des admirables compositions que le cardinal Annibal Cecano fit faire à ses frais par Simon Memmi en 1349.

Venus à Avignon en qualité d'hôtes, les papes Clément V, Jean XXII et Benoît XII ne s'occupèrent pas du soin de relever les remparts d'une ville sur laquelle le Saint-Siège avait des prétentions dont la réalisation était douteuse ; mais Clément VI, devenu souverain du pays, entreprit cette construction. Ouverte de toutes parts (1) depuis l'exécution de la sentence du cardinal Saint-Ange, cette ville était exposée aux insultes des vagabonds qui ne vivaient que de rapines et d'exactions. Le pontife voulut mettre sa cour et ses nouveaux sujets à l'abri de ces brigandages. En 1350, il commença de faire bâtir les remparts, depuis le Rocher des Doms jusqu'à la Porte du Rhône. Avant la révolution de 1789, on voyait encore ses armes sur la tour octogone, dite de *Barban*, située au bas du rocher. Ce blason était composé de *six roses*. Le pont, dont une inondation avait abattu quatre arches du côté du Languedoc, fut réparé, et de grosses pièces de fer le con-

(1) Erat enim Avenio parva murorum ambitu. (*Petrarch. lib.* I, *De rerum senil.*, *epist.* XVIII).

solidèrent. Dans le même temps, Clément faisait construire le monastère de la Chaise-Dieu, où il avait fait sa profession monastique à l'âge de dix ans.

Clément s'occupa ensuite à faire rendre la justice à ses sujets ; il savait qu'elle influence avait sur eux le magistrat appelé viguier (*vicarius*). Il choisit pour cet emploi un homme qui réunissait toutes les qualités qu'exigeait l'administration de la ville: ce fut Giraud Amic, citoyen estimé dans toute la contrée. Giraud fut investi de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la paix dans une cité mal policée et dont on lui confiait le gouvernement. Le pontife promit d'approuver tout ce qu'il ordonnerait contre les coupables. Le bref qui institue Giraud est du 1er novembre 1349. Par un autre bref du même jour, le Saint-Père apprend aux Avignonais le choix qu'il vient de faire afin que tous les citoyens se soumettent à ses décisions.

Egalement attentif aux besoins de son Eglise, Clément transféra de l'évêché d'Avignon à celui de Mirepoix, Jean de Coïardan, évêque de la ville pontificale, et se réserva ce diocèse pour le gouverner lui-même (1). Il éleva au cardinalat Pierre Roger, son neveu, à peine âgé de dix-huit ans, que nous verrons bientôt possesseur de la tiare sous le nom de Grégoire XI. Clément fonda encore l'université de Florence par un bref du 31 mai 1349. Cet établissement était depuis longtemps réclamé par les habitants de cette ville comme un moyen de repeupler le pays dévasté par la peste.

Un évènement assez ordinaire à ces époques où le crime coûtait si peu pour se débarrasser d'un rival, signala l'année 1349. Les électeurs de l'empire qui n'avaient pas concouru à l'élection de Charles de Luxembourg, avaient choisi pour leur empereur, le 2 février, Gunther, comte de Schwartzembourg. Ce souverain vivait tranquillement à Francfort, où il avait été reçu avec enthousiasme. Le pusillanime Charles n'osait pas troubler son repos. Gunther fit publier, le 10 mars, un édit

(1) Nouguier. Hist. de l'église d'Avignon.

conforme à celui qu'avait rendu Louis de Bavière pour assurer l'indépendance de l'empire contre les prétentions des papes.

« Notre prédécesseur, Louis de Bavière, de glorieuse mé-
» moire, mort victime de la perfidie de la cour pontificale, di-
» sait Gunther dans cet édit, a fait une loi qui déclare maître de
» l'empire celui qui aura obtenu la majorité des électeurs. De
» l'avis de nos princes ecclésiastiques et séculiers, nous con-
» firmons cette loi remplie de sagesse ; nous déclarons égale-
» ment tout acte qui lui serait contraire, et tous les décrets
» rendus ultérieusement par les pontifes, nuls et non avenus,
» comme s'écartant de la doctrine apostolique, qui ordonne
» aux prêtres d'être soumis à César. »

Publier une si énergique protestation, c'était se faire un ennemi bien plus implacable que Charles dans la personne du souverain pontife. La conduite de Gunther fut sanctionnée par l'adhésion des peuples, tandis que Charles, humble vassal du Saint-Siège, ne recueillait que le mépris en parcourant les villes rhénanes pour augmenter le nombre de ses partisans (1). Dans cette situation honteuse, Charles n'osant plus attaquer son rival à force ouverte, eut recours aux moyens fallacieux des négociations. Il attaqua les quatre électeurs partisans déclarés de Gunther ; soit par des dons, soit par des promesses, il les contraignit à abandonner l'empereur qu'ils avaient élu. Une révolution si inattendue causa un tel chagrin à Gunther, qu'il tomba dangereusement malade à Francfort. Ses ennemis surent profiter de cette circonstance. Le médecin qui le soignait administra un remède que Gunther ne prit qu'avec répugnance. Pour le rassurer (car probablement il n'avait pas préparé le breuvage fatal), le médecin en but lui-même et mourut subitement. Gunther ne succomba qu'après longtemps, et après avoir perdu l'usage de ses mains. Pendant sa maladie, le marquis de Brandebourg le détermina à céder à Charles ses droits sur l'empire, moyennant deux mille marcs d'argent et deux

(1) Struvius, *period.* V, *section* VI.

villes dans la Thuringe, pour en jouir pendant sa vie. Le monarque malade accepta le traité ; mais cette possession ne fut pas de longue durée, grâce au poison administré. Gunther mourut trois semaines après, et Charles se hâta d'informer de cet évènement son ami et suzerain Clément VI.

Par la mort de Gunther, l'empereur se trouva sans rivaux, et Clément put établir sa domination en Italie. Les villes d'Allemagne, longtemps fatiguées de leurs dissensions intérieures, soupiraient après la paix ; elles baissèrent la tête sous le joug, après avoir cependant repoussé une formule d'abjuration qui leur parut trop humiliante, abjuration dictée par le pontife lui-même, qui en octroya forcément une plus modérée.

Il n'y eut pas jusqu'à ces Frères Mineurs, si opiniâtremen attachés au schisme et à la personne de Louis de Bavière, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charles IV, et préparer, par cette soumission, leur retour au centre de l'unité. Le petit nombre d'entre eux résidant à Munich, eut recours au chapitre général à Vérone ; cette assemblée présenta requête au pape en faveur de ces frères repentans. Le pontife adressa au général une bulle qui lui donnait pouvoir de les absoudre, après qu'ils auraient fait toutefois leur abjuration et renoncé aux erreurs de Marsile de Padoue et de Michel de Césène, morts, le premier en Italie, et le second à Munich.

Par cette soumission, fut éteint, avec le schisme d'Allemagne, le feu de la guerre civile qui dévasta l'empire et l'Eglise pendant vingt-trois ans, sous trois pontificats, depuis l'an 1323 où Jean XXII étendit son pouvoir clérical sur les droits les plus inaliénables des souverains. Cette source de calamités était tarie, il est vrai ; mais il s'en creusait une autre sous la chaire même de Saint-Pierre, fixée, pour ainsi dire, sous un climat étranger, par l'importante acquisition que venait d'y faire Clément VI. Le mal croissait lentement : ses progrès à peine sensibles entretinrent encore une sécurité trompeuse pendant près de trente ans : on s'étourdit sur des évènemens imprévus, et quand on voulut appliquer un

remède efficace, le mal se déclara d'une manière si violente, qu'on fut effrayé de la profondeur de la plaie.

Voyons maintenant ce qui devait préparer et mûrir cette funeste production de l'esprit d'insoucience en face d'une réforme qui devait s'élever si menaçante.

L'Italie n'était pas tranquille; une fermentation sourde faisait pressentir quelque nouvelle tentative pour conquérir l'indépendance; la réaction contre l'autorité pontificale continuait à agiter les populations inquiètes. L'époque du nouveau jubilé approchait. Le Saint-Père, voulant attirer un grand concours de fidèles à Rome, envoya sa bulle dans toute l'Europe, afin d'exciter les fidèles à venir gagner les indulgences plénières accordées aux pélerins. Le cardinal Cecano fut alors choisi par Clément VI pour aller à Rome en qualité de légat *à latere*, pour recevoir les offrandes qu'on déposait sur le tombeau de Saint-Pierre, et résider dans cette ville pendant tout le jubilé de 1350; il lui conféra tous les pouvoirs pour les cas qui pourraient arriver dans la cité sainte où devait se trouver une foule innombrable d'étrangers.

Annibal Cecano partit pour sa légation. A Milan, Jean Visconti vint à sa rencontre accompagné d'un cortège étalant une magnificence vraiment royale; il se fit précéder par un nombre de ses gens qui présentèrent au légat cinq chevaux superbes, couverts de housses écarlates. Le légat, surpris de ce luxe inusité chez un simple prélat d'Italie, lui dit: « D'où » vient donc une pompe si fastueuse? » Jean Visconti lui répondit: « Qu'il n'y avait point de faste dans cette réception; » qu'il voulait seulement lui rendre les honneurs qui lui étaient » dus, et apprendre au Souverain Pontife qu'il y avait en Ita- » lie un petit clerc qui pouvait quelque chose (1). »

(1) Quando lo legato vedde quesso, stordio favelto, è disse arcivescovo: che pompa ene quessa? Ripose lo arcivescovo, è disse: legato, quessa non ene pompa; ma ene cha boglio, che savio lo Padre santo cha esso hac sotto di se un chrerichetto, lo quelle posse qualche cosa. *(L'auteur de la vie de Rienzi, rapportée par Ciaconius*, page 484*)*.

Cecano arriva à Rome vers la fin de l'année 1349 et fit l'ouverture du jubilé ordonné par le pape. Ciaconius rapporte, *page* 484, que le nombre des pélerins fut si grand, que la ville de Rome se trouva encombrée de douze cent mille voyageurs, population flottante qui se maintint à ce chiffre élevé depuis Noël jusqu'à Pâques. Le temps fixé pour gagner l'indulgence était de quinze jours ; mais le cardinal-légat voulut profiter de la circonstance pour s'enrichir, et entreprit pour son compte le commerce des indulgences, en vendant aux pélerins des dispenses qui abrégeaient les stations et leur permettaient de faire un séjour moins long dans la ville. Cette complaisance portait un préjudice notable aux Romains à qui ces voyageurs procuraient des gains énormes. Les hôteliers exhalèrent bientôt leur colère contre le légat · ils lui reprochèrent sa hauteur, sa rapacité, sa vie mondaine et son intempérance ; la haine populaire, excitée par le parti des mécontens, ne tarda pas à éclater.

Un rassemblement se forma devant le palais du légat pour voir un chameau que le cardinal nourrissait dans ses écuries. Les palefreniers voulurent s'opposer aux désirs de la populace ; alors le nombre des séditieux augmenta ; les gens du légat se retirèrent dans le Vatican dont ils fermèrent les portes. Les révoltés menaçaient déjà de les enfoncer, lorsque le prélat, ignorant la cause de cette émeute, se présenta sur un balcon et harangua la populace avec violence : « Prétendez-» vous, leur dit-il, en levant l'étendard de la révolte, forcer » Sa Sainteté à revenir dans votre ville ? Désabusez-vous ; si » la misère vous accable, ne vous en prenez qu'à votre or-» gueil. » Des huées répondirent à cette apostrophe insolente ; les jours du prélat n'auraient plus été en sûreté, si Jean de Lucques, commandeur du Saint-Esprit, ne fût survenu et n'eût fait retirer les mutins par la force des armes (1).

---

(1) Boispréaux. Hist. de Rienzi.

Connaissant enfin les dangers de sa position, Cecano demanda son rappel. L'attentat commis pendant qu'il attendait l'ordre de ce retour salutaire, ne fit qu'augmenter sa frayeur. Cecano visitait les églises, lorsque, dans la rue du Saint-Esprit, deux flèches furent décochées sur lui ; une d'elles perça son chapeau. Aussitôt le légat fit enfoncer les portes de la maison d'où le coup était parti ; mais on n'y trouva que l'arbalète du meurtrier, et l'on ne put découvrir les auteurs de cet attentat. Cecano soupçonna Nicolas Rienzi, qu'il croyait caché dans Rome. Dans cette persuasion, le vindicatif cardinal fulmina de nouvelles excommunications contre le tribun, le déclara déchu de toute dignité et jeta sur lui l'interdit de l'eau et du feu. Le légat se trompait étrangement : Rienzi gémissait à Avignon, dans les tours du palais, d'où il ne sortit que sous le pontificat suivant (1).

Clément VI sentit enfin la nécessité de rappeler son légat. Cecano reçut ordre de se rendre en Hongrie pour détourner Louis du dessein qu'il avait formé de revenir à Naples, et nomma le cardinal Pierre Ciriaco pour lui succéder. Cecano ne différa certes pas son départ, il passa par la Campanie pour visiter les terres de sa famille. A peine arrivé à Saint-Georges, il tombe malade et meurt d'une indigestion, ou des suites du poison qu'on lui avait donné à Rome. Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, les seigneurs pillèrent ses équipages, ses domestiques l'abandonnèrent ; son cadavre resta dans ce petit village, d'où quelques paysans le portèrent à Rome sur un mulet, et on l'enterra sans prêtre et sans cérémonie, dans l'église de Saint-Pierre (2).

---

(1) Ciaconius ad vit. cardinalis Annib. Cecano. — Boispréaux. Hist. de Rienzi.

(2) Cardinalis cadaver, apprime pingue, dissectum, anguentis delibutum, Fratrum minorum vastibus indutum, arcæ creditum, mulo impositum, Romam delatum, in tumulum in basilica Vaticana sine comitibus, sine sacerdotibus dejectum potius quam illâtum illicò fuisse scribit chiocarellus,

L'arrivée de Ciriaco ne calma point le désordre qui régnait dans Rome. Habitués à toutes les licences que l'anarchie entraîne, les habitans de la ville sainte se déchiraient entre eux, pillaient les pélerins qui leur apportaient des richesses immenses. Un pareil état de choses devait avoir un terme. Les citoyens paisibles résolurent de confier le gouvernement à celui des Romains qui méritait le plus leur confiance : cette création renouvelait le pouvoir municipal dans une ville où régnaient toutes les horreurs d'une licence effrénée. Le choix tomba sur Ceroni, homme sage, dont les efforts contribuèrent à faire respecter les lois et à assurer la tranquillité (1).

Si Rome devint paisible, il n'en fut pas de même dans le reste de l'Italie. Les campagnes étaient infestées de voleurs qui attaquaient les pélerins, les dépouillaient sans pitié et les obligeaient ou à se déguiser ou à se réunir en troupe pour résister à des agressions continuelles. Ces pillards étaient la plupart des gens de guerre, déserteurs des armées de Visconti, archevêque de Milan. Ce prélat s'était emparé de Bologne, ville appartenant au Saint-Siège, et l'ambitieux Visconti la gardait au mépris des menaces et des censures du Souverain-Pontife, qui avait jeté un interdit sur la ville de Milan et excommunié l'archevêque.

Las de fulminer en vain, Clément envoya un légat au prélat qui osait se mesurer avec lui, pour l'obliger à rendre Bologne et à se démettre ou de l'archevêché de Milan, ou de son domaine temporel. Visconti reçut le légat avec distinction ; mais il ajourna au dimanche suivant la cérémonie au milieu de laquelle le député du Saint-Père devait obtenir la réponse qu'il promit de lui donner dans sa métropole. En effet, le jour arrivé, ils se rendirent l'un et l'autre à l'église. L'archevêque officia pontificalement en présence d'une foule innombrable.

---

nec fuit qui supinum, ut mos postulat, illud componeret. *(Ciaconius ad vitam cardinalis Annib. Cecano*, fol. 423*)*.

(1) Boispréaux. Hist. de Rienzi.

Après la messe, Visconti, revêtu de ses habits pontificaux, prit sa croix de la main gauche et une épée de la main droite, et s'adressant au légat, il lui dit en lui montrant la croix : *Voilà la preuve de mon pouvoir spirituel, et c'est avec cette épée que je défendrai les États que je possède* (1).

Peu accoutumé à ces actes d'opposition, Clément ne put apprendre sans inquiétude la conduite insolente d'un prélat qui osait heurter sa mitre contre la tiare pontificale et prendre le langage d'un souverain. Dans un mouvement de colère, le pape ordonna que Visconti serait cité pour comparaître devant lui. Le prélat promit d'obéir, et il envoya son secrétaire à Avignon pour faire préparer les logemens. Ce secrétaire, d'après les instructions de son maître, arrêta d'abord toutes les hôtelleries, toutes les auberges, toutes les maisons qui étaient à louer. Cet accaparement ne suffisait pas encore pour remplir les intentions du prélat, lequel voulait arriver à Avignon avec douze mille hommes de cavalerie et six mille hommes d'infanterie. Bientôt le nombre des étrangers qui venaient dans cette ville ne trouvèrent plus à se loger. La rumeur devint générale ; des plaintes furent portées au Souverain Pontife. Celui-ci fit appeler le secrétaire de Visconti et lui demanda raison de cette conduite. Le secrétaire répondit au pape que les ordres de son maître étaient en harmonie avec ceux de Sa Sainteté. Clément VI citait le prélat à comparaître, le prélat se rendait aux désirs du pontife ; mais il venait appuyé sur une force imposante pour soutenir ses prétentions. Clément, effrayé d'une pareille audace, remboursa les frais qui avaient été faits et dispensa Visconti de se rendre à Avignon (2).

---

(1) Dopo havere in qual giorno celebrata solennamente la messa, cossi come era vestito sacerdotalmente, impugno con la sinistra una croce, è con la destra una spada ignada, è alla presenza di tutte popolo, disse al legato, mostrando la croce : *Questo e il mio spirituale, è voglio che la spada sia il temporale per diffesa del mio dominio.* (Fantoni. Istoria d'Avignone, *lib.* II, *fol.* 207).

(2) Fantoni. Istoria d'Avignone.

L'archevêque de Milan, débarrassé du voyage d'Avignon, destina ses troupes à la conservation de Bologne et à la réduction d'autres villes sous son obéissance (1).

L'ambitieux prélat colorait ses desseins du spécieux prétexte de défendre la liberté des peuples contre les Florentins qui, ligués avec les Pisans, s'étaient rendus maîtres de plusieurs places : intérieurement, le but de cet homme qui portait tour-à-tour la cuirasse et la chape, était d'étendre sa domination et d'augmenter ses richesses. Les Pisans avaient méprisé et maltraité ses ambassadeurs ; il voulut tirer vengeance de cet attentat (2). Les deux peuples ligués envoyèrent des députés à Avignon pour consulter le pape sur les moyens à prendre pour résister au tyran mitré qui voulait les courber sous le joug de la servitude. Le pontife leur proposa l'alternative de favoriser l'entrée de l'empereur en Italie et de joindre ses forces aux leurs pour soumettre les rebelles, ou bien de faire la paix avec l'archevêque. La première proposition ne pouvait être admise par les confédérés qui considéraient l'empereur comme le protecteur des Gibelins, leurs ennemis : ils furent cependant forcés de l'accepter. Charles voulait se faire couronner à Rome. Clément informa aussitôt de ce dessein les villes liguées. Les Florentins et les Siennois hésitèrent longtemps sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais les succès de Jean Visconti fixèrent leur irrésolution ; ils se déterminèrent à appeler l'empereur à leur secours.

Quoique Jean Visconti fût déjà seigneur des seize des plus grandes villes de Lombardie, villes qui, dans le siècle précédent, étaient autant de républiques libres et florissantes, son ambition aspirait à des conquêtes toujours plus étendues, et le 16 octobre 1350, il engagea les seigneurs de Pepoli à lui vendre Bologne. Ces gentilshommes, qui avaient usurpé

---

(1) Villani, *lib.* II.

(2) Rainald, ad ann. 1350.

la tyrannie dans leur patrie, étaient alors aux prises avec le légat. qui prétendait que leur cité appartenait au Saint-Siège (1).

A la suite de ces rivalités scandaleuses, on vit bientôt l'audace lever le front jusque sous les yeux du pape. Dans un consistoire public, un des cardinaux laissa tomber adroitement une lettre qui ne tarda pas à être ramassée et qu'on porta sur-le-champ au pontife. Cette lettre, attribuée à l'archevêque de Milan, était écrite au nom du prince des ténèbres au pape Clément, qu'il nommait son vicaire, et aux cardinaux qualifiés ses conseillers. « Continuez, leur disait le démon, à vi-
» vre comme vous faites, et je vous promets une place dans
» mon royaume..... Corrigez cependant vos instructions, car
» elles ne sont pas conformes à vos œuvres, méprisez tou-
» jours la vie pauvre et la doctrine des apôtres ; combattez-
» la et haïssez-la comme je la hais moi-même. » Cette lettre, qui mettait au jour la dissolution des mœurs de la cour pontificale, se terminait par ces paroles : « Votre mère, la superbe,
» vous salue ; vos sœurs, la fourberie, l'avarice et l'impu-
» dicité, et vos frères, l'inceste, le vol et le meurtre, et les
» autres qui se vantent que, par votre secours, elles sont
» bien en leurs affaires. Donné au centre de l'enfer, aux ac-
» clamations d'une troupe de démons, et en présence de deux
» cents papes damnés, qui attendent impatiemment votre
» arrivée (2). »

La cour d'Avignon fit peu de cas de cette lettre accusatrice ; mais, comme la satire était virulente par sa singularité même, et parce que les mœurs des cardinaux y étaient parfaitement caractérisées, il s'en répandit de nombreuses copies. Jean Visconti comptait ainsi mettre ses vices à couvert en dévoilant ceux des princes de l'Eglise et se venger des censures dont ils l'avaient frappé.

---

(1) Simonde de Sismondi, *tom.* I.

(2) Albert. Argentin., *pag.* 156. — Fleury, *tom.* XX, *chap.* 48. — Math. Villani, *lib.* II, *cap.* XLVIII.

L'empereur Charles IV s'approchait de l'Italie. Visconti, craignant de perdre toutes ses conquêtes, eut recours à ce même collége des cardinaux qu'il avait si cruellement insulté ; il le supplia de faire sa paix avec le Saint-Siége. Il sut si bien séduire par des présens ses hauts seigneurs qui le composaient, que le pape leva l'interdit de la ville de Milan le 5 mai 1350, lui accorda l'investiture de possession et lui donna encore celle de Bologne pour douze années, à la charge de payer douze mille florins par an, ce qui excita beaucoup de murmures. Ainsi la cour d'Avignon se laissait lâchement insulter moyennant finance.

Le 22 août 1350, mourut le roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean, duc de Normandie, lui succéda et fut sacré à Reims le dimanche 26 septembre. Peu de temps après, il vint à Avignon pour rendre ses hommages pieux au pape. Ce fut alors que Clément VI conféra la prêtrise à Humbert, dauphin de Viennois, pour mettre le roi de France à l'abri des irrésolutions de ce prince. A la prière du nouveau monarque, le pape se détermina à faire une quatrième promotion de cardinaux : la peste de 1348 avait éclairci les rangs du sacré-collége. Clément travailla à les remplir. A cet effet, il nomma cardinaux-prêtres, Gilles-Garcias Alvarès d'Albornos, espagnol ; Guillaume d'Aigrefeuille, religieux de Cluny ; Raymond de Canillac, religieux de Saint-Augustin ; Pasteur de Sarratz, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs ; Pictavin de Montesquieu ; Nicolas Capoche, romain ; Arnaud ou Pons de Villemur, de l'ordre des Augustins ; Jean de Morlan ou du Moulin, de l'ordre de Saint-Dominique ; Pierre de Gros et Gilles Rigaud de Roussi, bénédictin, abbé de Saint-Denis ; cardinaux-diacres, Raymond des Ursins et Jean de Caraman (1).

Le roi de France était toujours à la cour de Clément dont il habitait le palais à Villeneuve. Le monarque reconnaissant et voulant prouver aux Avignonais combien il était sensible à

(1) Tertia vita Clem. VI, *fol.* 293.

l'accueil qu'il avait reçu, imagina de leur offrir un spectacle tout français et surtout nouveau dans une ville où l'on ne connaissait que les solennités religieuses ; celui d'un tournois avec son appareil guerrier, ses luttes vives et animées, ses chevaliers aux armures d'acier, aux bannières flottantes, ses chevaux galoppant au milieu d'un nuage de poussière. Jean quitta son palais de Villeneuve pour présider aux joûtes. Ce fut dans l'île de la Barthelasse (1) que les seigneurs français rompirent des lances le 27 janvier 1351. Les dames d'Avignon les plus distinguées et toute la cour romaine assistèrent au royal tournoi.

Le fleuve était couvert de bateaux pavoisés aux couleurs de France fleurdelysées d'or ; ils étaient remplis des jolies femmes des populations avignonaises, provençales et languedociennes accourues pour assister à cette fête chevaleresque. La rapidité du fleuve, difficile à remonter, forçait ces dames, après avoir fait leur promenade sur l'eau, à revenir à Avignon sur une charrette, qui était la voiture de ce temps là (2), ou sur leur haquenée.

Ces promenades devaient être fort à la mode dans le XIV[e] siècle, car Pétrarque en parle dans son CLXXXVIII[e] sonnet : *Dodeci donne honestamente lasse*, où le poète décrit une de ces parties de plaisir à laquelle assistait Laure, fête qui se donna au commencement de 1348, pendant le séjour que la reine Jeanne fit à Avignon. Les dames de la ville et de la contrée se donnaient ce doux passe-temps accompagnées de leurs troubadours qui chantaient des vers sur le luth ou le théorbe. Ce devait être un charmant spectacle que ces bateaux chargés de châtelaines au doux sourire, naviguant sur ce fleuve admi-

---

(1) Le nom de *Barthelasse* vient de Richard Bartelacius, boulanger d'Avignon, qui se fit inféoder d'une quantité de terres dans cette ile appelée autrefois l'ile d'*Argenton. (Cambis-Velleron).*

(2) M. de Sade. Mémoires pour la vie de Pétrarque, *tome* II, *note* XX, *page* 50.

rable dans ses jours de calme, quand la lumière projète sur sa surface unie l'ombre des verts peupliers qui bordent la rive. Puis, quand la nuit étendait ses voiles et que la rame était fatiguée, on allait alors deviser d'amour sur la grève ou sous les saules que la brise du soir faisait doucement frissonner.

Après ces fêtes, le roi Jean étant encore à Villeneuve, l'archevêque de Toulouse, Etienne Aldebrand, adressa des plaintes au monarque au sujet de la rigueur excessive des prisons monastiques. Les moines, suivant ce prélat (1), renfermaient pour toujours dans un cachot affreux qu'ils nommaient *vade in pace*, ceux d'entre eux qui tombaient en certains péchés. Le roi ordonna que désormais les abbés et les autres supérieurs religieux iraient deux fois par mois consoler leurs frères prisonniers. Triste adoucissement accordé à des malheureux condamnés au désespoir ! Cependant les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs se liguèrent contre le roi de France et réclamèrent l'autorité apostolique contre l'ordonnance royale. Mais le monarque, jugeant de l'immensité de l'abus par celle de la résistance, voulut que les moines obéissent ou sortissent du royaume. Les mutins se soumirent, mais avec dépit et répugnance (2).

Clément VI permit au roi et à la reine Jeanne, sa seconde femme, de communier sous les deux espèces (3). Cette communion, d'un usage encore ordinaire au commencement du XII[e] siècle, était, dès le XIII[e] presque universellement restreinte aux prêtres de l'église latine (4). Nous ne connaissons cependant ni loi, ni aucune constitution pour ce changement.

---

(1) Boll. capit. *tom.* II, *page* 1,088.

(2) Fleury. Hist. eccl.

(3) Christianissimo Francorum regi, ob merita regum Franciæ in apostolicam sedem, Eucharistiam sub utrâque specie quandocumque exibuerit, suscipiendi facultatem fecit, qua tamen is solo coronationis et in articulo mortis uti consuevit. *(Victorell. add. ad Ciacon.)*

(4) Mabill. Mus. ital. *tom.* II, *pag.* 61.

qui s'est introduit d'une manière insensible en faveur des rois.

Sur la demande du roi Jean, le pape Clément donna, en 1351, plusieurs bulles par lesquelles il concède au roi et à sa famille divers priviléges. Parmi ces bulles, il en est une où ce pape permet au roi Jean et à la reine Jeanne, son épouse, *et à tous leurs successeurs, rois et reines*, de choisir chacun à leur gré un confesseur; autorise ce confesseur à les absoudre de tous vœux promis et à promettre, de tous sermens prêtés et à prêter, vœux et sermens que ce roi, cette reine et leurs successeurs n'ont pu et ne pourront commodément acquitter et remplir, et leur donne le pouvoir de commuer ces obligations en œuvres de piété (1).

L'autorité que Clément VI s'arrogeait en Europe, il prétendait l'imposer même aux peuples du continent de l'Asie. Jean de Coron, archevêque de Pise, envoyé comme légat au catholique d'Arménie, ayant rapporté les réponses de ces chrétiens d'Orient, le pape les trouva obscures, et leur adressa une foule de questions qui durent paraître bien étranges à des hommes si peu façonnés aux maximes de Gratien et de ses commentateurs. Après leur avoir demandé s'ils avaient pour l'église romaine la juste soumission que lui doit tout fidèle : « Croyez-vous, poursuit le Saint-Père (2), que Saint-Pierre » ait reçu de Jésus-Christ la puissance exclusive de juridic- » tion sur toute la terre ; que la puissance des autres apô- » tres sur certaines provinces ait été tout entière soumise à

(1) Voilà donc le pape en contradiction avec la morale universelle, avec la morale évangélique. Cette bulle est ainsi conçue : In perpetuum indulgemus, ut confessor..... vota per vos forsitan jam emissa ac per vos et SUCCESSORES VESTROS in posterum emittenda..... Nec non juramenta per vos præstita et per vos et per eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commodè non possetis, vobis et eis commutare valeat in alia opera pietatis, etc. *(Epist. Clementis papæ VI. Spicilegium Dachery, tom.* III, *édit. de* 1723, *page* 784*).*

(2) Rainald, ad ann. 1351, n. 3.

» la sienne, et que tous les papes, successeurs de Saint-
» Pierre, aient la même puissance que lui? Croyez-vous qu'en
» vertu de cette puissance, le pape ait le droit de juger im-
» médiatement tous les fidèles, et de déléguer à cet effet tels
» juges ecclésiastiques qu'il voudra? Croyez-vous que le pape
» ne peut être jugé que par Dieu seul, et qu'on ne peut ap-
» peler de ses jugemens à aucun autre juge? Croyez-vous qu'il
» puisse transférer les évêques, les abbés et les autres ec-
» clésiastiques d'une dignité à l'autre, ou les dégrader et les
» déposer s'ils le méritent? Croyez-vous que lui, pape, n'est
» soumis à aucune puissance séculière, même royale ou im-
» périale, quant à l'institution, la correction et la destitution,
» et que lui seul peut faire des canons généraux, donner indul-
» gence plénière et décider les doutes en matière de foi? »
Je n'entreprendrai pas certes de qualifier chacune de ces prétentions ambitieuses; mais je puis demander quelle influence elles pouvaient avoir en Orient, ou plutôt quelle funeste émulation et quel scandale elles devaient y amener?

Aussi, l'émir qui gouvernait Damas pour le sultan d'Egypte, fit-il mettre le feu en plusieurs endroits de la ville, et en accusa les chré iens qui étaient fort riches. Alors les supplices commencèrent; vingt-deux martyrs furent cloués à des croix et promenés vivans pendant trois jours. Ces horribles exécutions, multipliées par les délations des chrétiens renégats, auraient ensanglanté longtemps encore la ville de Damas, si le sultan, instruit des forfaits de son émir, ne l'eût mandé sur-le-champ, ne l'eût fait couper en deux par le milieu du corps (1).

Clément VI tomba dangereusement malade, deux mois après avoir envoyé ses étranges questions au catholique d'Arménie. Le Saint-Père parut alors peu d'accord avec les principes qu'il avait introduits dans ces subtilités théologiques. Il avait exigé que les Arméniens reconnussent que le pontife ro-

(1) Math. Villani, *t.* I, *cap.* LIII.

main pouvait décider lui seul d'une manière infaillible en matière de foi ; qu'ils tinssent pour vrai et catholique, pour faux et hérétique, ce qu'il jugeait tel, par la vertu conférée d'en haut à sa seule personne. Et cependant quand la mort approcha, le pape infaillible reconnut que depuis qu'il occupait la chaire pontificale, il pourrait lui être échappé dans l'enseignement des choses contraires à la vraie foi et aux bonnes mœurs. « C'est pourquoi, dit-il, (1) si depuis que nous sommes élevés à la papaûté, nous avons avancé dans nos écrits » ou dans nos paroles des propositions contraires à la religion ou aux mœurs, nous les révoquons et nous les soumettons à la correction de notre successeur. » On voit donc, par cette espèce d'acte de contrition, si les papes, qui étendaient au loin leur autorité, considéraient eux-mêmes légitimes et comme de foi, les principes qu'ils soutenaient.

Toujours languissant depuis cette époque, Clément vit prendre à sa maladie une gravité désespérante ; une fièvre continue l'affaiblit pendant quelque temps, mais sans apparence d'une mort prochaine. Un jour cependant, le 6 décembre 1352, ses officiers, tranquilles sur son sort, étaient allés prendre leur repas et n'avaient laissé auprès de sa personne qu'un seul valet de chambre, Clément mourut subitement. Un abcès, cause principale de sa maladie, fit irruption et l'étouffa. Son corps fut d'abord déposé dans l'église de Notre-Dame-des-Doms. On le transporta ensuite au monastère de la Chaise-Dieu, où il s'était fait moine dès sa jeunesse, et où il s'était fait élever un mausolée dont les pierres avaient été sculptées sous ses yeux à Villeneuve. Après sa mort, comme pendant sa vie, son cortége fut magnifique. Son frère, le comte de Beaufort, et cinq cardinaux de sa famille l'accompagnèrent. Le cardinal Etienne Aubert fit suivre sa pompe funèbre par plusieurs de ses collègues, et voulut en payer les frais qui se montèrent à cinq mille écus d'or. La dépouille mortelle de

(1) Rainald, ad ann. 1351, n. 38.

Clément fut remise aux moines du monastère et déposée dans le mausolée. L'historien des évêques de Rouen dit qu'en 1562, ce tombeau fut violé par les Huguenots, qui s'emparèrent de la tête du pape et s'en servirent comme d'un ballon pour jouer. Il ajoute que le marquis de Carton qui les commandait, fit du crâne une espèce de coupe dans laquelle il donnait à boire à ses gens.

Clément avait régné onze ans six mois et seize jours.

On a blâmé avec juste raison les faveurs accordées à l'insatiable avidité de ses neveux, quel que fût le peu de relief de leur illustration, leur incapacité et leurs mœurs scandaleuses. Mathieu Villani l'accuse d'une dissolution incapable non-seulement de se contenir, mais encore de se cacher. Les femmes de qualité, d'après cet historien, entraient chez le pontife aussi familièrement que les prélats, particulièrement la belle Cécile de Comminges, femme impérieuse et rusée, qui eut l'art de s'emparer de l'esprit de Clément VI, l'homme de son siècle le plus doux et le plus facile à gouverner. L'autorité avec laquelle elle dirigeait les conseils du pontife, l'abandon que celui-ci lui avait fait de toutes les faveurs de sa cour, ont fait dire à plusieurs écrivains contemporains que Cécile était la maîtresse de Clément ; d'autres aiment mieux croire qu'elle ne fut que son amie, comme M[me] de Chantal le fut dans un autre siècle de saint François de Salles. Quoi qu'il en soit, il est certain que Cécile amassa de grandes richesses sous ce pontificat, et qu'elle le déshonora par son avidité à recevoir de l'argent de toutes mains, sans distinction des grâces spirituelles et temporelles. Il n'est donc pas étonnant que, sous le gouvernement d'une femme dont le seul but était de grossir ses trésors, dans une cour où des jeunes gens qui ne connaissaient aucun frein, tenaient le premier rang, la débauche fit de si grands progrès. Aussi Pétrarque en trace des tableaux hideux dans les lettres mystérieuses que nous avons de lui, sans adresse et sans date, où, forcé de déguiser sa pensée, il l'enveloppe dans des figures mythologiques.

Clément vivait plutôt en prince, dit Baluse, qu'en serviteur des serviteurs de Dieu ; sa maison et ses écuries ressemblaient à celles des rois ; son palais était rempli de gentilshommes et d'officiers soldés sur la cassette apostolique.

Son plus beau titre de gloire est d'avoir émancipé les Juifs. Le pape galant se montra là le digne vicaire de Jésus Christ qui avait dit sur la croix : *Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savant ce qu'ils font*. C'est de cette ère nouvelle que les malheureux enfans de Jacob purent construire des quartiers respectés dans les principales villes papales, Avignon, Ancône, Carpentras, l'Isle, Cavaillon et Rome. Aussi dans leurs hymnes de louanges répétaient-ils cet honorable refrain : *Clemens nomine, Clemens re!*

Après cette biographie pleine de faits qui tiennent la première place dans l'histoire du XIVe siècle, doit nécessairement venir le tableau des mœurs, la marche du progrès des arts, celle des hérésies et une esquisse rapide sur la littérature de l'époque.

Les mœurs. — Dans ce siècle d'imagination, de force et de galanterie qui poursuivait sa course à travers les évènements les plus variés, au milieu des hérésies, des schismes, des guerres féodales, civiles et étrangères, il n'est pas étonnant que le relâchement des mœurs ait été extraordinaire dans une ville où l'or du monde affluait de toutes parts, où les courtisannes venaient faire excellente curée avec les prélats, les princes étrangers, les cardinaux ; où la débauche s'était introduite dans les couvens de religieuses avec d'autant plus de facilité que ses égarements étaient couverts du voile du mystère. Si nous considérons quel était l'état de la société au XIVe siècle, nous verrons les plus hautes dames en naissance et en qualités, mariées ou non mariées, adopter le cigisbéïsme comme un accessoire légitime du premier rang social, et accorder à l'amant privilégié toutes les faveurs qu'une femme peut accorder ; si nous considérons ensuite la licence des mœurs de cette époque, il n'est plus possible de condamner

la faiblesse de Laure de Sade, jeune fille que Pétrarque surprit un jour se baignant dans le bassin d'une fontaine non loin de la ville d'Avignon, pendant que le soleil était au milieu de sa course : le poète s'arrêta pour admirer tant de charmes. Laure, honteuse de se voir surprise dans cet état (les dames se baignaient alors sans chemise), ou pour se venger ou pour se cacher, lui jeta de l'eau au visage avec les mains. Cette petite aventure est racontée par le poète dans sa première chanson (1).

Que dirons-nous de ces troubadours et ménestrels vaguant de châteaux en châteaux, déchirant les princes de l'église et les moines dans leurs satires, louant les dames dans leurs ballades ? De ces représentations théâtrales où la licence du poète rivalisait avec l'obscénité des acteurs ? (2) De ces tribunaux civils et de l'inquisition, condamnant en vertu de toutes les espèces de lois, à toutes les sortes de supplices, des accusés de toutes les catégories, depuis l'hérésiarque écorché et brûlé vif, jusqu'aux adultères attachés l'un à l'autre et promenés au milieu du peuple ? Que dirons-nous de ces étudians des universités, dépouillant les passans, attaquant les femmes et les filles, faisant renaître les disputes philosophiques de la Grèce ; le tumulte des écoles d'Athènes et d'Alexandrie se mêlant au bruit des tournois, des carrousels, des pas d'armes, des processions et des dévots pélerinages ? (3)

---

(1) Bruce Whyte. Langues romanes, *tom.* III. — M. l'abbé de Sade ne doute pas que les eaux de la fontaine où Pétrarque surprit Laure, ne soient celles à qui il adresse la parole : *Chiare, fresche è dolci acque.* Cette fontaine devait être bien près d'Avignon, puisque c'était la promenade ordinaire de Laure, et qu'elle allait quelquefois s'y baigner. Or, dit M. de Sade, je ne connais que deux fontaines dans le voisinage d'Avignon. L'une est la *Fontaine-Couverte*, dont l'eau est un peu minérale et purgative ; mais celle-là n'a été découverte que depuis peu ; la seconde est *la Triade*, dont la situation répond encore mieux à la description de Pétrarque.

(2) Benoit XII avait fait venir d'Italie des comédiens qui donnèrent quelques représentations à Avignon. (*Fantoni. Istoria d'Avignone*).

(3) Châteaubriand. Analyse raisonnée de l'Histoire de France.

Laissons parler maintenant le philosophe de Vaucluse, lorsque, dans sa juste indignation, il flétrit les mœurs de la cour d'Avignon :

« Tout ce qu'on dit des deux Babylones, celle d'Assyrie et » celle d'Egypte ; des quatre labyrinthes, de l'Averne et du » Tartare, n'est rien en comparaison de cet enfer (1).

» On y trouve ce Nembrod puissant sur la terre, ce chas- » seur robuste devant le seigneur, qui entreprend d'escalader » le ciel, en élevant des tours superbes (2) ; cette Sémiramis » avec son carquois (3) ; ce Cambyse plus insensé que celui » d'Orient (4).

» On y voit l'inflexible Minos, Rhadamante, Cerbère qui » dévore tout ; Pasiphaé, éprise d'un taureau ; le Minotaure, » fruit d'un amour infâme ; tout ce qu'on voit ailleurs d'af- » freux, de noir, d'exécrable, est ici rassemblé. Point de » fil qui aide à sortir du labyrinthe ; ni Dédale, ni Ariane : » on ne peut se sauver que par le moyen de l'or. Ici l'or apaise » les monstres les plus cruels, amollit les cœurs les plus fé- » roces, fend les rochers, ouvre toutes les portes, même » celles du ciel ; et, pour tout dire, en un mot, avec de l'or » *on achète Jésus-Christ même* (5).

» Dans ces lieux, on voit régner les successeurs d'une » troupe de pauvres pêcheurs, qui ont oublié leur origine : » ils marchent couverts d'or et de pourpre, fiers de la dé- » pouille des princes et des peuples. Au lieu de ces petits » bateaux, sur lesquels ils allaient chercher leur vie dans l'é- » tang de Génésareth, ils habitent des palais superbes ; ils » ont des parchemins à l'extrémité desquels pend une plaque » de plomb, dont ils se servent comme des filets pour pren-

(1) Epist. X.

(2) Clément VI.

(3) Cécile de Comminges

(4) Epist. VIII.

(5) Auro Christus venditur. Epist. V.

» dre de pauvres dupes, qu'ils écaillent et mettent sur le gril
» pour assouvir leur gourmandise. Au lieu d'une sainte soli-
» tude, on voit une troupe de scélérats et de satellites ; les
» festins les plus somptueux ont succédé aux repas les plus
» simples. A la place des apôtres qui allaient nus pieds, on
» voit à présent des satrapes montés sur des chevaux couverts
» d'or, rongeant l'or, et bientôt chaussés d'or, si Dieu ne
» réprime ce luxe insolent : on les prendrait pour des rois de
» Perse, ou des Parthes qu'il faut adorer et qu'on n'oserait
» aborder les mains vides. Pauvres vieillards ! pour qui avez-
» vous pris tant de peines ? pour qui avez-vous cultivé le
» champ du seigneur ? pour qui avez-vous répandu tant de
» sang ? (1)

» Ici règnent l'orgueil, l'envie, le luxe (2), l'avarice avec
» tous leurs artifices : ni piété, ni charité, ni foi. Le plus
» méchant est celui qui réussit le mieux ; le pauvre juste est
» opprimé ; on élève jusqu'aux cieux un scélérat qui répand
» l'or à pleines mains ; la simplicité passe pour folie ; on donne
» à la méchanceté le nom de sagesse ; Dieu est méprisé, les
» lois sont foulées aux pieds ; on adore le Dieu des richesses ;
» on se moque des gens de bien, et les choses en sont venues
» au point que bientôt on ne se moquera plus de personne. O
» temps ! ô mœurs ! »

Pétrarque déchire davantage le voile dans sa XVIme lettre intitulée : *Babylonem gallicam describit.* « Qui ne rirait de pi-
» tié, dit-il, et ne s'indignerait à la fois en voyant ces car-
» dinaux et ces prélats décrépits, avec leurs cheveux blancs,

(1) Epist. XI.

(2) Dans un registre de l'Hôtel-de-Ville, on trouve un règlement somptuaire pour réprimer le luxe ; il y est dit : Il est défendu à toute dame, de quelque condition qu'elle soit, excepté les parents du pape, les femmes et filles du maréchal et du viguier, les dames baronnesses et les plus grandes dames de la ville, de porter des fourrures, de l'or, de l'argent, de la soie et des perles. *(Arch. de l'Hôtel-de-Ville, an 1372)*.

» et leurs amples toges sous lesquelles se cache une impu-
» dence et une lasciveté que rien n'égale? Ces vieillards li-
» bineux poussent l'oubli de l'âge et du sacerdoce jusqu'à ne
» craindre ni déshonneur ni opprobre ; ils consument leurs
» derniers jours dans toutes sortes d'excès de libertinage. .

. . . .

» Je ne dirai rien des adultères, des viols, des rapts, des
» incestes ; ce sont les préludes de leurs débauches ; je ne
» compterai point ce nombre de femmes enlevées ou de jeu-
» nes filles déflorées ; je ne parlerai point des moyens em-
» ployés pour forcer au silence des époux ou les pères outra-
» gés, ni de la lâcheté de ceux qui les vendent à prix d'or, etc. »

Ce n'est pas seulement dans les épîtres secrètes que Pétrarque écrivait à ses amis, qu'on trouve ces tableaux dégoûtans de la débauche qui régnait alors à Avignon, et des aventures scandaleuses de la cour romaine. Dans le recueil de ses œuvres italiennes, on trouve quatre sonnets où les mêmes peintures se retrouvent avec des couleurs plus fortes et plus énergiques encore. Notre langue, plus chaste que l'italienne, ne souffrirait pas une traduction littérale de ces sonnets ; d'ailleurs il y en a trois qui ont été condamnés par la cour de Rome (1), voilà pourquoi on ne les trouve plus dans certaines éditions du *Canzoniere* de Pétrarque ; ils ont été rétablis dans une édition de Padoue (1722 et 1732).

Et lui-même, quand il épanchait sa mauvaise humeur sur les vices de son siècle, quand il soupirait amoureusement pour Laure, était entouré d'enfans naturels (2), et se laissait investir de plusieurs riches canonicats.

---

(1) Dans l'index publié à la fin du Concile de Trente, l'an 1563, à Florence, chez les Juntes, on trouve un livre intitulé : *Alcuni importanti luoghi tradetti fuor delle epistole latine di M. Francesco Petrarcha, etc., contre sonnetti suoi, etc.*, sans date, ni indication de lieu, sans nom d'éditeur et d'imprimeur.

(2) Ebbe allora un figliolo naturale e doppo alcuni, una figliola ; ma

On a remarqué que, depuis l'établissement de la cour romaine à Avignon, cette ville avait perdu, par le commerce des étrangers, la simplicité de mœurs qu'elle avait jusque là conservée. Les femmes, devenues plus riches, plus galantes, étaient plus recherchées dans leurs parures ; il faut convenir aussi que, sous le pontificat de Clément VI, le luxe et la débauche furent portés à leur comble (1).

A cette époque brillèrent du plus vif éclat les Parlemens ou cours d'amour où s'agitaient les plus singulières questions, où l'on raisonnait d'après toutes les règles du scottisme, et dont étaient membres des princes et des chanoines. Jean Nostradamus en compte quatre en Provence.

1° Celle de Pierrefeu et de Signe vers le milieu du XIIme siècle, *cour plénière et ouverte, ornée de nobles dames et de chevaliers*. Voici le nom des dames qui siégeaient à cette cour d'amour :

Stephanette, dame des Baux, fille du comte de Provence ; Adalasie, vicomtesse d'Avignon ; Alaete, dame d'Ongle ; Hermissende, dame de Pasquières ; Bertrande, dame d'Orgon ; Mabille, dame d'Hyères ; la comtesse de Die ; Rostagne, dame de Pierrefeu ; Bertrane, dame de Signe ; Jausserande, dame de Claustral.

2° La souveraine cour des dames de Romanil, à laquelle on appelait des arrêts des cours d'amour de Pierrefeu et de Signe, en laquelle présidaient certain nombre de dames illustres du pays.

Phanette de Gantelme, dame de Romanil ; la marquise de Malespine ; la marquise de Saluces ; Clarette, dame des Baux ; Laurette de St-Laurent ; Cécile Rascasse, dame de Caromb ; Hugonne de Sabran, fille du comte de Forçalquier ; Hélène, dame de Montpahon ; Isabelle des Barrillons, dame

---

protesto chè, non ostante queste licenze, egli non amò mai altre che Laura. (Saggi.)

(1) In cui [illegible] l'ultima prova.

d'Aix ; Ursine des Ursières, dame de Montpellier ; Alaete de Meolhon, dame de Curban ; Elys, dame de Meirargues.

3° La cour d'Avignon où se discutaient les questions d'amour qui lui étaient soumises. Elle était composée de plusieurs dames de Provence qui habitaient Avignon pendant le séjour de la cour romaine. Parmi elles, on distinguait Laure ou Laurette de Sade, célébrée par Pétrarque ; Phanette de Gantelme, sa tante, dame de Romanil, près St-Remy. Tassoni, dans ses commentaires, cite, d'après Hugues de Saint-Césaire et le Moine des îles d'or, le nom des douze dames qui composaient cette cour et qui sont les mêmes dont parle Pétrarque dans le CLXXXVIIIme sonnet, à propos de la promenade sur le Rhône qui eut lieu en 1348, lors de l'arrivée de la reine Jeanne à Avignon. C'étaient Briande d'Agoult, comtesse de Luna, dame d'honneur de la reine Jeanne ; Huguette de Forcalquier ; Amable ou Mabille de Villeneuve, dame de Vence ; Béatrix d'Agoult, dame de Sault. Pierre Hugon, gentilhomme de Dompierre, valet de chambre de Philippe-le-Long, roi de France, fut son amant et fit plusieurs chansons en son honneur ; Isoarde de Roquefeuille, dame de Puyloubier ; Anne, vicomtesse de Tallard, dame de compagnie de la reine Jeanne ; Blanche de Flassans, dite Blanchefleur. Geoffroy du Lui, gentilhomme de son voisinage et bon troubadour l'aima et la rendit savante ; elle faisait bien les vers ; Douce de Moustiers, dame de Clamang ; Antoinette de Cadenet, dame de Lambesc ; Madeleine de Salon ; Rixende de Puivert, dame de Trans ; Phanette ou Stéphanette de Sade, dame de Romanil, femme de Rostaing ou plutôt Jacques Gantelmi, seigneur de Romanil. Phanette pouvait être tante de Laure, étant sœur de sa mère, ou tante à la mode de Bretagne, étant fille d'un oncle de Paul de Sade.

4° Marchebruse, gentilhomme de Poitou, vint habiter la Provence avec sa mère...... (1) La mère et le fils chantaient

(1) C'était la plus brave et belle courtisanne venue de longtemps en Provence, issue de la maison des Chabots, très-noble et très-ancienne race de Poitiers. (*César Nostradamus, hist. de Provence*, fol. 365).

et florissaient en Avignon, du temps que Clément VI du nom y présidait..... et y tenaient cour d'amour ouverte, où se trouvaient tous les poètes gentilshommes et gentilsfemmes du pays, pour ouïr les définitions des questions et tensons d'amour qui y étaient proposées et envoyées par les seigneurs et dames de toutes les marches et contrées de l'environ (1).

La cour d'amour d'Avignon ne fut ouverte qu'à l'occasion du séjour des papes dans cette ville ; cette cour était composée des mêmes dames qui siégeaient à Romanil, près Saint-Remy, où se rendaient les arrêts d'amour. Malgré tout le prestige poétique qui environnait ces parlemens de dames, le Monge des îles d'or est venu détruire la bonne opinion que l'on avait de l'austérité morale de ces conférences dans lesquelles se traitaient des matières galantes. *Le Flagel des Troubadours* n'avait pas une estime bien grande pour l'honneur des dames de Romanil, car il dit qu'elles étaient les *Druts* des cardinaux, épithète qui, en langue romane, signifie courtisanne.

Sans nous inquiéter si les cours d'amour ont pris naissance en 1150, au château de Signe, ou si elles ont été établies vers la fin du XIII[e] siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel, nous dirons que les Picards avaient aussi leurs *plaids et gieux sous l'ormel*, en 1206, c'est-à-dire des assemblées de gentilshommes et de dames qui s'exerçaient *à la courtoisie et gentillesse*, et décidaient sans appel les questions portées à leur tribunal. Leurs décisions ou arrêts sont cités dans le *livre d'amour* de l'an 1408, reproduit par Crescimbeni dans ses vies des poètes provençaux.

Il y avait en Provence deux Parlements bien distincts : l'un tenait ses assises à Aix, et pendant l'automne à Signe et à Pierrefeu ; l'autre siégeait à Avignon pendant l'hiver et à Romanil pendant la belle saison. Nostradamus dit que les cours

---

(1) Jean Nostradamus. Vies des poètes provençaux, *fol.* 13, 26, 208 et 210.

d'amour s'ouvrirent en 1162 et finirent en 1382. Ces Parlements avaient commencé avec la poésie qui les avait fait naître ; ils moururent avec elle.

Citons maintenant, d'après Martial d'Auvergne, quelques arrêts de ces officialités d'amour, qui sont loin d'être louables, orthodoxes et pleins de respect pour les bonnes mœurs.

« Condamnation de deux hommes à être fustigés avec des » branches de rosier par des servantes, pour avoir révélé les » secrets d'amour (1). Bannissement d'une femme à perpé- » tuité de l'empire d'amour, en manière qu'elle serait aban- » donnée à chacun, pour désormais servir le commun et de- » venir à tous publique, pour avoir vendu ses faveurs les » plus précieuses (2). Cassation des vœux d'un cordelier qui, » au préjudice du service perpétuel qu'il avait voué à une » dame, était entré dans l'ordre de Saint-François (3). Inter- » diction de la sépulture à une dame décédée en état de re- » bellion à l'officialité d'amour (4). » Quoi qu'il en soit de l'immoralité de ces arrêts, les cours d'amour n'en furent pas moins le foyer où vinrent se concentrer les rayons du *gai saber* des troubadours.

Les arts. — Si l'influence papale fut grande dans les affaires politiques de l'Europe, elle ne le fut pas moins dans les arts, le commerce et l'agriculture. Le palais s'élevait sur les dessins de Pierre Obreri. Ce colosse monumental qui domine la cité, qu'on aperçoit de loin comme les pyramides du désert, cette montagne de pierre, hérissée de tours et de murs crénelés, ce vieux palais apostolique, qui, depuis Jean XXII jusqu'à Grégoire XI, fut le sanctuaire du gouvernement pontifical, se décorait par les mains des artistes de ce siècle unique dans l'histoire. Simon de Sienne, appelé par Benoît XII,

---

(1) Arrêt 50.
(2) Arrêt 30.
(3) Arrêt 37.
(4) Arrêt 36.

vint à Avignon et se lia d'amitié avec Pétrarque ; il revêtait de ses fresques l'intérieur du porche de Notre-Dame. Spinello Aretino décorait de ses admirables peintures la salle du consistoire (1) et celle du tribunal de la Rote. Le feu de l'art, dit l'abbé Rose, encouragé par les souverains pontifes qui donnaient aux artistes de belles pages à remplir, soit dans leur palais, soit à la cathédrale, rayonna même après le départ du Saint-Siège.

Les artistes de la renaissance concoururent par divers chefs-d'œuvre aux embellissèments du palais. Dans la décoration intérieure avaient été prodiguées les tentures de soie du pays, même celles de velours (les Juifs étant tenus envers le viguier à une redevance consistant en pièces de cette étoffe). Ce bâtiment gigantesque et sans goût, que Benoît XII faisait construire à Avignon pour lui servir de logement et à ses successeurs, avait attiré dans cette ville les meilleurs ouvriers en tout genre.

Les hérésies. — De toutes les subtilités théologiques et psycologiques qui occupaient les loisirs des moines, des prêtres et des docteurs de ces temps de querelles religieuses, la plus curieuse et la plus remarquable en même temps, est celle qui agita l'Orient vers l'an 1341, sous l'inspiration de Grégoire Palamas.

Les disciples de ce nouvel apôtre étaient des hérétiques, ou si vous voulez, des visionnaires descendus des solitudes sombres et mélancoliques du mont Athos. Au nom de Palamites, on ajouta celui d'hésycastres ou quiétistes omphalopsyques, c'est-à-dire ayant l'âme au nombril. Cette dernière qualification accuserait véhémentement leurs principes à l'égard de leur conduite morale. Quant à leurs absurdes spéculations, on peut s'en former une idée sur leçons anciennes de l'abbé Siméon, leur précurseur (2), conçues en ces termes : « Quand

(1) Joseph Chaix. Destruction des peintures du palais.

(2) Allat. de Consensu, *pag.* 829.

» tu es seul dans ta cellule, fermes-en la porte et assieds-
» toi. Là, tenant ton âme élevée au-dessus de toutes les cho-
» ses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe
» les yeux du corps et de l'esprit sur le milieu de ton ven-
» tre, c'est-à-dire sur le nombril. Retiens ta respiration,
» même par le nez, et cherche dans tes entrailles la place du
» cœur, qui est le siège des puissances de l'âme. D'abord tu
» y trouveras une infinité de ténèbres difficiles à percer;
» mais, par une persévérance soutenue nuit et jour, tu dé-
» couvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une
» joie et d'une félicité inaltérables. Sitôt que l'esprit a trouvé
» la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres qui
» sont étalées dans le cœur; il se voit lui-même étincelant de
» lumière et rempli de discernement. »

L'esprit humain est-il jamais tombé dans de pareilles aberrations? La vision béatifique de Jean XXII, les prétentions des moines sur la possession des biens de la terre, ne sont rien en comparaison des erreurs de ces visionnaires. Il y a plus, Grégoire Palamas se vantait de voir de ses yeux mortels l'essence divine, par une lumière qu'il donnait aussi pour divine et incréée, sans toutefois qu'elle fût Dieu (1). C'était, selon lui, la lumière dont les apôtres n'avaient pu soutenir l'éclat sur le Thabor, à la transfiguration du Seigneur. Ces rêveries tenaient sans doute de l'idolâtrie, puisqu'elles donnaient pour incréée une essence qui n'était pas Dieu. Cependant le clergé de Constantinople prit si chaudement la défense de ces principes, que l'abbé Barlaam, à son retour de Rome, les ayant dénoncées au concile comme hérétiques, fut, au contraire, condamné lui-même, spécialement sur l'article de la lumière du Thabor.

Les Palamites se soutinrent plusieurs années par la protection de l'empereur Cantacuzène. Ils s'effacèrent totalement lorsque cet empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

---

(1) Nicéph. Grég. XIX, *cap.* I. Cantacuzène II, *cap.* XXXIX.

Sciences et littérature. — Le XIVe siècle fut l'époque de la renaissance des lettres ; mais l'Europe était courbée, inerte et sans force sous l'oppression ; l'esclavage y entretenait la barbarie. Cet état d'ignorance et d'oppression continue rendait difficile et souvent dangereuse l'acquisition des connaissances utiles ; il enlevait tout le charme que nous trouvons aux exercices de l'esprit. La pensée était devenue un véritable sujet de tristesse pour les hommes qui pouvaient s'occuper de l'espèce humaine, étudier les évènemens passés, les comparer à ceux qui s'accomplissaient sous leurs yeux, et prévoir ainsi l'avenir. Ce danger et cette souffrance se présentaient tellement effrayans, que les gens lettrés qui, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, se sentaient poussés malgré eux vers le besoin de généraliser leurs idées, se hâtaient de les étouffer pour ne pas attirer sur eux des persécutions, ou bien les dirigeaient uniquement vers les études les plus opposées à la vie réelle, vers cette philosophie scolastique dans les développements de laquelle leur esprit brilla avec tant d'éclat, sans pouvoir atteindre le but humanitaire, l'émancipation des peuples qu'ils se proposaient.

En Italie, au contraire, où la liberté avait jeté de profondes racines, l'homme était en possession de l'entière jouissance de la vie intellectuelle ; là, chacun cherchait à étendre, à développer les facultés données par la nature ; chacun dirigeait les pouvoirs de son âme vers un but utile, pratique, positif, parce que chacun pouvait exercer son influence pour le bien de ses semblables. Dans les temps de guerre qui avaient précédé l'établissement des républiques, le premier besoin des peuples fut celui de leur défense. Alors, avant tous les autres arts, on étudia l'architecture militaire ; de la pratique de cet art, on passa bientôt à l'architecture religieuse, besoin de l'âme pour s'élever vers Dieu par la prière, et à l'architecture civile, qu'encouragea un gouvernement libre et populaire. L'étude et la culture des beaux-arts ouvrirent une large voie pour étudier tous les autres. L'imagination, satisfaite par les

yeux, s'éleva vers les jouissances de l'intimitié de l'âme, et la poésie naquit.

Rien ne favorise plus l'essor de l'esprit humain que la liberté de la pensée. Dans les sciences, les Italiens non enchaînés par la censure, commencèrent à songer à la conservation et à la défense personnelle de l'homme ; sa santé devint ensuite sa principale étude. L'école de médecine de Salerne brilla la première auprès des républiques de Gaëte, de Naples et d'Amalfi ; les savants pensèrent ensuite aux droits privés, à la propriété de chacun, et les universités de Bologne et d'Avignon acquirent une grande célébrité dans l'enseignement du droit civil et du droit canon. On chercha dans les annales et dans l'histoire comment les rois et les gouvernements font le bonheur ou le malheur des peuples. L'étude de l'antiquité fut poursuivie avec ardeur. Jean et Mathieu Villani écrivirent l'histoire avec âme et philosophie, et s'exprimèrent avec hardiesse sur le compte des rois et des souverains pontifes. A cette même époque, ceux des Français qui, loin d'imiter l'abrutissement général, exerçaient leur esprit à l'abri du despotisme, de l'anarchie et de l'invasion anglaise, se jetèrent ardemment dans la théologie scolastique ; ne pouvant se permettre aucun jugement, aucun contrôle politique, ils commentaient et développaient des principes inconnus. La faculté de Sorbonne, dans l'université de Paris, devint si célèbre, que l'Europe la reconnut pour la première école de théologie, mais là s'arrêtait le développement de la science. Accoutumée à examiner les droits de l'autorité, l'Italie, au contraire, vit naître, dès le temps de Frédéric II, et plus encore après la traduction des livres arabes d'Averrhoès, des penseurs que les prêtres accusèrent, non d'hérésie, mais d'incrédulité et d'épicuréisme.

La discussion publique dans le gouvernement républicain aurait dû accoutumer de bonne heure les Italiens à parler à la tribune ; mais le mauvais exemple des prédicateurs nuisit aux progrès de l'art oratoire. L'éloquence judiciaire y perdit, parce

que l'éloquence de la chaire mit la pedanterie à la place du raisonnement. Ainsi, le XIVᵉ siècle, illustré par tant de grands hommes, ne nous a laissé aucun modèle d'éloquence politique. Parmi les orateurs de cette époque, nous devons cependant compter Clément VI, qui, dans son discours pour la canonisation de Saint-Yves de Tréguier, se plaçait au premier rang ; le cardinal Bertrand d'Annonay ; l'avocat-général Pierre Cugnières et Nicolas Rienzi.

Ne pouvant trouver place à la tribune, les esprits se tournèrent vers la poésie, qui fut pour les Italiens le langage de la vérité et de la persuasion. Les chants lyriques remplacèrent pour eux l'éloquence ; ils brillèrent d'un vif éclat dans ce siècle de ténèbres et de barbarie. Pétrarque, né en 1304, et Boccace, né en 1313, sont les poètes les plus universellement connus. Le premier a dû son illustration à son *canzoniere ;* le second, à sa prose facile, élégante et légère.

Au XIVᵉ siècle, dit l'auteur de l'*Histoire littéraire de l'Italie*, on retrouva, en quelque sorte, les souvenirs de l'antiquité ; il y eut un rapport de pensées, d'expression, de goût avec les écrivains de la belle littérature latine, qui exalta les esprits et leur inspira l'admiration la plus vive. Pétrarque, et surtout Boccace, favorisèrent cette étude et la firent suivre de celle de l'antiquité grecque. Le désir de l'érudition s'éveilla de toutes parts, avec une ardeur proportionnée à l'ignorance des siècles qui avaient précédé. On croyait alors que toute la science consistait à imiter les maîtres de l'art, et la plus haute gloire fut attachée à l'érudition classique. Nous devons donc de la reconnaissance à Pétrarque et à Boccace, non pour leur mérite personnel, mais comme ayant été les premiers interprètes et les premiers organes sacrés de l'antiquité ; ils jouissent, sous ce rapport, d'une célébrité qu'aucun autre écrivain du moyen-âge ne parut égaler.

Ce sont ces deux hommes qui ont retrouvé et rendu intelligibles pour nous les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes. Sans leur zèle, l'histoire des âges passés, les modèles du

goût, les œuvres du génie ne seraient point parvenus jusqu'à nous ; et sans de tels guides peut-être la littérature actuelle ne se serait point élevée au point où elle est arrivée aujourd'hui. Cependant ces hommes nuisirent à leur propre siècle par la direction exclusive qu'ils donnèrent à leurs études vers l'érudition. Avec cette manie d'imitation, l'imagination s'éteignit, le génie fut baillonné ; la langue même adopta des formes plus calculées ; elle fut, pour ainsi dire, abandonnée pour faire place au latin beaucoup moins vulgaire ; la concision, les tournures de la pensée des anciens furent adoptées avec celles du langage, et la pédanterie étouffa l'originalité nationale.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 1. (*Pag.* 149)



TESTAMENT DU ROI ROBERT.

Robert, par la grâce de Dieu, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, de Forcalquier et du Piémont, vicaire de la sainte Eglise romaine, nomme et déclare son héritière universelle dans le royaume de Sicile, en delà et en deçà du Phare, ainsi que dans les comtés de Provence, de Forcalquier et du Piémont, et dans toutes ses autres terres, Jeanne, duchesse de Calabre, fille aînée de l'excellent seigneur Charles, duc de Calabre, d'illustre mémoire.

De même il nomme et déclare la respectable demoiselle Marie, fille puinée de feu Mgr. le duc de Calabre, son héritière dans le comté d'Alba et dans la justice de la vallée de Grati et de la terre de Giordano, avec tous les châteaux et les dépendances, et ordonne que la demoiselle énoncée reçoive en fief direct de la susdite duchesse et de ses héritiers; à cette condition cependant, que si madame la duchesse donne et alloue à son illustre sœur, ou à ses ayant-cause, la somme de dix mille onces d'or, à titre de dédommagement, la comté et justice susdites resteront à madame la duchesse et à ses héritiers.

De même il veut et ordonne, pour des raisons secrètes qui le font agir ainsi, que sa susdite demoiselle Marie contracte mariage avec le très-illustre prince Mgr. Louis, actuel roi de Hongrie. Et si quelque empêchement s'oppose à ces noces, à cause du mariage qu'on dit conclu et signé entre le roi de Hongrie et le roi de Bohême et sa fille, le roi notre seigneur ordonne que l'illustre demoiselle Marie contracte mariage avec le fils aîné du très-haut seigneur don Juan, duc de Normandie, fils aîné de l'actuel roi de France.

De même il a voulu et ordonné que, toujours et à perpétuité, les comtés de Forcalquier et de Provence soient unis à son royaume, sous une seule domination, et comme formant un seul domaine inséparable, quand même il y aurait plusieurs fils ou filles, ou pour quelque raison que ce soit, cette union étant du plus haut intérêt pour la sûreté et la prospérité mutuelles du royaume et des comtés susdits.

De même il a décidé et ordonné qu'au cas où la duchesse Jeanne viendrait à mourir, — ce dont Dieu nous garde! — sans avoir d'enfans légitimes de son propre corps, l'illustrissime seigneur André, duc de Calabre, son mari, aura la principauté de Salerne, avec le titre, les fruits, les rentes et tous les droits, plus la rente de deux mille onces d'or pour son entretien.

De même il a décidé et ordonné que la reine principalement, aussi bien que le vénérable père Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, vice-chancelier du royaume de Sicile, et les magnifiques seigneurs Philippe de Sanguinetto, sénéchal de Provence; Godefroy de Marsan, comte de Squilace, amiral du royaume, et Charles d'Artus, comte d'Aire, seront et devront être gouverneurs, régens et administrateurs du susdit seigneur André, et des susdites dames Jeanne et Marie, jusqu'à ce que Mgr le duc, madame la duchesse et la très-illustre demoiselle Marie auront atteint la vingt-cinquième année, etc.

TABLE DU PREMIER VOLUME.




3 2044 024 227 282





